

VE

SE

36

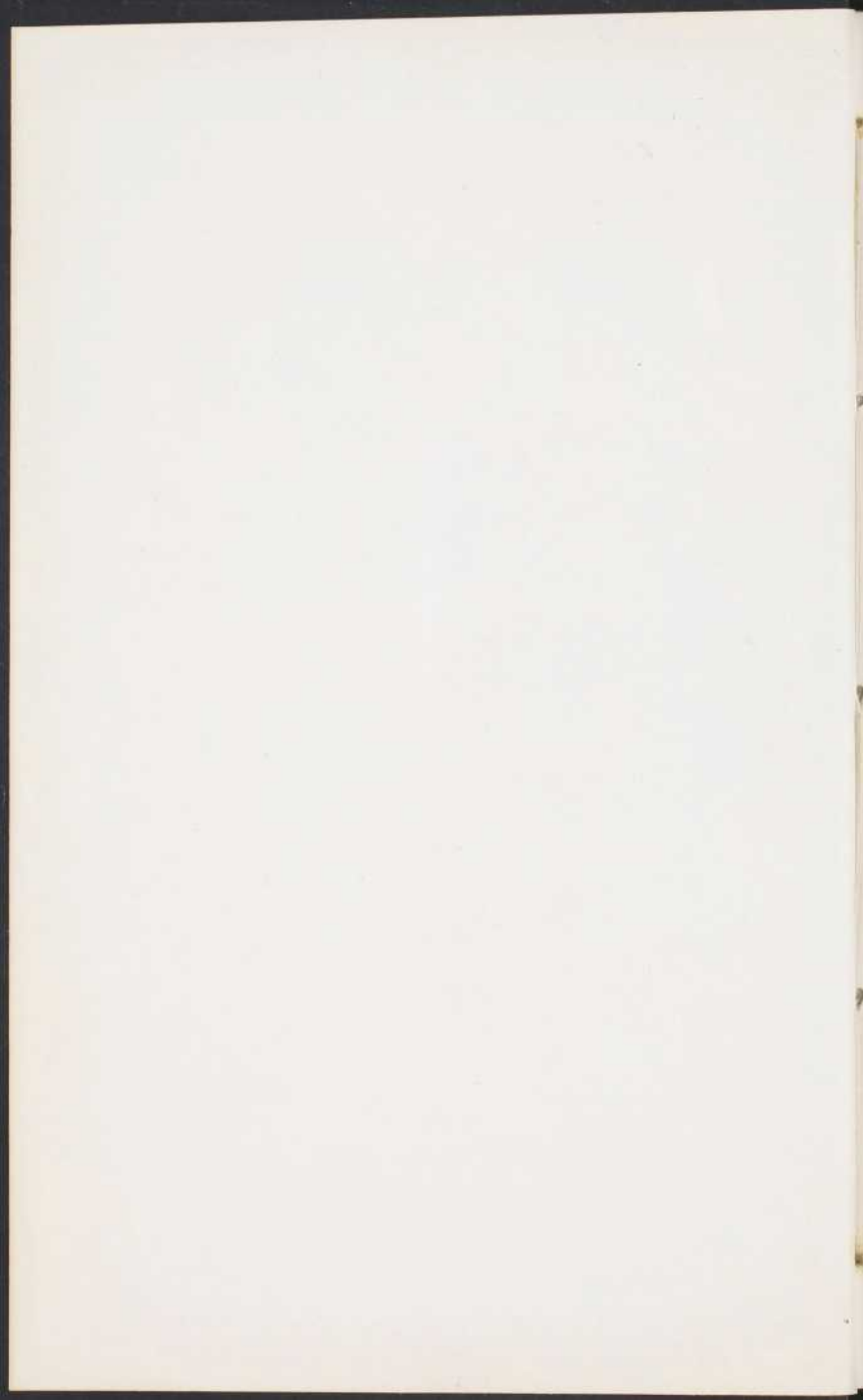


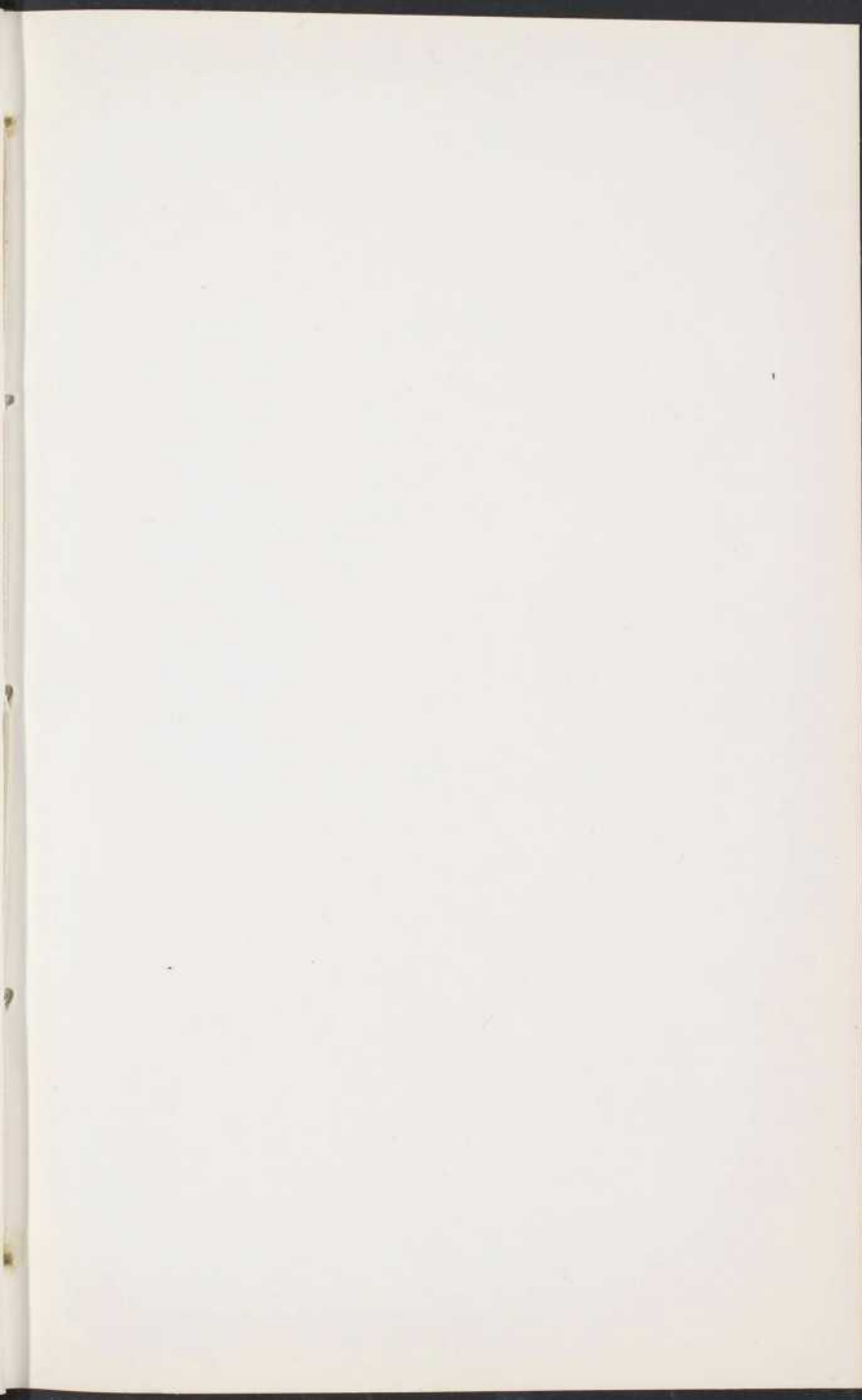
Bibliothèque Nationale du Québec

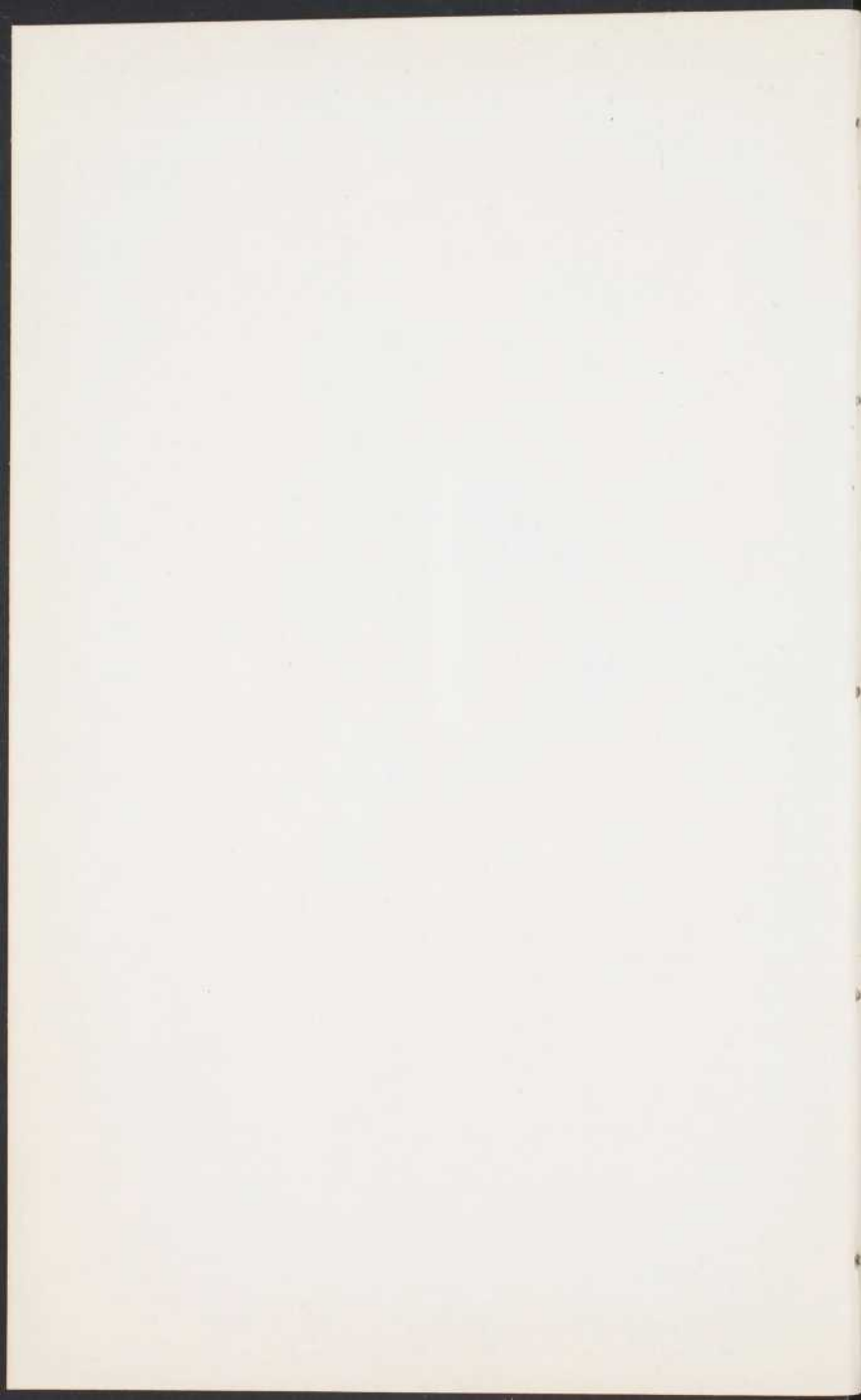
S

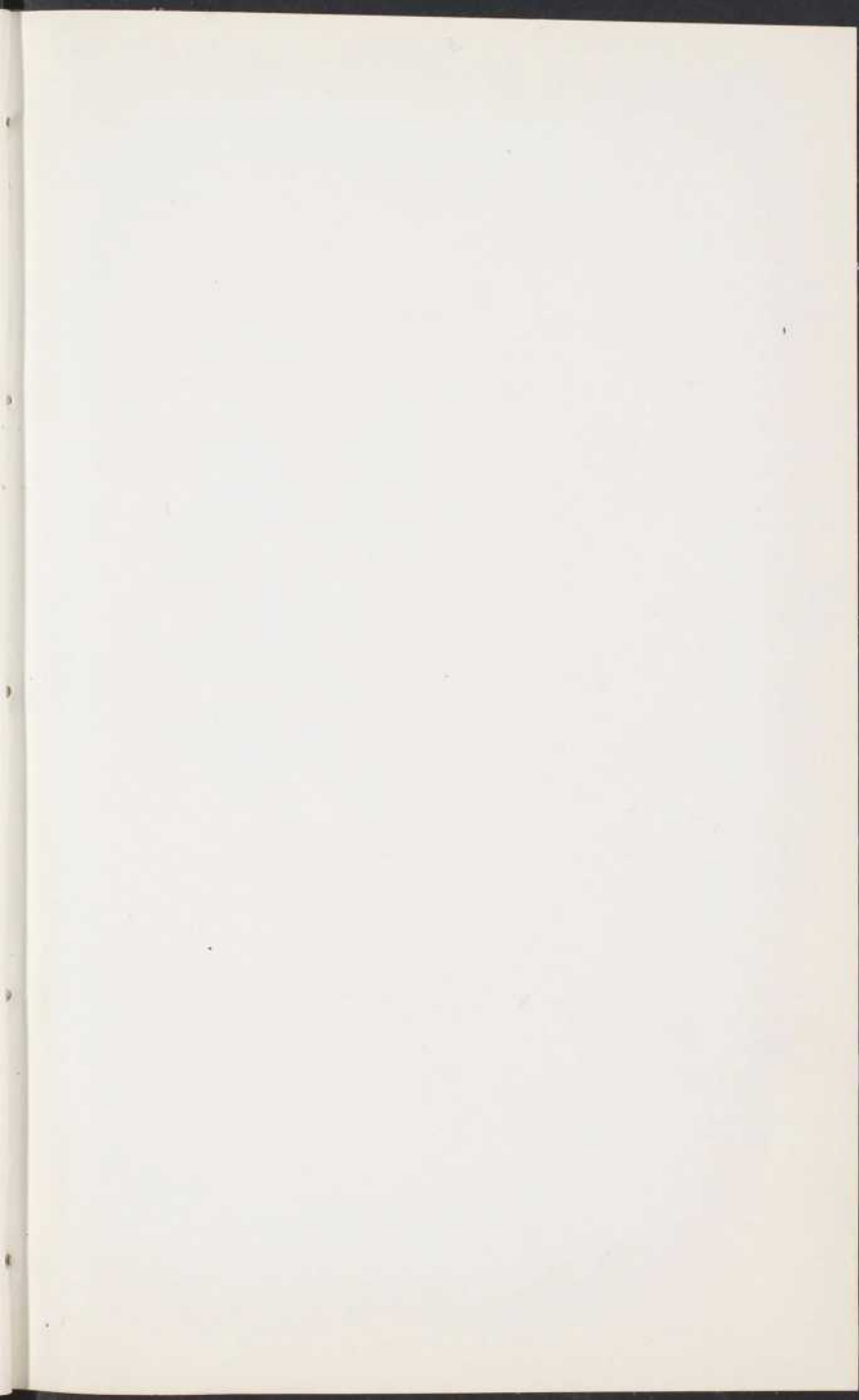
L

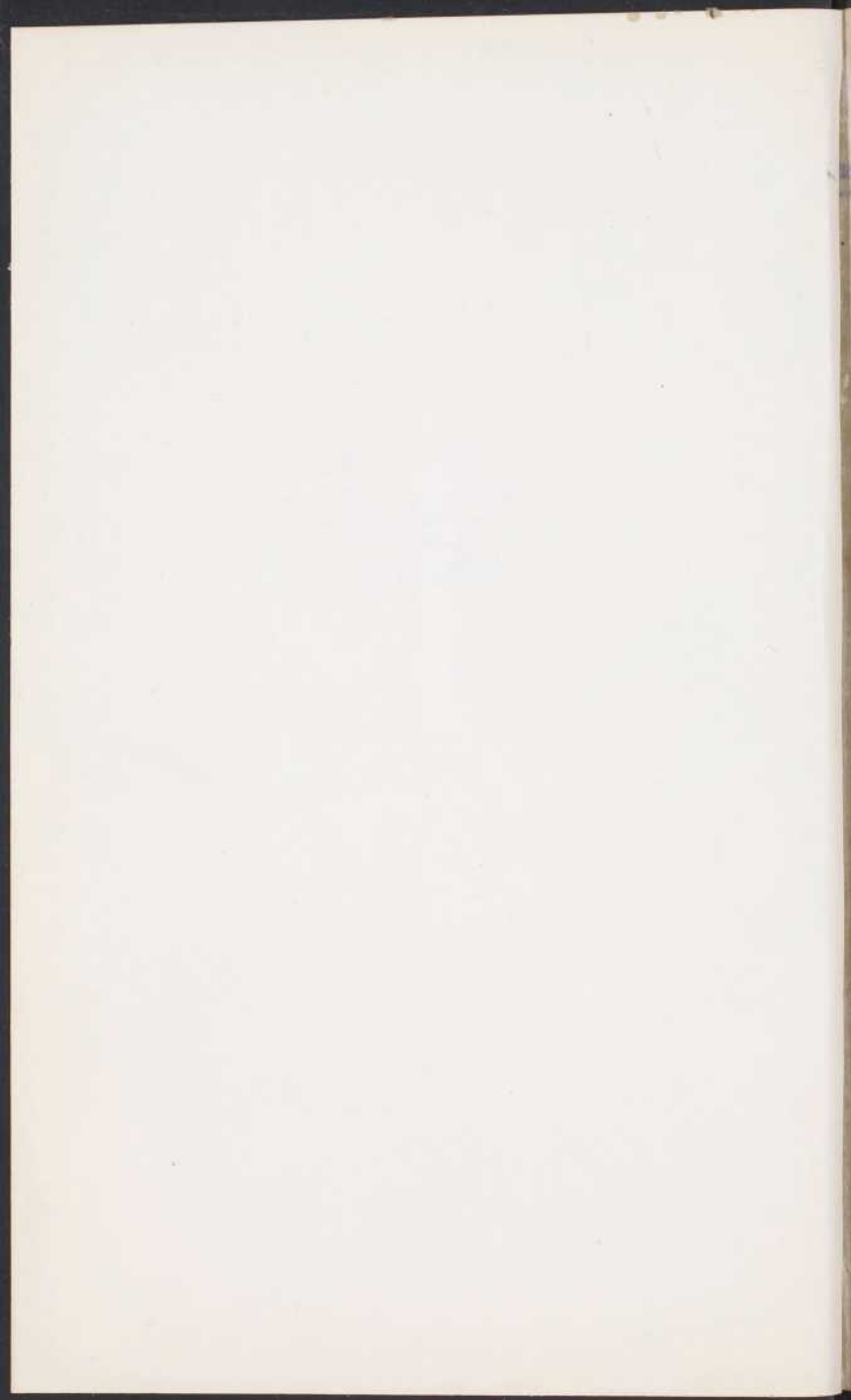
G











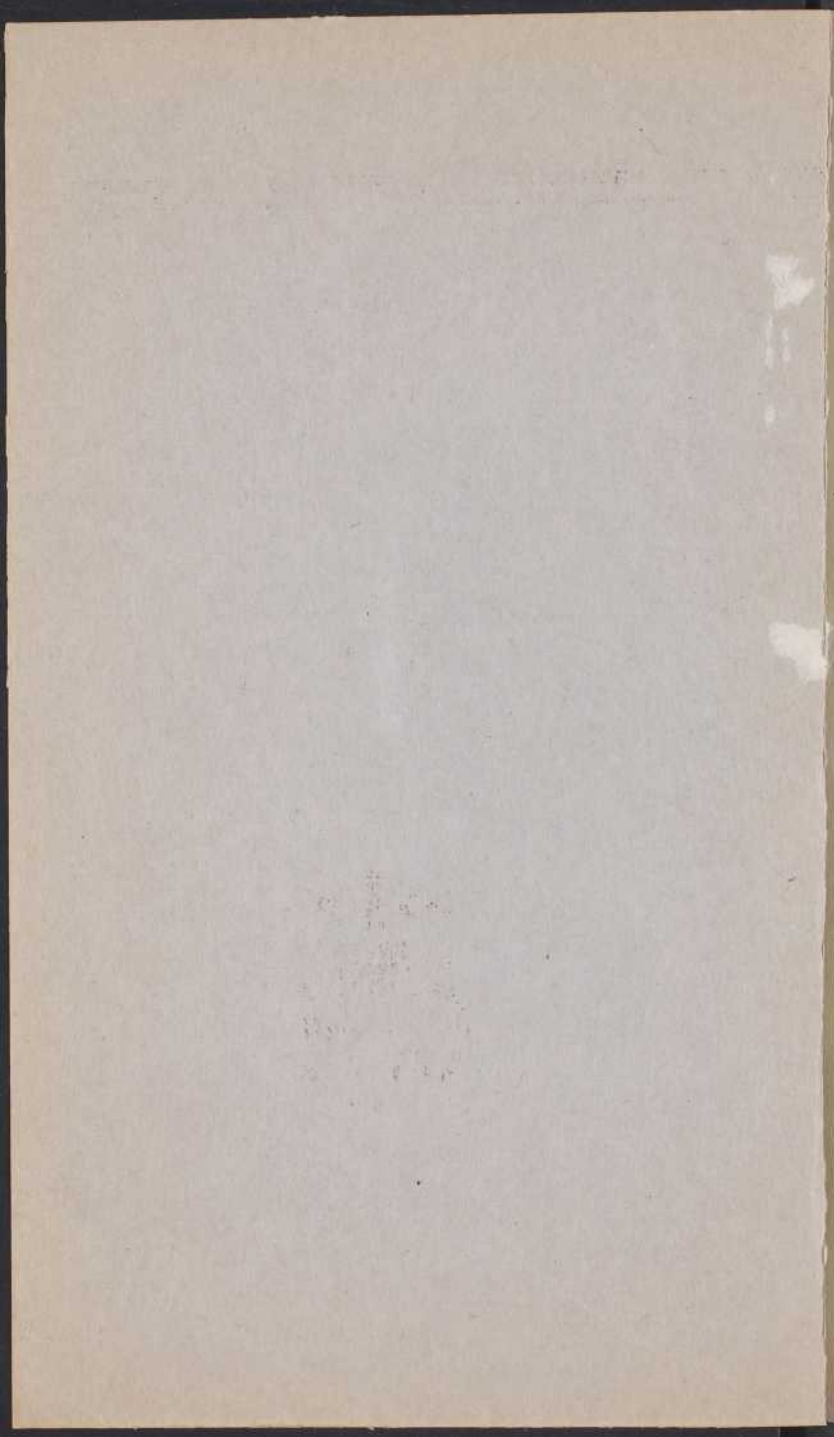
CARDINAL VILLENEUVE

LA MESSE



QUÉBEC

1944







La Messe



CARDINAL VILLENEUVE

247.31

V716 me

1944

(2)

La Messe

*Instructions du carême 1938
à la cathédrale de Québec*



DEUXIÈME ÉDITION



QUÉBEC
LA LIBRAIRIE DE L'ACTION CATHOLIQUE
1, BOULEVARD CHAREST
1944

BX

2230.2

V55

1944

DU MÊME AUTEUR



Les Divines Écritures. — Avent 1938. IIIème édition, 3e mille. In-12, 80 pages.	0.40
Le Saint Baptême. — <i>Grâce baptismale.</i> — Avent 1939. Ière édition, 3e mille. In-12, 80 pages..	0.35
Le Saint Baptême. — <i>Eléments sacramentels.</i> — Carême 1940. Ière édition, 3e mille. In-12, 104 pages	0.45
Le Saint Baptême. — <i>Rites liturgiques.</i> — Avent 1940. IIème édition, 13e mille. In-12, 88 pages.....	0.40
La Confirmation. — Carême 1941.— IIIème édition, 31e mille. In-12, 104 pages.....	0.45
La Divine Eucharistie. — Avent 1941.— Ière édition, 3e mille. In-12, 144 pages	0.50
La Messe. — Carême 1938.— IIème édition, 6e mille. In-12, 220 pages.	0.75
La Messe pontificale. — Ière édition. 11e mille. In-12, 112 pages (1940)	0.40
La Pénitence. — <i>Le Pénitent.</i> — Carême 1942.— Ière édition, 3e mille. In-12, 144 pages.....	0.50
La Pénitence. — <i>Le Confesseur.</i> — Carême 1943. Ière édition, 3e mille. In-12.	0.60
Le Péché. — Avent 1942. Ière édition, 3e mille. In-12, 80 pages	0.35
Le Mariage. — Notions fondamentales.— Carême 1936. Ière édition, 3e mille. In-12, 112 pages.....	0.40
Le Mariage. — <i>Préparation morale.</i> — Avent 1936. IIème édition, 8e mille. In-2, 64 pages.....	0.25
Le Mariage. — <i>Empêchements.</i> — Carême 1937. Ière édition, 3e mille. In-12, 132 pages.....	0.45
Le Mariage. — <i>Préparation canonique et célébration.</i> — Avent 1937. Ière édit. 3e mille. In-12, 80 pages.	0.25
Entretiens Liturgiques (épuisé)	
La Vie sacerdotale. — IIème édit., 3e mille. In-8, 64 pages.	0.25

L'Obéissance religieuse. — <i>Aux religieux et religieuses.</i> — IIème édition, 42 ^e mille. In-8, 32 pages.....	0.15
Quelques pierres de doctrine. — <i>Sujets thomistes.</i> — Ière édition, 3 ^e mille. In-12 carré, 220 pages....	1.00
La Justice. — Carême 1934.— IIème édition, 60 ^e mille. In-12, 24 pages.	0.10
La Pureté. — Carême 1934. IIème édition, 60 ^e mille. In-12, 24 pages.	0.10
La Tempérance. — Carême 1934. Ière édition, 10 ^e mille. In-12, 24 pages.	0.10
Le Culte de Sainte Anne. — Ière édition, 10 ^e mille. In-12, 16 pages (1937).....	0.10
Instruction sur la formation des comités paroissiaux pour l'organisation de l'Action catholique. Ière édition, 10 ^e mille. In-12, 16 pages.....	0.10
Cérémonial de prise de possession des cures. Ière édition, 2 ^e mille. In-8, 32 pages (1937).....	0.25
L'Un des vôtres. — Paul-Emile Lavallée. Ière édition, 3 ^e mille. In-12, 360 pages (1927)	0.75
La Crise du droit de propriété, ses remèdes. Ière édition, 5 ^e mille. In-12, 32 pages (1935).....	0.10
Le Cinéma. — <i>Périls, réactions.</i> Ière édition, 5 ^e mille. In-12, 32 pages (1937).....	0.10
Liberté et Libertés. — Ière édition, 5 ^e mille. (Epuisé)	
La Culture physique au regard de l'Église. — Ière édition, 10 ^e mille. In-12, 24 pages (1934).....	0.10
Directives sociales aux jeunes. — Ière édition, 5 ^e mille. In-12, 24 pages (1935).	0.10
Devoir et pratique du patriotisme. — IIIème édi- tion, 15 ^e mille. In-12, 32 pages (1935).....	0.10
Le Fait français en Amérique. — Ière édition, 5 ^e mille. In-12, 32 pages (1938).....	0.10
Lettre pastorale relative aux élections 1935. — Ière édition, 2 ^e mille. In-8, 16 pages.....	0.10
La grève et l'enseignement catholique. Ière édi- tion, 3 ^e mille. In-12, 44 pages (1921).....	0.25

LA LIBRAIRIE DE "L'ACTION CATHOLIQUE"
Québec.



AVANT-PROPOS

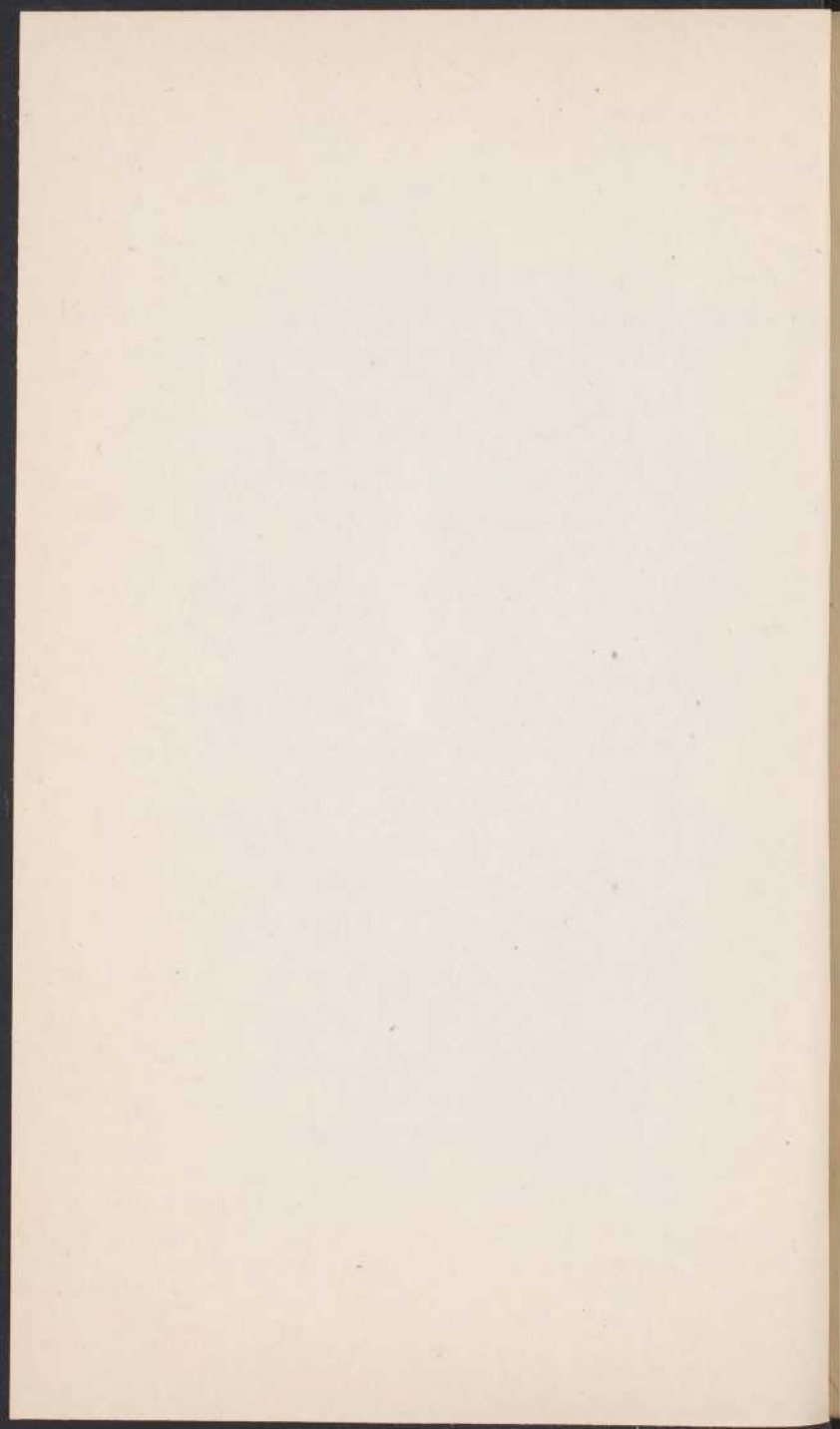
On a ici le recueil de cinq instructions sur la messe, au point de vue dogmatique, moral et liturgique. Pour la partie théologique, outre la Somme de saint Thomas, l'auteur a consulté principalement les théologiens connus, Billot, Pâquet, Tanquerey, Capello, Jugie, et, en particulier, Hérís et Lahitton, ainsi que l'Ami du Clergé. Pour la partie liturgique, il doit beaucoup au Dictionnaire pratique des connaissances religieuses, au recueil Liturgia, et aux liturgistes Schuster, Bayart, Lefebvre, et autres.

A la fin de ce volume, un appendice donne le texte de tout l'ordinaire de la messe, en dehors des cérémonies pontificales.

La traduction et les remarques en ont été empruntées à peu près littéralement au Grand Missel-Rituel et Vespéral des abbés Guilhaïm et Sutyn, grâce à l'autorisation des éditeurs; qu'ils en soient ici remerciés.

On pourra s'y reporter, en particulier dans la lecture de la troisième et de la cinquième instruction, afin d'y trouver le texte complet des prières du missel auxquelles il est fait allusion.

Ce livre pourra ainsi être utilisé même pendant la participation à la messe. Il permettra spécialement de suivre avec une meilleure intelligence la messe pontificale.



Excellence du Saint Sacrifice

Ab ortu enim solis usque ad occasum, magnum est nomen meum in gentibus; et in omni loco sacrificatur, et offertur nomini meo oblatio munda, quia magnum est nomen meum in gentibus, dicit Dominus exercituum.

De l'orient au couchant, mon nom est grand parmi les peuples; partout on offre le sacrifice, et c'est une oblation pure qui m'est offerte, dit le Seigneur.

(MALACH. I, 11).

Mes Frères,

Selon l'interprétation commune des saints Docteurs, le Seigneur annonçait déjà par là, dans la bouche du prophète Malachie, la religion parfaite du Nouveau Testament et l'existence du sacrifice eucharistique. Il s'agit là d'un sacrifice universel et qu'on offre à la fois en tout lieu. Et, en effet, songez qu'à chaque heure du jour le sacrifice de nos autels se célèbre en quelque endroit de la terre. Quatre cent mille messes se disent environ dans l'espace d'une journée; par heure, plus de seize mille. Il n'est de ville qui n'ait sa cathédrale ou du moins son église majeure; il n'est de campagne que ne domine quelque clocher. Il n'est de forêt ni en Afrique ni en Asie, il n'est de rive aux glaces polaires d'Amérique, il n'est d'île lointaine au fond de l'océan indien, où quelque missionnaire n'a un jour porté sa course et fixé son autel. Chez les nations les plus opposées au christianisme et les plus cruelles pour les ministres de Jésus-Christ, ni le

schisme, ni l'hérésie, ni la révolution, ni le martyre le plus sanglant, en Angleterre, en France, au Mexique, en Espagne, etc., etc., ne sauraient empêcher des prêtres de célébrer secrètement dans la maison de quelques héroïques fidèles, voire même dans les prisons. *In omni loco sacrificatur*. Le sacrifice eucharistique s'élève en tout lieu.

Or c'est une hostie pure, une oblation sainte entre toutes qui est offerte ainsi, puisque c'est le Corps et le Sang du Sauveur Lui-même, Jésus-Christ le Fils de Dieu, à la différence des sacrifices de l'Ancienne Loi, où l'on immolait des bêtes et où l'on présentait à Dieu des grains et des parfums.

Aussi bien, ce sacrifice est-il agréable au Très-Haut, formant ici-bas sa gloire, et proclamant partout la louange de son nom.

C'est de l'auguste Sacrifice de nos autels que je veux vous entretenir, mes Frères, pendant les instructions dominicales de notre carême. La tenue en juin prochain (1), dans notre ville, du Congrès eucharistique national, m'a persuadé de suspendre le cours de nos instructions sur la famille, pour porter plutôt pendant quelques semaines nos regards de foi et d'adoration vers le Saint Sacrifice de la Messe, qui constitue et le centre et le plus haut degré de notre divine religion. Brièvement, je vous en exposerai la doctrine, l'obligation, et la liturgie.

Et pour ce matin, afin d'en saisir la noblesse et l'excellence, nous en verrons d'abord la nécessité, toute religion devant avoir son sacrifice, et ensuite sa réalité sacro-sainte sur nos autels.

(1) Les 22-26 juin 1938.

I.— Nécessité du sacrifice chrétien

La nécessité du sacrifice chrétien, elle s'infère primordialement par la raison elle-même, puis d'une façon expresse et plus prochaine en considérant l'institution du Seigneur.

* * *

L'histoire des peuples, d'abord, nous révèle la première notion et la nécessité du sacrifice. « De tout temps et chez tous les hommes » rappelle saint Thomas d'Aquin, « on a toujours offert des sacrifices » (S. Th., 2-2ae, q. 85, a. 1). La grande voix de la chaire sacrée au dernier siècle, Monsabré, le répétait en citant à son appui Plutarque, l'historien grec : « Vous pouvez trouver des cités privées de murailles, de maisons, de gymnases, de lois, de l'usage de la monnaie, de la connaissance des lettres ; mais un peuple sans Dieu, sans prières, sans serments, sans rites religieux, *sans sacrifices*, nul n'en vit jamais » (Monsabré, 1873, 3e conf. p. 98). L'étude, plus poussée à notre époque, des religions qui se sont succédé dans le monde confirme encore, bien loin de la contredire, pareille conclusion (Cf. *Christus*, Manuel d'histoire des religions, passim.) A ce sujet, des documents anciens nous font connaître le détail des sacrifices chez les Babyloniens et les Assyriens, chez les Hindous et les Égyptiens, chez les Grecs et les Romains, puis chez les Germains antiques, les Celtes et autres peuples d'Europe. De leur côté, les missionnaires des siècles modernes ont aussi exposé ce qu'ils ont trouvé de vestiges religieux et de rites sacrificiels dans les tribus où

ils ont pénétré. Tous ces témoignages convergent dans le même sens.

« Qu'une religion soit vraie ou fausse » constatait saint Augustin, « le sacrifice est, comme le sacrement, un de ses éléments essentiels » (Lib. XIX, contra Faustum).

Le sacrifice, en effet, exprime le culte de la divinité par le moyen d'offrandes matérielles. Partout où l'on croit en Dieu, on Lui fait des offrandes en témoignage.

Infiniment variée est la matière de ces offrandes sacrées. On cherche à découvrir ce qui plaira le plus aux dieux pour le leur offrir, ou bien l'on s'empare de tout ce qui concerne la vie humaine, de ce qui tient le plus au cœur et est le plus précieux pour l'homme, et on le présente en hommage de révérence, d'invocation et de fidélité. Le plus souvent, ce sont les fruits naturels du sol, ou bien des êtres animés; des épis de blé, des grappes, de la farine, des pains ou des gâteaux dont la composition est parfois toute simple, d'autres fois des plus artificieuses; du lait, de l'huile, du vin, des arômes, des nectars ou des narcotiques; des fleurs, des légumes, des poissons; enfin, des oiseaux, des quadrupèdes, et même, par une aberration du sens religieux, des êtres humains, égorgés ou saignés à mort, qu'on livre aux flammes ou dont on répand le sang à profusion.

Au reste, la chose sacrifiée ne vaut pas pour elle-même, elle vaut pour l'homme dont elle tient la place, celui-ci attestant par là de ce qu'il est redevable au Très-Haut. Le docteur Angélique analyse ici encore d'une façon significative le fait du sacrifice: « Le sacrifice extérieurement offert »,

dit-il, « est le signe du sacrifice intérieur par lequel l'âme s'offre à Dieu comme au principe de son être créé et au terme de sa béatitude. Ainsi, ce qui compte dans le sacrifice, ce n'est pas seulement le prix de la victime immolée, mais la signification de l'honneur rendu au souverain Maître de l'univers » (S. Th., 2-2ae, q. 85, a. 2).

Les divers peuples ont à cette fin leurs rites propres, rites élémentaires ou rites somptueux, selon leur degré d'organisation sociale. Ordinairement le sacrifice a formé à peu près le tout de la religion. Il commande tous les détails du culte. Des traditions et des lois précises en règlent le cérémonial. Des ministres déterminés ont mission de l'exécuter. Aussi le sacrifice entraîne-t-il une liturgie, et un sacerdoce plus ou moins hiérarchisé. Point de sacrifice, point de culte public, point de prêtres ni de lévites, en un mot plus de religion sociale.

Il est à observer que les objets très divers qu'on consacre au sacrifice le deviennent au moyen de cérémonies dont le genre est à peu près constant : offrande, transformation, communion. Offrir un sacrifice, c'est d'abord renoncer à la possession d'objets déterminés, prémices de la récolte, or, argent, armes, chevelure propre, qui deviennent désormais inviolables, c'est-à-dire *consacrés*. Parfois, c'est la personne elle-même qu'on *consacre* ainsi, comme pour en faire la propriété des dieux. A l'effet de mieux marquer extérieurement ce transfert de la chose ou de la personne remise au domaine de Dieu, et empêcher qu'on puisse ensuite la reprendre et l'affecter à son usage naturel, la *consécration* ajoute le plus communément au rit de l'offrande ou présentation à la divinité, celui de la destruction ou du

moins d'une *transformation* qui rende la matière du sacrifice inapte à son emploi antérieur et profane: les liqueurs et les huiles sont répandues, les grains et les parfums sont brûlés, les animaux sont immolés dans leur sang. Ensuite d'autres cérémonies s'ajoutent pour marquer que le sacrificateur ou le fidèle va participer aux sentiments du dieu qu'il a honoré, spécialement en mangeant, au cours d'un repas sacré, la chose offerte, ce qui met pour ainsi dire en *communion* avec l'être révééré. Tous ces gestes diversement réunis ou entremêlés, existent plus ou moins dans la plupart des cas observés, que ce soit chez les Orientaux ou les Égyptiens, et d'une façon rudimentaire jusque sous la tente du sorcier peau-rouge ou africain. Le sacrifice est plus ou moins complet selon qu'on y trouve tout ou partie de ces éléments: acte par lequel l'homme se dépossède par dédicace ou consécration à la divinité, à laquelle il s'associe à son tour par voie de communion.

Comme tout cela, remarquons-le, mes Frères, est bien humain. Donner, se désapproprier en faveur d'un autre, est instinctif à l'homme en témoignage de son sentiment. Mû par la pitié pour l'indigent, l'homme donne son *aumône*. Pour étaler sa richesse, il prodigue ses *dons*. A son entourage et à ses amis, il multiplie les *cadeaux*, symboles de son attachement et de ses attentions. Il fait des *présents* à ceux qui sont puissants et dont il veut s'attirer les faveurs. Dans les cas plus impérieux, non seulement il les donne sur invitation et au moment fixé, mais il les offre avec empressement, et ces *offrandes* il se fait un devoir de les porter, et il renouvelle sans fin ses *oblations*. Renonçant à jamais à ce qu'il présente, et voulant exprimer

mieux cet abandon, il les *sacrifie* à jamais. N'est-ce point surtout à l'Etre suprême qu'il convienne de *sacrifier* ainsi, et par le sacrifice de *consacrer* son bien à Dieu.

Sera-t-il défendu de reconnaître bien souvent, dans ce sacrifice et cette immolation, l'expression du sentiment d'une dépendance absolue à l'égard du Maître de toutes choses, d'une dépendance qui pourrait aller jusqu'à l'anéantissement de soi, symbolisé par la destruction même de la victime qu'on se substitue à cette fin? Au contraire, il semble que ç'ait été là fréquemment le sens complet des sacrifices expiatoires, par lesquels l'homme cherche à arrêter la vengeance du ciel. La meilleure tradition chrétienne, en tout cas, l'a voulu penser ainsi.

Au reste, par sa nature même, on le comprend, le sacrifice se prête aux intentions multiples du sacrificateur. Veut-il remercier la divinité de ses bienfaits, récoltes et chasses fructueuses, victoires et autres avantages, veut-il s'en assurer la bienveillance ou en détourner le courroux, le moyen instinctif et suprême, dans toutes les nations, est de lui présenter des dons ou de lui immoler des victimes.

Évidemment, les intentions de ceux qui offrent des sacrifices se nuancent selon l'idée qu'ils se font de Dieu. Pour les peuples enténébrés encore dans le paganisme, ou les tribus dégénérées dont les dieux sont avides et sanguinaires, le sacrifice est imaginé comme le moyen de nourrir ceux-ci et de les satisfaire par la fumée des victimes ou la richesses des offrandes, ou bien d'apaiser leur colère par l'effet du sang répandu. D'autres fois, se figurant des dieux

mécaniques et limités dans leur puissance, on conçoit le sacrifice comme un moyen magique de déterminer fatalement leur influence favorable. Ou bien, croyant que Dieu est un maître qui a besoin comme nous des biens sensibles, on lui sacrifie pour le dédommager, pense-t-on, de l'usage qu'il laisse aux hommes de son domaine. Mais, à côté de ces idées grossières qui ne sont que la dégradation de vérités et de traditions mieux fondées et plus nobles, le sacrifice traduit souvent chez les peuples autre chose que de la frayeur et un protectionnisme superstitieux. Les païens eux-mêmes se sont élevés jusqu'aux sentiments de la plus pure religion : reconnaissance du souverain domaine du Tout-Puissant, action de grâces pour ses bienfaits, réparation des offrandes qui lui ont été faites, supplication dans les nécessités. Au fait, pour peu qu'il raisonne, l'homme saisit vite le symbolisme du sacrifice. Il vient de Dieu, il doit tout à Dieu, il doit retourner à Dieu. La disposition première de son âme sera donc de reconnaître sa totale servitude à l'égard de ce Créateur et Maître. Or, cette disposition, il voudra l'exprimer non seulement par des paroles, mais aussi par des gestes, par un rite symbolique, par une cérémonie réservée à cet usage, et qui de ce chef prendra aux yeux de tous la signification du juste hommage rendu à Dieu : c'est le sacrifice.

Comment d'ailleurs expliquer, mes Frères, que, malgré le détail varié à l'infini des cérémonies sacrificielles, l'institution elle-même s'en retrouve partout et sous des formes analogues ? Le sacrifice est sans doute un signe *conventionnel* comme tant d'autres qu'ont pratiqués les peuples pour démon-

trer leurs sentiments: drapeau, tambour, décoration, etc. Mais ici on dirait qu'une *société des nations* s'est d'abord assemblée, dès le début de l'histoire, pour fixer d'un commun accord le geste culturel qui exprimerait l'hommage suprême à la divinité. Beaucoup d'auteurs inclinent-ils à voir en ce fait universel la trace indéniable d'une révélation divine, primitivement déposée au sein de l'humanité, et que seules ont perdue les nations modernes qui ont péché contre la lumière de l'Évangile, et se sont perverties jusqu'à l'athéisme.

Néanmoins, avec saint Thomas, il est permis d'estimer que la pratique du sacrifice peut être le fruit de la seule réflexion humaine. « La raison commande à l'homme, soutient-il, d'offrir à Dieu, en signe de soumission et d'hommage, quelques-unes des choses sensibles qui sont à son usage, comme on fait à l'égard des maîtres dont on veut reconnaître la domination ». Le sacrifice est ainsi de droit naturel. En effet, pour donner au complet le raisonnement du Docteur Angélique, « la raison naturelle dicte à l'homme de témoigner à sa manière honneur et soumission à ce qui est au-dessus de lui. Or, le mode qui convient à l'homme est d'user de signes pour traduire sa pensée... Il est donc naturel chez lui de prendre certains objets sensibles pour les offrir à Dieu, en signe de la soumission qui lui est due, à la manière de ceux qui offrent quelque chose à leurs maîtres en reconnaissance de leur suzeraineté ». (S. Th., I-IIae, q. 85, a. 1).

Le rationalisme essaie en vain d'infirmier ce raisonnement et de défigurer les faits que lui fournit l'histoire religieuse des peuples. C'est la philosophie

chrétienne qui seule en rend parfaitement raison, par son explication de l'existence universelle du sacrifice.

* * *

Les peuples païens cependant n'ont pu préserver leur culte ni leurs sacrifices de vues erronées et de pratiques superstitieuses qui ont souvent tourné à la cruauté et à la luxure, ou bien au ridicule et au caprice. Telle préservation devait être le privilège du judaïsme, où Jehovah lui-même, tenant compte des pratiques en usage chez les peuples contemporains d'Israël, les purifia de toute idolâtrie, et inspira à Moïse la règle des sacrifices chez les Hébreux.

Dans les Saints Livres, au demeurant, dès la période des patriarches était apparu le sacrifice. Caïn offrait au Très-Haut, d'un cœur indigne, il est vrai, les fruits de la terre. Abel attire les regards du Seigneur par l'oblation des prémices de ses troupeaux (Gen., IV, 3-4). Au sortir de l'arche salubre, Noé érige un autel et y consume l'holocauste d'animaux et d'oiseaux choisis (Gen., VIII, 20, 21). Et l'Écriture nous parle à plusieurs reprises des sacrifices d'Abraham. En route pour l'Égypte, il marque les lieux de Sichem et de Béthel en y érigeant un autel (Gen., XII, 7.8) et au retour il y invoquera encore le Seigneur (Ibid., XIII, 4). Pour confirmer sa foi quand Dieu l'assure d'une immortelle postérité, c'est un sacrifice d'agneau et de chevreau, de tourterelle et de colombe, qui est offert (Gen., XV, 9-12). Puis il y a le sacrifice du béliet qu'Abraham, prêt à immoler son fils sur l'ordre de son divin Maître, substitue à Isaac (Gen., XXII,

1-4). Il y a eu surtout l'oblation mystérieuse du pain et du vin par Melchisédech « prêtre du Seigneur » venu rencontrer Abraham vainqueur (Gen., XIV, 8) : et l'on verra, parmi les proches descendants de celui-ci Jacob, plusieurs fois répandant l'huile sur la pierre d'un autel (Gen., XXVIII; XXXV, 18).

En dehors du peuple juif, le livre de Job témoigne que la Bible ne restreint pas la pratique du sacrifice aux seuls Hébreux. Au temps de sa première prospérité, le juste serviteur de Dieu offrait fidèlement des holocaustes pour chacun de ses fils, et après ses épreuves, la colère de Dieu n'épargnera ses amis incrédules et moqueurs que quand ils auront fourni sept taureaux et sept bœufs pour un holocauste qu'accompagnera la prière du saint homme (Job, I, 5; LII, 8).

Néanmoins, c'est une fois que les juifs ont quitté l'Égypte sous la conduite de Moïse, leur législateur et chef, que le culte du vrai Dieu s'organise d'une façon régulière et définitive. Moïse ne crée point pourtant ce culte. Non. Mais par la construction dans le désert du Tabernacle, en attendant le temple qu'élèvera David à Jérusalem, il centralise le culte en même temps qu'il range Israël en ses douze tribus et qu'il codifie l'institution du sacerdoce et des rites sacrés. Désormais, le peuple hébreu ne vivra plus, au point de vue religieux, que de son tabernacle et de son temple, où là uniquement montera l'odeur des sacrifices. Sans doute, dans les siècles qui vont suivre, plusieurs fois les prophètes (Amos, V, 21-25, Osée, VI, 6, Isaïe, I, 1-16, Michée, VI, 6, 7, Jérémie, VI, 20, VII, 22-23) s'élèveront-ils contre le pur formalisme et le culte sans âme que

sera devenue la religion des ancêtres au désert; mais ils entendront par là condamner l'abus des sacrifices sans en proscrire l'usage, laissant toutefois apercevoir dans leurs plaintes et leurs reproches, par les intuitions de leur foi, la venue des temps à venir où le culte du vrai Dieu abandonnera ces formes grossières, empruntées aux rites des peuples idolâtres, pour prendre un caractère plus spirituel et plus parfait, le caractère chrétien (Ps., L, 18-20; CIX, 4; Mal., I, 10, 11).

En attendant, la piété juive se coulait normalement dans le moule des institutions qu'elle tenait de la Loi de Moïse et des Prophètes. On y distingue les *oblations* simples, qui comportent l'offrande d'objets matériels, tels que prémices de la terre, pains ou gâteaux, effusions de vin ou d'huile, et le *sacrifice* proprement dit constitué par des immolations sanglantes de victimes prises soit parmi les volatiles, soit dans le gros ou menu bétail, dont le choix, dans tous les cas, est soumis à des conditions rigoureuses de pureté et d'intégrité.

Trois types principaux se laissent apercevoir à travers le rituel: le sacrifice *pacifique* ou d'action de grâces, quand une partie de la victime était brûlée, l'autre donnée aux prêtres, et la troisième mangée par le fidèle venu l'offrir; le sacrifice pour le péché ou *d'expiation*, en tout semblable au précédent, sauf que l'offrant n'y avait point de part; l'*holocauste*, où la victime était consumée tout entière en l'honneur de Jéhova. Ce dernier sacrifice, de tous le plus solennel et le plus complet, comprenait, au préalable, l'imposition des mains sur la tête de la victime et l'effusion de son sang autour de l'autel;

d'autres fois, le sang était employé pour oindre les cornes de l'autel ou pour asperger le fidèle. Tout ou partie de ces rites secondaires interviennent aussi dans d'autres sacrifices, sans oublier en particulier le sacrifice de l'agneau pascal et du bouc émissaire.

Répétons-le, Moïse, inspiré de Dieu, n'avait pas composé le rituel judaïque sans emprunter largement aux mœurs du temps et aux peuples païens eux-mêmes, purifiant en les tournant vers le Dieu unique les hommages qu'on prostituait partout ailleurs à de vaines idoles. Aussi les Pères de l'Église ont-ils fréquemment souligné l'imperfection et même, à certains égards, l'indignité d'un culte aussi matériel rendu au Seigneur.

Quels carnages, quelles destructions, quelles fumées épaisses, en effet, si l'on songe qu'à Jérusalem, par exemple, pour la fête de la Pâque, dans le temple à ciel ouvert où pouvaient s'assembler des mille et mille personnes, on immolait et consumait par centaines et par milliers les bœufs et les agneaux. Nous avons peine à comprendre ces choses, nous qui en sommes éloignés par tout ce que le christianisme nous a mis dans l'esprit et dans le cœur. Ce serait une grave erreur cependant d'en juger rien que par rapport à nous. Il faut les considérer dans l'état social des peuples qui les ont pratiquées. On reconnaîtra alors que ces rites étrangers et sanguinaires ont contribué à soutenir les âmes par la croyance à un monde supérieur. Chez les Juifs notamment, les institutions sacrificielles, profondément imprégnées de la foi en un seul Seigneur, ont entretenu dans ce peuple un vif sentiment de

la grandeur de Dieu, avec celui de la soumission à sa loi.

Quelque imparfaite donc que fût cette forme du culte divin, elle devait fournir la véritable notion du sacrifice, développée ensuite dans le christianisme en son plein épanouissement. Et c'est ainsi, mes Frères, que l'histoire du paganisme et de la religion des Juifs, après avoir mis en relief les instincts naturels de l'homme à baser son culte religieux sur l'offrande des sacrifices, en démontre jusque-là l'insuffisance, et nous introduit de la sorte dans le christianisme, où le sacrifice existe, mais sous des signes sensibles capables de saisir nos regards et de retenir notre attention, tout spirituel néanmoins et substantiellement divin.

II.— La sainteté du sacrifice de la messe

Le Christ commençait sa vie publique. Un jour, Jean, qui baptisait à Béthanie, au delà du Jourdain, le voyant passer, dit à ceux qui l'entouraient: « Voici l'Agneau de Dieu » (Jean, I, 36). Voici celui qui enlève vraiment et par l'effet de son sacrifice les péchés du monde. Par ce titre symbolique, qui rappelait en bref tous les sacrifices de la Loi ancienne, demeurés impuissants à accomplir le salut de l'humanité, le Précurseur définissait la mission essentielle du Christ ici-bas: être la Victime acceptable par Dieu, et capable de réparer pour tous les péchés des hommes; la Victime sainte, infiniment supérieure à l'agneau de la Pâque juive et à tous les sacrifices d'Israël; la Victime que depuis des siècles le genre humain, pour rentrer en grâce avec

son Dieu, s'épuisait à chercher à travers la création, et dont tant de victimes et de sacrifices chez les nations païennes étaient comme l'indice, et tant d'immolations chez les juifs la figure prophétique.

Ce rôle de victime, Jésus l'a inauguré dès le principe. Saint Paul nous en fait la magnifique démonstration dans son Épître aux Hébreux: « La loi ancienne ne possédant que l'ombre des biens à venir et non leur image véritable, ne peut jamais même par l'oblation renouvelée des victimes sanctifier ceux qui participent à ses sacrifices . . . Car il est impossible que le sang des taureaux et des boucs ôte les péchés. Voilà pourquoi le Fils de Dieu entrant dans le monde a dit: Vous n'avez point voulu d'hostie ni d'oblation, vous n'avez point agréé les holocaustes en expiation des péchés. Mais vous m'avez formé un corps que je pourrais vous offrir en sacrifice. Alors j'ai dit: « Me voici; je viens, selon qu'il est écrit de moi dans l'ensemble des Écritures, pour faire, ô Dieu, votre volonté . . . » Et ainsi, il abolit les anciens sacrifices pour établir le sacrifice véritable et salutaire, nous sanctifiant par sa volonté dans l'oblation de son corps, offert d'un seul coup, car par une seule oblation, il a rendu parfaits pour toujours ceux qu'il a sanctifiés » (Heb., X, 1-14).

On le voit, la première pensée et le premier sentiment du Sauveur, qu'il devait entretenir jusqu'au Calvaire et qui formeraient toute sa raison d'être ici-bas, c'étaient ceux-ci: Me voici, ô mon Père, pour faire votre divine volonté, et m'offrir en sacrifice Me voici pour souffrir dans ma chair et porter l'accablement des injustices humaines. Me voici

pour pâtir, pour mourir, me voici pour obtenir par l'effusion de mon sang le rachat des hommes.

C'est bien le cas de le redire, avec saint Jean, Dieu a aimé le monde à ce point qu'il lui a sacrifié son Fils unique, lequel il a envoyé moins encore pour juger les hommes que pour les sauver, afin que quiconque croit en lui, ne soit point condamné à périr mais qu'il ait au contraire la vie éternelle (Jean, III, 17-18).

Que ces textes inspirés, mes Frères, sont flamboyants de vérité et d'amour! Qu'ils éclairent d'un jour admirable toute la suite et l'économie de la religion! L'Écriture Sainte, au reste, multiplie les affirmations de la vérité du sacrifice de Jésus. Il est notre Agneau pascal immolé pour nous (I Cor., V, 7). Il s'est livré pour nous en oblation et s'est fait hostie en odeur de suavité (Eph., V, 2). Il nous a aimés et nous a lavés de nos péchés dans son sang (Apoc., I, 5).

Toute la tradition fait écho à cet enseignement des Saintes Écritures, que le Concile de Trente a formulé dans un article de foi.

Formellement et à proprement parler, c'est au Golgotha que le Christ s'est offert en sacrifice, et qu'il a été notre auguste victime salulaire. Ne dites point que ce sont les bourreaux qui l'ont crucifié, que c'est le soldat Longin qui a percé son côté sacré. S'il l'avait voulu, il aurait pu appeler à son aide des légions d'anges (Matt., XXVI, 53) ou bien se servir de sa propre puissance pour les arrêter: « Personne ne peut me prendre la vie », en avait-il averti ses disciples. « C'est moi qui

donnerai ma vie de moi-même ayant le pouvoir de la donner comme de la reprendre », (Jn., X, 18). Donc, volontairement il a été victime, à la fois hostie et sacrificateur.

* * *

Au soir de la Cène, le divin Maître préludant à la passion de son Corps sacré et à l'effusion de son Sang rédempteur, disait à ses Apôtres: « Voici mon Corps, qui sera livré pour vous: faites ainsi en mémoire de moi. Voici le Calice de la Nouvelle Alliance en mon Sang qui sera répandu pour la rémission des péchés: agissez-en de la sorte en mémoire de moi » (Matt., XXVI, 27-28; I Cor., XI, 24). Il instituait ainsi nettement le saint Sacrifice de l'Eucharistie laissé à l'Eglise.

Ne nous fallait-il pas à nous aussi, mes Frères, serviteurs du vrai Dieu dans le Nouveau Testament, après l'incarnation de son Fils, un sacrifice qui se renouvellerait partout, sous nos yeux et tous les jours. Ne le fallait-il pas sinon pour la gloire divine, du moins pour notre infirmité humaine. Autrement, Jésus-Christ mort sur le Calvaire, la religion était pour ainsi dire close et achevée. Plus rien pour les croyants et les disciples de Jésus-Christ, plus rien pour leur foi vivante et leurs adorations extérieures, plus rien pour leur amour et leur dévotion sensibles. Figurez-vous, comme le veulent certains hérétiques, que le sacrifice de la Croix ayant été offert au temps des juifs, aucun autre peuple chrétien ni aucun autre siècle n'eût pu contempler le Christ Jésus dans l'acte de s'offrir et de s'immoler

sous nos yeux ! Quelle absence dans la religion des fidèles, que de morne inertie dans nos églises, quel manque d'intérêt pour nos regards chrétiens ! Nos temples eussent été moins véritables que celui de Jérusalem, où avait habité la Majesté divine, moins saisissants que les sanctuaires païens eux-mêmes. Comment eût-elle été venue l'heure où nous aurions adoré non seulement en esprit, mais aussi en vérité (Jn., IV, 21-23) ?

Non, le culte dû à Dieu réclame ici-bas et pour les hommes, jusqu'à la fin des temps, un sacrifice perpétué et universel. Or, voilà bien, le Concile de Trente l'a déclaré, il est de foi que dans la Messe est offert un véritable et propre sacrifice. Au reste, cela résulte manifestement des Écritures : « Le Seigneur l'a juré », prononçait le psalmiste, en s'adressant au Messie à venir : « Tu es prêtre pour toujours, selon l'ordre de Melchisédech » c'est-à-dire pour l'oblation du pain et du vin. De cette manière l'a entendu toute la tradition chrétienne exprimée dans les usages les plus indiscutables de l'Église. A travers toutes les liturgies, on retrouve ces accents attribués à l'Apôtre saint André, répondant au consul d'Achaïe qui veut lui faire sacrifier aux dieux : « J'immole chaque jour sur l'autel au Dieu tout-puissant, à l'unique et vrai Dieu, non pas la chair des taureaux ni le sang des boucs, mais l'Agneau immaculé, toujours entier, toujours vivant après que le peuple des croyants a mangé sa chair ».

Il est vrai, on ne voit point ce mystère des yeux du corps, mais on l'aperçoit des yeux de la foi. L'Eucharistie, dit saint Thomas, est un mémorial de la Passion du Sauveur, image représentative

par laquelle nous devenons participants des fruits de ses souffrances et de sa mort, qui a été son véritable sacrifice, et dont l'immolation est renouvelée figurativement dans la célébration du Saint Sacrifice (S. Th., III, q. 83, a. 1).

O mémorial de la mort du Seigneur, avec quelle éloquence et quelle réalité vous nous parlez !

Voilà en vérité comment pensent et s'expriment tous les saints Docteurs : « Jésus-Christ demeure prêtre pour toujours, dit saint Épiphane; toujours, il renouvelle son offrande qui est tout d'abord l'offrande de lui-même » (Épiph., L. II, Haeres. 55, no. 4). « Si Jésus-Christ, notre Seigneur et notre Dieu, continue saint Cyprien, si Jésus-Christ, le prêtre suprême, s'est offert le premier et a ordonné de faire la même chose en souvenir de lui, le prêtre qui fait ce qu'a fait Jésus-Christ tient la place de Jésus-Christ, et, faisant ce qu'il a vu faire à Jésus-Christ, il offre à Dieu le Père, dans l'Église, le sacrifice vrai et parfait » (Ad Caec., Ép. 68). « Devant dérober à nos regards et placer au ciel le corps qu'il avait pris pour nous, explique à son tour saint Hilaire d'Arles, il fallait que le Sauveur nous laissât ce sacrement de son corps et de son sang, afin que nous puissions honorer à tout jamais dans ce mystère celui qui une fois s'était offert pour notre rachat; il fallait, puisque la rédemption devait sans cesse produire ses effets, que l'offrande de cette rédemption fût incessante, que notre esprit gardât sans cesse le souvenir de la sainte victime, et que notre âme en reçût sans cesse la grâce » (Hom. 7 in Pasch.). Enfin, pour terminer par saint Grégoire, « celui qui est ressuscité des morts ne peut plus mourir,

mais dans son sacrement il continue le mystère de sa passion. Toutes les fois que nous offrons la victime de la Passion, nous renouvelons pour notre salut cette passion précieuse » (Hom. 37, in Évang. n. 7).

N'objectez point, comme le font les protestants, contre une doctrine si fermement établie par les siècles chrétiens, que le Christ, selon l'enseignement de l'Apôtre, ne s'est offert qu'une seule fois et que par cette oblation unique il nous a sanctifiés tous. Une seule fois ce sacrifice s'est opéré d'une façon naturelle et sanglante sur la Croix, oui; mais rien n'empêche que cet unique sacrifice ne soit reproduit comme un soleil unique qui se multiplie dans une infinité de miroirs, et que l'oblation n'en soit renouvelée en divers lieux et infiniment de fois, sous les espèces et les apparences de la divine Eucharistie, contenant substantiellement le Corps et le Sang du Christ comme Il l'a dit à la Cène: « Ceci est mon Corps. Ceci est la coupe de mon Sang ». Car c'est cela, selon la foi catholique, le Sacrement auguste et ineffable de nos autels.

* * *

Et de la sorte nous entrons dans le cœur même du mystère de la messe. Écoutons d'abord l'enseignement commun des docteurs catholiques; selon la foi, la messe est un sacrifice véritable et proprement dit. Ce sacrifice représente d'une façon non sanglante l'immolation sanglante accomplie une fois au Calvaire, et nous en conserve la mémoire

et en est comme le monument jusqu'à la fin des siècles. Dans la messe, encore, Jésus-Christ est le véritable et principal ministre qui offre invisiblement le sacrifice, les prêtres n'étant que les instruments visibles de son opération cachée. Jésus-Christ est aussi la véritable victime offerte dans ce sacrifice, bien que d'une façon spéciale, à savoir sous les apparences du pain et du vin, et sans immolation sanglante. L'enseignement, à ce propos, du Saint Concile de Trente, se résume ainsi: « En ce divin sacrifice qui s'accomplit à la messe, le même Christ que sur la croix est contenu et, quoique d'une manière non sanglante, immolé aussi ».

Comment donc expliquer toutefois qu'il y ait à l'autel un vrai sacrifice, s'il n'y a point d'immolation sanglante. Les auteurs spirituels et les théologiens s'efforcent en vain de le saisir et de l'expliquer. Nous ne les suivrons point dans leurs subtiles dissertations. Nous répéterons plutôt avec le grand Bossuet: « que l'essence du sacrifice de l'Eucharistie consiste précisément dans la consécration, c'est-à-dire dans l'action par laquelle le ministre, ou plutôt Jésus-Christ même rend son corps et son sang présents sur la sainte table par l'efficacité de ses paroles; et que Jésus-Christ n'y est offert mystiquement qu'en tant que par cette action il se présente lui-même à son Père, revêtu des signes de mort, et comme ayant été immolé par une mort effective » (Lettre IXe au ministre Ferry).

A l'autel, Jésus-Christ se présente à son Père, revêtu des signes de mort. Mais comment cela,

mes Frères ? Écoutez. Dans l'hostie et le vin, Jésus-Christ existe réellement et tout entier, mais substantiellement (*substantialiter*), dit le saint Concile de Trente; à la manière d'une substance, *per modum substantiae*, avait écrit saint Thomas. Les conséquences de ce mode sont vraiment de lui imprimer un caractère de mort, et de l'immoler conséquemment non d'une façon sanglante mais sacramentellement.

En plaçant le corps de Jésus sous l'hostie à la manière d'une substance, le prêtre lui impose un état d'humiliation, d'impuissance, d'anéantissement qui dépasse toute conception. Sur la croix, la divinité du Christ à la vérité se cachait, abandonnant son humanité à toutes les faiblesses, à toutes les incapacités, y compris la mort; mais cette humanité du moins paraissait. A l'autel, Jésus est présent tout entier comme au Calvaire, mais dans un tel effacement de lui-même que toute sa réalité disparaît aux yeux de la création entière et devient impénétrable à la science elle-même. Elle est, comme si elle n'était pas. Pas de prison plus profonde, pas de sépulcre plus muet, que les espèces eucharistiques. Pas de cadavre plus inerte (S. Th., III, q. 76, a. 6). Le prisonnier peut jeter des cris et secouer les barreaux de sa cellule. Le cadavre garde son poids, sa force d'inertie: posez sur une balance une hostie consacrée, elle ne pèsera rien de plus, que sur l'autre plateau une hostie non consacrée, et pourtant la première contient le corps véritable de Jésus. Tant est véridique l'anéantissement du Sauveur dans son sacrement.

Qu'un malfaiteur impie et sacrilège se précipite sur un tabernacle, qu'il en foule aux pieds les ciboires, Jésus de toute sa force humaine ne pourra se défendre. Il y est à la merci d'un insecte, d'un ver de terre, d'un coup de vent. C'est vraiment le Christ obéissant à son Père non pas seulement jusqu'à la mort, *usque ad mortem* (Phil., II, 8) mais jusqu'au néant, jusqu'à l'effacement le plus absolu, *semetipsum exinanivit* (Ibid.). N'y a-t-il pas déjà dans cet état une immolation et une destruction suffisante pour constituer un état de sacrifié?

Au reste, l'on peut pousser plus loin l'analyse. Par la consécration du prêtre, il est de foi que le pain est changé au Corps du Christ et que le vin est changé en Son Sang. Sans doute le corps et le sang de Jésus-Christ depuis sa résurrection ne peuvent exister qu'avec lui tout entier. Donc, où est le corps, il y a par résultante et concomittance, le sang, l'âme et la divinité de Jésus-Christ; et où est son sang, il y a son corps vivant et sa divinité.

Néanmoins, quand le prêtre consacre, il pose d'abord, sacramentellement, d'une part le corps, d'autre part le sang, qu'il offre l'un et l'autre. Voilà le sacrifice, l'immolation mystique sous les signes du sacrement, la division du corps et du sang en vertu de ces paroles qui sont comme un glaive de séparation et de mort, non pas nouvelle mais mystérieuse et représentative, faite sur les espèces sacramentelles qui contiennent le Christ. Ainsi, avec Bossuet encore, faut-il dire: « pour imprimer sur ce Jésus qui ne meurt plus, le caractère de la mort qu'il a véritablement soufferte, la parole vient qui

met le corps d'un côté, le sang de l'autre, et chacun sous des signes différents. Le voilà donc revêtu du caractère de sa mort ce Jésus autrefois notre victime par l'effusion de Son sang, et encore aujourd'hui notre victime d'une manière nouvelle par la séparation mystique de ce sang d'avec ce corps » (*Méd. sur l'Év.*, la Cène I, 57^e jour).

Mystique ici ne signifie point purement figure, mais réalité profonde et mystérieuse. Les paroles de la consécration n'opèrent pas, certes, sur l'être naturel du Christ la séparation de son corps et de son sang. Autrement, quand Jésus a consacré à la Cène, il se serait du même coup fait mourir. Mais la puissance divine des paroles de la consécration opère sur le pain et le vin, c'est-à-dire sur l'être sacramentel du Christ, et il y a, par le changement séparé du pain au corps et du vin au sang de Jésus, une véritable division qui symbolise parfaitement sa mort naturelle opérée sur la Croix.

Mais laissons à ce propos les spéculations et concluons fermement avec le Concile de Trente: « Par une seule et même victime, le même sacrificateur qui s'est offert sur la croix s'offre maintenant par le moyen des prêtres, de sorte que les mêmes effets sont produits, car la messe applique les fruits du sacrifice de la croix ».

Ainsi, substantiellement identique au sacrifice de la Croix, la messe en diffère par les accidents extérieurs et les contingences sensibles, en ce qu'ici le Christ est offert d'une façon non sanglante, que le

Christ s'y cache sous le ministère des prêtres, que sur la Croix Jésus-Christ était encore mortel et passible, et qu'à la messe ce n'est pas une rédemption nouvelle qui s'opère, mais simplement les mérites de la croix qui nous sont affectés. De même, par rapport à la Cène, où Jésus Lui-même et sensiblement s'est offert, quoique d'une façon sacramentelle, non en souvenir mais en prévision de son sacrifice externe et corporel du Golgotha.

* * *

Substantiellement toutefois, il demeure que la Messe et le sacrifice du Calvaire sont identiques. Conséquemment, la dignité de l'un et de l'autre sacrifice, qui résulte dans la messe de la victime cachée et d'un unique ministre principal, est la même. Si le sacrifice de la croix a rempli les quatre fins de la religion, s'il a été à la fois un sacrifice d'adoration, d'action de grâces, de réparation et de prière, ainsi de celui de la messe.

Sacrifice latreutique ou adorateur, reconnaissant le souverain domaine de Dieu sur l'homme et toute créature. Sacrifice eucharistique ou d'action de grâces, rendant à Dieu la louange et la reconnaissance qui lui sont dues pour tous les bienfaits naturels et surnaturels dont il a gratifié les hommes. Sacrifice propitiatoire et réparateur, puisque, le Sauveur l'a dit à la Cène, c'est l'offrande de son sang répandu pour la rémission des péchés. Sacrifice impétratoire ou de supplication et de prière, car s'il peut effacer les péchés, il peut à plus forte raison nous mériter et nous obtenir toute autre grâce et tout autre don.

Il est donc juste de dire avec l'Imitation de Jésus-Christ: « Lorsque le prêtre célèbre la messe, il honore Dieu, il réjouit les anges, il édifie l'Eglise, il secourt les vivants, il procure le repos aux morts, et il participe lui-même à tous les biens ».

Conclusion

Ils font donc une œuvre néfaste ces conspirateurs impies et sacrilèges qui renversent les autels et traquent les ministres sacrés. Le jour où leur impiété triompherait, le bras de Dieu s'abattrait lourdement sur les peuples sans sacrifice. Mais on ne supprime point ce que Dieu veut faire durer jusqu'à la fin des temps. Une pierre de six pouces suffit à l'immolation mystique de Jésus-Christ. Sur les champs de bataille pendant la Grande Guerre, dans les prisons du Mexique et de Russie, avec la permission du Souverain Pontife, un verre ou même un gobelet avec quelques gouttes de vin et une bouchée de pain ont suffi à accomplir le sublime et inconcevable mystère, et à ouvrir les écluses miséricordieuses de la divinité. Dieu en soit mille fois loué: *In omni loco sacrificatur et offertur oblatio munda*. Oui, partout dans l'univers, on sacrifie, on offre une oblation pure, on célèbre le saint sacrifice de la messe, et le nom divin en est infiniment glorifié.

* * *

Le 21 février 1794, en pleine Révolution, la ville d'Angers fut témoin d'un spectacle peut-être unique dans les annales du christianisme. Un prêtre,

revêtu de ses habits sacerdotaux, soutane, aube, étole, manipule et chasuble, traversait les rues les mains liées derrière le dos, escorté de gardes et de soldats. Le sinistre cortège, tambours en tête, se rendait sur la place du Ralliement, où un échafaud s'élevait à l'endroit même où avait été le maître-autel de l'église Saint-Pierre. Ce prêtre s'appelait Noël Pinot, curé sur les bords de la Loire, arrêté le 4 mars 1791, pour avoir déclaré en chaire qu'il ne se soumettrait jamais aux lois sacrilèges des révolutionnaires, quand il verrait son supplice préparé.

Rien n'avait désarmé le zèle de ce vrai pasteur. Traqué comme un malfaiteur, passant les jours dans des greniers et des étables, consacrant les nuits à parcourir les quinze hameaux de sa paroisse, confessant, prêchant, administrant les sacrements, célébrant la messe en cachette, il avait, à la fin, été dénoncé par des malheureux qu'il avait nourris de ses aumônes. Il fut arrêté chez une pieuse veuve, au moment où il allait célébrer le saint sacrifice. Et on l'avait aussitôt amené en habits sacerdotaux.

Arrivé devant l'échafaud, au moment de porter le pied sur le premier degré, le saint prêtre eut une inspiration sublime. La vue des ornements sacerdotaux qui le revêtaient lui rappela le sacrifice de la messe, si semblable, dans son sens mystique, à celui qu'il allait accomplir. Élevant donc les yeux au ciel, il s'écria : « *Introibo ad altare Dei*, je monterai vers l'autel du Seigneur ». A ces mots, le signal de l'exécution fut donné, le prêtre se laissa attacher à la planche fatale, le couteau bomba. Le bienheureux Noël Pinot, prêtre jusqu'au bout,

martyre de sa foi au Saint Sacrifice, unissait les mérites de son sang à celui du Christ immolé sur nos autels. (D'après Mourret, *Histoire générale de l'Eglise*, VII, p. 217).

C'est ainsi, mes Frères, qu'il faut croire au sacrifice de Jésus, jusqu'à en vivre et jusqu'à en mourir. Ainsi soit-il.

DEUXIÈME INSTRUCTION

La dévotion à la messe

Adeamus ergo cum fiducia ad thronum gratiae; ut misericordiam consequamur, et gratiam inveniamus in auxilio opportuno.

Allons donc avec confiance auprès du trône de la grâce, afin d'y recevoir miséricorde, et d'y trouver secours opportun.

(ÊP. AUX HÉBREUX, IV, 16).

Mes Frères,

Ce trône de la grâce auquel veut nous conduire l'apôtre saint Paul, c'est le Christ Jésus notre Pontife et Médiateur, maintenant ressuscité et monté au plus haut des cieux, capable de compatir toutefois à nos faiblesses, ayant lui-même d'abord connu, hormis le péché, toutes les misères humaines (Ibid., 14, 15).

Mais c'est aussi le saint Autel où ce Pontife continue, sous les voiles du mystère eucharistique, d'offrir son sacrifice et, rendant toujours à Dieu son père une gloire infinie, de nous obtenir en surabondance les bienfaits de la miséricorde divine.

Car, il découle manifestement de notre discours sur la nature et l'excellence du Très Saint Sacrifice de la Messe que celui-ci constitue la substance même de la religion chrétienne; qu'il est le vrai trésor de l'Église, comme prolongement perpétuel et universel

du Calvaire où le Verbe Incarné a accompli par sa mort le rachat des hommes; et qu'enfin il est l'objet central et le fondement de la foi, de l'espérance et de la divine charité des âmes. S'il faut croire au Christ, il faut croire à son sacrifice sur la Croix et à l'Autel. Pour mettre en Lui tout son espoir, il faut penser à l'efficacité de son sang répandu au Golgotha, et maintenant contenu dans les calices où le verse la parole consécration des prêtres. Et enfin, s'il faut aimer Jésus souffrant et triomphant pour nous tous, c'est au tabernacle et dans son oblation sacramentelle qu'il faut le regarder, s'attendrir de son amour, s'éprendre pour lui d'un divin attachement, en un mot l'aimer comme notre Sauveur et notre Dieu.

Telle est, mes Frères, la dévotion que de tout temps l'Église a su inspirer à ses adeptes envers le Sacrifice des Saints Autels.

Nous en verrons mieux, ce matin à la fois les formes et les avantages, en traitant premièrement des actes de dévotion au Saint Sacrifice que l'Église impose *par précepte* à ses prêtres et à ses fidèles; deuxièmement, de la dévotion *de ferveur* qu'elle encourage et stimule parmi ses membres, et qui s'enrichit, pour ainsi dire, de nouveaux traits de siècle en siècle.

I.— Dévotion de précepte au Saint Sacrifice

Pour commencer par ce qui est de précepte, nous rappellerons rapidement les obligations d'abord faites aux prêtres de célébrer la messe et en second lieu aux fidèles d'y participer.

* * *

L'Église catholique estime comme le plus divin trésor son privilège de pouvoir renouveler le sacrifice du Christ sur la Croix. Aussi met-elle tous ses soins à entourer cet incomparablement précieux héritage de tout son respect, et à en faire l'objet de son zèle le plus constant. Elle voit à ce que jamais ne s'interrompe la succession de ses saints sacrifices, et que dans toutes les parties du monde les groupements chrétiens en aient le sublimespectacle et le surnaturel avantage. Interprète du Testament sacré de son Fondateur, elle confie à l'ordre sacerdotal tout entier de répondre au mandat du Christ à la Cène: *Faites ceci en mémoire de moi.* Pour que cette salubre commémoration ne s'arrête point dans le monde, elle n'hésite point à multiplier les prescriptions formelles qui obligent ses ministres à célébrer, selon les circonstances, les divins mystères. Tous les prêtres sont donc tenus, quoique inégalement et à des titres différents, d'offrir opportunément au Seigneur l'Auguste Victime. Ce peut être pour eux une obligation d'état, d'office, d'honoraires et de bénéfice, ou enfin d'observance et de fidélité.

* * *

Un devoir d'état, en vertu même du sacerdoce dont il est revêtu, oblige d'abord le prêtre à exercer ses fonctions de sacrificateur. Saint Thomas soutient expressément que ce devoir est de droit divin pour le prêtre, s'appuyant sur ce principe qu'il n'est permis à personne de négliger la grâce qui lui a été

donnée, quand vient l'opportunité de s'en servir, selon l'enseignement de saint Paul: *Nous vous exhortons à ne pas recevoir en vain la grâce divine* (II Cor., VI, 1). Pour ce qui concerne le pouvoir sacerdotal, l'occasion d'en user n'est pas simplement à considérer par rapport à la nécessité des fidèles, mais principalement par rapport à la gloire du Seigneur auquel, par la consécration du pain et du vin qu'opère le prêtre, est offert le sacrifice divin. D'où il suit que même un prêtre qui n'a pas charge d'âmes dans un office particulier, ne puisse s'abstenir totalement de dire la messe, et qu'au contraire il soit vraisemblablement tenu, par la raison seule de son sacerdoce, de célébrer, s'il n'en est pas d'autre part empêché, aux principales fêtes et aux jours où les fidèles ont eux-mêmes coutume de communier.

Au reste, le dépôt laissé par le Sauveur à ses apôtres et par ceux-ci à tous ses prêtres, insinue suffisamment, sans toutefois y joindre aucune détermination ni de lieu ni de temps ni de fréquence, l'intention divine, que l'Église ensuite par ses saints Canons a voulu préciser. Voici ce que dans la discipline actuelle elle commence par déclarer: « Tous les prêtres sont obligés d'offrir le Saint Sacrifice plusieurs fois par an » (Can. 805). La piété et le sentiment commun des fidèles eux-mêmes confirment cette prescription ecclésiastique, dont la portée véritable se détermine dans un autre texte où l'Église exprime plus ouvertement encore sa pensée: « L'Évêque et le Supérieur religieux auront soin que tous leurs prêtres subordonnés immolent l'Agneau sacré au moins les dimanches et les jours de fête » (Can. 805).

* * *

Il y a plus. Grand nombre de prêtres, non seulement ont reçu l'ineffable dignité du sacerdoce, mais, de par leur office dans l'Église, évêques ou curés, sont pasteurs, ils ont charge d'âmes. Or, à ce titre encore, la théologie reconnaît que de droit divin ils ont lieu de célébrer de temps à autre et d'appliquer aux âmes dont le salut est commis à leur garde les fruits du sacrifice divin. Saint Paul en donne le fondement dans son Épître aux Hébreux: *tout prêtre ou pontife est constitué dans le ministère sacré pour les hommes, afin d'offrir des sacrifices en rémission de leur péchés* (Héb., V, 1). Le Concile de Trente et les Saints Canons en déduisent pour ainsi dire une sorte d'engagement contractuel de la part de celui qui accepte dans l'Église une fonction à laquelle se joint canoniquement le bien spirituel d'un groupement chrétien. Les Évêques donc, en premier lieu, pasteurs de droit divin, sont-ils plus que tous les autres obligés à assurer à leurs ouailles les fruits de leur ministère de pontife à l'autel; et ensuite les curés, eux aussi pasteurs et pères de leur mystique troupeau. Le droit ecclésiastique a précisé cette obligation pastorale en imposant aux Évêques et aux curés de célébrer *pro populo*, comme on dit, à savoir pour leur peuple, et en lui réservant l'application des effets spirituels de la célébration des saints mystères, tout près d'une centaine de fois, à moins de dispense partielle, par année; nommément, les cinquante-deux dimanches et les fêtes principales du Sauveur, de la Vierge Marie, des saints Apôtres et autres Saints plus solennellement célébrés dans

l'Église. D'une façon analogue, les Vicaires et Préfets Apostoliques et les desservants paroissiaux doivent-ils, à certains jours moins nombreux, célébrer *pro populo*. (Canons 306, 315, 339, 348, 440, 466.)

N'est-il pas émouvant, mes Frères, de penser qu'au moins chaque semaine votre Pasteur diocésain et vos pasteurs de paroisse montent à l'autel exprès pour vous, portant vos intentions avec l'hostie sur leur patène, mêlant vos prières aux leurs, et jetant pour ainsi dire dans leur calice pour les purifier dans le sang divin vos peines, vos faiblesses et toutes vos misères humaines. Ah ! le ciel seul peut compter tous les rayons d'espérance qui en partent pour éclairer ici-bas votre route, toutes les forces mystérieuses qui s'en dégagent pour aller vous soutenir et bien souvent vous relever dans vos abandons et vos désespérances. Le Christ soit infiniment béni de nous avoir laissé son sacrifice et d'avoir constitué des ministres chargés d'en déverser sur les âmes chrétiennes les flots sanctifiants et consolateurs !

* * *

Le devoir de célébrer peut en troisième lieu résulter pour tout prêtre de l'honoraire qu'il aura accepté à cette fin.

Point n'est besoin d'expliquer bien longuement, mes Frères, que la messe est d'un prix infini et qu'elle ne se vend pas. En dépit des accusations méchantes des ennemis de l'Église de Rome, il n'y a des messes ni de cinquante sous ni d'un dollar ni de cinq piastres, nonobstant parfois sur ce sujet

le langage impropre et familier. La vérité est tout autre. A l'imitation de ce que nous avons vu dans notre précédent discours en exposant les divers sacrifices chez les Juifs, dans les premiers siècles chrétiens les fidèles apportaient eux-mêmes, soit à l'autel, soit entre les mains des prêtres, le pain et le vin et les autres offrandes dont une part devait former la matière du sacrifice, et le reste être partagé pour l'entretien du clergé et le soutien des pauvres. Ils obtenaient de cette sorte un titre spécial aux mérites du divin sacrifice qu'ils contribuaient par leurs oblations à faire célébrer. Sous la même inspiration s'est introduite avec le temps la coutume des honoraires de messes déclarée légitime par les saints canons (can. 824). C'est une façon établie de contribuer à entretenir les ministres sacrés qui ont droit, selon l'Apôtre, de vivre de l'autel (I Cor., X, 18). La loi s'en est fixée de manière que celui qui offre au prêtre une aumône conforme au tarif diocésain acquiert le droit de faire appliquer les fruits spéciaux du Saint Sacrifice de la Messe à ses propres intentions (can. 824-844). De là naît en retour pour le prêtre, sous peine des sanctions canoniques les plus graves (can. 2324), l'obligation en justice de célébrer au profit spirituel des vivants ou des morts pour lesquels l'honoraire a été versé.

* * *

Une obligation analogue existe, en quatrième lieu, d'offrir la Sainte Victime, pour le prêtre qui, à titre par exemple de chanoine ou autre bénéficiaire ecclésiastique, a accepté un office et un revenu

grevé de cette charge par quelque fondation de messes ou autre engagement. Ou bien, cinquièmement, par obéissance, si le précepte de leur prélat ecclésiastique ou régulier contraignait des prêtres à célébrer. Enfin, par fidélité ils y seraient aussi astreints, s'ils en avaient fait personnellement le vœu ou la simple promesse.

Quoi qu'il en soit de leur obligation stricte, n'est-il pas remarquable, mes Frères, de constater l'usage général qui s'est établi dans le clergé depuis plusieurs siècles, grâce à l'exemple des pieux Pontifes et des saints prêtres, de célébrer même tous les jours, à moins de grave empêchement. Au point que les prêtres fidèles à leur sacerdoce ressentent la privation de leur messe plus sensiblement encore que celle de tout autre avantage, et que communément ils ne quittent le saint autel que pour se préparer à mourir et à paraître devant le Juge éternel chanter à jamais les divines miséricordes de leur Sauveur.

* * *

Le Saint Sacrifice toutefois n'est pas l'apanage des seuls sacrificateurs. Il appartient à l'Église, donc à tous les fidèles qui par leur union au prêtre peuvent en participer. Car c'est pour eux tous que l'Église offre son oblation sacrée. On en a la preuve dans les paroles qu'elle met sur les lèvres de ses ministres, quand ils se tournent vers l'assistance et l'invitent à joindre leur prière: « *Orate, fratres. Priez, mes Frères, afin que mon sacrifice qui est aussi le vôtre devienne acceptable auprès de Dieu le Père tout puissant* ».

Et, encore, au Canon de la Messe, quand le célébrant fait mémoire de ses intentions pour les vivants, il mentionne expressément ceux qui l'entourent, *omnium circumstantium pro quibus tibi offerimus vel qui tibi offerunt hoc sacrificium laudis*, pour lesquels nous vous offrons ou lesquels vous offrent avec nous ce sacrifice de louange.

Bien plus, non seulement l'Église permet aux siens de s'associer aux prêtres qui célèbrent les divins mystères, mais à cause du prix qu'elle y attache pour la gloire du Seigneur et le salut des âmes, elle leur fait une obligation formelle d'y prendre part. C'est même là pour eux la manière la plus propre à sanctifier le jour du Seigneur et les fêtes établies (Can. 1248).

En effet, la sanctification du dimanche est primordiallement, pour les chrétiens, une institution liturgique. L'abstention du travail fut d'abord commandée par le soin que mettaient les fidèles à se dégager de tout souci profane afin de pouvoir se rendre à la *synaxe*, comme on disait alors, c'est-à-dire à la réunion liturgique du dimanche, au cours de laquelle on offrait le sacrifice eucharistique.

Déjà, au livre des Actes des Apôtres, saint Luc nous montre les fidèles de Troas assemblés le premier jour de la semaine, autour de saint Paul, pour la fraction du pain, selon le terme primitivement employé (Act. Ap., XX, 7). L'Apocalypse de saint Jean nous parle ensuite *du jour du Seigneur* (Apoc., I, 10), nom donné au dimanche, en mémoire de la résurrection du Christ, survenue en ce jour de la semaine, comme aussi un peu plus tard la descente de l'Esprit Saint sur les Apôtres. Et les

plus anciens documents de l'histoire ecclésiastique nous apprennent l'usage fidèlement observé par les chrétiens de se réunir au jour du Seigneur pour rompre le pain et rendre grâces par l'oblation du sacrifice. C'est là, désormais, dans tous les siècles et tous les pays, le trait distinctif du christianisme social et organisé. Plus tard s'y ajouta l'habitude de se réunir aussi aux autres fêtes de Notre-Seigneur et des Saints.

En tout cas, de nos jours, le précepte en est très net: *les dimanches messe entendras et les fêtes pareillement*. Les chrétiens, dès qu'ils ont l'âge de raison, c'est-à-dire, de droit ecclésiastique, vers l'âge de sept ans, à moins d'en être excusés par des motifs de santé, d'éloignement et autres inconvénients véritables, doivent entendre la messe, en y assistant corporellement au lieu où elle se célèbre légitimement, et avec le respect extérieur et l'intention religieuse qui conviennent à un acte culturel aussi élevé (Can. 1242).

Ici, mes Frères, un trait qui nous fera tirer la leçon opportune. Quand on parcourt l'histoire des sociétés chrétiennes, on s'étonne qu'en des régions où naguère a fleuri le christianisme le plus pur et le plus héroïque, il n'apparaisse plus maintenant que des gens les yeux tournés vers la terre, et le cœur attaché uniquement aux choses de ce monde. Pour peu qu'on recherche comment a commencé ce phénomène, l'on découvre bientôt que c'est le jour où les églises ont été moins fréquentées, où le dimanche les fidèles s'y sont pressés moins nombreux et moins réguliers. Ah ! voulons-nous savoir ce qu'il adviendra de nos groupements divers, de nos fils et de nos filles, répandus dans les diverses provinces canadiennes et dans les États de la République

voisine ? *Vont-ils à la messe ?* vous demanderai-je. Si vous me répondez : oui, je me rassure, et je conserve l'espérance que, malgré leurs éloignements et leurs erreurs, Dieu gardera ou remettra la main sur eux, et les ramènera dans sa miséricorde. Mais si vous ne pouvez me répondre affirmativement, s'ils ne vont plus à la messe, craignons, mes Frères, pour eux. Craignons nous-mêmes si la messe dominicale demeure pour nous un devoir incompris et ennuyeux. C'est au contraire dans l'esprit de foi le plus vif et dans la joie la plus surnaturelle que chaque dimanche, au moins, nous devons venir au temple contempler le spectacle le plus divin que puisse offrir le monde, celui d'un Dieu s'immolant d'une façon mystérieuse mais réelle pour l'éternel salut de l'humanité.

Ne convient-il pas de remarquer en outre que c'est dans sa propre paroisse qu'il convient avant tout, à moins de justes raisons, d'assister au saint sacrifice les dimanches et fêtes. Car c'est là qu'en une manière plus stricte se fait l'union des âmes autour du même pasteur, au même autel, et où s'offre le même sacrifice extérieur. C'est là que les membres de la famille paroissiale peuvent chanter en toute vérité et joie sainte : « Oh ! qu'il est bon et délicieux de demeurer en frères dans la même maison » (Ps. CXXXII, 1).

II.— Dévotion de ferveur au Saint Sacrifice de la Messe

Si l'Église a fixé au minimum l'obligation pour le prêtre de célébrer la messe et pour les fidèles d'y assister, d'autre part, éprise d'amour et de zèle envers

la divine Victime de notre salut, elle ne cesse d'exhorter ses clercs et ses fidèles à la dévotion la plus ardente envers le Saint Sacrifice, soit en le célébrant, soit en y assistant, soit au moins en le faisant offrir ou en s'y unissant d'intention.

* * *

Tout d'abord s'adressant à ses prêtres, par la bouche des auteurs spirituels et depuis bien des siècles, elle les loue de ne pas manquer un seul jour, à moins d'incapacité, de monter au saint autel. Et si, pour des raisons de discipline et afin de prévenir les abus, elle prohibe communément de renouveler plus d'une fois le jour l'offrande du Saint Sacrifice, elle permet cependant aux prêtres de biner quand le ministère des âmes le réclame; et en deux circonstances elle autorise et invite ses ministres à élever vers Dieu trois fois le même jour l'hostie consacrée et le calice de la messe: à Noël, pour rappeler les trois avènements du Sauveur, et le deux novembre pour secourir plus abondamment les âmes détenues en purgatoire.

Quels conseils, au surplus, et quelles exhortations n'adrese-t-elle point à ses ministres pour les amener à célébrer dignement les augustes mystères ! Le Concile de Trente les résume ainsi: « Si nous sommes obligés de reconnaître que les fidèles ne peuvent exercer aucune œuvre si sainte ni si divine que l'est ce redoutable mystère, où cette Hostie vivante, par laquelle nous avons été réconciliés à Dieu le Père, est immolée chaque jour sur l'autel par les prêtres, il est alors évident que ceux-ci doivent mettre tout leur soin et toute leur application à faire cette action dans la plus grande pureté de

cœur et la plus parfaite dévotion extérieure (Sess. XXII).

PIE X, le saint Pontife, dans son exhortation au clergé à l'occasion du cinquantenaire de son sacerdoce (le 4 août 1908), recommandait en ces termes, empruntés pour une part à saint Jean Chrysostome, une digne ferveur aux ministres de l'autel: « Si dans l'Ancienne Loi, où il ne s'agissait que d'apparences et de figures, une si grande sainteté était requise des prêtres, qu'en sera-t-il de nous, maintenant que la victime c'est le Christ ! Combien ne doit-il pas être plus pur celui qui prend part à un tel sacrifice ? plus immaculée que le rayon de soleil, la main qui partage cette chair, la bouche que remplit un feu spirituel, la langue que rougit un sang si adorable ? » (S. Jean Chrysost., Hom. LXXXII, in Matt., n. 5).

Sa Sainteté Pie XI (Lettre sur le sacerdoce catholique, 1935) citant à son tour saint Robert Bellarmin, écrit: « Alors qu'une si grande justice, sainteté et dévotion était requise des prêtres qui offraient en sacrifice des bœufs et des brebis, et remerciaient Dieu pour des biens temporels, que ne sera-t-il requis, je demande, de ces prêtres qui sacrifient l'Agneau divin et rendent grâces pour d'éternels bienfaits ? » (Explan. in Psal., Ps. CXXXI, 9).

Apportons un autre éloquent témoignage. Cinq jours avant de mourir, malgré sa grande faiblesse à la suite d'une opération douloureuse qu'il venait de subir, le Cardinal Mercier écrivait de la clinique de Bruxelles au clergé du diocèse de Malines, à « ses bien chers Frères dans le sacerdoce » une lettre fort émouvante en sa simplicité, dans laquelle il leur faisait ses recommandations suprêmes: « Pen

dant mes heures de recueillement » leur disait-il, « tandis que je voyais toutes les espérances humaines s'évanouir et mon âme rester seule avec Dieu seul, ma pensée se rapprochait de plus en plus intimement de vous . . . C'est le sacerdoce que j'apercevais en vous. Privé du bonheur de célébrer le saint sacrifice de la Messe, je m'associais, la journée entière, à la messe que le Souverain Prêtre Notre-Seigneur Jésus-Christ, offre à tout instant par l'organe de ses ministres, sur tous les autels du globe terrestre. La messe prenait à mes yeux un caractère de réalité exceptionnellement saisissant parce que le sacrifice du Calvaire, qu'elle remémorait, me paraissait sous un aspect tangible auquel il m'était donné de m'associer plus activement et plus directement que de coutume. Aussi me suis-je dit que j'avais à vous faire participer à cette grâce que Dieu m'accordait, en vous invitant à ces heures qui sont peut-être les dernières de ma vie, à célébrer toujours la sainte Liturgie de la Messe comme si vous étiez au Calvaire, et en y apportant toute la ferveur de la foi et de la dévotion dont vous êtes capables. Mes bien chers prêtres, il me semble que j'ai libéré ma conscience en vous laissant cette dernière exhortation ». Testament d'un grand Pontife qui exprime en ces dernières volontés la considération que l'Église, depuis ses origines jusqu'à nos temps, a portée à la célébration des sacrés mystères.

* * *

Au reste, elle n'invite pas moins les laïques à célébrer à leur manière la divine oblation. Membres de ce corps mystique dont le Christ est la tête

et tous les chrétiens en quelque sorte les organes, non seulement les prêtres peuvent exercer sacramentellement, avec leur Chef, Jésus, Prêtre Éternel, le sacerdoce du Rédempteur, mais les simples fidèles peuvent eux-mêmes en un certain sens et intérieurement l'exercer, en unissant leurs intentions et leurs sentiments à ceux de Jésus, le prêtre invisible, et à ceux du célébrant, le prêtre visible, qui opèrent l'action sacrificatoire sous les espèces du pain et du vin.

S'unir d'intention au prêtre, par la foi contempler ce qu'il accomplit et l'accomplir de cœur et de pensée avec lui, telle est bien la véritable et la plus parfaite manière d'entendre la messe.

Rappelons ici une doctrine admirable, communément enseignée dans l'Église, à savoir que la messe est offerte à la fois et par le Christ et par le ministre et par l'Église tout entière, quoique de manières très différentes. Tout d'abord, elle est offerte par le Christ, en tant qu'il est le souverain et principal prêtre qui à la dernière cène, avant de souffrir et de monter au ciel, a conféré à la hiérarchie apostolique la gérance de son sacerdoce sur la terre et le soin d'offrir en son nom le sacrifice jusqu'à la consommation des siècles. Elle est offerte ensuite par le ministre, vrai prêtre chargé de cet office, d'une façon subordonnée et ministérielle, sous lequel se cache pour ainsi dire Jésus, et qui représente dans sa personne tous les fidèles, étant ainsi lui-même médiateur entre les chrétiens et le divin Prêtre. Elle est enfin offerte par l'Église tout entière, c'est-à-dire par tout le peuple s'unissant au prêtre, selon les paroles de ce dernier quand, à l'offertoire il élève l'hostie sur sa patène: « *Recevez, Père saint, Dieu*

éternel et tout puissant, cette hostie immaculée que je vous offre, moi votre indigne serviteur, pour tous mes péchés, fautes et négligences, mais aussi pour tous ceux qui m'entourent, et pour tous les fidèles chrétiens, soit les vivants soit les défunts, afin qu'à moi et à eux elle soit profitable et salutaire pour la vie éternelle ». Et plus un membre concourt à l'offrande du sacrifice, soit en servant à l'autel, soit en prenant part au chant collectif, soit en remplissant quelque fonction de discipline dans le temple, soit seulement en y étant présent et en suivant avec ferveur les phases de la liturgie, soit, même, s'il est éloigné de l'église, en concourant à l'offrande du sacrifice ou en s'y unissant d'intention, plus il possède, toutes choses égales d'ailleurs et en tenant compte de son état de conscience, un titre supérieur à participer au fruit du sacrifice.

« L'Église, explique Bossuet, qui offre le pain et le vin pour en faire le corps et le sang, et qui ensuite offre encore ce corps et ce sang après qu'ils sont consacrés, ne le fait que pour accomplir une troisième oblation, par laquelle elle s'offre elle-même. Le prêtre commence le premier, et, à l'exemple de Jésus-Christ qui a été tout ensemble le sacrificateur et la victime, il s'offre lui-même avec son oblation; c'est ce que signifie la cérémonie d'étendre les mains sur les dons sacrés, comme on le fait un peu avant la consécration. Autrefois, dans l'Ancienne Loi, on mettait la main sur la victime, en signe qu'on s'y unissait et qu'on se dévouait à Dieu avec elle; c'est ce que témoigne le prêtre en mettant ses mains sur les dons qu'il va consacrer. Tout le peuple, pour qui il agit, doit entrer dans ce sentiment, et nous devons apprendre non seulement à offrir avec le

prêtre les dons proposés, mais encore à nous offrir nous-mêmes avec eux. L'ancienne cérémonie où chacun portait lui-même son oblation, c'est-à-dire son pain et son vin, pour être offerts à l'autel, confirme cette vérité. Car offrir à Dieu le pain et le vin dont notre vie est soutenue, c'est la lui offrir elle-même comme chose qu'on tient de lui et qu'on veut lui rendre . . . » (Explication de quelques difficultés sur le sacrifice de la messe, nn. 36, 37).

Ne nous étonnons point, après cela, que la pieuse assistance au sacrifice de la Messe soit réputée justement la prière la plus efficace. Si nous pouvons prier en élevant notre âme vers Dieu en notre particulier, et surtout en prenant part aux prières communes de l'Église dont nous sommes les membres, Dieu nous a donné comme moyen supérieur d'unir nos âmes à lui le Saint Sacrifice qui dépasse en efficacité toute autre prière, fût-elle celle des plus grands saints. Car ici c'est le Saint entre tous les saints, c'est le Fils de Dieu lui-même, Notre Sauveur, qui prie et agit par la personne de ses ministres; et nous unir à cette prière, c'est à la fois rendre à Dieu le culte qui lui soit le plus convenable et le plus agréable, et disposer ainsi nos âmes à recevoir avec le plus d'abondance les fruits de notre union à Dieu. Aucune prière n'est plus puissante ni pour les vivants ni pour les morts. L'homme qui assiste de cette manière à la messe est vraiment au pied du Calvaire, et le sang de son Rédempteur tombe pour ainsi parler goutte à goutte et même à grands flots sur son âme, pour la purifier et la faire étinceler de la beauté vermeille des plaies sacrées de Jésus.

Il est, au surplus, une manière plus parfaite de s'unir au sacrifice du prêtre qui célèbre, c'est de participer par la communion à la consommation de son sacrifice. Comme dans les rites anciens, c'est en s'asseyant à la table du prêtre pour le repas sacré et en mangeant avec lui la victime, qu'on s'associe le plus étroitement à l'offrande et qu'on s'assimile la vie et les sentiments du Seigneur à qui elle a été offerte.

Aussi bien le saint Concile de Trente formulait-il le vœu que les fidèles, à chacun des jours auxquels ils assisteraient à la messe, vinssent communier au sacrifice, non pas seulement d'une manière spirituelle mais par la réception sacramentelle de l'Eucharistie.

Telle avait été, pendant les premiers siècles, la pratique ordinaire des chrétiens de ne pas manquer de recevoir avec ferveur le pain eucharistique, quand ils étaient présents aux saints mystères, à moins d'en être manifestement indignes et, de ce chef, le mot s'explique lui-même, *excommuniés*, ce qui les empêchait alors de demeurer parmi les fidèles pour la messe, une fois le canon commencé.

Il faut le reconnaître, les prières que fait le prêtre au cours des cérémonies de la messe, surtout les oraisons qu'il chante ou dit à haute voix au nom des fidèles, n'ont vraiment tout leur sens qu'à la condition que les assistants participent par la communion eucharistique au divin Sacrifice. Il est à regretter que des nécessités de circonstance, avec l'augmentation du nombre des fidèles, et peut-être surtout la tiédeur et l'ignorance de la liturgie sacrée, aient peu à peu amené un trop grand nombre de chrétiens à concevoir la communion des laïques comme un rite étranger à la messe, et les aient

habitué à assister au saint sacrifice du dimanche plutôt comme des spectateurs et des étrangers que comme des enfants de la famille, appelés à partager les agapes spirituelles de la communauté chrétienne.

Grâce à Dieu, il y a à cet égard un heureux retour à une plus parfaite intelligence des mystères de l'autel. Et qu'au moins, mes Frères, quand cela vous est aussi commode, vous ne vous hâtiez point de vous présenter à la sainte Table avant la messe, ou hors de la messe, mais que, unis au prêtre en toutes ses prières et en tous ses rites, vous attendiez le moment liturgique pour vous nourrir après lui de l'Agneau immolé dans son sacrifice. Comme aux cérémonies d'ordination, il est des communautés où à la messe, le nombre exact d'hosties correspondant à celui des communicants, est consacré avec celle du prêtre, de façon que toute la matière du sacrifice soit consommée à la même messe. Sans être nécessaire ni toujours opportune, voilà une manière de faire qui marque bien cependant l'intime connexion qu'il faut concevoir et admettre entre *l'offrande*, la *consécration* et la *consommation* des éléments du sacrifice eucharistique. En tout cas il demeure que la communion pendant la sainte messe est la manière la plus efficace de s'unir au célébrant de l'autel et de participer aux fruits de son oblation ineffable.

* * *

Ces fruits, au surplus, nous l'avons dit déjà, peuvent s'appliquer même aux absents pour lesquels on offre le sacrifice; la valeur, en effet, en est infinie, car le prêtre principal et la vraie victime, c'est Jésus-

Christ, Dieu infini. Les fruits à recueillir de son offrande sont donc inépuisables. L'application toutefois en est limitée, parce que limité est le nombre de ceux qui peuvent y prendre part et limitées aussi leurs dispositions réceptives. On distingue en premier lieu le *fruit général*, réparti entre tous ceux qui sont en état de le recevoir, et dont le célébrant lui-même ne restreint pas l'application, par exemple, par rapport aux divers assistants. Ensuite, il y a le *fruit spécial* ou ministériel, dont le prêtre a la libre disposition, mais qu'il doit tout d'abord réserver à ceux qui en ont acquis le droit, comme s'ils en ont payé les honoraires, ou si la messe doit être dite *pro populo*, etc. Enfin, on admet le *fruit très spécial* qui appartient au célébrant lui-même selon ses dispositions et à cause de son activité surnaturelle propre dans l'offrande de la messe; ce fruit trouve son analogie dans le mérite personnel du servant de messe et des assistants et autres coopérateurs, chacun à son degré.

Le fruit spécial qui a été mentionné peut être appliqué soit à des vivants soit aux défunts. Aux vivants, il se dispense selon les desseins de la bonté et les exigences de la justice divine, et leur obtient ainsi des grâces de conversion ou de ferveur, la remise des peines encore dues pour leurs péchés, et toutes sortes de dons spirituels et aussi temporels. Pour les défunts, le fruit en est attribué aux âmes décédées en état de grâce et qui se purifient au purgatoire. A ce propos, Benoît XV recommandait aux chrétiens naguère, expressément, de faire souvent offrir le saint sacrifice de la messe pour obtenir la grâce précieuse entre toutes d'une bonne mort. Il ajoutait cette remarque, que les fruits du sacrifice de la messe

sont d'une bien plus grande efficacité pendant la vie qu'après le décès. La raison en est que, de son vivant, l'application est plus directe, et plus abondante, et qu'au lieu simplement de remettre les peines dues à nos péchés, elle augmente en nous les dispositions surnaturelles et conséquemment les mérites, ce qui n'est plus possible après la mort. Il faut observer qu'elle est plus certaine aussi, que de s'en remettre aux héritiers, aux proches et aux amis, trop facilement ingrats et oublieux. Néanmoins, si une messe offerte pour soi-même de son vivant est d'un bien plus grand profit, il ne faut pas d'autre part négliger de s'en assurer de même après la mort la célébration, afin que soit abrégée la juste expiation de ses fautes dans les feux du purgatoire (Lettre Apostolique, 7 juillet 1921).

Cette valeur du sacrifice de la Messe, redisons-le, elle vient surtout de ce qu'il est le vrai sacrifice de Jésus. Le Père Éternel accueille avec une satisfaction infinie le culte contenu dans le sacrifice eucharistique. Remarquons-le, le sacrifice produit cet effet par lui-même, par sa propre vertu, toutes les fois qu'une messe est validement célébrée, infailliblement et indépendamment de la sainteté du ministre et de la ferveur des assistants, bien que telle ferveur et telle sainteté apportent comme un surcroît à cet hommage essentiel.

Le sacrifice de la messe est donc aussi la source invisible d'où jaillissent toutes les grâces qui découlent du ciel à la terre. Car c'est par le Christ attaché à la Croix que nous sont venus le salut et la sanctification, et la messe renouvelle le jaillissement indéfini de cette source divine. Les sacrements

eux-mêmes ne nous sanctifient qu'à condition que nos âmes soient ouvertes à leur influence par des dispositions qui nous ont été méritées par le Sauveur sur la Croix et à l'Autel.

Ainsi, mes Frères, la paix du monde, la prospérité des nations, les victoires dans les justes combats, l'union des familles, la guérison des malades, la consolation de ceux qui souffrent, l'adoucissement des deuils, le réconfort dans les tentations, le triomphe sur la chair, l'assistance à tous ceux qui en ont quelque besoin, tout cela vient de l'Hostie sainte de l'autel.

Ah ! m'écrierai-je, en plus, avec Monsabré, « vous qui marchez d'un pas mal affermi à travers les ténèbres de l'ignorance et de l'erreur, vous qui vous sentez assiégés par le doute, venez y chercher la lumière. Vous qui chanceliez sous le poids de la douleur, vous qui allez succomber sous le poids de la tentation, venez y chercher la force; venez surtout, pauvres pécheurs, venez. Si le sacrifice de la messe n'a pas la vertu qui remet immédiatement le péché (comme le sacrement de pénitence), il s'en échappe des grâces si puissantes qu'elles peuvent briser un cœur coupable et le justifier (par la contrition), avant qu'il ait entendu la miséricordieuse sentence de l'absolution.

« Que dis-je, mes Frères? Même à son insu, le pécheur peut bénéficier des propitiations de nos autels. Il suffit, pour cela, qu'un prêtre zélé ou une âme amie s'empare de la sainte Victime et dise à son Père: « Voici l'Agneau de Dieu, l'Agneau qui enlève les péchés du monde. » Dieu ne résiste

pas à ce touchant spectacle, et souvent sa colère apaisée renonce aux soustractions de grâces dont il avait résolu de punir les crimes du pécheur » (Carême 1884, 70e conférence).

Conclusion

Voilà donc ce qu'il en revient de célébrer ou d'entendre la messe avec ferveur, d'y communier, de la faire dire et d'en appliquer les fruits à ses diverses intentions.

De nombreuses œuvres pieuses existent pour encourager les chrétiens à cette dévotion envers la messe. Je veux signaler, entre autres, la Ligue de la Messe quotidienne, dont les affiliés se font un devoir d'entendre la messe chaque jour, à moins d'empêchement. Elle a eu son origine, je crois, en Irlande, où il faut reconnaître que la dévotion à la sainte Messe est singulière. J'ai pu par moi-même constater naguère, par exemple à Dublin, que même aux jours de semaine, il y a en certaines églises des messes jusqu'à midi, auxquelles assistent, nombreux, travailleurs et gens de bureau. Une autre pieuse pratique à laquelle se livrent des âmes ferventes, c'est de s'unir par la pensée à toutes les messes qui se disent au moment donné, spécialement dans l'église de leur paroisse ou quelque autre endroit connu, faisant leurs toutes les intentions du Sauveur qui s'immole à l'autel et aussi les intentions particulières des divers célébrants. Exercice de dévotion cher en particulier à des malades alités ou retenus à leur chambre pendant de longues semaines, voire des années, et qui trouvent le moyen, ainsi cloués eux-mêmes sur la croix du sacrifice, de donner à

leur vie une fécondité spirituelle incommensurable et d'être, malgré leur inaction, des apôtres qui font pour ainsi dire chaque jour le tour du monde.

Ce sont là tout autant de manières de s'emparer des richesses divines de l'autel, pour s'en revêtir spirituellement et les jeter à profusion au ciel pour glorifier et remercier Dieu, au purgatoire pour soulager l'Église souffrante, et par tout l'univers pour y soutenir et élever mystérieusement toute l'humanité.

Heureux les chrétiens qui ont ainsi l'intelligence de ces adorables mystères d'union au Christ et à son perpétuel sacrifice.

* * *

Le soir de la Résurrection de Jésus, deux d'entre les disciples s'en allaient à Emmaüs, et chemin faisant, ils s'entretenaient de ce qui depuis quelques jours venait de se passer: la passion et la mort de leur Maître.

Tandis qu'ils discourent ainsi et se communiquaient leurs pensées, Jésus lui-même les rejoignit, et se voilant mystérieusement à leurs regards se mit à marcher avec eux.

— « De quoi vous entretenez-vous ainsi en marchant, et d'où vient votre tristesse ? » leur dit-il.

L'un d'eux, nommé Cléophas, lui répondit :

— « Mais êtes-vous tellement étranger dans Jérusalem que vous n'ayez appris ce qui s'y est passé en ces derniers jours ? »

— « Qu'est-ce donc » leur dit-il.

— « Au sujet de Jésus de Nazareth, reprirent-ils. C'était un Prophète, puissant en œuvres et en paroles, devant Dieu et devant tout le peuple. Et toutefois les Grands Prêtres et nos chefs l'ont fait condamner à mort et on l'a crucifié.

« Nous espérions, nous autres, que c'était lui qui serait le Libérateur d'Israël. Et voilà déjà le troisième jour que tout cela s'est passé.

« Il y a bien quelques femmes d'entre les nôtres qui nous ont effrayés, aujourd'hui, en nous racontant des choses étranges. Avant le jour, elles sont allées au sépulcre, et n'ayant plus trouvé son corps, elles sont venues nous dire que les Anges leur ont apparu, et leur ont assuré que Jésus était vivant.

« Alors, quelques-uns des nôtres se sont rendus au tombeau; ils ont constaté que les choses étaient bien telles que les femmes les ont racontées; mais lui, ils ne l'ont pas trouvé ».

— « O hommes sans intelligence, leur dit Jésus, ô cœurs lents à croire tout ce que les Prophètes ont annoncé ! Ne fallait-il pas que le Christ souffrît toutes ces choses, et qu'ainsi il entrât dans sa gloire ? »

Et, parcourant tous les Prophètes, en commençant par Moïse, il leur expliqua tout ce que les Écritures ont raconté du Christ.

Ce fut ainsi que les disciples arrivèrent à la bourgade où ils se rendaient; Jésus feignit d'aller plus loin. Mais ils le pressèrent de rester avec eux : — « Demeurez avec nous, dirent-ils, car il se fait tard, et déjà le jour baisse ».

Il entra donc avec eux. Pendant qu'ils étaient à table, il prit le pain et le bénit; puis, l'ayant rompu, il le leur présenta.

Alors leurs yeux s'ouvrirent et ils le reconnurent. Mais il disparut à leurs regards.

Et ils se disaient l'un à l'autre: «N'est-il pas vrai que notre cœur était tout brûlant en nous-mêmes lorsqu'il nous parlait en chemin, et qu'il nous révélait le sens des Écritures? Et, se levant sur l'heure même, il se hâtèrent de revenir à Jérusalem. (S. Luc, XXIV, 13-33; S. Marc, XVI 12-13).

Vivante image, mes Frères, de l'intimité que nous donne avec le Sauveur le saint sacrifice de la Messe. Caché sous les voiles de la foi, Jésus chemine avec nous le long de la vie, et nous explique l'obscurité des vérités révélées, et il nous amène ainsi aux pieds des autels et nous fait manger à la fraction du pain. C'est alors que nos yeux s'ouvrent à la lumière d'en haut, une fois qu'à son contact notre cœur c'est embrasé des feux du divin Cœur: *Nonne cor nostrum ardens erat in nobis dum loqueretur nobis in via.* Est-ce que notre cœur n'est point brûlant lorsque Jésus sacrifié nous parle de son autel et vient en nos âmes par la communion eucharistique?

Allons donc avec confiance auprès du trône de la grâce, afin d'y recevoir miséricorde et d'y trouver secours opportun. *Adeamus ergo cum fiducia ad thronum gratiae. Amen.*

TROISIÈME INSTRUCTION

Histoire et structure de la messe

Hoc facite in meam commemorationem.

Faites ceci en mémoire de moi.

(S. Luc, XXII, 19).

Mes Frères,

Faites ceci en mémoire de moi. Telles sont les paroles que le divin Maître adressait à ses Apôtres en instituant du même coup, à la Cène, le sacrifice eucharistique et le sacerdoce. *Ceci*: qu'est-ce à dire, sinon évidemment le sacrifice du Corps et du Sang du Rédempteur sous les espèces du pain et du vin. Voilà ce que dès les premiers temps du christianisme, et partout depuis, dans l'Église catholique, on a entendu et pratiqué.

Car c'est là l'essentiel de la messe, du sacrifice auquel sont invités à participer les disciples du Christ. Le cadre néanmoins de ce mystère a varié avec les siècles, il s'est agrandi et a pris plus ou moins de solennité, selon que l'ont suggéré les circonstances de temps et de lieu.

Mon dessein est aujourd'hui, mes Frères, de vous expliquer cette évolution, afin de bien établir que, si les cérémonies extérieures et un certain nombre de prières liturgiques se sont ajoutées avec le temps à l'offrande du pain et du vin consacrés, cette offrande a toujours existé, et que ce qui constitue la partie centrale de notre messe de maintenant

remonte à travers les âges jusqu'à Jésus-Christ. Elle avait même commencé en figure dans l'Ancien Testament et sous la loi de Moïse, puisque, comme on l'a vu, le sacrifice de la messe est la réalisation parfaite de la religion envers le vrai Dieu, religion que les sacrifices antiques cherchaient en vain ou imparfaitement à pratiquer. L'histoire et l'étude des monuments nous montrent, en Orient comme en Occident, la messe comme rite principal de la religion catholique. Et à toutes les époques, dans tous les pays chrétiens, sous la multiplicité et la variété des cérémonies introduites pour ce saint sacrifice, on retrouve comme dans la messe romaine les mêmes éléments : un banquet spirituel qui réunit les croyants, la bénédiction du pain et du vin au milieu de prières diverses, leur consécration selon les paroles du Christ qui *transsubstantie* le pain et le vin à son Corps et à son Sang, et enfin la communion du célébrant, de ses ministres et des fidèles. Ainsi la messe est-elle vraiment, selon le mot des saints docteurs, le mémorial du sacrifice de la Cène. Or, cette manière de faire, on la découvre équivalentement non seulement dans la liturgie de Rome, mais dans les autres liturgies latines, dans la liturgie mozarabe, en Espagne, dans la liturgie ambrosienne, à Milan, dans la liturgie gallicane, à Lyon, et dans les diverses liturgies Orientales.

Donnons d'abord un *abrégé historique*, esquissant l'évolution successive des cérémonies de la messe depuis ses origines. Puis, nous ferons quelques observations à propos de la *structure actuelle* de la messe, car, encore une fois, pour la comprendre, il faut la rattacher au passé.

I.— Abrégé historique de la Messe

La messe, avons-nous dit, est un sacrifice, le sacrifice du pain et du vin changés au corps et au sang de Jésus-Christ. Les sacrifices de l'Ancienne Loi, et même chez les païens, comprenaient communément, comme on l'a expliqué, trois actions: l'offrande de la victime, sa consécration au moyen d'une transmutation matérielle, et enfin sa manducation par les prêtres et les adeptes du Dieu auquel avait été offert le sacrifice. C'est ainsi qu'il en arrivait, en particulier, dans le sacrifice de l'agneau pascal que les Juifs mangeaient chaque année, au cours d'un repas rituel, en souvenir du jour où l'ange de la mort, en Égypte, avait épargné leurs maisons, à cause du sang de l'agneau dont les portes étaient marquées, comme l'avait ordonné le Seigneur: on chantait d'abord des psaumes, puis, debout, les reins ceinturés, prêts comme les ancêtres à répondre à l'appel de Jéhovah, on mangeait l'agneau et des pains azymes selon les prescriptions liturgiques.

Ce fut au cours du repas sacré de la Pâque que Jésus institua le sacrifice chrétien. Ainsi fit-il passer ses disciples, adorateurs du vrai Dieu, de l'Ancienne à la Nouvelle Loi. Après avoir récité avec eux les psaumes de l'alleluia, et mangé l'agneau pascal conformément aux observances juives, il poursuivit la cérémonie en y ajoutant un rite nouveau. Ayant pris du pain, il rendit grâces, et l'ayant béni, il le rompit en morceaux qu'il distribua à ses Apôtres, en leur disant: « Ceci est mon corps qui est livré pour vous ». De même pour le calice, après le repas, il dit: « Ceci est le calice de la nouvelle

alliance dans mon sang qui sera versé pour vous » (Luc, XXII, 17).

De cette façon fut institué et offert pour la première fois le sacrifice eucharistique. Dans le récit analogue des trois Évangélistes, saint Matthieu, saint Marc, saint Luc, et de l'Apôtre saint Paul, on a comme le noyau de la messe.

Les Actes des Apôtres, qui racontent les commencements de l'Église, nous parlent ensuite de réunions dans les maisons privées, où se fait la *fraction du pain*: c'est la messe primitive. L'Apôtre nous démontre son identité avec ce qu'avait fait le Christ: « J'ai reçu du Seigneur ce que je vous ai transmis, dit-il, *savoir*, que le Seigneur Jésus, dans la nuit où il fut livré, prit du pain, et après avoir rendu grâces le rompit et dit: « Prenez et mangez: ceci est mon corps, rompu pour vous; faites ceci en mémoire de moi ». De même, après avoir soupé, il prit le calice et dit: « Ce calice est la nouvelle alliance en mon sang: faites ceci, toutes les fois que vous boirez (le vin du sacrifice), en mémoire de moi » (Corinth., XI, 23-25).

* * *

Rite des plus simples à l'origine, on le voit, la messe comporte bientôt un certain nombre de formules et de cérémonies dont l'offrande eucharistique demeure le centre. Tout comme faisaient les Juifs au banquet de la pâque, on ne manque pas de réciter ou de chanter des psaumes; on fait des lectures de l'Ancien et du Nouveau Testament; pour marquer la charité qui anime tous les frères, on se donne le baiser de paix; aucune prière ne pouvant être plus

considérée que celle qu'avait enseignée et prescrite le Sauveur lui-même à ses disciples (Matt., VI, 9), on récite ensemble le *Pater*; on se souhaite mutuellement la paix, comme avait fait le Maître: *Pax tecum, pax vobis*; on se souhaite la grâce du Seigneur: *Dominus vobiscum*, que le Seigneur soit avec vous; et l'assemblée répond: ainsi qu'avec votre propre esprit, *et cum spiritu tuo*. Puis, le célébrant compose de belles prières, au nom de tous, et les autres, après avoir écouté en silence, adhèrent expressément, en disant ensemble: *Amen*, ainsi-soit-il. Il invite le Seigneur à venir lui-même dans l'assemblée, et répète les invocations: *Veni Domine*, venez Seigneur; Seigneur, ayez pitié de nous, Christ, écoutez-nous, exaucez-nous: *Kyrie eleison, Christe, audi nos, exaudi nos*. Et c'est la litanie, c'est-à-dire l'alternance des exclamations pieuses qui se continue. Les formules de prières se fixent et s'enrichissent, les cérémonies, pour des fins de bon ordre et de respect mutuel, s'ajoutent aux rites du culte rendu à Dieu.

La Cène où le Christ Jésus avait institué la messe était pour les Juifs le souper de la Pâque. Rien d'étonnant qu'aux origines l'assemblée chrétienne du sacrifice fut d'abord un banquet fraternel tenu la plupart du temps le soir, comme avait fait Jésus avec ses disciples, ou même la nuit par précaution peut-être contre les persécuteurs. Mais ce repas, avant la fraction du pain eucharistique, offre bientôt des inconvénients, et même prête à des abus, au témoignage de saint Paul (I Cor., XI). Comme il n'est pas essentiel, on sépare la réunion des agapes ou festin de charité de la réunion de la synaxe ou offrande du sacrifice. Bien plus, afin d'éloigner radicalement toute inconvenance, et pour mieux

mettre en relief le caractère de l'assemblée eucharistique, non seulement on défendra ensuite d'y joindre un repas préalable, mais on prescrira aux fidèles, à mesure que la célébration eucharistique avancera dans la nuit et jusqu'au matin, le jeûne le plus absolu depuis la veille; c'est le principe de la loi maintenant séculaire du jeûne eucharistique.

* * *

Devenue service exclusivement liturgique, la messe garde toutefois quelque chose du repas sacré. Et même après que l'assemblée est devenue nombreuse et qu'il a fallu séparer les laïques du clergé, chacun ayant sa place au lieu de réunion, l'autel est encore une table, autour de laquelle le pontife, entouré du clergé, et sous les regards du peuple vers lequel il est tourné, accomplit les rites saints. Vers le milieu du deuxième siècle, saint Justin, philosophe et écrivain laïque, nous donne la description suivante de la réunion des fidèles pour l'offrande eucharistique, et l'on y reconnaît les traits fondamentaux de la messe primitive et de la messe aussi de tous les siècles: « Le jour qu'on appelle le jour du soleil (dimanche), tous ceux qui demeurent dans les villes ou aux champs se réunissent ensemble; on lit les mémoires des apôtres et les écrits des prophètes, autant que le temps le permet. Quand le lecteur a fini, celui qui préside fait un discours pour avertir des défauts, et pour exhorter à l'imitation de ces beaux enseignements. Ensuite nous nous levons et nous prions tous ensemble à haute voix. Puis, quand la prière est terminée, on apporte du pain, du vin et de l'eau. Celui qui préside fait monter les prières et les eucha-

risties (ou offrandes) aussi longtemps qu'il peut, et tout le peuple répond disant: *Amen*. Puis a lieu la distribution et le partage à chacun des choses consacrées, et l'on envoie aux absents par le ministère des diacres (Première apologie, LXVII). Ce n'est pas, en effet, comme un pain vulgaire, comme une boisson vulgaire que nous prenons ces aliments; mais de même que devenu homme par la vertu de la parole divine, Jésus-Christ notre Sauveur a pris notre chair et notre sang, ces aliments, qui doivent par transformation nourrir notre chair et notre sang, ainsi *eucharistiés* (c'est-à-dire offerts et consacrés) par la vertu de la prière venue du Christ, nous avons été instruits à y reconnaître la chair et le sang de ce Jésus fait chair » (LXVI).

Telle est, mes Frères, la messe d'il y a environ seize siècles. Une cinquantaine d'années plus tard, saint Hippolyte (*Tradition apostolique*) nous fournit le texte même d'une prière eucharistique qui correspond à ce qu'on appelle aujourd'hui la préface et le canon, le *canon* de la messe, c'est-à-dire la prière réglée, qu'aucun prêtre n'a le droit de changer. Elle est précédée déjà du *Dominus vobiscum*, *Sursum corda*, etc.

Ne nous étonnons pas qu'on ait si peu de renseignements développés sur les cérémonies de la messe dans l'antiquité chrétienne. Il n'y avait pas d'imprimerie alors, et on écrivait peu; les écrits ont d'ailleurs été à peu près tous détruits par le temps, les guerres, les tremblements de terre. Et puis, défiants à l'égard des païens qui s'employaient à pénétrer les mystères de la religion des chrétiens pour livrer ceux-ci aussitôt aux empereurs et aux juges persécuteurs, les fidèles s'abstenaient plutôt de

toute rédaction publique, cachant leurs manuscrits ou les détruisant pour les soustraire à l'œil des étrangers. Ils se transmettaient de bouche à bouche, comme c'était d'ailleurs la mode chez les peuples anciens, alors que la mémoire humaine était singulièrement développée et cultivée, les traditions doctrinales et rituelles.

* * *

Nous voici au quatrième siècle de l'ère du Christ. A Rome, le latin a remplacé la langue grecque dont il reste toutefois des vestiges dans la liturgie romaine, par exemple le *Kyrie eleison*. L'empereur Constantin donne à l'Église sa liberté. Les conversions de païens sont innombrables. Le culte chrétien s'exerce donc ouvertement, il se développe désormais en des temples magnifiques, et aux regards des foules. On ajoute des rites nouveaux et des formules neuves. Le chant prend de l'ampleur en de plus vastes églises. Et puis, on se met à célébrer diverses fêtes solennelles en l'honneur du Sauveur et des martyrs. Un calendrier ou ordo de ces fêtes se dessine, et la messe romaine comprend maintenant, outre le canon, des pièces qui vont changer selon les temps et les circonstances. Une liturgie abondante emprunte aux diverses chrétientés existantes et fournit elle-même aux chrétientés nouvelles, avec la latitude concédée en ces temps où les communications difficiles et la rareté des voyages permettent difficilement de maintenir une uniformité absolue, d'ailleurs aucunement nécessaire.

Voilà comment, sous la main en particulier du pape saint Grégoire, des changements sont opérés

dans les textes anciens eux-mêmes. Le *canon*, prière de la consécration, au lieu d'être d'un seul jet depuis la préface jusqu'à la communion, est segmenté en plusieurs pièces, terminées chacune par une doxologie au Christ, *per Christum Dominum nostrum*, et auxquelles maintenant s'ajoute l'*Amen*. Et la préface en est détachée pour former, le mot le dit, un discours ou chant préalable, auquel on joint le *Sanctus*. Le *Pater* est transporté de l'avant-messe à l'avant-communion, quelques prières s'intercalent, d'autres sont modifiées, supprimées. Le baiser de paix, à l'offertoire, est transposé avant la communion. Tout cela avec des variantes d'église à église, mais cependant sur un fonds substantiellement le même partout, et qu'on reconnaît vite pour ce qui concerne en particulier les églises d'Occident. Maintenant les sacramentaires, autrement dit les missels, sont multiples. Une chose est partout à y remarquer : à savoir que c'est au cours du récit de la Cène, et en se servant des paroles même du Christ, comme l'avaient fait saint Paul et tous les Apôtres, que l'on consacre le pain et le vin, le célébrant ayant toutefois l'intention actuelle et effective de consacrer lui-même à la façon et par la puissance du Sauveur.

* * *

Voyons maintenant une messe pontificale à Rome, au temps de Constantin. (1)

Elle débute par le chant d'un psaume qu'on appelle *introït*, c'est-à-dire entrée, puisque pendant qu'en deux groupes faisant face à l'autel, de chaque

(1) On peut comparer avec la suite de la Messe actuelle, à l'Appendice de ce volume, p. 171.

côté du sanctuaire, les chantres l'alternent, le célébrant et ses ministres sortent de la sacristie et se rendent processionnellement à l'autel. Le cortège du pontife compte sept acolytes porteurs de flambeaux, sept diacres et sept sous-diacres dont l'un tient un encensoir fumant. Tous sont revêtus du large vêtement romain, de forme ronde et sans manche, dit aujourd'hui à tort chasuble gothique. En avançant dans le *presbyterium*, c'est-à-dire l'endroit où se tiennent les prêtres, les acolytes se rangent quatre d'un côté, trois de l'autre, pour laisser passer le reste du cortège au milieu d'eux; les sous-diacres font de même.

Rendu au pied de l'autel, l'officiant s'incline profondément; puis, debout, il prie en silence, donne le baiser de paix à ses assistants, prie de nouveau alors qu'on achève le chant de l'introït.

Durant ce temps, les diacres gravissent deux par deux les degrés de l'autel et vont en baiser l'extrémité, l'un d'un côté, l'autre de l'autre. Ils reviennent près du célébrant qui monte lui-même et baise le livre des évangiles posé sur l'autel, puis l'autel même. L'archidiaacre, c'est-à-dire le premier des diacres, qui lira tout à l'heure l'évangile, s'avance à son tour et baise le côté droit de l'autel.

Le Pontife se rend alors à son siège, et, debout, salue l'assistance: *Pax vobis*; si ce n'est qu'un simple prêtre, il dit *Dominus vobiscum*, usage qui a persisté jusqu'à nos jours.

Tous répondent: *Et cum spiritu tuo*. Puis le célébrant dit: *Oremus*, prions, et il récite la prière collective, appelée précisément *collecte*. Il s'assied ensuite ainsi que les ministres, sauf les sous-diacres demeurés debout de chaque côté de l'autel, et l'un

d'eux se dirige vers la tribune de l'ambon, et lit un extrait de l'épître des Apôtres assignée à ce jour. L'on psalmodie le *graduel*, chanté sur les *degrés* de l'autel. Si c'est au temps pascal, comme le faisaient les Hébreux on chante ensuite quelque psaume alléluatique, on module avec allégresse l'alleluia. Quelquefois, il y a eu d'abord lecture d'une prophétie de l'Ancien Testament, avec le chant d'un psaume prolongé, appelé *trait*. A certains jours, comme il nous est resté aux Quatre-Temps, au Samedi Saint etc., on fera six et même douze lectures de prophéties et d'épîtres, avec entre temps le chant de psaumes sous la forme de traits.

Vient ensuite la grande lecture, celle de l'Évangile, toujours faite avec une particulière solennité. Après en avoir demandé et reçu le mandat et la bénédiction de l'Évêque, le diacre accompagné d'un sous-diacre thuriféraire et de porte-flambeaux monte à la tribune, encense le livre, chante le texte sacré que baisent ensuite les ministres présents au sanctuaire. C'est alors que le Pontife par une homélie ou un sermon explique à son trône l'évangile qui a été lu.

Puis, l'un des diacres renvoie ceux qui ne communieront pas: *Qui non communicat det locum.*

* * *

Et commence alors la messe proprement dite, l'offrande du saint sacrifice. Elle débute par l'*offertoire*. Deux diacres vont étendre pour couvrir la table de l'autel un grand linge blanc, appelé *corporal*, puisqu'il portera le corps du Christ. C'est ainsi qu'on fait encore le Vendredi Saint. Pendant que

l'officiant va, passant de côté et d'autre dans la nef recevoir les offrandes des fidèles, c'est-à-dire des pains que des ministres mettent en des corbeilles et du vin qu'ils versent en des burettes, le chœur chante un psaume, opportunément dit *offertoire*.

Parfois, à l'offrande du pain et du vin s'ajoutera celle des flambeaux de cire. On en a encore la trace aux messes d'ordinations où les ordinands vont présenter au Pontife célébrant un cierge; ou à la consécration d'un Évêque, alors que le consacré, à genoux aux pieds du consécrateur, lui remet magnifiquement deux flambeaux, deux pains et deux barillets de vin, alternativement ornés d'or et d'argent.

Revenons à notre messe antique. Après avoir reçu les offrandes, le célébrant retourne à son siège placé au fond du chœur, en arrière de l'autel qui est, nous l'avons dit, une table libre de tous côtés et par-dessus laquelle on peut apercevoir le Pontife de face; là, il se purifie les mains, tandis que les diacres disposent sur l'autel le pain et le vin qui doivent être consacrés, un sous-diacre demeure à quelque distance en avant, avec sur un plateau les autres offrandes qu'il tiendra ainsi jusqu'au *Pater*. Quand tout est prêt, le Pontife vient, baise au milieu la table du sacrifice, et dit à voix basse l'oraison maintenant appelée *secrète*, et qui fait allusion aux dons remis par les fidèles.

Pendant ce temps, les différents ministres prennent position pour *l'action* la plus solennelle du saint sacrifice, la consécration. Prêtres et diacres se rangent derrière le célébrant, la tête profondément inclinée; les sous-diacres au contraire demeurent debout de ce côté-ci de l'autel, prêts à répondre au *Per omnia saecula saeculorum* qui achève la *secrète*,

et au dialogue préalable à la préface: *Dominus vobiscum.*— *Et cum spiritu tuo.*— *Sursum corda.*— *Habemus ad Dominum.*— *Gratias agamus Domino Deo nostro.*— *Dignum et justum est.* Le Seigneur est avec vous.— Et avec votre esprit.— Élevons nos cœurs.— Nous les avons au Seigneur.— Rendons grâces au Seigneur notre Dieu.— Cela est digne et raisonnable.

Le chant de la préface se déroule, commençant toujours par cette reprise: *Oui, il est vraiment digne et raisonnable, juste et salutaire, de vous rendre partout et toujours des actions de grâces, Seigneur saint, Père tout puissant, Dieu éternel,* après quoi le Pontife expose les raisons spéciales qui s'attachent au mystère qu'on célèbre.

La préface est déjà suivie du *Sanctus*, pendant le chant duquel les sous-diacres s'inclinent avec le célébrant. Le *Sanctus* terminé, celui-ci se redresse, tous les autres demeurant inclinés, et il commence comme aujourd'hui le canon au milieu d'un profond silence. Nous l'avons observé, c'est presque la formule exacte encore en usage. C'est de cette sorte qu'il prononce les paroles de la consécration.

En mentionnant qu'il prie en son nom et au nom de tous, tous pécheurs, *Nobis quoque peccatoribus*, le célébrant hausse la voix, les sous-diacres se redressent.

Il n'y a pas eu d'élévation ni de l'hostie ni du calice, au moment de la consécration. C'est au *Per quem haec omnia* que le premier diacre fait ce qu'on appelle maintenant la petite élévation du calice au-dessus de l'autel, et aux mots *Per ipsum, et cum ipso, et in ipso*, le célébrant touche les bords

du vase sacré avec la sainte hostie. Ainsi s'achève le canon de l'Action eucharistique.

* * *

En vue de la communion, le célébrant, après, donnait le baiser de paix au premier dignitaire ecclésiastique, qui le donnait au second et ainsi de suite, même parmi les fidèles, les hommes aux hommes, les femmes aux femmes, chaque sexe occupant l'un des côtés de l'église.

Et depuis saint Grégoire, on chantait ici la prière du Seigneur, le *Pater noster*, en préparation à la communion.

Alors a lieu la fraction du pain, c'est-à-dire sa division en morceaux, suivie, après que le Pontife s'est communiqué lui-même et a bu au calice, de la communion générale des ministres de l'autel dans le sanctuaire et de celle des fidèles dans la nef. Le célébrant lui-même pour les ministres, ou le diacre pour les fidèles, leur présente un morceau du pain consacré en disant : *Le corps du Christ*, que chacun reçoit dans sa main à demi-fermée, avant de le porter à sa bouche. Le ministre présente ensuite le calice contenant le précieux sang, et dit : *Le sang du Christ*. Le communiant y boit. Il répond chaque fois : *Amen*. Durant ce temps, un psaume est chanté, dit de communion.

On recueille les restes consacrés pour les porter aux malades, aux prisonniers et autres, en communion avec l'Église. Les offrandes non consacrées sont remises à l'administrateur pour l'entretien des clercs et des pauvres. La messe se termine par une prière d'actions de grâces, dernière oraison appelée

d'après - communion, *post - communion*. Le diacre renvoie ensuite les fidèles, en leur disant: *Ite, missa est*, vous pouvez partir, la messe est finie. L'assistance répond: *Deo gratias*. Le clergé retourne processionnellement à la sacristie.

* * *

Voilà, mes Frères, à peu près la messe romaine depuis au moins le quatrième siècle. Même des historiens étrangers à notre foi n'ont pu se retenir d'observer la beauté sobre et la logique de ces rites, qui allient à la simplicité la grandeur et l'ordre, et auxquels il y a lieu de revenir pour comprendre notre messe aujourd'hui encore.

Sans doute, depuis le Pape saint Grégoire, dans les divers pays, et sous l'autorité pontificale elle-même, des usages se sont modifiés ou se sont adaptés aux circonstances nouvelles. Mais ce ne sont pratiquement que des détails qui ne touchent pas au fond ni même à l'ordre général de la cérémonie. La messe romaine telle que les prêtres la célèbrent de nos jours est fixée on peut dire jusqu'à ses moindres minuties depuis au moins cinq siècles. Et dans son ordonnance générale, elle a sûrement quinze siècles. Tandis que dans sa substance, elle remonte à Jésus-Christ, car elle continue d'être l'offrande du Corps et du Sang du Christ sous les apparences du pain et du vin.

II.— Structure actuelle de la Messe

Je voudrais maintenant signaler les traits caractéristique de la structure de la messe de nos jours,

et qui nous aideront à en comprendre l'enchaînement de l'ensemble et le sens véritable de chacune des pièces. C'est qu'elle est d'abord une assemblée, dans sa première partie une assemblée de prière, puis, dans sa seconde une assemblée eucharistique.

Le mot messe, *missa*, signifie à l'origine le renvoi des fidèles à la fin d'une réunion chrétienne, et, bientôt, l'assemblée elle-même, toute assemblée de culte. Le mot fut spécialement appliqué aux deux assemblées régulières les plus importantes : l'assemblée générale de prière et d'instruction, et l'assemblée de la fraction du pain. A la première, les aspirants au baptême, c'est-à-dire les catéchumènes, pouvaient assister ; à la deuxième, seuls les baptisés en règle avec l'Église, demeuraient, car seuls ils pouvaient communier. Quand les deux assemblées faisaient suite l'une à l'autre, on admettait les catéchumènes à l'assemblée générale, aux prières, aux psaumes, aux lectures et aux enseignements ; ensuite, on les congédiait pour avoir l'assemblée eucharistique. Avec le temps et lorsqu'il n'y eut plus à Rome de catéchumènes, les deux messes ou assemblées furent soudées en une seule séance comprenant toutefois deux parties bien distinctes ; l'une qu'on continue encore, dans le langage liturgique, d'appeler la messe des catéchumènes, depuis la prière du prêtre au bas de l'autel jusqu'après l'Évangile, le sermon et le Credo, et qui se passe surtout au trône, à la banquette et au chœur ; l'autre, dite messe des fidèles, depuis l'offertoire jusqu'après la communion, pendant laquelle le célébrant demeure tout le temps à l'autel, où il offre, consacre et consomme le sacrifice eucharistique. C'est la raison pour laquelle on lit

encore, dans les livres rituels et dans le droit ecclésiastique, un nom au pluriel pour désigner la célébration de notre messe actuelle: *missarum solemnia*, *missae celebrantur*.

Les Orientaux n'ont pas ce mot. Ils emploient celui de *synaxe* qui veut dire aussi assemblée (comme *ecclesia*, église) et *liturgie*, c'est-à-dire fonction publique.

* * *

Notre messe garde donc en premier lieu sa nature d'assemblée. Il ne faut pas l'oublier, sans quoi on ne saisit rien dans son organisation, ses textes, ses rubriques essentielles. Voilà pourquoi, même depuis que l'usage s'est introduit d'avoir des messes basses, bien plus des messes privées, le prêtre normalement ne doit jamais célébrer seul: il lui faut au moins un servant qui représente le peuple. Si par indult il célèbre isolément, il ne le fait pas pour lui seul. *Célébrer*, étymologiquement, cela veut dire tenir une assemblée publique. Un prêtre qui célèbre, par exemple sans témoins dans son oratoire, doit s'inspirer de ce principe. Aussi se soit-il comporter comme au milieu du peuple chrétien. Il lit à haute voix ce qui devrait être chanté à la grand'messe; il se tourne vers la nef pour s'adresser à un auditoire présumé; il dit aux fidèles qui devraient s'y trouver: *Dominus vobiscum*, que le Seigneur soit avec vous; *Oremus*, prions; *Orate fratres*, priez, mes Frères; etc. Et il se répond à lui-même à la place du peuple ou du servant. Pour la même raison, à la messe basse, le prêtre seul remplit à la fois les fonctions de célébrant, de diacre et de sous-diacre, lisant l'épître,

l'évangile, dont la lecture appartient en principe aux ministres auxiliaires.

Voilà comment, pour le dire en passant, on ne peut pas vraiment entendre la messe sans y être présent de corps. Écouter une messe à la radio peut être un acte de respect religieux, une consolation pour les malades, mais prenons garde à l'équivoque, ce n'est pas y assister, c'est-à-dire ce n'est pas participer réellement à l'assemblée du sacrifice. Pas plus que pour un député de suivre les discours à la radio ne serait prendre part à la session.

Dans l'antiquité, on tenait beaucoup à ce qu'il n'y eût qu'une seule messe chaque jour par église, afin de réunir toute la communauté, clergé et fidèles. Aujourd'hui, et depuis longtemps, vu le grand nombre des chrétiens, surtout dans les paroisses urbaines, cela n'est pas possible. Néanmoins, le même esprit d'unité doit animer les fidèles qui ne peuvent prendre part à la messe principale, messe pontificale ou grand'messe de paroisse. En outre, c'est l'autorité qui fait l'unité, donc l'Évêque dans son diocèse, le curé dans sa paroisse. D'où la messe que préside le Pontife tient son excellence non pas tant de la pompe et du décor liturgique qui s'y déploient, que de la présence du chef qui donne à l'assemblée chrétienne tout son sens. Le curé dans son église paroissiale, tout autre prêtre qui officie légitimement, est toujours le tenant-lieu de l'Évêque pour le groupe auquel il préside et qu'il unit dans les fonctions sacrées.

* * *

On s'assemble pour faire un acte collectif, exercer le culte *public*. Ne faut-il pas regretter le malen-

tendu très commun qui fait que les fidèles viennent à la messe comme au spectacle, uniquement pour y regarder ce qui se passe à l'autel. Mais non, il ne suffit pas de *suivre* la messe, *d'entendre* la messe, si par là on signifie demeurer passif et étranger à l'égard de ce qui s'accomplit. La messe est une assemblée en vue d'une action commune. Il faut prier ensemble, il faut se joindre les uns aux autres en des pensées et en des sentiments communs, collaborer chacun à son degré et selon ses capacités à l'action commune.

N'est-ce pas pour l'avoir négligé, ou parce que là-dessus diverses nécessités ou diverses influences ont fait avec les siècles dévier le sens liturgique, que tant de chrétiens ne comprennent plus rien à la messe, ne cherchent pas à comprendre, qu'ils s'y ennuiant, la trouvent longue et cessent même ensuite de la fréquenter, ou du moins courent les messes courtes auxquelles ils assistent du fond des églises, cachés derrière les colonnes ? N'est-ce pas en vertu de la même inintelligence surnaturelle que parfois des âmes pieuses désertent les offices paroissiaux, et préfèrent les messes tranquilles et silencieuses des chapelles de couvent où elles ont pour ainsi dire le Bon Dieu comme à elles toutes seules ; piété mal éclairée, égoïsme sentimental et même esprit non religieux, qui se soustrait à l'assemblée commune des chrétiens, comme si le catholicisme n'était pas essentiellement la réunion de tous les fidèles dans le Christ ?

Ce trait de la collectivité dans la prière doit apparaître d'abord dans l'avant-messe, c'est-à-dire la première partie de la messe, jusqu'à l'offertoire, et qui correspond comme on l'a expliqué à ces assem-

blées de l'Église primitive, à ces veillées nocturnes où les Apôtres et leurs successeurs groupaient les chrétiens et les catéchumènes pour les instruire et prier avec eux. De ces assemblées sont aussi dérivés les autres offices de l'Église, comme les Vêpres, les Matines, et le reste.

Voyons par exemple ce qui se passe à la messe solennelle présidée par l'Évêque. Durant que l'on chante l'introït, l'Évêque prie avec ses ministres au pied de l'autel. Mais ensuite il s'en va à son trône et, même si c'est lui qui chante la messe, il y demeurera jusqu'à l'offertoire, ne retournant à l'autel que pour l'offrande proprement dite du Saint Sacrifice. On a là, ainsi, deux parties nettement tranchées.

La première assemblée, l'Évêque la préside à son trône, c'est-à-dire à son siège d'Évêque, de sa chaire de chef, de docteur, de pasteur. De là il dirige, il enseigne, il sanctifie. Les ministres viennent au trône, par exemple avant de faire quelque cérémonie, lui en demandant l'autorisation. Il y bénit l'encens, il y bénit ceux qui le saluent, il y impose les cendres, les rameaux, il y chante ou y récite les textes de la messe du jour. Un Évêque est un surveillant, c'est de sa chaire qu'il regarde et veille de haut.

Quand un autre remplace l'Évêque diocésain, il n'a pas le droit de prendre place au trône, n'étant pas le chef; un Évêque étranger ne peut le faire sans son autorisation, et régulièrement célèbre la messe pontificale au fauteuil; si c'est un simple prêtre, pendant l'avant-messe, réunion de lecture et d'enseignement, il devra s'asseoir mais à la banquette avec les ministres.

Et pendant cette partie de l'office, les diverses formes de prière sont collectives ou dialoguées, le

Kyrie, le *Gloria*, le *Credo*, les psaumes, étant alternés, les oraisons précédées de l'*Oremus* et suivies de l'*Amen*. Ainsi de suite.

* * *

Nous arriverons ainsi à la deuxième partie, assemblée ou messe des fidèles, celle du saint sacrifice proprement dit, et dont les éléments sont inséparables de la messe. Elle commence à l'offertoire pour se terminer à la communion du prêtre et des fidèles.

Vous l'avez observé, mes Frères, cette partie-là ne varie guère d'une messe à l'autre, non plus que dans les divers temps de l'année. Tandis que, par exemple, selon l'office du jour, vous aurez eu auparavant des oraisons, des psaumes, des Épîtres, des Évangiles particuliers; tandis qu'en Carême, le Mercredi des Cendres, le dimanche des Rameaux, il y a eu plusieurs chants et prières propres au jour et diverses particularités, une fois rendu à l'offertoire, c'est la messe strictement dite, et vous savez que tout s'y passera comme d'habitude. Aux grand'messes comme aux messes basses, c'est à peu près pareil. Voilà surtout ce qu'on appelle l'*Ordinaire* de la messe, et qui se trouve dans la plupart des livres de prières appelés *paroissiens*.

On peut cependant distinguer encore ici trois parties qui correspondent aux trois opérations du sacrifice proprement dit: l'offrande, la consécration et la communion. Depuis l'offertoire jusqu'au *Sanctus*, c'est l'offrande du pain et du vin apportés pour être consacrés. Après le *Sanctus* jusqu'au *Pater*, c'est le canon, au cours duquel le prêtre racon-

te la Cène et emploie les mots de Jésus-Christ pour changer lui-même le pain et le vin au Corps et au Sang du Seigneur, et ainsi rendre grâces au Très Haut et lui demander ses faveurs pour lui-même, pour les assistants et pour toute l'Église. Enfin, il y a le *Pater* et les autres prières de préparation, la communion et les oraisons de postcommunion.

Ces trois parties correspondent aux trois mots de l'Écriture: Jésus prit du pain, le bénit (ou consacra), le distribua. Et aussi aux trois actions dont parlait saint Justin dans le récit que nous lui empruntons tout à l'heure: 1) on apporte au président le pain et le vin; 2) il prononce une bénédiction pour eucharistier ces éléments; 3) on le distribue aux assistants.

Cela se passe encore ainsi.

Conclusion

Terminons, mes Frères, en revenant sur une réflexion que nous avons déjà soulignée. La messe n'est vraiment complète que par la communion non seulement du prêtre mais aussi des fidèles. Et on comprendra mieux, après nos explications des cérémonies, la convenance de communier, quand on le peut, pendant la messe. J'admets sans doute qu'il y ait parfois des impossibilités, des empêchements, des excuses, et que pour ces motifs l'Église laisse à chacun sa liberté. Mais le vrai sens de la communion, c'est de participer au sacrifice de l'Eucharistie. *Prenez et mangez*, a dit Notre-Seigneur en offrant son sacrifice à la Cène. *Ut sumant et dent caeteris*, nous fait chanter l'Église en parlant des prêtres, dans le *Lauda Sion*, de saint Thomas, docteur de l'Eucharistie: afin qu'ils en prennent eux-mêmes

et en donnent aux autres. La messe, en tout cas, est la meilleure préparation à la communion. L'Église continue d'organiser toute la liturgie de la messe en vue de la communion, même des fidèles. Communier hors de la messe, selon Fénelon, c'est sortir de l'intention de Jésus-Christ. Et Bossuet, à son tour: « Le prêtre qui a préparé un grand banquet, s'afflige de voir qu'il est seul à consommer son sacrifice ».

Hoc facite in meam commemorationem, « *Faites ceci en mémoire de moi* ». Célébrez et communiez en mémoire de moi. Tel est vraiment le mandat laissé par le Sauveur aux siens, et que l'Église depuis vingt siècles et malgré tant d'hérésies a indéfectiblement conservé.

N'y a-t-il pas lieu d'admirer cette continuité liturgique, et d'y voir un trait de la durée de l'Église, de la constance de son dogme, de la solidité de sa discipline? Alors que tant de sectes chrétiennes naissent à peine et se subdivisent à l'infini, par le caprice du libre examen et de l'insubordination disciplinaire et liturgique, vous pouvez, mes Frères, dans la fermeté de votre foi et l'apostolicité de votre Église, vous redire à vous-même et redire aussi aux autres: Je crois ce qu'ont cru mes ancêtres, quand ils sont venus de France; ce que croyaient leurs ancêtres quand ils furent convertis du paganisme; ce que croyaient les romains qui portèrent partout la foi; ce que croyaient les disciples et les apôtres au lendemain de la mort et de la résurrection du Christ. Je crois à la même messe, je participe à la même communion. Une tradition inaltérable, même dans les temps où il n'y avait ni livres ni écritures et malgré toutes les vicissitudes de la persécution,

du schisme et de l'hérésie, m'a transmis le dépôt de la foi, en répétant de siècle en siècle comme saint Paul à son disciple Timothée: Garde bien le dépôt, *depositum custodi* (I Tim., VI, 20).

Les Évêques et le clergé doivent garder le dépôt. Vous aussi, mes Frères, en vous appliquant à comprendre les cérémonies de la messe, et à l'entendre dans l'esprit de l'Église qui continue à travers les siècles d'écouter la recommandation du Maître: *Hoc facite in meam commemorationem*; faites ceci en mémoire de moi.

Que le Seigneur nous en accorde à tous la grâce
Amen.

QUATRIÈME INSTRUCTION

Le cadre matériel de la messe

*Esto tu populo in his quae ad Deum
pertinent... ostendasque populo caeremonias et ritum colendi.*

Donnez-vous à votre peuple pour tout ce qui concerne le Seigneur, et pour lui apprendre les cérémonies et la manière d'honorer Dieu.

(EXODE, XVIII, 20).

Mes Frères,

Tel était le sage conseil que Moïse recevait au moment où il se consumait en des excès de zèle pour diriger son peuple vers la terre promise et le sauver : laisser les soins de la judicature à d'autres, mais s'employer à tourner l'esprit et le cœur de ses subordonnés vers le Très-Haut, et leur enseigner les préceptes cérémoniels du culte et la manière d'honorer Dieu.

Voilà qui demeure, mes Frères, d'une actualité constante et d'une pénétrante psychologie. Ce que les sauveurs d'âmes et surtout les pasteurs doivent mettre au-dessus de tout, c'est d'apprendre aux hommes d'abord à servir Dieu. Et, à cette fin, entre autres moyens, de leur exposer les rites sacrés, de leur en faire comprendre la raison et le sens, afin qu'ensuite la religion qu'ils auront pour leur Maître souverain soit profonde et vivante, qu'elle nesoit pas tout extérieure et vaine.

En commentant les textes qui se rapportent aux prescriptions liturgiques de l'Ancien Testament, saint Thomas d'Aquin ne manque pas de mettre en lumière pourquoi dans le culte que nous rendons à Dieu il y a ainsi des choses matérielles et des rites sensibles. « Il faut, explique-t-il, que notre culte soit à la fois extérieur et intérieur. Puisque l'homme est composé d'âme et de corps, l'un et l'autre doivent s'occuper à honorer le Seigneur, l'âme s'y appliquant par le culte intérieur, le corps par le culte extérieur. Et de même que le corps est ordonné à Dieu par l'âme, de même aussi le culte extérieur doit-il l'être par le culte interne. Ainsi, dans le culte, tous les actes extérieurs de l'homme seront-ils ordonnés à Dieu, selon qu'il s'y appliquera par les pensées de son esprit et les affections de son cœur » (S. Th., 1-2ae, q. CI, a. 2).

Mais cela ne s'accomplira bien que si l'homme comprend la signification des choses dont il se sert pour le culte et donne aux gestes qu'il fait toute leur portée. D'où la nécessité pour les prêtres, en particulier pour l'évêque, d'expliquer même avec détails ce qui concerne les cérémonies liturgiques.

C'est ce que nous continuerons de faire, mes Frères, relativement à l'offrande du Saint Sacrifice de la messe, en vous fournissant quelques explications d'abord sur les objets utilisés pour la messe, deuxièmement sur les costumes liturgiques des divers officiants, et troisièmement sur les gestes rituels en usage. Nous aurons par là dessiné pour ainsi dire le cadre sensible du Saint Sacrifice dans nos églises.

I.— Objets liturgiques servant à la Messe

Pour comprendre la signification des lieux, des objets et des rites qui servent à l'offrande du Saint Sacrifice, il faut nécessairement, comme on l'a fait en ce qui se rapporte à l'ordonnance générale de la messe, remonter le plus souvent aux origines de l'histoire chrétienne. On observera que la plupart des usages actuels ont commencé pour des raisons d'utilité élémentaire ou de convenance locale, auxquelles se sont ensuite ajoutées, sous l'influence de divers esprits, des considérations pieuses et symboliques qui s'attachent maintenant à ces rites. C'est en particulier ce qui apparaît en premier lieu pour l'édifice lui-même qu'on appelle l'église.

* * *

Jésus avait institué l'Eucharistie au cours du repas de la Pâque, qui avait lieu en famille. Selon la loi néanmoins, les convives devaient être assez nombreux, afin de consommer tout entier l'agneau pascal. D'où l'usage de joindre des invités aux gens de la maison, ou de se réunir un certain nombre dans une salle commune. Ainsi voit-on Notre-Seigneur se réserver à Jérusalem pour lui-même et les siens, au soir de la Cène, une grande salle à manger appelée cénacle. Telle fut la première église chrétienne.

Rien d'étonnant, avons-nous dit, qu'aux débuts du christianisme, la messe ou *fraction du pain* eucharistique ait suivi un banquet fraternel, tenu dans la demeure particulière de quelque chrétien. L'opposition des juifs aux disciples de Jésus-Christ, puis les persécutions dans l'empire exigèrent le plus fré-

quemment et maintinrent plus ou moins pendant trois siècles cette pratique. Les maisons des plus fortunés d'entre les nouveaux chrétiens, avec leurs vastes salles ordinairement décorées et discrètes, servirent ainsi de lieux de réunion.

En même temps, néanmoins, on vit ici ou là s'élever des édifices affectés au culte chrétien, parfois même déjà de bonne proportion, et où l'on retint le genre des palais de Rome. Puis, aux temps de persécution, protégés au moins par les lois spéciales qui favorisaient le respect des morts, ce furent aussi les cimetières même les plus souterrains, c'est-à-dire les catacombes, qui reçurent les assemblées chrétiennes. Ainsi commença-t-on à célébrer la messe sur la pierre des tombeaux, d'où est venue la coutume de placer dans toutes les pierres d'autel que le Pontife consacre des reliques des saints martyrs.

De sorte qu'après Constantin, quand les communautés chrétiennes et les souverains eux-mêmes bâtirent des églises, trois siècles d'expérience en avaient fixé les conditions les plus propres à favoriser la tenue des assemblées du sacrifice, et imposé pour ainsi dire le style. En souvenir du Calvaire, et peut-être sous l'influence du culte rendu à la Vraie Croix redécouverte, l'église fut en forme de croix latine, plus longue que large, dont la nef et les deux bras donneraient place aux fidèles ou à des chapelles particulières, et la tête, orientée vers le soleil levant, formerait la partie réservée aux ministres pour les cérémonies liturgiques. Nous n'avons pas ici à suivre les variations qui avec les siècles modifièrent, mais sans les supprimer totalement, ces données, selon les besoins et les goûts nouveaux.

Un grand principe, en tout cas, demeure intouché : unis dans le Christ, les clercs et les simples baptisés appartiennent à une société hiérarchisée, et n'ont par conséquent ni les mêmes pouvoirs ni les mêmes fonctions dans la pratique du culte ; d'où leur séparation manifeste au temple. La nef, partie où se tiennent les fidèles, est distinguée par les degrés et au-dessus par l'arc triomphal, puis ensuite par une balustrade, un jubé, une grille, la table de communion. Les laïques ne doivent franchir le chœur que s'ils y sont appelés à servir aux fonctions saintes et, alors, avec leurs insignes distinctifs.

* * *

Au chœur lui-même, il y a, plus ou moins tranchées, des subdivisions. Dans la disposition primitive, tout au fond se trouve le siège élevé de l'Évêque, sa *cathedra*, d'où le nom de cathédrale donné à l'église épiscopale. On monte à ce trône comme on dit, puisque le Pontife règne vraiment sur ses fidèles comme un souverain sur ses sujets, par plusieurs degrés ; et de chaque côté prennent place, sur de longs bancs ou debout, les prêtres qui concélébrent avec leur Évêque ; ils sont maintenant représentés par les Chanoines qui entourent le Pontife et qui aux jours des messes pontificales portent eux aussi des ornements sacrés comme les ministres de l'autel. Encore aujourd'hui, en certaines églises d'Europe, le trône de l'Évêque est situé de la sorte en arrière de l'autel, et c'est là de même que se tient le clergé. Alors, au milieu du chœur, on a le *sanctuaire*, c'est-à-dire l'autel et l'espace d'alentour où s'accomplissent les fonctions. Enfin, de chaque côté, il y a

des places pour le clergé inférieur et les chantres, ceux-ci parfois dans les tribunes mais tout proches et revêtus de l'habit de chœur. On n'eût pas conçu, alors, il faut le noter, reléguer la *schola*, si intimement liée par le chant des textes liturgiques à l'ordonnance même des choses qui se passent à l'autel, dans quelque tribune lointaine, en arrière du temple et comme dans un autre pays, ainsi qu'on le fait depuis que le chant est accompagné de l'orgue et qu'il a pris trop souvent un caractère bien étranger à la liturgie.

Cette disposition du chœur, excepté dans les vieilles églises et surtout à Rome, est aujourd'hui un peu changée. C'est l'autel qui est ordinairement tout au fond, le trône de l'Évêque ou la banquette des ministres étant en avant, ainsi que l'ensemble du clergé.

Pareille modification prend moins de place et rapproche parfois les clercs du peuple, mais a néanmoins l'inconvénient d'en éloigner l'autel et surtout de faire que le célébrant tourne le dos aux assistants, et conséquemment elle diminue l'intimité de ceux-ci avec les mystères sacrés.

Autrefois, il y avait de part et d'autre, à l'entrée du chœur, des élévations appelées ambons ou jubés; c'est là que le sous-diacre ou quelque clerc inférieur montait à droite faire la lecture de l'épître ou d'une autre partie des Livres Saints, et le diacre à gauche pour le chant solennel de l'évangile. On en a le souvenir dans la place à gauche ou à droite que gardent de nos jours encore le sous-diacre et le diacre à la grand'messe, pour leurs lectures respectives. Et les tribunes maintenant disparues du chœur ont été remplacées par la chaire, du haut de laquelle se

fait le sermon, hors des églises où l'Évêque prêche de son trône.

* * *

Les tableaux, les statues, les chemins de croix, les orgues et harmoniums sont venus plus tard, fréquemment non sans caprice et superfluité, détournant parfois l'attention du culte primordial de la religion chrétienne, le Saint Sacrifice de la divine Eucharistie. Trop souvent, la décoration des églises ne s'est enrichie qu'en délaissant le caractère sacré qui convient au Cénacle du Seigneur. S'il y a lieu, en effet, de faire des églises de somptueux édifices dignes de la gloire du Très Haut, elles doivent néanmoins demeurer des maisons de Dieu.

La consécration des temples, ou celle des autels et des pierres d'autels eux-mêmes, comporte, au moins depuis le temps de Constantin, des rites longs et solennels bien propres à faire comprendre aux fidèles la majesté du sacrifice pour lequel ces lieux devront être utilisés. Tout d'ailleurs ce qui servira à la messe sera d'avance sanctifié par des prières et des bénédictions. Les vases qui contiendront le Corps et le Sang du Christ seront consacrés, les linges, les vêtements des ministres, et autres objets de culte seront aussi rituellement bénits. Tant l'Eglise a la persuasion et veut aussi convaincre ses adeptes que rien n'est assez pur pour le service de Dieu, et que si les choses matérielles qui servent aux mystères sacrés doivent être purifiés et sanctifiés, elles ne sont que l'image de la pureté spirituelle et de la sainteté qui doivent remplir nos âmes, quand elles s'approchent des mystères de nos églises et de nos autels.

Un mot des églises romaines appelées stations. Au missel, surtout pendant le carême, on peut lire en sous-titre de la messe propre le nom d'une église spéciale de Rome: Sainte-Marie Majeure, Saint-Pierre, Saint-Paul hors les Murs, etc., etc. Ce sont les églises désignées à l'avance où se rendait en procession aux jours indiqués, à partir du IV^e siècle, le clergé de Rome pour y célébrer le saint Sacrifice solennellement.

* * *

Il est manifeste que c'est l'autel qui est le centre et la raison d'être d'une église.

L'autel chrétien, on sait déjà pourquoi, fut au commencement une simple table à manger, le plus souvent de bois. Mais, avec la célébration dans les catacombes de la messe sur les tombeaux des martyrs, il fut ensuite de plus un sépulcre de pierre. D'où la règle introduite dans l'église latine de ne jamais célébrer qu'au moins sur ce qu'on appelle une pierre d'autel. Quant tout l'autel est d'un seul bloc de marbre ou de pierre, on l'appelle autel fixe. Autrement, la pierre consacrée et qui contient un petit sépulcre de reliques est placée elle-même sur une table ou incrustée dans une planche, mais la pierre doit être assez grande pour qu'on puisse y poser les vases sacrés.

Ce qu'on appelle le *tabernacle* est sur l'autel un accessoire inutile excepté à l'autel où l'on conserve le Saint Sacrement. Il faut que cet autel soit le plus beau et dans la plus riche chapelle de l'église; ordinairement donc le maître-autel, à moins que pour plus de commodité ou de convenance, comme dans les églises cathédrales et autres où se font les

grandes cérémonies chorales, on doit selon les rubriques placer à un autre autel la Sainte Réserve. Il faut se souvenir que jamais, dans les siècles anciens ni l'Évêque ni le clergé ne célébrait en présence, du Très Saint Sacrement exposé, selon la manière maintenant en usage, car on ne conservait pas à quelque autel, comme on le fait aujourd'hui, des hosties consacrées ; c'était dans un endroit dérobé à la vue, et plus tard soit dans quelque colombe d'argent suspendue, soit dans une armoire pratiquée en quelque colonne latérale.

Comme le trône des souverains, le maître-autel et l'autel de la Sainte Réserve, devraient être surmontés d'un baldaquin, c'est-à-dire d'une sorte de dais soutenu par des colonnes ou suspendu au plafond : Ce dais ou baldaquin peut être en métal ou en bois doré, ou bien d'une étoffe de damas ou soie rouge galonnée d'or. On peut aussi, selon les fêtes, le revêtir de tentures de la couleur du jour. Le trône de l'Évêque a droit à une ornementation analogue, quoique tout de même quelque peu moins élevée.

Pour avoir abandonné la notion fondamentale de l'autel, table du sacrifice, on en a fait communément un monument bizarre, malcommode, mal adapté à sa fin et où la fantaisie des artistes a étouffé le sens et la liberté liturgiques. Dans les quatre grandes basiliques romaines où seul le Souverain Pontife peut pontifier au maître-autel, celui-ci, placé au point central de la croix que forme l'église, n'est autre qu'une large table surélevée et couverte d'un riche baldaquin. Le célébrant y monte du chœur, au fond de l'abside où est placé le trône, et regarde les fidèles pendant qu'il officie. Ni gradins ni retables (panneaux de fond) ni statues ni bouquets ni

autres superfluités ne couvrent l'autel. Au reste, la règle est maintenue partout que sur la table proprement dite de l'autel, et a fortiori sur la pierre sacrée, rien autre que les vases et les éléments du Saint Sacrifice ne soient posés.

Ce qui convient sur l'autel, tout au plus, ce sont les grands chandeliers, souvenir des flambeaux que les sous-diacres déposaient à leur arrivée sur la table ou autour de l'autel, aux siècles latins; et entre lesquels doit dominer le grand Christ, qui marque par lui-même le sens de l'autel et des mystères qui s'y exercent. Des reliquaires conviendront mieux pour compléter la décoration que tout autre artifice.

Ajoutons que pour l'autel, d'accord avec les traditions les plus anciennes et le symbolisme le plus suggestif, seuls des cierges de cire peuvent être acceptés, et que les lampions, bougies et autres lampes de fantaisie y sont de mauvais goût autant que prohibés.

Un seul autel, avons-nous dit, celui où se conserve le Saint Sacrement, comporte un tabernacle, couvert d'une tenture de couleur qui devrait l'envelopper au complet, rappelant la tente du Saint des Saints, chez les Hébreux au désert. Mais la table d'autel, aussi, doit être *parée* pour le Saint Sacrement. A l'origine, et encore chez les Grecs, en dehors de la messe l'autel demeurerait une table nue, habillée seulement pour l'offrande eucharistique. On peut en avoir l'idée en observant ce qui se passe encore à nos cérémonies du vendredi et du samedi saints. Plus tard, on l'enveloppa de tout côté par le bas d'une ample tenture de soie ou d'étoffe rare, comme on le fait encore un peu dans les églises où l'on met aux fêtes des parements d'autels.

* * *

Sur la table même de l'autel, en dessus du chrême ou toile cirée qui couvre la pierre consacrée, il faut pour le Saint Sacrifice trois nappes blanches, appelées autrefois *corporales*, et symbole de la plus parfaite pureté, selon qu'il convient à nos saints mystères.

D'autres linges blancs sont aussi requis pour les vases sacrés, à savoir le corporal pour mettre en-dessous du calice, la pale qui n'était primitivement qu'une partie du corporal ramené sur le calice pour le couvrir pendant la sainte oblation, et le purificateur pour l'essuyer et le purifier après la communion. Sans compter, le manuterge avec lequel le célébrant s'essuiera les mains au *lavabo*, et la nappe de communion qui servira aux communians.

Nous venons de parler du calice. On sait qu'à la messe les vases sacrés doivent être régulièrement d'or, ou bien d'argent à l'extérieur et dorés à l'intérieur. Ce sont la patène, petit plateau rond ou soucoupe sur laquelle on place l'hostie, le calice, coupe dans laquelle est versé le vin du sacrifice, et enfin le ciboire, vase couvert et qui renferme les petites hosties à distribuer aux fidèles. On peut mentionner ici le plateau de communion, prescrit par le Saint-Siège depuis quelques années, et qui doit être tenu sous le menton des communians, afin d'y recueillir les saintes parcelles qui pourraient se détacher.

Depuis des siècles, l'antique coutume qu'avaient les fidèles de communier sous les deux espèces, c'est-à-dire sous celle du pain et du vin, est disparue dans l'Église latine. Ce fut vraisemblablement par raison

de commodité, et d'autant plus librement que la foi nous apprend qu'en communiant même sous une seule espèce on reçoit Jésus-Christ tout entier, son Corps, son Sang, son Ame et sa Divinité, nonobstant ce qu'ont voulu soutenir à ce sujet des hérétiques. Toutefois, il est resté des vestiges de l'ancienne discipline. Ainsi, à la messe pontificale et aux cérémonies d'ordination, après avoir reçu la Sainte Hostie, les ministres ou les ordinands boivent chacun leur tour à même un calice dans lequel il y a du vin, toutefois non consacré.

Devons-nous expliquer ici qu'en souvenir de la Pâque juive où l'on mangeait, comme le Sauveur le fit à la Cène, des pains azymes, c'est-à-dire non fermentés, l'Église latine emploie pour le saint sacrifice des hosties ou morceaux d'un pain cuit sans levain. Ce n'est néanmoins qu'une prescription de l'Église, non une condition de validité. Chez les Orientaux, on consacre du pain commun. En ce qui concerne le vin, dès lors qu'il est véritable, de quelque espèce qu'il soit, il forme la matière reçue pour le saint sacrifice.

Nous aurons achevé de mentionner les objets du culte du sacrifice eucharistique si nous ajoutons les livres et pupîtres et les canons d'autel.

Aux messes non pontificales, on a l'habitude de placer sur l'autel, appuyés aux gradins, quelques cartons imprimés, appelés *canons*, parce qu'il reproduisent, pour la commodité du célébrant, des textes de la messe que celui-ci peut ne pas savoir parfaitement par cœur; du côté de l'épître, le psaume du lavabo; au centre, quelques prières du canon, surtout les mots de la consécration; à gauche, le texte du dernier évangile. Tous ces textes sont d'ailleurs

dans le missel, placé sur un porte-missel ou mieux sur un coussin, et qui renferme toutes les prières propres à chaque messe. Aux messes solennelles, il doit y avoir un autre missel pour les ministres, ou mieux un épistolier, livre des épîtres, pour le sous-diacre, un évangélaire, livre des évangiles, pour le diacre, etc. Quand l'Évêque est présent, il a son livre propre, le canon, et un missel pour lire la messe. Mais s'il célèbre lui-même, l'autel doit être libre, et l'on n'y apportera le canon et le missel qu'aux temps requis.

II.— Vêtements des ministres du Saint Sacrifice

Maintenant que nous connaissons les objets qui doivent servir pendant la célébration du Sacrifice eucharistique, regardons les divers ministres à l'autel. Une chose ne manque pas de frapper, et parfois aussi d'étonner, c'est le nombre et la variété qui semble inutile et capricieuse, malgré leur splendeur, des vêtements dont ils sont revêtus. On ne saurait rien y comprendre sans recourir à l'histoire ecclésiastique.

Les vêtements sacerdotaux n'ont pas acquis d'un seul coup leur beauté ni leur forme présente. Du temps des Apôtres, et même un siècle ou deux après, on célébrait la messe en costume ordinaire, les clercs et les laïques portant communément alors pour vêtements une tunique ou sorte de robe assez longue et, comme vêtement de dessus, pour se protéger du froid ou bien aux jours solennels, un ample manteau, toge ou pallium.

Comme la tenue extérieure influence grandement sur les sentiments intérieurs, les docteurs chrétiens

au troisième siècle préconisent généralement, malgré l'avis de certains autres, une tenue spéciale de prière, pour le clergé en particulier. L'usage d'un costume propre aux fonctions liturgiques se généralise, appuyé sur l'exemple des prêtres de l'Ancien Testament, et grâce aussi à la situation de plus en plus honorable qui est reconnue dans la société aux Évêques et aux prêtres, depuis que l'empire a des disciples du Christ pour souverains. C'est d'Orient que vient surtout cette coutume. L'Église romaine prend encore plusieurs siècles avant de l'accepter absolument. Mais, sous l'empereur Charlemagne, l'influence gallicane élargit et universalise l'usage des vêtements liturgiques qui sont bénits et deviennent même de plus en plus des ornements. Pendant que les laïques adoptent des modes nouvelles qui font contraste avec les vêtements dont on use dans les églises, ceux-ci contractent de plus en plus un caractère exclusif, et l'emploi en est réservé aux clercs pour les fonctions liturgiques. On néglige graduellement la fin pratique du vêtement sacré; le développement des arts, l'emploi plus commun de riches tissus, les caprices du goût eux-mêmes s'en mêlent, et avec un inégal bonheur aboutissent peu à peu aux règles précises du vestiaire liturgique moderne, lequel pourtant remonte substantiellement au moins à une douzaine de siècles.

Toutefois, aux particularités de la coupe des vêtements rituels, se sont ajoutées les couleurs liturgiques. Dès le douzième siècle, le Pape Innocent III en mentionne quatre: le blanc, le rouge, le noir et le vert. Le blanc est employé, à cause de son symbolisme de pureté, aux fêtes du Sauveur et de la Vierge, et plus tard des saints confesseurs et autres,

à l'exception des martyrs pour lesquels on prend le rouge qui rappelle l'effusion de leur sang; le vert, de la couleur des prairies au printemps, signifie l'espérance et sera employé pour marquer l'espérance chrétienne, après la célébration des mystères de Noël et de la période pascale; aussi s'en sert-on les dimanches qui suivent l'Épiphanie et la Pentecôte. Enfin le violet qui est d'abord une simple nuance du noir, est utilisé comme celui-ci aux jours de pénitence et de deuil, où, en principe, on garde ses habits journaliers. Il y eut aussi d'autres usages, dont on a quelques traces: par exemple, le rose employé parfois à la mi-Avent et à la mi-Carême; le bleu dont usent les Espagnols à certaines fêtes de la Vierge, et le reste. Sans traiter ici des costumes orientaux.

En parlant des vêtements des prêtres de l'Ancien Testament, l'Angélique Docteur nous fournit la juste raison qui légitime cet emploi des habits et des couleurs liturgiques: « Non seulement, dit-il, les sacrifices et ce qui se rapporte immédiatement à Dieu appartiennent au culte divin, mais aussi tout ce qui concerne la préparation personnelle de ceux qui l'honorent, à lui rendre ce culte. Et ainsi les préceptes liturgiques qui regardent les observances et les vêtements constituent un moyen de préparation pour les ministres du culte à l'accomplissement plus parfait de leurs fonctions; de même que ceux qui sont au service des rois observent des manières et une étiquette spéciales. Et c'est ainsi que les observances liturgiques peuvent être légitimement prescrites (S. Th., 1-2ae, q. CII, a 1, ad 1um).

* * *

Lorsque au VI^e siècle les laïques quittèrent l'habit long pour prendre le vêtement écourté des barbares, les clercs conservèrent l'ancienne tunique ou, du moins, usèrent de vêtements longs et fermé de toutes parts. ⁽¹⁾ Les Conciles, pour maintenir l'esprit ecclésiastique, prescrivirent de n'avoir que des habits humbles, sans décoration et sans éclat. Néanmoins, le noir n'était pas la couleur obligée, le bleu foncé et le violet étant plutôt en usage, comme les Évêques le conservaient pour leur soutane il n'y a pas un demi-siècle. Sous l'influence de saint Charles Borromée, la soutane noire devint commune pour le clergé dans les pays catholiques. En tout cas, dans la célébration des saints mystères, tout prêtre doit aujourd'hui porter un habit noir qui descend jusqu'aux talons, même dans les pays où la soutane n'est pas le costume usuel ni de ville ni de maison.

Mais, pour la messe, il lui faut ensuite revêtir diverses pièces d'habillement dont il est utile de donner ici quelque notion.

Le célébrant commence par prendre *l'amict*, linge carré de fil blanc, muni de longs rubans. Il en baise d'abord la croix au milieu, se l'impose sur la tête, l'abaisse sur son cou et ses épaules, et en attache sur soi les rubans. Ce fut à l'origine une sorte de collet qu'on mettait sous son habit pour se garder le cou du froid ou de la sueur. En effet, si l'on veut compren-

(1) Noter qu'il n'y a pas deux siècles que le port du pantalon comme vêtement d'homme s'est généralisé, et que la culotte elle-même pendant longtemps fut d'usage chez les nobles et les soldats uniquement, le peuple portant plutôt une sorte de tunique ou jaquette serrée au corps et descendant jusqu'aux genoux.

dre la multitude et même parfois les dimensions des habits de chœur, il ne faudrait pas oublier qu'autrefois, à peu près jusqu'au dernier siècle, on ne chauffait aucune église. Par conséquent, les longues cérémonies du clergé, en particulier dans les cathédrales et autres grandes églises de pierre, surtout l'hiver et souvent la nuit, nécessitaient que les officiants fussent soigneusement couverts de toute façon. Par là s'explique l'origine de la plupart des vêtements du Pontife et des ministres aux cérémonies religieuses.

Ainsi de *l'aube*, qui est une tunique, à peu près en forme de sac, pourvue de manches étroites, assez longue pour recouvrir complètement la soutane, mais assez large pour ne pas entraver la marche ni l'agenouillement. Tous les clercs eurent droit à l'aube dans l'origine. C'est maintenant un vêtement réservé aux clercs majeurs, qui servent à l'autel. Jusqu'au quatrième siècle, c'était l'habituel vêtement de dessous. On se mit à prendre pour la messe des tuniques spéciales, par souci de convenance. La couleur blanche fut prescrite, comme symbolisant le mieux la pureté du cœur qui sied à des lévites. Le cordon sert de ceinture pour retenir l'aube et l'ajuster au corps, comme on faisait dans les temps anciens avec le vêtement usuel ou tunique commune.

* * *

Le *surplis* de *super pelliceum*, fut d'abord une tunique allant à mi-jambes, ainsi appelée parce qu'on la porta au chœur sur des pelisses faites de peaux d'animaux comme en ont encore à leur cape les prélats et les chanoines, l'hiver. Il fallut pour

cela agrandir les manches de l'aube et ne plus la ceindre. D'où le surplis se substitua-t-il à celle-ci dans l'administration non solennelle des sacrements, à partir du XII^e siècle. Sa longueur diminua et sa forme fut sujette à des variétés. Avec le temps, les clercs qui n'avaient pas de fonctions à l'autel et les clercs mineurs, surtout depuis qu'ils furent remplacés par des laïques et des enfants, se contentèrent au chœur de porter le surplis, qui est ainsi une aube raccourcie.

Il en fut de même du *rochet*, *camisia romana*, tunique que le Pape et ses diacres portaient sous l'aube, et qui devint un insigne de dignité d'abord pour les évêques, puis pour les prélats et les chanoines. Déjà au quatrième siècle, le Souverain Pontife remettait en consistoire le rochet aux évêques qu'il venait de nommer, comme il fait maintenant de la barrette et du chapeau pour les cardinaux.

Les vêtements qu'on a mentionnés furent plutôt une espèce de vêtements de dessous et familiers, se rattachant à peu près tous à la tunique commune. Mais le costume de ville, pour les gens de distinction, comporta le port d'une tunique de luxe par dessus la première, sans compter le manteau usité à l'extérieur.

Cette deuxième tunique, probablement importée de la Dalmatie, s'appela *dalmatique*. Elle fut d'abord réservée au pape et à ses diacres, puis appropriée plus tard à tous les diacres. A leur tour les sous-diacres eurent droit à une *tunique* spéciale à l'autel, d'abord blanche et de lin, puis avec le temps plus riche et de couleur variée. Elle doit néanmoins régulièrement être plus simple que la dalmatique propre au diacre.

Remarquons qu'il convient à ces ornements d'être de vraies tuniques, à manches fermées, comme on les fait toujours à Rome.

* * *

Nous avons parlé du vêtement extérieur des anciens, à l'effet de se protéger contre le froid et la pluie. C'avait été d'abord la toge, ample robe de laine par-dessus la tunique, puis la *paenula*, manteau d'hiver et de voyage. Cet habit prit au début du moyen-âge la forme d'une cloche, grand manteau rond, tombant très bas, sans manches, avec une ouverture pour la tête. On le dénomma pour ce motif petite maison, *casula*, d'où nous est venu le mot *chasuble*. Mais pour lui garder son vrai sens, il faut n'en pas fendre les côtés ni le soumettre aux caprices de la coupe moderne.

À Rome, non seulement les prêtres mais les autres clercs aussi s'en revêtaient, du moins jusqu'à leur entrée au sanctuaire. Aux jours de pénitence, à cause de sa couleur sombre, la chasuble remplaçait la dalmatique plus voyante. Cependant, les autres clercs ne la portaient pas comme les prêtres; les clercs mineurs l'enlevaient pour monter à l'ambon; les sous-diacres la relevaient sur l'épaule, la laissant retomber en pointe sur la poitrine, et de même les diacres pendant les moments où ils la conservaient à la messe. Plus tard, les diacres aux mêmes jours portèrent la chasuble en bandoulière, et les sous-diacres la déposèrent pour le chant de l'épître. Ce sont là des usages qui expliquent ce qui se passe encore de nos jours, par exemple au temps de l'Avent et du Carême, où les ministres n'ont ni dalmatique

ni tunique, mais sur l'aube portent comme le prêtre une chasuble violette pliée, c'est-à-dire relevée en avant; pendant l'épître, le sous-diacre l'enlève et reste en aube, et pour l'évangile, le diacre la porte en écharpe sur son épaule, ou bien la remplace par une large étole posée sur lui de même façon.

Ajoutons que de l'antique manteau, protecteur contre la pluie, est aussi dérivée la chape, dite encore *pluvial*, vêtement précieux, de diverse couleur liturgique, attaché sur la poitrine par une patte d'étoffe, munie de crochet. Seul l'Évêque a le privilège d'y agraffer une plaquette de métal, appelée *formal* ou *pectoral*, et qui rappelle l'ornement enrichi de douze pierres, qu'avait sur sa poitrine le grand prêtre dans l'Ancienne Loi.

La chape est portée pour certaines fonctions par l'Évêque, le prêtre, les dignitaires ecclésiastiques, les ministres inférieurs du Pontife et les chantres appelés pour ce motif *chapiers*.

La *cappa magna*, grande cape, est également un dérivé du grand manteau d'autrefois. C'est pour cela qu'étendue elle couvre tout le corps et les pieds du Pontife; elle comporte un capuchon dont l'évêque se couvrait la tête même à l'église, et qu'il gardait aussi à l'extérieur sous son large chapeau. Les chanoines de l'Évêque ont eux aussi une cape, moins ample cependant, et dont ils relèvent la traîne sur leur bras. L'hiver, la *cappa magna* de l'Évêque et des chanoines est garnie de fourrures, sur les épaules et au capuchon. Ceci rappelle l'*aumusse*, chaude coiffure du douzième siècle, qui s'est changée en une sorte de collerette. Dans leur propre diocèse, s'ils n'ont pas la *cappa magna*, l'Évêque et ses chanoines portent une petite collerette appelée *mozette*

ou *camail*; à noter que *l'aumusse* d'autrefois a laissé sa trace sur ces divers vêtements par le capuchon minuscule qui les orne au dos. Si les Évêques sont hors du lieu de leur juridiction, ils n'ont pas droit, au chœur, à la cape ni à la mozette, mais comme les prélats romains, ils portent sur le rochet la *manteletta*, ou *mantelet*, petit manteau sans manches, fendu sur le devant, et de couleur rouge, violette ou noire, selon la dignité des prélats et les circonstances de la cérémonie.

* * *

Outre les vêtements proprement dits, il y a pour les ministres du saint sacrifice, surtout à la messe solennelle et pontificale, des insignes de dignité liturgique propres aux divers officiants.

Le sous-diacre a droit au *manipule*, ornement de couleur qui pend au bras gauche, et fut à l'origine une serviette de service ou de cérémonie, avant de se changer, chez les laïques, au quatrième siècle, en un insigne consulaire.

Le diacre, lui, porte l'*étole* en écharpe sur son épaule gauche. Très probablement, cet ornement fut d'abord la bordure de luxe posée au col et à l'ouverture de la tunique ornée des anciens. On la détacha ensuite de la tunique elle-même, et, simple bande tombant des épaules aux genoux, elle devint un insigne approprié surtout aux diacres. Mais à cause de sa dignité supérieure, le diacre à la messe prend aussi le manipule; et, de même, le prêtre célébrant, le manipule et l'*étole* qu'il croise sur sa poitrine; tout comme l'Évêque, outre qu'il a le manipule et l'*étole* non croisée, se revêt de la tunique

propre au sous-diacre, de la dalmatique propre au diacre, et de la chasuble propre au prêtre célébrant.

Au reste, quand c'est un Évêque qui officie au Saint Sacrifice, il a droit encore à d'autres insignes. Il garde sous ses tunicelles la croix d'or contenant des reliques de Saints. On le chausse au trône, comme les anciens dignitaires impériaux, de bas et de riches sandales de la couleur du jour. On lui couvre les mains de gants précieux, et on lui met au doigt un anneau d'or pour signifier son alliance avec l'Église dont il est comme l'époux. S'il est archevêque, une bande de laine blanche parsemée de croix noires et appelée *pallium*, qu'il a reçu du pape, est posée comme une sorte de collier sur ses épaules et attachée avec des épingles dorées; c'est l'insigne de sa participation spécifique à la juridiction papale.

Puis on lui met la mitre, coiffure magnifique d'origine romaine et réservée aujourd'hui aux pontifes, qui la portent toujours par-dessus la calotte de couleur, autrefois bonnet souple de forme ronde, d'où vient aussi la barrette ou bonnet carré dont usent les autres membres du clergé. Enfin, il s'appuie sur une crosse d'or ou d'argent pour marcher. La crosse, en effet, ou bâton pastoral, comme on dit encore, fut d'abord un bâton de voyageur, comme en avaient tous les fidèles qui venaient, souvent de la montagne, pour assister aux offices, pendant lesquels il leur servait d'appui. Les Évêques en eurent de plus riches et auxquels on attacha le symbole de leur autorité comme pasteurs des âmes. La crosse remplaça pour les Évêques le sceptre des rois. L'Évêque la tient de manière que la courbe ou volute qui la termine au haut soit vers le peuple comme pour couvrir celui-ci de l'autorité pastorale.

Terminons en mentionnant que pour célébrer la messe un prélat a droit au privilège du bougeoir qu'on lui tient toujours à côté du livre où il lit. S'il est archevêque, partout où il va en costume de chœur, dans sa province ecclésiastique, une grande croix le précède, le Christ toujours tourné vers lui, afin de lui rappeler sans cesse les leçons de ce divin Modèle.

III.— Les gestes liturgiques à la Messe

Il nous reste à expliquer la raison d'être et la signification des principaux gestes liturgiques en usage pendant la messe, et qui sont une partie de l'action oratoire du célébrant et des participants au saint sacrifice, pour exprimer leurs sentiments envers le Seigneur ou les uns envers les autres dans l'unité de leur foi.

De cette notion générale on peut tout de suite conclure à la nécessité, dans le cérémonial religieux, des gestes, sortes de formules silencieuses dans lesquelles se sont cristallisées, avec les siècles, des pensées et des émotions chrétiennes; et à leur diverses espèces, gestes suggérés par les paroles, gestes symboliques qui tiennent lieu des paroles, gestes nécessaires ou utiles pour diverses fins pratiques, gestes de bienséance ecclésiastique, gestes d'imitation et de participation, et le reste. Quoi qu'il en soit de cette division, il demeure que dans la liturgie de la messe, un nombre considérable de signes extérieurs accompagnent la lecture ou le chant des textes sacrés, et que d'autres gestes quoique silencieux portent cependant un sens qui n'échappe pas aux fidèles attentifs, et dont l'intelligence com-

plète est beaucoup plus facile quand on en recherche l'origine. Mentionnons les diverses attitudes générales du corps, les gestes des bras et des mains, en particulier les signes de croix, les saluts, les baisers, les encensements, les divers tons de la voix, les espèces de lectures et de chants, etc.

* * *

En ce qui a trait aux attitudes générales du corps on distingue trois positions principales: se tenir debout, à genoux, assis.

Il faut noter que les Juifs et les païens d'autrefois priaient debout, et ainsi firent pendant les premiers siècles les chrétiens. Voilà pourquoi c'est debout que le prêtre se tient à l'autel pour l'offrande du Saint Sacrifice, entouré de ses ministres, comme autrefois ceux qui mangeaient la Pâque selon le rituel primitif des Hébreux. Plus tard, cependant, conformément à nombre de textes suggestifs des Livres saints, par esprit de pénitence, on *tombe* aux pieds du Seigneur, on le *supplie*, et pour cela on se *prosterne* en s'étendant sur le pavé, comme font les ministres les vendredi et samedi saints, et les clercs à la messe de l'ordination, les évêques à leur sacre, et certains religieux selon les usages de leur Ordre. Ou du moins on s'agenouille, soit à deux genoux, soit à un seul, ce dernier geste venu surtout du moyen âge, comme le pratiquaient les vassaux et les chevaliers. A ces attitudes s'est aussi attachée l'idée d'une fervente instance et d'une prière prolongée, celle encore de l'adoration et enfin du respect envers les grands dignitaires de l'Église. Ainsi devant le Souverain Pontife, tout le monde se prosterne hormis

les cardinaux et les prélats; devant les cardinaux, tous les fidèles et tout le clergé doivent fléchir le genou, à moins que ce ne soient des dignitaires, un prêtre célébrant, ou bien, quand il y a clergé paré, des ministres sacrés ou des chapiers. On fait de même envers l'Évêque, mais seulement dans son diocèse; ailleurs, il n'a pas droit à la gèneuflexion mais à l'inclination du corps.

L'inclination profonde était fort employée dans les cérémonies orientales, dans les circonstances où l'on fait maintenant plutôt la gèneuflexion. Voilà pourquoi le haut clergé et certains religieux, par exemple les dominicains, en ont gardé l'habitude devant le Saint Sacrement non exposé, devant la croix, les autels, les reliques, etc., où le clergé inférieur et les fidèles ont plutôt lieu de faire la gèneuflexion.

A l'inclination profonde se rattache la pratique des inclinations de tête plus ou moins prononcées qui marquent la révérence aux personnes et aux choses. C'est à ce propos qu'il faut rappeler le mot d'un protestant: *L'Église catholique est une grande école de respect*. En vertu de ce sentiment les ministres se saluent entre eux, ils saluent le chœur, ils saluent les fidèles eux-mêmes, selon une échelle de nuances et dans une variété de circonstances admirables. Cette étiquette religieuse jaillit d'une charité et d'une paix communes qui conviennent aux chrétiens et les leur suggèrent.

* * *

Hors du canon, pendant la sainte Messe, et aux autres offices, seul l'Évêque devait s'asseoir, à cause

de sa dignité; il faisait asseoir à ses côtés ceux qu'il associait à sa juridiction et à ses pouvoirs, par la concélébration; ou bien s'asseyait celui qui célébrait à la place de l'Évêque; mais les autres, même les diacres et surtout les clercs inférieurs, se tenaient debout ou à genoux tout le temps. A plus forte raison le peuple. C'était d'ailleurs conforme aux habitudes communes, et il n'y avait pas alors dans les églises ni dans les salles publiques des sièges pour la foule. On exceptait les lectures, pendant lesquelles le clergé pouvait s'asseoir sur des sièges bas et le peuple se soutenir d'une canne ou s'asseoir sur ses talons. Mais *prier* ainsi n'était permis qu'aux infirmes. Pour la psalmodie des heures canoniales, on restait debout. Au XI^e siècle, s'introduisirent dans les stalles du chœur ce qu'on appela des *misericordes*, petites tablettes permettant de s'asseoir à demi, tout en ayant l'air de rester debout. Puis la coutume se généralisa lentement de tolérer la *session*, pendant les prières ordinaires, mais non pendant la messe basse, ni aux moments les plus solennels de la prière et de l'adoration liturgique, alors qu'on se lève ou bien que l'on se tient à genoux.

* * *

Parmi les gestes manuels employés surtout par le Pontife ou le prêtre célébrant, il y a d'abord l'élévation et l'extension des mains. Les Juifs et aussi les païens levaient, en priant, les mains au ciel; les chrétiens les étendirent ensuite pour former l'image du Christ en croix. A l'autel, cette façon, d'abord en usage depuis la préface et pendant le canon, fut avec le temps diversement étriquée, les coudes de-

meurant serrés au corps et les mains tournées l'une vers l'autre. Certains moines reviennent, après la consécration, à l'ancienne façon et étendent alors leur bras.

Pour marquer la supplication, la prière privée d'abord inspira de joindre les mains, en insérant les doigts les uns entre les autres. La prière publique n'admit que le geste des mains jointes et appliquées l'une contre l'autre, en les élevant devant soi, pour marquer la ferveur, comme font encore les ministres à l'autel et le clergé au chœur.

Inspiré, semble-t-il, par des textes de la Bible, le geste d'étendre les mains en les plaçant au-dessus d'une personne ou d'un objet, indique une sorte d'identification avec cette personne, d'appropriation de cet objet, pour transférer des grâces, un pouvoir, une responsabilité. Il se fait à la messe sur les oblats à consacrer, et en dehors pour la confirmation, l'ordination, et le reste.

Se frapper la poitrine fut une marque de deuil, de peine, de repentir, familière aux anciens, et elle s'est associée dans la liturgie aux mots qui suggèrent le regret des péchés, par exemple, le *mea culpa* du confiteor, l'*Agnus Dei qui tollis peccata mundi*, et le *Domine, non sum dignus*, et autres.

Bien fréquemment, au cours de la messe, outre ces divers gestes, le prêtre élève, en même temps que ses mains, ou celle-ci demeurant unies ou appuyées, selon que le prescrivent les rubriques, les yeux au ciel, ou vers la croix de l'autel, pour marquer l'attention, la ferveur ou la confiance.



Mais aucun geste n'est plus fréquent dans la liturgie en général et particulièrement à la messe que le signe de la croix en ses multiples formes. La convenance de se rappeler à tout propos pour les chrétiens le mystère de la croix qui les a sauvés, l'instinct d'affirmer leur foi aux yeux même des païens, et d'autres motifs analogues, en rendirent de très bonne heure, l'usage des plus fréquents.

« A toute avance et à tout mouvement, dit Tertullien, à chaque entrée et à chaque sortie, quand on se chausse, quand on se baigne, quand on se met à table, quand on allume les lampes, quand on se couche, quand on s'assied, en toute occasion, on marque son front du signe de la croix ».

Il s'agissait alors du petit signe de la croix, fait d'un seul doigt. Plus tard, pour réagir contre certaines hérésies et affirmer la croyance chrétienne au dogme de la sainte Trinité, le signe de la croix fut fait ou bien avec trois doigts sur le front, ou bien sur le front et les deux épaules en mentionnant en même temps les noms des trois Augustes Personnes. Il devint aussi le signe de la bénédiction des personnes et des choses, parce que la croix est la source de toutes les grâces et bénédictions. Il accompagna ordinairement par la suite la mention des trois divines Personnes. C'est pourquoi très souvent il est renouvelé trois fois de suite. Aujourd'hui, en particulier, l'Évêque bénit solennellement en faisant trois signes de croix.

Deux autres pratiques de souhaits pieux et de religieux respect se rencontrent fréquemment dans la sainte liturgie de la messe. Le baiser et l'encen-

sement. Le baiser, marque naturelle d'affection, fut usité dans l'assemblée chrétienne, dès le temps des saints Apôtres Pierre et Paul qui le recommandaient aux fidèles pour se témoigner ainsi de leur union et de leur charité, *in osculo sancto* (I Pet., V. 14; I Cor., XVI, 20, etc.) Le baiser des personnes et des choses est encore une preuve de respect et d'attachement. Selon des pratiques orientales, dérivées du mot *adorare*, qui veut dire marquer son respect en portant la main à la bouche (*ad orem*), on baise par exemple les pieds du Souverain Pontife, la main ou l'anneau d'un Évêque, on baise les objets qu'on présente au célébrant, et le reste.

Les premiers chrétiens n'usèrent pas d'encensement, parce qu'il leur paraissait se trop rattacher aux habitudes païennes de brûler de l'encens devant les idoles. Mais après les persécutions, quand le christianisme eut à peu près partout fait disparaître l'idolâtrie, sous l'influence des Syriens et d'autres orientaux on brûla des parfums pendant l'assemblée liturgique, surtout de l'encens. Mais ce ne fut que plus tard que l'usage des encensoirs devint fréquent, l'encens représentant la prière qui monte vers le Seigneur ou encore la bonne odeur de Jésus-Christ. D'abord utilisé *in odorem suavitatis*, pour répandre une bonne odeur et augmenter l'attrait des cérémonies, il le fut ensuite comme symbole de purification et de sanctification. Il est aujourd'hui fréquemment employé, selon des rites précis, comme marque d'honneur envers les dignitaires ecclésiastiques et les groupements du clergé et des fidèles, ou envers les choses saintes comme l'autel, la croix, les statues, les reliques, le livre des évangiles, le pain et le vin de la messe, le Saint Sacrement et le reste.

Il nous resterait à aborder l'étude des divers genres de textes liturgiques. Nous la réservons pour quelque autre circonstance. Mais mentionnons toutefois parmi les cérémonies liturgiques l'usage de réciter certaines prières à voix plus ou moins haute ou à voix basse. Cela s'explique par diverses causes. Tantôt, le ministre principal dit à voix basse ce que d'autres officiants inférieurs lisent ou chantent. Tantôt, il élève la voix pour attirer l'attention des fidèles sur certaines formules. Tantôt, après la prière de chacun en silence, le célébrant reprend à voix haute ou à mi-voix, par quelque formule reçue, la prière collective.

Le chant ecclésiastique, d'un genre si particulier, surtout le chant grégorien, s'explique un peu de la sorte. Il semble avoir été, aux origines, une sorte de lecture à voix haute et de même ton continu, avec des accents et des inflexions toutefois comme en ont les langues anciennes, au point que *psalmodier* veut souvent signifier lire à voix haute, et *dire* un texte le chanter recto tono, sur le ton ferial. Ainsi vraisemblablement durent faire les premiers chrétiens chantant des hymnes et des cantiques. En tout cas leur musique vocale fut plutôt simple, sorte de mélodie élémentaire. Un art musical plus développé leur vint plus tard des grecs, qui influença le chant ou plutôt la lecture liturgique. On se mit à savourer l'expression des sentiments religieux en modulant les syllabes ou en les prolongeant comme on fait, par exemple, aux alleluias. Le Pape saint Grégoire fixa substantiellement le genre de chant propre à l'église, pour cette raison dit grégorien, et depuis il nous a été conservé, avec plus ou moins de ferveur selon les époques. Mais il constitue l'un

des trésors de l'Église, et selon la pensée des Papes, c'est un devoir pour les chantres d'églises de lui accorder toute la place qui lui est due dans les cérémonies liturgiques.

Conclusion

Concluons, mes Frères, ces trop longues explications de détail. Elles nous permettront toutefois de mieux saisir, comme en une magnifique synthèse, l'explication suivie de la messe solennelle que nous ferons la prochaine fois, pour terminer notre série d'instructions.

La prière est le premier des biens de l'homme, nous enseignent les saints. Mais elle n'a d'efficace que par l'Esprit divin qui l'anime. Or c'est dans l'Église, société des chrétiens unis à Jésus-Christ, que réside ce divin Esprit. C'est lui, l'Esprit Saint qui a inspiré dans l'Ancien Testament, les Prophètes et le Psalmiste; c'est lui qui, après la montée du Christ à la droite de son Père, a continué d'instruire les Apôtres et les Évangélistes, d'éclairer les anciens Pontifes et les Pères, les Docteurs et les Saints, et les peuples chrétiens eux-mêmes, d'où l'Église de nos jours tient toute sa liturgie. De quel respect ne devons-nous pas entourer les moindres parcelles de cet héritage ! Quelle attention ne devons-nous pas mettre à en conserver l'intégrité ! Quel souci ne devons-nous pas avoir d'en posséder une parfaite et pieuse intelligence ! La prière de l'Église est la prière efficace par excellence.

Heureux qui prie avec l'Église ! Il trouve en sa prière lumière pour sa foi, appui pour son espérance, ferveur en son amour. Ainsi serons-nous unis au Grand Pontife que nous avons dans les cieux, Jésus-Christ, le Fils de Dieu (Heb., IV, 14). *Amen.*

CINQUIÈME INSTRUCTION

La Messe pontificale

Omnis namque pontifex ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis quae sunt ad Deum, ut offerat dona et sacrificia pro peccatis.

Tout pontife pris d'entre les hommes est constitué pour rendre au nom des hommes le culte dû à Dieu en offrant des dons et des sacrifices pour les péchés.

(HEB. V, 1).

Mes Frères,

C'est à l'effet de démontrer la supériorité du Christ Jésus, et par sa personne et par son sacerdoce, sur les prêtres de l'Ancienne Alliance, que l'apôtre saint Paul commence par donner cette définition du pontife. Il va ainsi bien montrer comment le Sauveur, prêtre éternel en raison de sa divine origine, nous a obtenu le salut par l'obéissance de sa passion et de son sacrifice, et a été justement appelé pontife selon l'ordre de Melchisédech.

Or, c'est en participation au sacerdoce du Christ que tout Évêque et tout prêtre dans l'Église offre son sacrifice, le sacrifice du pain et du vin consacrés qui renouvelle d'une façon non sanglante mais véritable le sacrifice de Jésus au Calvaire. Voilà donc, en substance, nous l'avons déjà exposé, ce qu'est une messe, la messe du plus humble prêtre comme la messe du plus illustre pontife, qui offre de par Jésus-Christ.

Néanmoins, mes Frères, si l'on se reporte aux commencements de l'Église et à son histoire dans les premiers siècles, on se rappellera que ce furent d'abord les apôtres et puis leurs successeurs propres, à savoir les Évêques, qui présidèrent communément la *fraction du pain*; et pour mieux inculquer le caractère hiérarchique de l'Église et l'autorité dans la communauté chrétienne, ce fut aussi à peu près exclusivement sous la présidence de l'Évêque que la liturgie sacrée s'exerça d'abord et se développa normalement. Au point qu'il aura fallu attendre plusieurs siècles avant d'avoir des messes basses ou même des messes de simples prêtres, excepté dans les cas où quelqu'un de ceux-ci était appelé à remplacer l'Évêque à la présidence de la célébration eucharistique, ou du moins à y accomplir, sous la présidence épiscopale elle-même, les rites de l'offrande du pain et du vin.

Conséquemment, c'est la messe de l'Évêque qui est la messe initiale et complète; c'est d'elle que les autres formes de la liturgie sacrificielle sont dérivées dans le catholicisme, par contraction et simplification; c'est la messe pontificale qu'il faut examiner pour découvrir le sens et la raison primitive de la plupart des cérémonies abrégées d'une messe basse, ou d'une messe solennelle, célébrée non pas certes, hors de l'autorité, mais hors de la présence actuelle du Pontife.

Il est à bien retenir, toutefois, que ce n'est pas à titre décoratif et par motif de solennité pure que la messe au sens plénier dans l'Église exige la présence de l'Évêque; c'est parce que l'Église est une société hiérarchique, c'est à raison de l'autorité du chef, qui éclatera d'une façon sensible dans la place et le

rôle exercé par le pontife au cours de la cérémonie du saint Sacrifice.

D'où on le voit, et contrairement à la persuasion irraisonnée de plusieurs, ce n'est pas à un Évêque quelconque qu'il appartient, en principe, de célébrer pontificalement. C'est à l'Évêque en titre, c'est au chef du diocèse ou de la communauté chrétienne, c'est au *Hieros*, au consacré *ad hoc* de l'Église diocésaine, car c'est lui seul qui, en vérité non seulement sur le corps des fidèles mais aussi bien sur la liturgie sacrée qui se déroule en leur présence et sur l'administration des sacrements capables de les sanctifier, peut pour ainsi dire commander.

On voit donc pourquoi, à moins d'une communication de privilège, dans les limites permises d'après les saints canons et par fiction de droit (1), un Évêque qui célèbre *hors de son diocèse* et non en son nom propre, le doit faire à un peu près comme un simple prêtre, hormis quelques rites purement honorifiques accordés à son rang (2). Il ne portera point la *cappa magna* (3), il ne siégera pas au trône (4), il

(1) Canon 337; décret de la S. C. des Rites, 12 juin 1899.

(2) On croit souvent déroger à l'honneur dû à un Évêque en le faisant célébrer au faldistoir. C'est à tort, car dans les cas voulus on ne fait qu'observer ainsi le droit commun.

Au reste, c'est alors une façon de mieux souligner les nuances de la hiérarchie, et pour les fidèles la cérémonie ne manque point d'un intérêt particulier. Ajoutons qu'en beaucoup d'églises la messe au faldistoir convient mieux, vu l'exiguïté du chœur, qu'une pontificale au trône qui tourne au tohu-bohu.

(3) Voir plus loin, p. 124.

L'Évêque *étranger* qui célèbre au faldistoir ne vient à l'église qu'en *mantelletta*. Toutefois, l'Évêque *administrateur* peut être revêtu de la cape pour venir célébrer pontificalement, et il convient dans ce cas que les Chanoines se rendent le rencontrer à l'endroit où il doit s'en vêtir. Un Évêque *auxiliaire* a le même privilège du consentement de l'Ordinaire, mais il porte alors la cape retroussée: deux Chanoines l'accompagnent dans ce cas à

n'aura pas la coparticipation du Chapitre (5) et ne présidera pas à l'office de Tierce (6); il n'aura le privilège que d'être assisté des ministres requis pour la célébration, et non pas (7) de ceux qui forment la cour de l'Évêque diocésain. Le célébrant arrive au chœur avec ses ministres déjà tout paré au lieu de prendre les ornements au trône (8); il aura un fauteuil d'honneur (9) mais à côté de l'autel,

partir de la porte de l'église. Le plus digne des Chanoines lui donne l'aspersoir, et le Prélat s'asperge lui-même, mais n'asperge pas les autres. Contrairement à ce qu'attendent souvent les fidèles, l'Évêque étranger, ou qui n'est pas l'Ordinaire du lieu ou ne lui est pas juridiquement supérieur, ne bénit point le peuple sur son passage en allant au sanctuaire ou en en revenant, ni les Ministres et les clercs pendant l'office sacré. On ne fait pas non plus la génuflexion, mais une inclination profonde devant un Évêque étranger qui n'est ni Cardinal ni le Légat ou l'Archevêque du lieu.

(4) Voir plus loin, p. 123.

Les Prélats qui, selon le Cérémonial des Évêques, doivent officier au faldistoire sont ceux qui n'ont pas de droit l'usage du trône, à savoir: 1° l'Ordinaire, même dans son diocèse mais en présence d'un Prélat qui lui est supérieur en juridiction liturgique, comme un Cardinal, le Légat, le Métropolitain; 2° l'Évêque en dehors de son diocèse, et tous les Évêques titulaires, ceux-ci même sur le territoire soumis à leur autorité, sauf indult communément accordé en ce dernier cas.

L'Évêque emploie aussi le faldistoire pour des fonctions de son ordre qu'il ne peut faire à son trône lequel n'est pas mobile, comme la collation des ordres durant la messe, les consécrationes d'églises, les absoutes, la consécration des Saintes Huiles, etc.

(5) Voir plus loin, p. 127.

(6) Voir plus loin, p. 130-135.

(7) Voir plus loin, p. 127-129.

(8) Voir plus loin, p. 135-138.

(9) Ce fauteuil d'honneur s'appelle *faldistoire*, genre de siège portatif qui remonte à l'antiquité chrétienne. Il consiste en un pliant en bois ou souvent en fer forgé, et n'a pas de dossier, car il sert aussi d'agenouilloir, mais deux bras ou accoudoirs parfois en bronze. On le garnit d'un coussin peu épais et on le recouvre d'une housse de la couleur des ornements du jour et qui retombe en pointes galonnées et frangées, en avant et en arrière ainsi que sur les côtés. Ce siège-agenouilloir est propre aux cérémonies pontificales, et il importe de ne point lui substi-

non en tête du chœur (10); à moins de raison spéciale, il ne portera pas la crosse (11), et ne déploiera point la queue de sa soutane (12), indices de juridiction (13); et, s'il célébraît en présence de l'Évêque

tuer des sièges ordinaires ou fauteuils de salon qui ne sont pas à leur place au sanctuaire.

Le faldistoire sert d'accoudoir au Pontife agenouillé, quand l'Évêque du lieu ou un Prélat supérieur est paré ou en cape, par exemple au *Sanctus*, et généralement au moment où le Prélat prie à genoux, avant, pendant et après tous les offices qui se font à l'autel du chœur. Dans ce cas, devant le faldistoire, garni d'un ou même de plusieurs coussins superposés, selon que le demande la taille du Prélat, on place *in plano* un autre coussin sur lequel l'Évêque se met à genoux, et il s'appuie sur les bras ou sur les coussins du siège; alors, il n'y a pas de housse, et ces coussins sont de la couleur du jour. Souvent, on a un faldistoire spécial à cet effet, plus orné ou de bois doré.

(10) Pour la messe dite *au fauteuil*, c'est-à-dire au faldistoire, la place de celui-ci, à Rome, est au coin du dernier degré de l'autel du côté de l'épître, de façon que l'Évêque assis ait à sa droite l'autel et en face le chœur. Toutefois, afin que l'Évêque soit mieux vu des fidèles, et parce que l'espace du côté de l'épître est souvent restreint, on peut aussi placer le faldistoire pour la messe solennelle sur une petite estrade d'un seul degré, et de la hauteur du dernier degré de l'autel, soit devant ce gré, soit sur le côté et en en formant comme une extension.

(11) Les Évêques qui se sont pas Ordinaires du lieu ne font pas régulièrement usage de la crosse, à l'exception des fonctions qui l'exigent par elles-mêmes, par exemple une ordination, une confirmation. Auquel cas, ils s'en servent pour tout l'office. À Rome, ni les Évêques ni même, sinon dans l'église de leur titre, les Cardinaux ne font usage de la crosse pour la messe au faldistoire. L'Ordinaire peut toutefois en donner la permission, mais c'est moins conforme à l'esprit liturgique, la crosse ou le bâton pastoral étant l'un des signes de la juridiction, comme le sceptre pour un souverain.

(12) Ni pour entrer au chœur ni pour en sortir.

(13) Dans le cas où l'Évêque du lieu lui-même, vu la présence au trône d'un Prélat supérieur, célèbre au faldistoire, il déploie la traîne, mais n'a pas de caudataire pour la porter; il use de la crosse, et c'est à lui qu'il appartient pendant la messe de bénir les Ministres et à l'autel. Et dans ce cas, la messe au faldistoire est précédée du chant de Tierce en Chapitre. Comme le célébrant est l'Évêque du lieu, il garde droit à son Chapitre quoique d'une façon discrète. Au trône, le Prélat supérieur, à moins qu'il ne soit paré, ne sera accompagné que de ses fami-

ordinaire du lieu, au trône, ou celui-ci en présence d'un Prélat supérieur assistant au trône, l'Évêque du lieu conserverait le droit de bénir le peuple, de mandater les officiants, de présider effectivement à la cérémonie (14).

liers, et non pas de deux chanoines assistants, comme ce devrait être, s'il pontifiait, et si de la sorte, remplaçant totalement l'Ordinaire, les honneurs du Chapitre devaient lui revenir. Enfin, il demeurerait au trône pour le *Judica me*, etc., sans aller au pied de l'autel, à la droite du Célébrant.

(14) Voici au reste d'autres particularités de la messe célébrée au faldistoire. Le Saint Sacrement, s'il est habituellement à l'autel du chœur, est d'abord transporté à un autel latéral, où on peut allumer quatre ou six cierges, surtout si le Pontife célébrant doit y venir prier, avant et après l'office. En ce dernier cas, on prépare sur le degré inférieur un coussin violet, ou bien devant l'autel un prie-Dieu sans tapis, avec deux coussins violets, l'un sous les coudes et l'autre sous les genoux. Il est à retenir que pour un Cardinal, hors des fonctions du jour, les coussins doivent être de couleur rouge, et pour l'Évêque du lieu de couleur verte, mais pour les autres Prélats ils sont toujours de couleur violette.

Quand le Prélat porte la cape, s'il doit célébrer au faldistoire, il peut prendre les bas et sandales à l'église, au faldistoire même, pendant qu'il y récite les prières de la préparation, car ces prières se font toujours à l'endroit où un Évêque célébrant prend bas et sandales. Quand il ne porte pas la cape, c'est généralement à la sacristie qu'il récite les prières susdites et qu'on lui met bas et sandales. Dans ce dernier cas, il peut prendre les autres ornements soit au faldistoire dans le chœur, soit plutôt à la sacristie. Et les ministres sacrés qui l'assistent alternent avec lui les prières de la préparation et de l'action de grâces.

Les cérémonies sont celles de la messe solennelle, hormis que le célébrant porte la mitre et jusqu'à l'offertoire les gants, et qu'il s'assoit au faldistoire, au lieu d'être à la banquette. C'est assis au faldistoire qu'il lit, tourné vers le peuple, les textes du propre de la messe, mais tourné vers l'autel qu'il prononce l'introït, le *Kyrie eleison*, qu'il chante les oraisons et entonne le *Gloria*, le *Credo*, etc., jusqu'à l'Offertoire. De même, c'est là qu'il bénit le cortège de l'Évangile, et qu'après le chant de l'Évangile il est encensé. On lui lave aussi les doigts avant l'offertoire, au faldistoire. Le Prêtre assistant et les Diacre et Sous-diacre, quand ils n'ont pas de fonction spéciale, se tiennent assis à la banquette. Si le Pontife célébrant n'est pas l'Ordinaire du lieu, il ne donne point la bénédiction solennelle avant le dernier Évangile, mais la laisse donner par le Prélat supérieur qui est au trône, quand l'Évêque du lieu ou quelque Prélat supérieur y préside.

De la même façon, quand l'Évêque du diocèse assiste à la cérémonie de la messe solennelle, cependant d'une façon en quelque sorte *privée*, c'est-à-dire en habit de chœur, mozette ou cape, mais à sa stalle et non à son trône de chef, alors on lui rendra des hommages particuliers, préséance, stalle ornée, révérences, encensements, etc., analogues à ceux qui sont dus à tout Évêque présent en quelque église; mais non pas ceux qui sont dus au chef, à l'Évêque diocésain ou à un autre prélat supérieur, tel un Cardinal, un Légat ou un Métropolitain. Il ne bénira pas lui-même solennellement le peuple, les ministres ne viendront point quérir de lui leur mandat, il ne bénira pas l'encens ni les burettes, on ne lui apportera pas l'Évangile à baiser. Toutefois, les ministres feront devant lui la génuflexion et l'encenseront à part. Le Diacre lui-même aussi viendra lui donner la paix. Ces distinctions ne sont ni vaines ni capricieuses; elles sont fondées en doctrine et en droit.

* * *

La messe pontificale est donc celle de l'Évêque en tant que chef. Au surplus, il peut la célébrer soit par lui-même, soit par un prêtre suppléant, auquel sous ses yeux il fait offrir l'Auguste Victime. D'où l'étroite ressemblance qui existe entre une messe solennelle dans laquelle le Pontife sacrifie lui-même, et la messe à laquelle il assiste, comme on dit, pontificalement. L'une ou l'autre est à la fois d'une parfaite liturgie et d'une entière canonicité.

Avant donc d'analyser la messe pontificale strictement dite, c'est-à-dire que l'Évêque célèbre person-

nellement, disons quelque chose de l'*assistance pontificale* à la messe. Ce qui peut se faire de deux façons; d'une façon commune, par exemple les dimanches et fêtes ordinaires, et alors l'Évêque n'est au trône que revêtu de la *cappa magna*; d'une façon plus solennelle, particulièrement aux jours de grande fête où cependant il ne célèbre pas lui-même et où alors pourtant, il assiste, selon le terme reçu, *paré*.

Dans le *premier cas*, l'Évêque ne saurait prendre place au trône en simple mozette (ou camail), il doit porter la grande cape violette, s'il n'est qu'Évêque, rouge, s'il est Cardinal; elle est un insigne de juridiction, d'autorité. Le Chapitre va processionnellement chercher l'Évêque, son chef, et on le reçoit liturgiquement à l'église. Comme le Prêlat va présider la célébration du saint sacrifice, il se rendra avec ses assistants d'honneur réciter au pied de l'autel les prières d'arrivée: *Judica me*, et le reste. Puis remonté au trône, il y demeurera pendant toute l'avant-messe, se levant pour les prières, demeurant assis pour lire à voix basse les psaumes et autres textes de la messe du jour qui reviennent aux divers ministres sacrés, le Célébrant, le Diacre et le Sous-diacre, ou à la *schola*. Du trône, il bénira les ministres, on viendra lui faire bénir l'encens avant d'en parfumer l'autel ou d'encenser les personnes, il baisera le livre de l'évangile après que le Diacre l'aura chanté, il prêchera ou donnera le mandat au prédicateur, il bénira l'eau à verser dans le vin du calice, etc. Le premier dignitaire du chœur quittera sa place pour l'assister à la bénédiction de l'encens, les Diares assistants se lèveront et feront leur office aux lectures. Le Chapitre prononcera avec l'Évêque les diverses prières de chœur, *Kyrie eleison*, *Gloria*,

Credo, Sanctus, Agnus Dei. Après le Sanctus, il se rendra au pied de l'autel adorer les saintes Espèces, à l'élévation, et reviendra au trône pour le reste du Canon. Le prêtre assistant lui apportera le baiser de paix du Célébrant que le Prélat donnera ensuite aux chanoines diacres qui l'assistent. Enfin, après l'*Ite, missa est*, c'est encore le Pontife qui bénira lui-même solennellement son peuple, et le Chapitre le reconduira quand il quittera le chœur, après le dernier évangile.

Les jours de solennité, comme nous l'avons dit, l'Évêque assistant au trône revêtira, pour mieux marquer sa qualité de célébrant principal, le prêtre à l'autel n'étant que son délégué, des ornements sacrés proprement dits, c'est-à-dire propres aux officiants. C'est ce qu'on appelle, vu la richesse et l'éclat de ces vêtements, assister *paré*. Avant donc que la messe ne commence, on lui fera prendre au trône l'amict, l'aube, le cordon et l'étole, puis la chape avec le pectoral, et aussi la mitre et la crosse. Les cérémonies seront ensuite sensiblement les mêmes que dans le cas précédent. Et, cette fois encore, les ministres inférieurs, quand le Pontife est assis, et hors le temps de leur office, se tiendront debout de chaque côté ou s'assoieront sur les marches du trône à ses pieds, pour lui marquer leur sujétion et lui faire cour.

* * *

Mais abordons maintenant la *messe solennelle célébrée au trône*, selon l'expression reçue, par le Pontife lui-même. Nous expliquerons premièrement les préludes de cette messe, à savoir le chant de Tierce et la vêtue de l'Évêque; puis, en deuxiè-

me lieu, les cérémonies de la première partie de la messe, celle qu'on appelle messe des catéchumènes et qui va jusqu'à l'offertoire; et, enfin, troisièmement, les rites de la partie dite messe des fidèles, à savoir depuis l'offertoire jusqu'au dernier évangile.

I.— Les préludes de la Messe pontificale : chant de Tierce et vêtue.

La messe pontificale au trône se célèbre donc normalement par l'Évêque du diocèse. Un prélat qui lui est supérieur, non pas simplement en dignité, par exemple un archevêque titulaire ou d'une province ecclésiastique étrangère, mais en juridiction, tel l'Archevêque dans sa province, le Légat dans le lieu de sa mission, et a fortiori un Cardinal (hors de la ville de Rome), pourra le faire facilement. Un Évêque étranger au diocèse, nous l'avons dit, ne saurait célébrer au trône que sur l'invitation de l'Ordinaire du lieu. Pour marquer le caractère de subordination qui convient en certaines circonstances, il n'est pas permis à l'Évêque en titre, à moins d'indult, de passer son trône pour la messe pontificale à son Coadjuteur, Vicaire général ou Auxiliaire propre. Et il convient en outre, selon l'usage de Rome, qu'un Cardinal ne le cède point sinon à un autre Cardinal.

Enfin il vaut mieux que l'Ordinaire ne soit pas présent au chœur, quand un étranger non supérieur occupe son trône; ou du moins, il prendra la première stalle et non pas un autre trône.

Il s'agira donc maintenant, nous supposons, de l'Évêque du lieu, et même, pour mieux réunir toutes les conditions de la parfaite messe liturgique, célé-

brant dans sa cathédrale plutôt qu'en une autre église de son diocèse, car en ce dernier cas il y a aussi diverses particularités.

* * *

Voici d'abord quelques observations préalables. Pour cette circonstance seule, un septième chandelier, en arrière de la croix, est ajouté aux six autres de l'autel, souvenir du temps où sept acolytes précédant le cortège du pontife, portaient chacun un flambeau qu'ils déposaient sur la table de l'autel en arrivant. Il conviendra que les parements d'autel, plus précieux que de coutume, soient de la couleur du jour, comme les tentures du trône, à moins que celles-ci ne soient rouges et or, à cause de la dignité cardinalice du célébrant. La couverture du missel, les voiles des pupitres et autres voiles accessoires s'harmoniseront aussi avec la couleur liturgique des ornements du Pontife et des ministres sacrés.

On ne laissera pas le Saint Sacrement à l'autel où doit avoir lieu l'office pontifical. Devant l'autel du Saint Sacrement, il y aura un prie-Dieu couvert d'un tapis vert avec des coussins de laine, ou avec des coussins violets sans tapis, selon que le Célébrant est l'Ordinaire du lieu ou un autre Évêque. Si c'est un Cardinal qui va pontifier, le tapis et les coussins seront de soie rouge ou violette selon que le Cardinal, d'après la saison ou circonstance liturgique, sera lui-même en cape rouge ou en cape violette.

Le Pontife qui célèbre dans sa cathédrale ou y préside au trône a le droit d'être assisté de ses chanoines.

Il aura donc, en premier lieu, un Prêtre assistant, le plus digne du chapitre, et revêtu de la chape, dont le rôle sera de recevoir l'anneau de l'Évêque et de le lui rendre, de soutenir le livre devant lui quand il entonne ou chante quelque chose, de lui présenter la navette qui contient l'encens et la petite cuiller pour en prendre et en déposer dans l'encensoir, d'encenser le Pontife, de l'assister à l'autel auprès du missel et pendant le canon, et le reste.

Deux chanoines, appelés Diacres assistants, revêtus conséquemment de la dalmatique, se tiendront aussi à ses côtés au trône, pour lui mettre et lui enlever la mitre et le grémial, lui indiquer les textes à lire. Diacres d'honneur, ils n'ont pas de fonction à l'autel où le Diacre et le Sous-diacre d'office servent le Célébrant, pendant que les Diacres assistants se tiennent au bas des degrés.

En souvenir de la concélébration antique, les chanoines dans les stalles seront aussi parés, les uns de la chape, les autres de la chasuble, de la dalmatique ou de la tunique, de la couleur du jour, et selon leur grade. Ils entoureront l'Évêque à son trône.

Le Diacre et le Sous-diacre de la messe, pendant la première partie, et hors les lectures qu'ils ont à faire, se tiennent généralement à la banquette, et pendant la dernière, à l'autel, où ils assistent le Célébrant, chacun selon son ordre.

Il y aura, en outre, deux maîtres de cérémonies, en soutane violette, vestige de l'habit que portaient autrefois tous les clercs majeurs; l'un pour l'Évêque, un autre pour les ministres; ils veilleront à la bonne exécution des fonctions, ayant à cette fin toute autorité.

Parmi les ministres inférieurs, signalons les porte-insignes, à savoir le porte-mitre, le porte-crosse, le porte-livre, le porte-bougeoir, ceux-là revêtus, s'il y a lieu, de la chape; le porte-grémial, les acolytes et le thuriféraire, les porte-flambeaux, les clercs chargés d'apporter de l'autel au trône et du trône à l'autel, à la vêtue et à la devêtue, les vêtements de l'Évêque. Enfin, il faut ajouter quelques familiers ecclésiastiques de l'Évêque, en soutane et manteau noirs, un caudataire et un porte-croix habillés en violet avec surplis. Il peut y avoir aussi un gentilhomme en manteau de cérémonie, et, au service du prélat, un familier laïque, lui aussi en manteau mais de couleur noire. Tous ceux qui parmi ces divers ministres n'ont d'autre fonction que de servir l'Évêque au trône, et non de servir au Saint Sacrifice même, disparaissent dans la messe d'un Évêque au faldistoire comme dans la messe solennelle d'un simple prêtre.

A noter que tous les ministres qui font devant la croix de l'autel, le Saint Sacrement n'étant pas au tabernacle, une génuflexion, la font aussi à leur Ordinaire ou à un autre prélat qui lui serait supérieur. Ceci revient à dire que les prélats et les chanoines saluent par une inclination profonde; les autres, généralement, par une génuflexion, le Pontife célébrant, si c'est l'Évêque du lieu ou un Prélat supérieur.

Observons aussi que, pendant la cérémonie, il y a pour ainsi dire trois groupements, ou trois chœurs, dans le clergé. Il y a celui qui entoure l'Évêque au trône, il y a celui des ministres au sanctuaire, et enfin il y a celui des clercs assistant à l'office dans les stalles, eux-mêmes divisés en divers corps selon les diverses dignités, grands prélats, chanoines,

prêtres et clercs, laïques et enfants en habit de chœur. Voilà ce qui en explique le cérémonial des révérences chorales, en apparence compliqué, mais facile à saisir si l'on part de la susdite distinction et des applications pratiques qui en découlent. C'est ainsi, par exemple, que le chœur du trône peut être debout sans que le reste du clergé fasse de même. Mais il est entendu que quand le *Liturge fondamental*, l'Évêque, se lève, en principe tous les autres se tiennent debout. Quand le Pontife va de l'autel au trône ou de son trône à l'autel, il salue les Chanoines et Prélats, qui restent debout; mais à tous les autres clercs qui se mettent à genoux sur son passage il donne sa bénédiction. Le peuple fait de même, ayant convenablement à suivre tout le temps les attitudes, non du chœur du trône, ni du chœur du sanctuaire, mais de l'ordre ou du corps inférieur du clergé présent.

* * *

Lorsque l'Évêque doit venir à sa cathédrale pour y officier pontificalement, tout le Chapitre, pendant que les ministres sacrés attendent au chœur, se rend au palais épiscopal ou à l'endroit indiqué pour y rencontrer le Pontife. C'est ainsi qu'on faisait dès les siècles romains, alors que les prêtres se rendaient à la maison du Pasteur pour lui faire cortège jusqu'au lieu de la célébration. Le reste du clergé local, hors les chanoines, vient l'attendre à la porte par laquelle il va entrer à l'église, où on le reçoit liturgiquement. A son arrivée, le Prêtre assistant lui présente l'aspersoir, avec lequel l'Évêque s'étant d'abord lui-même touché au front asperge ensuite

le Prêtre assistant, puis le Chapitre et le clergé, qui vont le suivre, les plus dignes les premiers, à l'intérieur du temple, et, en dernier lieu, le peuple dans l'église. Il présenterait en premier lieu le goupillon à chacun des Évêques qui seraient dans le cortège, et ceux-ci touchant le goupillon se signeraient aussitôt. Quand il y a eu cette réception de l'Évêque, on omet ensuite l'*Asperges* à la messe solennelle du dimanche.

Il va directement à l'autel du Très Saint Sacrement adorer pendant quelques instants le divin Sauveur présent au tabernacle. Les chanoines s'agenouillent derrière lui. Voilà encore, semble-t-il, une trace de l'histoire lointaine. Sans doute, la dévotion envers la Présence réelle du Christ suffirait à inspirer cette station à l'autel du Très Saint Sacrement. Mais il y a peut-être une autre raison traditionnelle. Il fut un temps, par exemple à Rome, au septième siècle, où avant que le Pontife, sorti du *Secretarium*, et entré dans la basilique, ne vint gravir les degrés de l'abside, un sous-diacre lui présentait, dans un coffret précieux, les *sancta*, qu'il saluait d'une profonde révérence. Ces *sancta* étaient le pain consacré d'une messe antérieure et dont un fragment devait servir au rite de la commixtion, c'est-à-dire être mis dans le calice avec le vin à consacrer, pour symboliser l'unité et la continuité du sacrifice des autels. On le voit, sous une autre forme, on a là le culte de la Sainte Réserve.

Le Pontife et son cortège s'en vont après à l'endroit où pendant l'office de Tierce, il se revêtira des orne-

ments sacrés, c'est-à-dire soit à une chapelle dite *Secretarium*, soit tout de suite au chœur (1).

* * *

Car c'est une obligation qui se rattache aux rites de l'antiquité chrétienne que celle, pour l'Évêque diocésain ou le Prélat supérieur qui a droit aux honneurs du Chapitre, quand il célèbre pontificalement, de présider au préalable le chant solennel de Tierce au chœur. Autrefois, en effet, il fut d'usage, surtout dans les monastères, qu'aux grandes fêtes liturgiques le peuple se fût réuni avec le clergé dès la veille au soir pour passer la nuit en assemblée de prière. Elle débutait par une série de psaumes chantés très solennellement, qui en formaient les premières *Vêpres* (ou première soirée) suivies des *Complies* qui constituent une prière pour la fin du jour. La sainte *vigile*, comme on disait, (ou veille) comportait ensuite la psalmodie de divers psaumes et la lecture de plusieurs textes, le tout divisé en trois sections appelées *nocturnes*, parce qu'ils séparaient de la sorte en trois parties cette veillée de nuit, dite encore l'office des *Matines*. Au moment où l'aurore commençait à paraître, l'on chantait ou l'on récitait un autre groupe de psaumes, avec le cantique *Benedictus*, qui formèrent l'office de *Laudes*

(1) C'est l'inexistence du Chapitre en beaucoup de diocèses, surtout en Amérique, et aussi la confusion entre une pontificale au trône par l'Évêque du lieu et une pontificale au fauteuil par quelque autre Prélat, qui ont occasionné la pratique de supprimer la vêtue solennelle au trône de l'Ordinaire du lieu, soit au *secretarium*, soit au chœur, quand il célèbre pontificalement. Le prétexte de gagner du temps ne saurait justifier cette omission. D'ailleurs, la vêtue du Pontife, on le verra ci-dessous, est pleine de grandeur et elle frappe les assistants.

(louanges du matin). La journée elle-même était pareillement divisée en d'autres offices ou *heures*, dénommées, selon leur ordre de succession, *Prime*, *Tierce*, *Sexte* et *None*; ces offices étant plus courts s'appellent encore *Petites Heures* et, parce qu'on les dit régulièrement en public dans les chapitres de chanoines, elles sont, comme les Nocturnes et les Laudes, des *Heures canoniales*. Pour compléter toutes les précédentes, le soir à la tombée de la nuit, il y avait les secondes Vêpres (ou deuxième soirée) de la fête, qu'on achevait par le complément de prière appelée *Completorium*.

Tout cet office que les prêtres sont tenus de lire quotidiennement, au moins en leur particulier, dans le bréviaire (ou *abrégé* des grands offices d'autrefois), les moines et les chapitres tenus à l'office le font en chœur, même en notre siècle, plus ou moins solennellement selon le rite des fêtes. Aux jours des célébrations majeures, fréquentées autrefois par tout le peuple, après la veillée à l'église ce fut d'abord de grand matin puis ensuite un peu plus tard, c'est-à-dire après Tierce, qui équivaut à notre neuvième heure, qu'on s'accoutuma d'avoir la messe solennelle et pontificale. Aux jours pénitentiels, elle suivait même Sexte ou None. Ainsi peut-on comprendre pourquoi de notre temps encore, dans les cathédrales, on doit chanter l'office de Tierce avant la messe solennelle de l'Évêque.

Celui-ci arrive au chœur en *magna cappa* ou grande cape; elle est de soie rouge ou violette, selon le temps pour les Cardinaux, et violette pour les autres Prélats, mais de laine, même s'ils sont assistants au trône papal. Les Chanoines vont se parer de leurs ornements de la couleur du jour et revien-

nent au chœur où est demeuré agenouillé au faldistoire le Pontife. Après être monté à son trône et s'y être d'abord assis quelques instants, comme pour affirmer par cette session son autorité sur toute l'assemblée, le Prélat se découvre, se lève, et tourné vers l'autel récite *Pater noster* et *Ave Maria*. Ces deux prières sont dites à voix basse, indice de dévotion privée. Tout le clergé fait de même.

Faisant ensuite le signe de la croix sur lui-même, le Pontife entonne le *Deus in adjutorium* (Dieu, regardez-moi avec aide), qui commence les diverses Heures de l'office canonial. On répond: *Domine, ad adjuvandum me festina*, (Seigneur, hâtez-vous de me secourir). Puis, pendant le chant du *Gloria Patri*, tous s'inclinent en l'honneur des trois augustes Personnes. *Sicut erat in principio*, etc.

Deux chantres en surplis commencent alors l'hymne, poème pieux de composition ancienne dont les strophes font allusion au moment du jour, comme dans les hymnes des autres *Heures*, et en prennent occasion pour adorer et supplier le Très-Haut.

Puis, un clerc chante l'antienne ou la *prévoix* (c'est-à-dire un verset du psaume autrefois suggéré au chœur des fidèles qui le répétaient en guise de refrain); et les deux chantres entonnent les trois psaumes de Tierce, dont le clergé poursuit lentement le chant, alternant en deux chœurs; l'orgue qui accompagne pourra jouer aux intervalles des psaumes ou à la fin, pour prolonger au besoin l'office, en vue de permettre au Pontife de compléter sa vêtue.

Car, en effet, une fois le premier psaume entonné, l'Évêque laisse le chœur à son chant, et s'étant assis et couvert, il accomplit sa préparation particulière à la sainte messe. Le porte-livre et le porte-bougeoir

se sont approchés, et, avec les révérences convenables, présentent à lire au Pontife dans le *Canon pontifical*, où se trouvent les psaumes choisis par l'Église pour la préparation liturgique à la célébration du Saint Sacrifice. Ces psaumes sont suivis de versets et autres prières.

Pendant ce temps, le Sous-diacre quitte la crédence à côté de l'autel, portant sur un plateau les bas et sandales rituels du Prélat, ces objets étant recouverts d'un voile de la couleur du jour; il se rend au trône avec six ou huit acolytes en surplis et un ou deux familiers en manteau noir. Tous ceux-ci se placent en cercle pour soutenir la cape de l'Évêque et lui en faire une sorte de tenture de protection en avant du trône, pendant qu'un familier met au Pontife les bas et les sandales pontificaux. Quand cela est fini, on laisse tomber la cape, le Sous-diacre et le familier reportent à la crédence le voile et le plateau ainsi que les souliers ordinaires du Prélat; les acolytes retournent au pied de l'autel recevoir d'un cérémoniaire les multiples ornements et insignes sacrés du Pontife.

* * *

A l'exemple de ce que révèle l'étiquette de toutes les cours, l'habillement du Pontife constitue l'un des rites solennels de la liturgie épiscopale. Mais elle tient son importance surtout des sentiments que doit inspirer au Pontife la prise de ses divers insignes. Comme on peut le comprendre par les textes liturgiques, c'est l'âme en quelque sorte qui se revêt de vertus et de mérites plus que le corps ne le fait d'habits et d'ornements.

Lors donc que le Prélat a fini les oraison préparatoires à la messe, de nouveau assis et couvert, il lit à l'avance les prières qui se rattachent à chacun des vêtements qu'il va prendre: en mettant les souliers, en enlevant sa grande cape, en se lavant les mains, en prenant l'amict, l'aube, le cingulon, la croix pectorale, l'étole, la tunicelle, la dalmatique, les gants, la chasuble, la mitre, l'anneau et enfin le manipule. Dans la pensée de l'Église, les moindres actions doivent être sanctifiées; aux regards de la foi, elles ont un sens et sont l'occasion de grâces et de bénédictions divines.

L'Évêque se lève. Un familier lui enlève sa cape et va la porter à la sacristie; en signe de sa juridiction de Pontife, on laisse tomber la queue de la soutane du Prélat. Encore un souvenir de l'étiquette des cours. Non sans un heureux symbolisme d'ampleur et de majesté, le manteau ou cape de l'Évêque et sa soutane ont une traîne plus ou moins longue, qui ne doit cependant se déployer que dans le lieu de sa juridiction, c'est-à-dire là où il est souverain.

On présente ensuite à laver à l'Évêque, en versant l'eau d'une précieuse aiguière sur ses mains, qu'il tient au-dessus d'un plateau doré, après avoir d'abord remis son anneau au Prêtre assistant qui le dépose lui-même sur un autre plateau tenu par un clerc; il ne le reprendra qu'après avoir pris la chasuble et la mitre. Précaution nécessaire de propreté à l'origine, le lavement des mains est aussi devenu en liturgie un symbole de purification spirituelle.

A ce moment, le Prêtre assistant et les deux Diacres d'honneur, lesquels se sont tenus jusqu'ici aux côtés de l'Évêque, s'en vont à la sacristie quitter leur habit choral et revêtir leurs ornements sacrés. Le Diacre et le Sous-diacre d'office à la messe viennent les remplacer pour aider l'Évêque à s'habiller; et les clercs désignés arrivent à la suite, par ordre, chacun portant l'un des insignes pontificaux, amict, aube, cordon, croix pectorale, étole et chape. A son tour chacun d'eux fait la génuflexion au pied du trône, remet l'ornement qu'il porte au Diacre à la droite du Prélat, et se retire sur sa propre droite après une nouvelle génuflexion. Le Diacre et le Sous-diacre revêtent le Pontife. Quand celui-ci a pris la chape, il s'assied, le Diacre lui pose la mitre orfrayée. Il y a, en effet, trois mitres pour l'Évêque; la *précieuse*, richement ornée de perles et plutôt lourde, que le Pontife conséquemment remplace d'ordinaire, hors les moments les plus solennels, par une autre mitre *orfrayée*, en drap d'or sans broderie; il y a aussi la mitre *simple*, en toile blanche, ou, pour les cardinaux, en damas blanc, qui sert aux fonctions funèbres et pénitentielles. L'usage en est réglé au reste, par les livres liturgiques; il augmente sensiblement la majesté du costume pontifical.

Le Diacre et le Sous-diacre cèdent ensuite leurs places au Prêtre et aux Diacres assistants revenus de la sacristie, le premier revêtu de la chape, les deux autres en dalmatique, de la couleur prescrite pour la fête.

Le chœur aura continué, pendant ce temps, le chant des psaumes de Tierce. A la fin, l'antienne une fois répétée, après que tous se sont mis debout, le Sous-diacre lit au sanctuaire le capitule (petit

chapitre ou court extrait d'une Épître des Apôtres ou de quelque autre Livre des Écritures), et la *schola* et le chœur alternent le chant du répons bref (formé ordinairement de quelque verset d'un psaume ou de quelque autre texte liturgique).

Vers la fin de ce chant, les deux acolytes portant leurs chandeliers viennent se placer devant l'Évêque. Dans le principe, soit aux catacombes, soit dans les cathédrales antiques peu éclairées, ce geste d'apporter à côté du Pontife deux flambeaux ou de lui tenir le bougeoir, fut imposé sans doute par la nécessité, afin de permettre à l'officiant de lire ou de chanter les parties de l'office propres au jour, et que, conséquemment, il ne pouvait savoir par cœur, à la différence des psaumes et autres textes communs, généralement récités de mémoire. Maintenant, c'est devenu un rite d'honneur.

L'Évêque s'est levé sans mitre, car lorsqu'il prie, s'adressant non plus au peuple ni à son clergé, ses subordonnés, mais à Dieu son Maître, il se tient découvert. Il chante alors *Dominus vobiscum*, l'oraison du jour, *Dominus vobiscum* une seconde fois, selon l'usage ancien avant et après les prières collectives. Deux chantres font entendre le *Benedicamus Domino* (Bénéissons le Seigneur), par lequel on avait l'habitude de finir les assemblées chrétiennes, et auquel le chœur répond *Deo gratias* (Rendons grâces à Dieu). L'office de Tierce se termine ainsi. Celui de la messe va commencer.

II.— L'avant-messe de la Messe pontificale ou Messe des catéchumènes

Le Diacre et le Sous-diacre montent de nouveau aux côtés de l'Évêque pour le revêtir des vêtements propres à la célébration des Saints Mystères, et pour ce temps le Prêtre et les deux Diares assistants descendent au bas du trône. L'Évêque dépose le formal (1) et la chape. On le revêt d'abord de la tunique, puis de la dalmatique. Le Prélat s'étant assis, les deux Ministres sacrés lui présentent et lui mettent chacun de son côté les gants, après avoir baisé et la main et le gant de l'Évêque. Celui-ci se relève pour prendre la chasuble.

Si le Prélat est Archevêque, et que ce soit l'un des jours indiqués, le Sous-diacre accompagné se rend à l'autel y prendre le *pallium*, qu'il rapporte sur un plateau au trône. Le Diacre en fait baiser une des croix de la bande d'arrière à l'Archevêque et, l'ayant placé sur les épaules de ce dernier, avec le Sous-diacre y fixe les trois épingles d'or. On sait déjà que le *pallium* est une étroite bande de laine blanche, portant six croix pattées de taffetas noir. Cet ornement, imposé par le Pape lui-même ou en son nom est envoyé aux Prélats qui sont archevêques ou qui y ont un titre particulier. Les *palliums* proviennent de la toison de deux agneaux bénits le 21 janvier, en la fête de sainte Agnès, et confiés ensuite aux moniales de Sainte-Agnès-hors-les-murs; le 28 juin au soir, veille de la fête des saints apôtres

(1) Le *formal* ou *rational* est un ornement de métal argenté ou doré, propre à l'Évêque diocésain, qui le porte sur la poitrine par-dessus la chape comme dans l'Ancien Testament le Grand Prêtre portait les douze pierres précieuses qui représentaient les douze tribus d'Israël.

Pierre et Paul, les palliums sont bénits par le Souverain Pontife, et après, déposés sur le tombeau du Prince des Apôtres. C'est de là qu'ils sont extraits pour être remis aux Archevêques nommés. D'où leur signification spéciale d'union au siège de Pierre et de participation singulière à la juridiction papale.

Une fois qu'on lui a posé à la façon d'un collier le *pallium*, le Diacre met au Prélat la mitre *précieuse*. A ce moment, les deux Diares d'honneur remontent au trône d'où descendent le Diacre et le Sous-diacre de la messe, et le Prêtre assistant passe l'anneau au doigt de l'Évêque, qui de sa gauche reçoit ensuite la crosse. Il se lève, et dans cette splendeur sensible qui rappelle celle du Grand Prêtre de la Loi Ancienne, il s'avance, bénissant de la main droite de part et d'autre, le peuple et le clergé agenouillés, à son passage.

Précédé de la croix archiépiscopale, s'il est archevêque, et marchant entre ses Diares assistants, il va ainsi vers l'autel, suivi des autres Ministres et de sa cour. Le cortège est d'un particulier éclat et d'une dignité majestueuse.

* * *

La *schola* chante alors l'introït, à savoir une antienne avec un verset du psaume psalmodié autrefois en entier pendant la longue procession des officiants, et complété encore toutefois du *Gloria Patri* et de la reprise de l'antienne.

Pendant que la modulation se continue, le Pontife, après avoir remis la crosse et s'être fait enlever la mitre, se place au bas de l'autel avec à sa droite le Prêtre assistant, et à sa gauche le Diacre et plus loin le Sous-diacre. Il alterne avec eux les prières du

commencement de la messe, alors que les Diacres assistants, derrière, les alternent entre eux, comme font aussi deux à deux les chanoines, les prélats, et le clergé. au chœur. Murmure plein de dévotion qui accompagne avec gravité les neumes grégoriens.

C'est le *Judica me* (1), psaume de pieux désir, partie du *Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum* (Ainsi que soupire le cerf vers la fontaine des eaux) qui est ici récité, choisi à cause même de l'extrait qui en forme l'antienne: *Introibo ad altare Dei* (Je m'approcherai de l'autel du Seigneur). On y ajoute le *Confiteor*, formule de confession générale de ses fautes, qui remonte au moins au moyen-âge, et constitue une préparation tout indiquée pour la messe. Peut-être même a-t-on là, au dire de quelques théologiens, un reste de la confession sacramentelle qui aurait, dans l'antiquité chrétienne, précédé l'offrande des saints mystères par les prêtres, et la participation propre des fidèles au divin Sacrifice par la communion. Le célébrant dit seul d'abord le *Confiteor*, les ministres le font à leur tour, et reçoivent l'indulgence et l'absolution liturgiques. Le Sous-diacre à ce moment vient près de l'Évêque et lui met le manipule, requis pour la fonction sacrée, puis lui baise la main.

La *Confession*, comme on dit, a pour suite quelques versets et répons très anciens, en forme litanique, après lesquels le Pontife monte à l'autel, en disant une oraison, *Aufer a nobis*, qui sollicite la purification spirituelle. En baisant l'autel, il récite à la même fin une autre oraison, *Oramus te, Domine*, laquelle fait allusion à la présence des reliques des

(1) Voir à l'Appendice le texte et la traduction de l'Ordinaire de la Messe, pages 171 et suivantes.

Saints dans la pierre de l'autel. Et le Prêtre assistant lui présente aussitôt le livre des Évangiles vers lequel l'Évêque se tourne pour le prendre des deux mains et le baiser ainsi religieusement. Ces baisements sont la trace de rites romains d'autrefois.

En même temps, les Diacres assistants ont pris leur place au bas devant l'autel, le Prêtre assistant se retire du côté de l'Évangile, à la gauche de l'Évêque auquel le thuriféraire et le cérémoniaire se présentent, se mettant à genoux pour la bénédiction de l'encens, le Diacre et le Sous-diacre étant à droite au côté de l'Évêque. *Benedicite, Pater Reverendissime*, prononce le Diacre: « Bénissez, révérendissime Père ». Ou bien, s'il s'adresse à un Cardinal: *Benedicite, Eminentissime et Reverendissime Pater*, (Bénissez, éminentissime et révérendissime Père). En même temps qu'il met de l'encens sur les charbons de la cassolette, le Prélat prononce la formule usuelle: *Ab illo benedicaris in cujus honore cremaberis. Amen.* (Qu'il te bénisse Celui en l'honneur de qui tu vas te consumer. Ainsi-soit-il). Puis, ayant reçu l'encensoir dont le Diacre a baisé les chaînes avant de baiser aussitôt la main du célébrant, celui-ci encense en haut et en bas l'autel, qu'il parcourt en longueur et selon un ordre préfixé. L'Évêque rend l'encensoir, on lui met la mitre, et au bout de l'autel il est encensé par le Diacre qu'accompagne le Sous-diacre, les deux ayant génuflecté, s'ils ne sont pas chanoines, avant et après.

Aussitôt, tous ayant fait la révérence due à l'autel, le cortège pontifical revient solennellement au trône, le Prélat saluant et bénissant ainsi qu'il l'a fait en se rendant pour les prières de la confession.

Les cérémonies qui précèdent n'ont pour ainsi dire été que des préludes de l'assemblée, elles se

rattachent à l'arrivée au chœur plus qu'à l'office lui-même. C'est effectivement au trône que toute la partie appelée la messe des catéchumènes va se poursuivre.

* * *

Rendu à son trône, l'Évêque, qui s'est assis, a quitté la crosse et la mitre. Les clercs porte-livre et porte-bougeoir se présentent, et le Prélat lit debout l'introït que la *schola* achève de chanter. Il fait le signe de la croix, indice peut-être que l'ancienne messe commençait vraiment ici.

Après la lecture de l'introït, il récite alternativement avec ses Assistants, auxquels s'associe tout le chapitre, *presbyterium* de l'Évêque diocésain, les neuf invocations du *Kyrie eleison*, restes d'anciennes invocations litaniques faites par le diacre, à qui le peuple répondait par cette reprise: « Seigneur, Christ, ayez pitié de nous. » Le Diacre et le Soudiacre restés à leur place à la banquette font de même, ainsi que deux à deux les Prélats au chœur et les autres membres du clergé.

Le Pontife se rasseoit, on le couvre de la mitre, on lui met sur les genoux (autrefois pour le protéger du froid), un ornement carré de la couleur liturgique appelé *grémial*, et sur lequel il pose ses mains gantées. Le chœur alterne pendant ce temps-là avec la *schola* le *Kyrie eleison*, par lequel on implore successivement les trois Personnes de l'Auguste Trinité. Qu'il est beau le spectacle de ce Pontife assis en gloire sur son trône, entouré de son clergé et de son peuple, tous chantant avec piété les mélodies grégoriennes à la fois simples et enlevantes des divers *Kyrie* !

Ce chant fini, avec les rites accoutumés le Pontife se lève. Étendant les mains pour les rejoindre aussitôt, en même temps qu'il incline la tête, il entonne le *Gloria in excelsis Deo*, qu'il continuera à mi-voix avec ses ministres et le Chapitre, faisant à certains mots les révérences prescrites: *Adoramus te, Gratias agimus tibi, Jesu Christe, Suscipe deprecationem nostram*; et il se signe en prononçant les dernières paroles: *Cum Sancto Spiritu in gloria Dei Patris. Amen.* Le chœur a continué allègrement le chant de cette hymne de gloire et de louange au Seigneur. Grecque d'origine, elle fit d'abord partie des Laudes ou de l'office du matin des églises syriennes, pour entrer par la suite dans la messe papale, à certains jours, et se généraliser subéquemment. Enthousiaste glorification des Trois Personnes divines, surtout de Jésus-Christ.

Pendant que l'assistance chante ou réplique le *Gloria*, dans l'un des tons reçus, le Pontife s'est assis et a repris la mitre comme après le *Kyrie*.

A la fin, tous se lèvent, on approche le missel devant le Prélat, qui, debout et découvert, salue le peuple vers lequel il se tourne en disant: *Pax vobis*; et, après la réponse *Et cum spiritu tuo*, il chante la collecte, c'est-à-dire l'oraison propre du jour qui exprime collectivement les sentiments de toute l'assemblée. Souvent, il y a plusieurs oraisons du genre qui se suivent après la conclusion (*Per Dominum nostrum*) de la première, si le rit impose des commémoraisons, c'est-à-dire des collectes empruntées à d'autres offices ou fêtes qui tombent le même jour, et qu'on ne peut célébrer à cause d'une fête supérieure en dignité. On ne fait alors des autres que *mémoire*, comme on dit; à savoir, on

ajoute leurs collectes, secrète et postcommunion aux oraisons analogues de l'office principal. Par exemple, quand une fête solennelle est célébrée le dimanche, on y fait toujours mémoire du dimanche par une collecte, une secrète, et une postcommunion de l'office dominical. Les collectes, oraisons du début de la messe, ont pour but de suggérer aux fidèles quel est l'objet de la fête et dans quelles dispositions on doit la célébrer.

* * *

Suivent alors les lectures. Ainsi qu'il a été précédemment expliqué, l'assemblée chrétienne comporta dès les commencements, outre le chant des psaumes, des lectures de la Bible. Ces lectures, nombreuses à l'origine, ne furent plus généralement que deux, à partir du deuxième siècle, pendant l'avant-messe, nommément celle de l'Épître, puis celle de l'Évangile. L'Épître est tirée le plus fréquemment de l'une des lettres de saint Paul ou des Actes des Apôtres, parfois de quelque autre épître d'apôtre ou même de quelque autre livre, comme celui de l'Apocalypse, les livres sapientiaux ou les prophètes, en souvenir de la leçon de l'Ancien Testament ou prophétie qui précédait autrefois le chant de l'Épître. L'Évangile est un extrait du récit de la vie de Jésus-Christ par l'un des quatre Évangélistes, saint Matthieu, et saint Jean, ses Apôtres, saint Marc et saint Luc, ses disciples, témoins ou dépositaires immédiats des gestes du Sauveur sur terre.

Le Pontife s'est de nouveau assis à son trône, après avoir terminé le chant des collectes et pour écouter la lecture. Tous ses ministres personnels l'entourent, les dignitaires assis à ses côtés, les clercs

mineurs sur les marches du trône. Au même temps, le Sous-diacre, placé au coin des degrés de l'autel, du côté de la crédence, et de façon à ne tourner le dos ni à l'autel ni au Pontife, prononce le texte de l'Épître *recto tono*, mais d'une voix élevée, avec des prolongements à la finale des phrases, et de légères inflexions aux points d'interrogations et aux coupes des longues périodes; à la fin de la lecture, il y a aussi un appui particulier de la voix. Tout cela d'ailleurs conformément aux quelques divers tons autorisés pour le chant de l'Épître. Quand il a terminé, il va saluer au centre l'autel, puis vient au trône s'agenouiller aux pieds du Pontife, lui baisant la main que celui-ci pose sur l'épistolier. Il s'éloigne alors avec les révérences prescrites.

Cependant, au chœur on chante, après l'Épître, le graduel et le trait, ou le graduel et l'Alleluia, ou au temps de Pâques le seul Alleluia, c'est-à-dire des versets de psaumes et quelques extraits scripturaires, arrangés en forme responsariale, et modulés avec rythme et développement expressif. Au trône, l'Évêque lit à voix basse tout d'une suite, pour l'intégrité de sa célébration personnelle de la messe, l'Épître, les textes chantés et l'Évangile. Quand le Prélat a fini, le Diacre, après être allé poser son évangélaire sur l'autel, vient lui baiser la main, comme pour en recevoir le mandat d'annoncer l'évangile au peuple. Le thuriféraire se présente faire bénir l'encens, à quoi l'on procède de la façon accoutumée. Il se retire, et bientôt l'on voit s'approcher le cortège de l'Évangile. Il s'est formé au pied de l'autel où, après avoir récité sur le plus bas degré le *Munda cor meum ac labia mea*, qui rappelle la purification des lèvres d'Isaïe par un ange au

moyen d'un charbon ardent, le Diacre est allé prendre à l'autel le livre des évangiles, et est venu se placer au bas des degrés, à droite, ayant à sa gauche le Sous-diacre. En arrière de lui les acolytes, et au troisième rang le thuriféraire et le cérémoniaire. Tous génuflectent à l'autel, et selon une antique observance viennent vers le trône dans la suite que voici: le cérémoniaire, suivi du thuriféraire, les deux acolytes de front, le Sous-diacre seul, et enfin le Diacre portant religieusement l'évangélaire; ils s'agenouillent devant le Pontife, auquel le Diacre demande la bénédiction: *Jube, domne benedicere* (Daignez, seigneur, bénir); et le Prélat la lui accorde par ces mots: *Dominus sit in corde tuo*, etc.: que le Seigneur soit en ton cœur et sur tes lèvres, afin que tu annonces dignement et avec compétence son Évangile. Au nom du Père, etc.

Une fois que tout le cortège s'est relevé et rendu au pupitre qui représente l'ambon ancien, l'Évangile est chanté par le Diacre sur un ton solennel propre à cette lecture. Le ministre débute par le *Dominus vobiscum*, et il annonce ainsi son texte: *Sequentia*, etc., suite du saint Évangile selon Matthieu (ou l'un des autres évangélistes). Le peuple répond: *Gloria tibi, Domine*, (gloire à toi, Seigneur). Il encense ensuite solennellement le livre sacré avant de continuer. Quand il a terminé son chant ou plutôt sa lecture chantée, avec des variantes aux pauses, et qu'il achève sur une inflexion quelque peu ornée, les ministres répondent *Laus tibi, Christe*, (louange à toi, ô Christ); le livre évangélaire est porté au Célébrant qui le baise en disant: *Per evangelica dicta deleantur nostra delicta*, (que nos délits ou péchés soient effacés par suite de cet enseignement évan-

gélisque). On encense alors solennellement le Célébrant, le Prêtre assistant descendant au bas du trône à cette fin.

Chacun retourne à sa place, et s'assoit. S'il y a un prône ou des annonces à faire, le curé s'en charge à ce moment. Puis, conformément à la coutume ancienne, le Pontife pourra ici prononcer une homélie, c'est-à-dire l'explication de l'Évangile qui vient d'être lu. Pour ce, il demeurera assis à son trône, étant lui-même le chef de son église et le docteur de son peuple, à moins que pour raison de commodité l'Évêque et sa suite n'aillent prendre place sur des sièges qu'on aura portés au marchepied de l'autel, les ministres inférieurs s'asseyant sur les degrés, tous face aux fidèles.

A la suite de l'homélie, à moins que l'Évêque ne doive, la messe terminée, donner la bénédiction papale, il fait publier les indulgences qu'il veut accorder aux fidèles présents. Le Diacre chante à cet effet le *Confiteor*, le Prêtre assistant publie en latin, puis généralement en langue vulgaire, les indulgences concédées. L'Évêque se lève ensuite et profère la formule d'absolution: « Par les prières et les mérites de la Bienheureuse Marie toujours Vierge, de saint Michel Archange, de saint Jean-Baptiste, des saints Apôtres Pierre et Paul et de tous les Saints, que le Seigneur tout puissant vous fasse miséricorde et que, vous ayant pardonné vos péchés, il vous conduise à la vie éternelle. Ainsi-soit-il. Que le Seigneur tout puissant et miséricordieux vous accorde l'indulgence, l'absolution et la rémission de vos péchés. Ainsi-soit-il. »

C'est ensuite le chant du *Credo*, résumé, on le sait, des principaux dogmes de la foi catholique. Ce symbole ou abrégé de la foi, composé d'abord en protestation contre les hérésies ariennes et macédoniennes, qui niaient la divinité du Christ et celle du Saint-Esprit, n'entra que tard dans la messe romaine. La récitation ou le chant du *Credo* ne se fait pas non plus à toutes les messes, mais aux dimanches et aux fêtes principales déterminées par l'ordo. Le Pontife l'entonne et en poursuit la récitation comme pour le *Gloria*, fléchissant le genoux avec son entourage, aux mots qui rappellent l'incarnation du Verbe, *Et homo factus est*. Quand ces mots sont chantés par le chœur, tous les clercs qui sont debout s'agenouillent, les autres membres du chœur s'inclinent profondément; et même, aux trois messes de Noël et à celle de l'Annonciation, tous se mettent à genoux en adoration de ce mystère. Les fidèles font de même.

Ainsi s'achève ce que l'on a nommé la messe des catéchumènes, le renvoi de ceux-ci s'effectuant avant de commencer l'offrande proprement dite du sacrifice eucharistique qui va maintenant s'opérer. Outre les catéchumènes, c'est-à-dire les aspirants au baptême, conséquemment non initiés encore aux mystères sacrés, on faisait sortir aussi les pénitents publics, coupables de quelque faute extérieure très grave et pour ce motif excommuniés, et tous ceux qui ne devaient pas participer par la communion au Saint Sacrifice. En vérité, c'est à partir de ce moment que va se tenir véritablement la synaxe ou assemblée eucharistique des fidèles, d'où le nom donné à cette deuxième partie de la messe, de messe des fidèles.

III.— La Messe proprement dite ou Messe des fidèles.

Nous voici donc à la messe des fidèles, la partie de la célébration qui forme le sommet et le centre de la sainte liturgie. Elle commence à l'offertoire et va jusqu'après la communion. Selon la notion même du sacrifice, elle comprend trois ensembles de rites qui correspondent aux trois opérations du sacrifice proprement dit: l'offrande, la consécration, et la communion.

* * *

Voyez. Il y a d'abord l'offrande. Elle s'ouvre au trône par le *Dominus vobiscum* (1) du Pontife, auquel le peuple répond: *Et cum spiritu tuo*. L'officiant reprend: *Oremus*, autrefois suivi vraisemblablement d'une oraison, aujourd'hui supprimée. Il lit ensuite à mi-voix dans le missel un verset de psaume dit *offertoire* que chante la *schola*. C'est à ce moment que les fidèles présentaient jadis le pain et le vin et les autres offrandes. De nos jours, on commence, à la place, la quête, communément faite par les marguilliers ou quelques autres laïques distingués.

Le Prélat quitte ses gants qu'il ne reprendra pas pour le sacrifice eucharistique. Il se purifie les doigts selon le rite solennel déjà décrit. Puis tout le cortège épiscopal se rend pompeusement à l'autel. Avec les révérences voulues, l'Évêque y monte et le baise, ayant à sa gauche le Prêtre assistant, à sa

(1) Qu'on se reporte à l'Ordinaire de la messe, pp. 183 et ss.

droite le Diacre. Les Diares d'honneur prennent leur place devant les degrés.

Le Sous-diacre apporte le calice et la patène d'or. Le voile en étant enlevé, le Diacre ôte la pale. Et ici s'accomplit un rite particulier quelque peu surprenant, celui de la prégustation. Sur la patène, aux messes pontificales, on a mis deux grandes hosties. Le Diacre en prend une à son gré, la fait toucher à l'autre, à la patène, aux parois intérieures et extérieures du calice, et la donne au clerc sacristain qui la consomme sur place. Pareillement, avant de verser du vin et de l'eau dans le calice, il en verse dans une coupe qu'il fait boire au même clerc. Rappel des temps tragiques où les Pontifes n'étaient pas à l'abri de tentatives d'empoisonnement jusque même dans le sanctuaire, cette cérémonie est maintenant un symbole d'hommage exclusivement.

Le Célébrant a reçu la patène sur laquelle est demeurée l'autre hostie. S'il y a lieu, le ciboire est aussi découvert devant lui, sur le corporal. Il lève les yeux au ciel, il élève aussi à la hauteur de son visage la patène et l'hostie, pendant que le Ministre sacré à sa droite élève le ciboire, et il prononce une prière d'offrande: « Recevez, Père saint, cette hostie sans tache, etc. » *Suscipe, sancte Pater*. Après que le Diacre, ayant préparé le calice, y a versé d'abord du vin, puis le Sous-diacre avant d'y mettre quelques gouttelettes d'eau, a demandé au Prélat de la bénir, *Benedicite, Pater Reverendissime*, ou *Eminentissime et Reverendissime Pater*, ce dernier récite une prière très belle et très doctrinale, qui rappelant l'élévation de notre nature à la dignité divine par l'incarnation et la rédemption du Sauveur, supplie que ce mélange de l'eau dans le vin soit le sym-

bole de notre participation à la divinité par la grâce et par notre fusion en quelque sorte dans le Christ: *Deus, qui humanae substantiae, etc.*

Le Pontife offre ensuite le calice, que soutient le Diacre: « Nous vous offrons, Seigneur, ce calice du salut afin que pour notre salut et celui du monde entier il monte en odeur de suavité », et le reste, *Offerimus tibi, Domine*. Comme à l'instant pour l'hostie sur la patène, il dépose le calice sur le corporal, en faisant un signe de croix au-dessus de la pierre d'autel, et le Diacre le couvre de la pale. Puis, le Pontife joint les mains et s'incline, et en des sentiments d'humilité et de repentir demande à Dieu de nous accepter nous-mêmes, célébrant, ministres, clergé et fidèles, en même temps que ce sacrifice offert au nom de tous: *In spiritu humilitatis*. Et avec un geste d'extension et d'élévation des mains qui se rejoignent aussitôt, et les yeux levés au ciel puis abaissés, il dit: *Veni, sanctificator omnipotens aeternae Deus*. (Venez Dieu éternel et sanctificateur tout-puissant). Puis bénissant d'un signe de croix les oblats, c'est-à-dire le pain et le vin offerts, il continue: *et benedic hoc sacrificium tuo sancto nomini praeparatum*. (Et bénissez ce sacrifice préparé à la gloire de votre saint nom).

Une fois faite l'offrande de l'hostie, le Sous-diacre a quitté la droite du Diacre, après en avoir reçu la patène ; et, l'enveloppant des extrémités du voile qu'on lui met sur les épaules, il descend au bas des degrés et va se placer au milieu jusqu'à la fin du Pater, tenant la patène élevée à la hauteur de ses yeux: ainsi en agissait autrefois le Sous-diacre portant un large plateau dans lequel on avait remis

le surplus des offrandes des fidèles, qui ne devait point servir au présent sacrifice.

En ce moment a lieu l'encensement très solennel de l'autel. Une formule spéciale de bénédiction est dite par le Célébrant: *Incensum istud*, etc. Puis, le Pontife accompagné du Diacre à sa droite, et du Prêtre assistant demeuré à sa gauche, encense d'abord les oblats, puis la croix, puis l'autel d'un bout à l'autre avec les dues révérences, et il récite en même temps quelques versets du psaume CXL, fort bien approprié: *Dirigatur, Domine, oratio mea, sicut incensum in conspectu tuo*, etc.: « Que ma prière s'élève en votre présence, Seigneur, comme l'encens », etc. Puis, à l'extrémité de l'autel il rend au Diacre l'encensoir en disant: « Que le Seigneur allume en nous le feu de son amour et la flamme de son éternelle charité. Ainsi-soit-il ». *Accendat in nobis Dominus ignem sui amoris et flammam aeternae caritatis. Amen.* Avec les baisers et révérences convenables, le Diacre reçoit l'encensoir, et accompagné du thuriféraire commence les encensements personnels. C'est d'abord le Pontife, à qui on a imposé la mitre, qui est encensé, puis le Prêtre assistant, chacun des deux Diares d'honneur, ensuite, au chœur, les Évêques, s'il en est de présents et parés, les Chanoines parés et autres dignitaires chacun en ordre de préséance, puis le Clergé du chœur, et enfin le Sous-diacre au bas des degrés; le Diacre est ensuite encensé par le thuriféraire, lequel après va encenser les autres ministres inférieurs, et le peuple des fidèles à l'entrée de la nef. Cérémonial d'une singulière dignité. Entre temps, le Prélat ayant gardé la mitre procède à l'ablution des mains au bout de l'autel où s'agenouillent trois

familiers. Et, retourné vers l'autel, il lit dans le canon le psaume *Lavabo inter innocentes manus meas*, « c'est parmi les innocents que je laverai mes mains et que j'entourerai, Seigneur, votre autel », etc. Il enlève la mitre et s'incline vers la croix en disant le *Gloria Patri*, puis il retourne au milieu. Purification qui signifie évidemment pureté intérieure et spirituelle.

Revenu au centre de l'autel, le Pontife récite une nouvelle formule d'offrande, qui s'adresse cette fois explicitement à la Sainte Trinité: *Suscipe, sancta Trinitas*, etc. (Recevez, Trinité sainte, cette oblation que nous vous offrons). Il y fait mémoire des mystères du Christ, sa passion, sa résurrection, son ascension; et, aussi, de la Vierge Marie, de saint Jean-Baptiste, des saints Apôtres, de ceux dont l'autel porte les reliques et enfin de tous les saints, pour les honorer par ce sacrifice et à titre d'intercesseurs.

Mais le célébrant ne célèbre point tout seul. Et pour le bien souligner, le Pontife se tourne vers l'assemblée, en disant à voix haute: *Orate fratres*, (Priez, mes frères); et il poursuit tout bas: « afin que mon sacrifice qui est aussi le vôtre soit acceptable auprès de Dieu, le Père tout-puissant ». A leur tour, par la bouche des ministres, les fidèles s'associent à l'oblation sainte: « Que le Seigneur reçoive de vos mains ce sacrifice à la louange et à la gloire de son nom, mais aussi pour notre bien et celui de toute sa sainte Église. » *Suscipiat Dominus*.

Enfin, l'Évêque ajoute tout bas les oraisons propres du jour qu'on appelle *secrètes*, et lesquelles sous une formule variable selon la messe de la fête, et les diverses *mémoires* à y ajouter, réitèrent une fois

encore le rite de *l'offrande*, qui va faire place maintenant aux rites de la consécration, appelée encore par antonomase *Action*.

* * *

Car voilà que le ton s'élève, à cause de la gravité des mystères qui vont s'accomplir. C'est en chantant que le célébrant termine la dernière secrète: *Per omnia saecula saeculorum*, auquel le chœur réplique *Amen*. Un dialogue d'acclamations s'établit entre le Pontife et l'assemblée: *Dominus vobiscum. Et cum spiritu tuo.*—*Sursum corda. Habemus ad Dominum.*—*Gratias agamus Domino Deo nostro. Dignum et justum est.* Puis, se poursuit le chant de la préface, toujours saisissant et solennel dans sa simplicité. On sait qu'il y a au missel romain une quinzaine de préfaces diverses, remarquables par leur doctrine et le rythme de leur sobre expression. Le missel indique celle qu'il faut choisir aux différentes fêtes (1).

Quand le Célébrant baisse la voix, il dit, en s'inclinant profondément, le *Sanctus*, cantique formé de diverses acclamations à la gloire du Dieu qui vient sur nos autels. La *schola* et le chœur chantent le *Sanctus* avec religion et magnificence.

Et commence le *Canon* de la messe, au cours duquel se fera la consécration. Il durera jusqu'au *Pater*, et le célébrant le dit à voix secrète, hors les messes de consécration épiscopale et d'ordination sacerdotale, alors que tous les concélébrants le prononcent ensemble et hautement. Il se divise aujourd'hui en de multiples pièces ou prières: *Te igitur*

(1) Voir pp. 189 et ss.

Memento (des vivants), *Communicantes*, *Hanc igitur Quam oblationem*, *Qui pridie*, (consécration), *Unde et memores*, *Supra quae propitio*, *Supplices te rogamus*, *Memento* (des morts), *Nobis quoque peccatoribus*, *Per quem haec omnia*, *Per ipsum*, après quoi vient le *Pater* (1).

Le *Te igitur*, pendant lequel le Célébrant baisera l'autel, est une prière au Père très clément par Jésus-Christ, et dans laquelle on fait mention, pour les recommander, de l'Église universelle, du Pape qui est nommé, de l'Évêque lui-même (aussi indiqué par son nom quand il n'es t pas célébrant), et, en termes généraux, des ministres et des fidèles.

Le *Memento* des vivants fut à l'origine la lecture des noms de ceux qui avaient fait l'offrande; le texte présent en est un de recommandation pour ceux qui ont offert ou pour qui l'on offre le saint sacrifice; mais le célébrant s'arrête quelques moments à l'endroit indiqué pour énumérer mentalement ceux auxquels il songe en particulier.

Le *Communicantes*, qui comporte des rédactions variées aux plus grandes fêtes du cycle liturgique annuel, rappelle, outre la Vierge Mère de Dieu, les noms des douze apôtres et de douze martyrs inscrits au diptyque ou catalogue romain, et en général tous les saints.

Hanc igitur est une prière à l'intention de ceux pour qui est faite spécialement l'offrande eucharistique.

La prière *Quam oblationem* achève, avec divers signes de croix, la préparation à la consécration, en demandant que les éléments (pain et vin) offerts

(1) On trouvera le texte complet de ces prières à l'Appendice, pp. 204 et ss.

deviennent pour nous le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Et nous voici au moment décisif et à l'acte essentiel de la messe, la transsubstantiation du pain au corps et du vin au sang de Jésus-Christ. Elle s'accomplit, dans toutes les liturgies chrétiennes, en suivant pas à pas le récit évangélique de l'institution de l'Eucharistie par le Sauveur à la Cène. Chacune des actions rappelées est soulignée par un geste correspondant du prêtre, qui tient ici vraiment lieu du Prêtre éternel. Avec lui, il prend le pain, il lève les yeux au ciel, il incline la tête pour rendre grâces, il bénit et il consacre, d'abord le pain, puis le vin. Traduisons en entier ces augustes et efficaces paroles, que le Célébrant ne répète pas simplement d'une façon historique et narrative, mais avec l'intention de faire à nouveau, en vertu de son pouvoir sacerdotal, ce qu'a accompli une première fois Jésus-Christ: *« Lequel, la veille de sa passion, prit du pain dans ses saintes et vénérables mains, et levant les yeux au ciel, vers vous, Dieu tout-puissant, son Père, vous rendit grâces, bénit ce pain, le rompit et le donna à ses disciples en disant: Prenez et mangez-en tous. CAR CECI EST MON CORPS. De même, après la Cène, prenant aussi ce précieux Calice entre ses mains saintes et vénérables, pareillement vous rendant grâces, le bénit, et le donna à ses disciples en disant: Prenez et buvez-en tous, CAR CECI EST LE CALICE DE MON SANG, LE SANG DU NOUVEAU ET ÉTERNEL TESTAMENT (Mystère de foi), SANG QUI SERA REPANDU POUR VOUS ET LA MULTITUDE EN RÉMISSION DES PÉCHÉS. Toutes les fois que vous accomplirez ces mystères, vous les ferez en mémoire de Moi. »*

* * *

Un silence divin a saisi l'assemblée. Quand le Pontife a élevé l'hostie d'abord, puis le calice, au son de la clochette qui en avertit les plus éloignés, tout les fronts se sont prosternés. Au dehors, la cloche sonne le *Sanctus* qui courbe aussi intérieurement les croyants qui l'entendent. Il y a maintenant sur l'autel Jésus-Christ, Pontife et Hostie. L'Évêque lui-même s'agenouille aux pieds de son Maître, et sur les degrés tous les Ministres sont prosternés. L'encensoir répand ses parfums. Des porte-flambeaux se sont rangés au sanctuaire pour honorer la venue du divin Roi. Spectacle qui ravit sans doute les regards des anges, et émeut profondément tous les cœurs chrétiens. La terre ne montre pas, à leurs yeux, de tableau ni plus sublime ni plus vrai. Le Sauveur est vraiment pour les hommes, *un Dieu avec nous*, l'Emmanuel.

Le Célébrant s'est relevé, après ses diverses genuflexions, les assistants se sont redressés; il continue silencieusement la récitation des dernières subdivisions du Canon.

Unde et memores, en premier lieu, mémorial de grands mystères de la vie du Christ, devenu notre hostie. *Supra quae*, qui faisait allusion au sacrifice antique d'Abel, d'Abraham, et de Melchisédech, renouvelle à Dieu cette auguste offrande des éléments consacrés, et demande avec le *Supplices te rogamus*, que, présentée au ciel en notre nom, elle nous obtienne en retour d'infinies bénédictions. Des signes de croix sur les oblats sacrés soulignent les invocations.

Le deuxième *Memento*, celui des défunts, prend maintenant sa place ici, quelle qu'elle ait été autre-

fois. Une mention générale y est faite des fidèles trépassés, mais à la différence de ce qui arrivait dans les temps primitifs, aucun nom n'y est prononcé, sinon par le seul prêtre et mentalement, pendant les quelques instants où il s'arrête silencieux.

Suit le deuxième diptyque romain, contenant les noms de sept saints et de sept saintes, dont le culte fut commun à Rome dès les premiers siècles, et que le Pontife célébrant invoque pour lui-même et tous ses frères dans la foi, serviteurs de Dieu mais pécheurs objets de Sa miséricorde: *Nobis quoque peccatoribus*. A ces mots, pour bien attirer l'attention, il a un peu élevé la voix et s'est frappé la poitrine.

Per quem haec omnia se rapporte et fait allusion à ce qu'ont fourni les fidèles, et le *Per ipsum*, et *cum ipso*, etc., avec trois signes de croix, termine le canon. Ici a lieu, d'un même geste l'élévation du Corps et du Sang du Christ. C'était autrefois l'unique élévation, celles de la consécration ayant été introduites à l'époque de certaines hérésies s'opposant à la divine Présence réelle. Et nous abordons le troisième groupe des rites sacrificiels, ceux-là qui se rapportent à la communion.

* * *

Le *Pater* est évidemment la prière la plus parfaite avant la communion. C'est le Sauveur qui l'a enseignée de ses lèvres divines aux Apôtres, en leur recommandant de prier de la sorte. Aussi a-t-elle été toujours en honneur, pendant la fraction du pain, elle a toujours précédé la communion. A la messe solennelle, le *Pater* est majestueusement chanté par le célébrant, qui débute par un prologue: *Oremus, Praeceptis salutaribus moniti, et divina*

institutione formati, audemus dicere: Pater noster, etc. « Prions: Avertis par le précepte du Seigneur et instruits par sa divine leçon, nous osons dire: Notre Père, etc. » La prière dominicale se prolonge par le développement *Libera nos*, alors que le Célébrant prend la patène, que vient de rapporter le Sous-diacre, se signe en la tenant de la main droite, genuflecte ensuite, et posant l'hostie au-dessus du calice, brise celle-ci en trois parcelles, dont il va laisser tomber à l'instant la plus petite dans le calice, en souhaitant à haute voix la paix à l'assemblée chrétienne, *Pax Domini sit semper, etc.*; puis tout bas en récitant la formule du rite de l'immixtion, *Haec commixtio, etc.* C'est, en effet, à la coutume primitive de diviser en fragments le Pain consacré, pour en conserver une partie en vue du prochain sacrifice et en distribuer aux communians, et pour en envoyer en plus porter aux prêtres des églises subsidiaires comme signe de communion et d'unité, que se rattachent les cérémonies de ce moment. Il arrivait aussi que des parcelles du Pain consacré étaient trempées dans le précieux Sang pour la communion des malades ou des enfants.

A la fraction de l'hostie tient encore l'*Agnus Dei*, dit par le Pontife et chanté par le chœur trois fois, et qui commémore l'Agneau divin immolé pour le salut du monde.

De même le baiser de paix, symbole de l'union fraternelle des chrétiens dignes de communier au Corps du Christ. Après la prière, *Domine, Jesu Christe*, que récite en silence le Pontife, ayant baisé d'abord l'autel, il se tourne vers le Prêtre assistant monté à ses côtés, et se penche vers sa joue gauche, pour le toucher de la sienne, en disant: *Pax tecum,*

et l'autre répond: *Et cum spiritu tuo*. Ainsi fait-il à l'égard de tous les ministres sacrés qui viennent tour à tour. Le Prêtre assistant, accompagné d'un cérémoniaire est allé porter la paix aux dignitaires et aux chanoines, la donnant au doyen de chaque ordre, puis revenu à l'autel il donne le baiser de paix au cérémoniaire qui retourne la porter au premier des membres du clergé non chanoine et non prélat, de chaque côté du chœur, et au premier des clercs inférieurs. Chacun ensuite le donne de voisin à voisin jusqu'au dernier. Cette accolade qui se communique dans les rangs du chœur est encore l'une des plus belles et des plus expressives cérémonies chrétiennes.

Après avoir donné la paix, le Pontife a continué en récitant tout bas deux autres prières de préparation à la communion: *Domine, Jesu Christe, Filii Dei vivi*, et *Perceptio Corporis tui*; il genuflecte, prend respectueusement les fragments de l'Hostie, *Panem coelestem accipiam et nomen Domini invocabo*, (Je prendrai ce Pain céleste et j'invoquerai le nom du Seigneur), puis les tenant de sa main gauche, il se frappe la poitrine de sa main droite, en répétant trois fois les mots d'humilité du centurion de l'Évangile: « Seigneur, je ne suis pas digne », *Domine non sum dignus*.

Le Célébrant se communie ensuite: « Que le Corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde mon âme en la vie éternelle » *Corpus Domini*, etc. Il recueille les parcelles avec la patène, en disant: « Que rendrai-je au Seigneur pour tout ce qu'Il m'a donné. Je prendrai le Calice du salut et j'invoquerai le Nom du Seigneur. J'implorerai le Seigneur, et je Le louerai, et je serai délivré de mes ennemis ».

Quid retribuam Domino. Il prend aussi le calice et l'élève avec signe de croix, en disant: « Que le Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde mon âme en la vie éternelle. Ainsi-soit-il ». *Sanguis Domini*, etc. Puis il boit au saint Calice.

Nous l'avons exposé, il serait convenable que les fidèles, comme autrefois, communient plutôt à la messe, et même à la messe solennelle et pontificale. L'heure tardive de celle-ci et diverses influences des siècles modernes en ont rendu la pratique presque inouïe, excepté toutefois en quelques rares circonstances, comme dans la nuit de Noël. Pourtant le rite de la communion du clergé et des fidèles à une messe pontificale a retenu divers vestiges de la liturgie ancienne et il est fort significatif. Ce sont, comme il convient, le Diacre et le Sous-diacre de la messe qui doivent communier les premiers. Ils le font avant le *Confiteor*, agenouillés au marchepied. Avant de recevoir l'Hostie, ils baisent la main de l'Évêque, et, après avoir reçu le Corps sacré, ils se lèvent et baisent le Pontife sur la joue gauche, celui-ci disant *Pax tecum*, auxquels ils répondent *Et cum spiritu tuo*. Puis, ils vont au bord de l'autel boire du vin de purification.

Pour la communion des autres Ministres et du clergé, le Diacre ayant chanté le *Confiteor*, les cérémonies accoutumées sont faites par l'Évêque, *Misereatur*, *Indulgentiam*, etc.; c'est le Diacre qui tient le ciboire à la droite du Pontife tourné vers le chœur, et le Pontife y prend les hosties une à une; le Sous-diacre est à gauche ayant en main la patène pour la placer sous le menton des communicants, pendant que le Célébrant leur donne la Sainte Hostie, en disant *Corpus Domini nostri Jesu Christi*. Les

Chanoines parés et les Prélats feraient comme les Ministres sacrés, c'est-à-dire ils baiseraient la main et la joue de leur Évêque. S'il y avait lieu, celui-ci, accompagné de ses Ministres et de porte-flambeaux, se rendrait à la balustrade pour y communier les fidèles.

* * *

La communion du Pontife et des assistants consume le Saint Sacrifice. Les dernières cérémonies sont des rites de conclusion. En particulier, les prières que dit le Pontife en purifiant le calice et en se purifiant les doigts, *Quod ore sumpsimus, etc., Corpus tuum, Domine, quod sumpsi et Sanguis quem potavi, etc.* De même l'abrégé de psaume ou antienne appelée *communio*, propre à chaque fête, et que psalmodie la schola; puis l'oraison du jour et les mémoires dites postcommunions, chantées par le Pontife au coin de l'Épître, entre deux *Dominus vobiscum. Et cum spiritu tuo.* Pendant ce temps le Sous-diacre a purifié le calice et l'a reporté, après l'avoir recouvert, à la crédence. L'Évêque vient de nouveau au milieu de l'autel, les ministres de même, l'un derrière l'autre, sur les degrés. Puisque la messe est finie, le Diacre va en avertir les fidèles, selon le formule primitive: « Allez, la messe est dite.— Rendons grâces à Dieu. » *Ite, missa est — Deo gratias.* Mais c'est devenu un chant allègre et expressif auquel répond du même ton l'assemblée.

Avant le départ des fidèles, le Pontife au centre de l'autel, après une prière secrète, *Placeat tibi, sancta Trinitas*, leur donne très solennellement sa bénédiction, après quelques invocations dialoguées: *Adjutorium nostrum, Sit nomen Domini. Benedicat*

vos omnipotens Deus. A sa gauche, au milieu, à sa droite, tous ses ministres l'entourant, et sur la foule pieusement agenouillée, il dispense les divines faveurs du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

* * *

Le Pontife et son cortège retournent solennellement au trône, en même temps qu'il récite à mi-voix le prologue de l'Évangile selon saint Jean, dit dernier évangile, qui raconte l'Incarnation du Verbe: magnifique formule pour rendre grâces des mystères de l'Eucharistie.

Les jours de très grande solennité, comme à Pâques, etc., l'Évêque diocésain use d'ordinaire du privilège que lui accorde le Droit canonique de donner après la messe la bénédiction papale avec indulgence plénière. Le rite en est à peu près comme pour celui de l'indulgence après l'homélie (1).

Ensuite, au trône, la devêtüre se fait solennellement comme s'est faite avant la messe la vêtüre; le Pontife, après avoir repris sa cape, récite quelques psaumes d'action de grâces, selon les indications rituelles, le Chapitre va processionnellement prier avec le Prélat au pied du maître-autel, puis à l'autel du Saint Sacrement, et enfin le reconduit à sa demeure.

Le plus beau drame du théâtre chrétien, celui de la Liturgie sacrée, s'est déroulé.

Heureux les chrétiens dont la foi est assez vive et assez éclairée pour en saisir le prix. Ils sont marqués du signe du Christ, qui par les mérites de son Sacrifice les transférera à jamais en son royaume des cieux.

(1) Voir ci-dessus, page 148.

Conclusion

Dans l'exposé qui précède on a omis de signaler les variantes relatives aux divers temps et fêtes liturgiques de l'année, pour s'en tenir à l'ordinaire. On a aussi négligé de signaler les particularités d'une messe pour les défunts, beaucoup plus simple parce que beaucoup plus fidèle aux rites les plus anciens, comme d'ailleurs certains offices pénitentiels du Carême et de la Semaine sainte.

Nous le répétons, c'est de la messe pontificale que sont sorties la messe solennelle ordinaire et la messe basse. Au contraire de ce que l'on pense quelquefois, la messe solennelle n'est pas une messe basse agrandie; c'est la messe basse ou privée qui est une messe solennelle réduite et simplifiée.

A la messe solennelle ordinaire, où le prêtre est assisté d'un Diacre et d'un Sous-diacre, tout ce qui s'est passé au trône dans la messe pontificale est supprimé. Les ministres arrivent tout *parés*, et commencent aussitôt les prières. S'il y a une banquette où ils vont s'asseoir pendant certaines lectures ou certains chants, ce n'est pas là un siège de présidence. Et, une fois rendu à l'offertoire, le célébrant agit à peu près comme le Pontife, quelques détails en moins, et les ministres d'honneur supprimés.

La grand'messe chantée sans ministres ou la messe basse ont ceci de caractéristique: pour les lectures et fonctions sacrées, le prêtre est à la fois célébrant, diacre et sous-diacre, et il en joue les divers rôles d'une façon simplifiée. A la messe privée, il lit à haute voix ce qui dans le rit solennel est chanté.

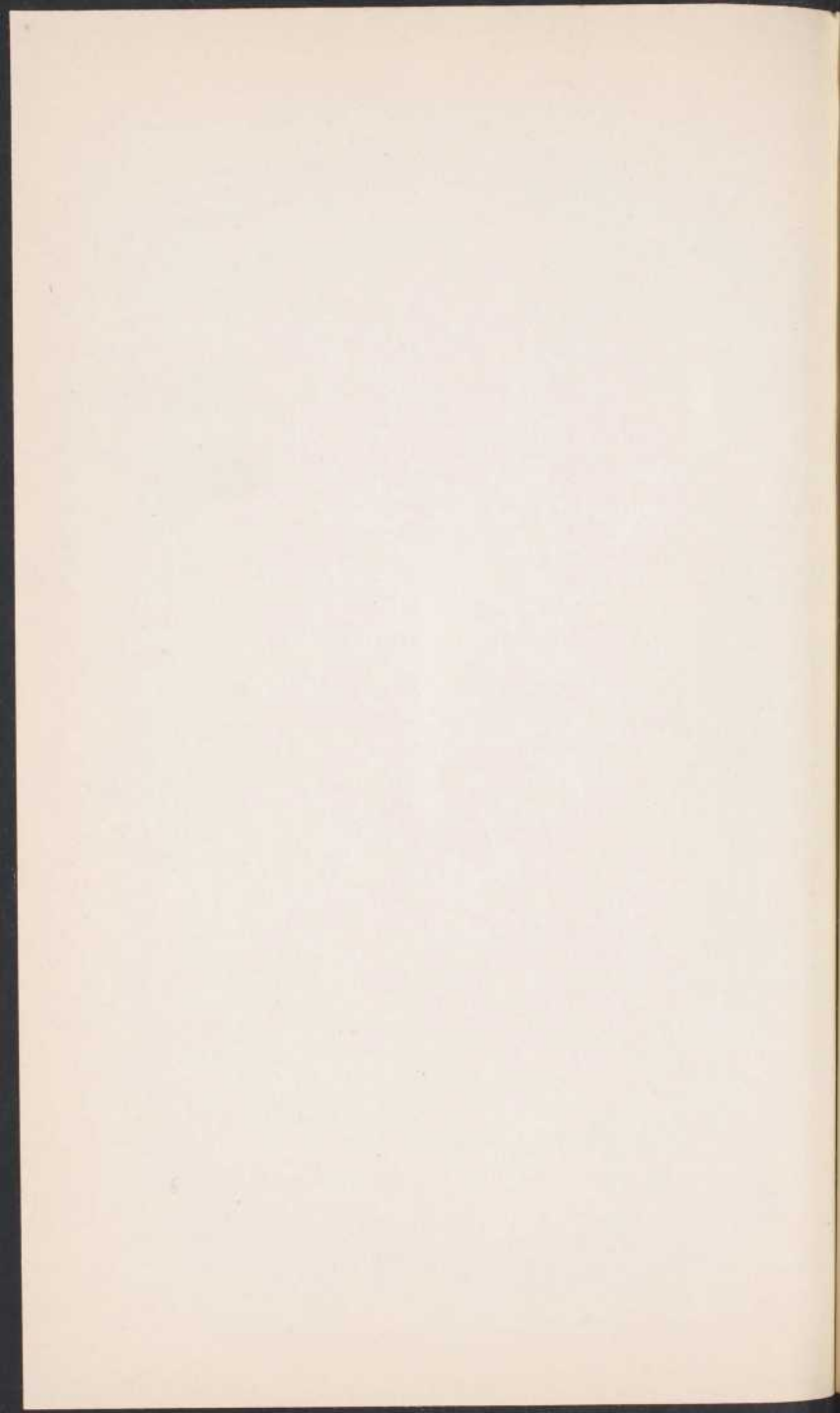
Le canon et les textes liturgiques sont toujours pareils, qu'il s'agisse d'une messe basse ou chantée, d'une messe de prêtre ou de Pontife, parce que c'est cela avant tout la messe, un ensemble de prières et l'exercice du pouvoir des prêtres sur le pain et le vin pour les changer au Christ et les offrir au Père Éternel. Et c'est là la valeur et l'efficacité de la messe comme de l'oblation du Calvaire.

« Jésus-Christ, venu sur terre comme le Pontife des biens éternels, est entré dans le sanctuaire du ciel en passant par un tabernacle (celui de son Humanité) plus grand et plus parfait que celui de la Loi ancienne, et qui n'a point été fait de main d'homme, ni par une création commune; Il y est entré, non par les mérites du sang des boucs et des génisses comme le Grand Prêtre mosaïque. Mais c'est par la vertu de son propre Sang répandu qu'Il nous a acquis une rédemption éternelle.

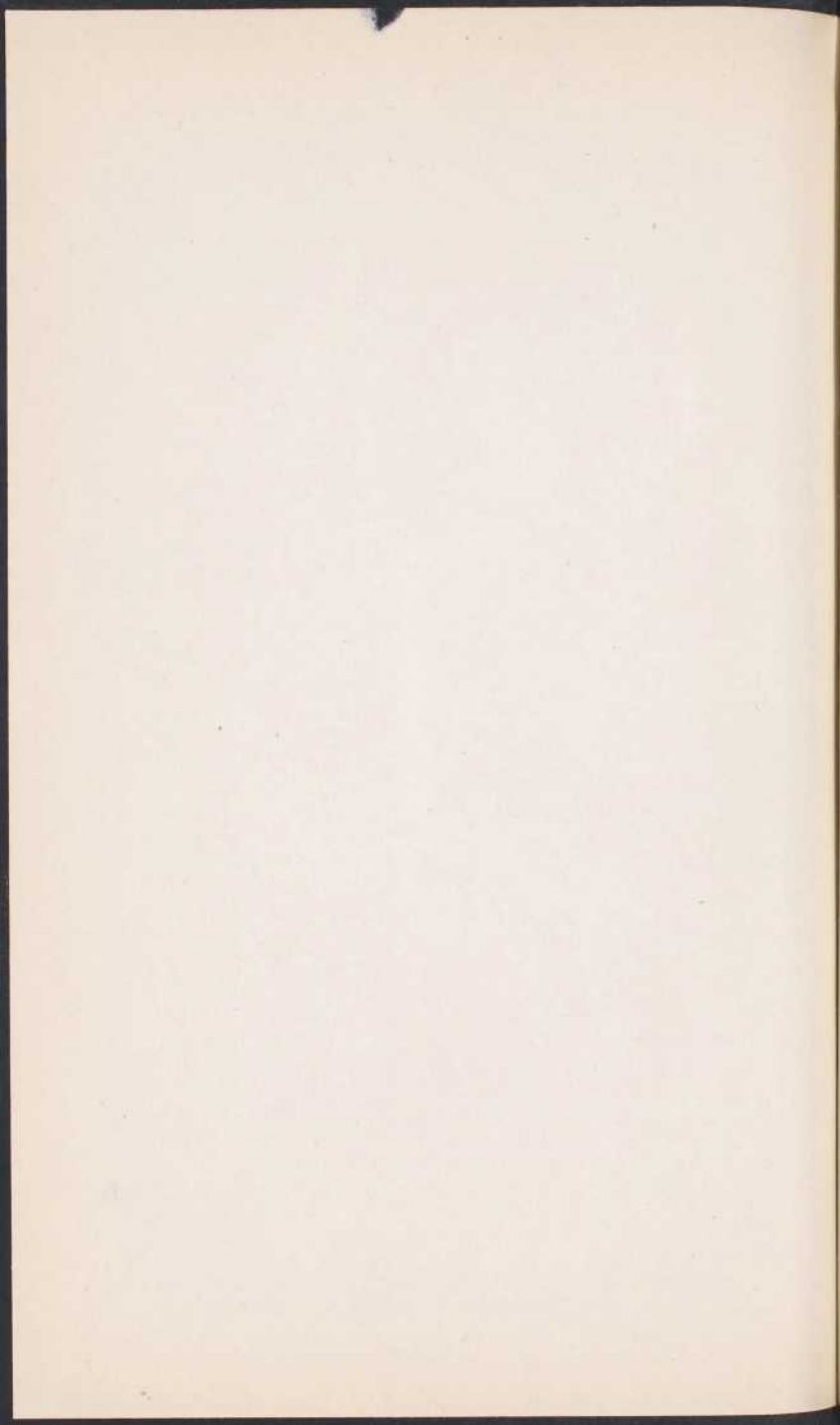
« Car si dans l'ancienne Alliance du Seigneur avec les hommes, le sang des boucs et des taureaux et l'aspersion de l'eau mêlée avec la cendre d'une génisse consumée en holocauste, ont pu sanctifier au moins extérieurement ceux qui étaient souillés, à combien plus forte raison le sang du Christ qui par le Saint-Esprit s'est offert lui-même à Dieu comme une victime sans tache, purifiera-t-il notre conscience des œuvres mortes du judaïsme, pour nous faire rendre un culte plus parfait au Dieu vivant. C'est pourquoi, aussi, il est le Médiateur du testament nouveau, afin que, par la mort qu'il a soufferte pour expier les iniquités qui se commettaient sous le premier testament, ceux qui sont maintenant appelés de Dieu reçoivent l'héritage éternel qu'il leur a promis » (Heb., IX, 11-15).

Ces appelés, ces élus, ce sont les justes et les saints de Dieu; le sang qui les justifie par la grâce du sacrifice c'est le sang du Sauveur. Ce sacrifice, c'est l'oblation sainte de son Corps sur la Croix, mais c'est encore l'offrande quotidiennement réitérée de son Corps et de son Sang sur nos autels, dans le mystère de l'Eucharistie.

Les croyants au Christ doivent croire à ces mystères. Pour vivre du Christ, il faut s'en nourrir à l'autel où il s'est fait notre Victime salulaire, en même temps que notre Pain et notre Breuvage de Vie éternelle. *Ainsi-soit-il.*



APPENDICE



ORDINAIRE DE LA SAINTE MESSE

I. AVANT-MESSE

ou

MESSE DES CATÉCHUMÈNES.

1. PRIÈRES PRÉPARATOIRES AU BAS DE L'AUTEL.

Quand le célébrant, revêtu des ornements sacerdotaux, arrive à l'autel, il fait là la révérence prescrite, se signe de la croix du front à la poitrine et dit à voix intelligible:

A u Nom du Père, et du Fils, et du Saint- Esprit. Ainsi soit-il.	I N Nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.
---	---

Alors il récite, les mains jointes devant la poitrine, l'Antienne:

J'approcherai à l'autel de Dieu.	Introibo ad altare Dei.
-------------------------------------	-------------------------

Les ministres ou servants répondent:

Jusqu'au Dieu qui réjouit ma jeunesse.	Ad Deum qui laetificat juventutem meam.
---	--

Puis, il récite alternativement avec les ministres ou les servants le psaume suivant:

Psaume 42: 1-5.

<i>Le célébrant.</i> Jugez-moi, Seigneur, et distinguez ma cause de celle d'un peuple infidèle; délivrez-moi de l'homme inique et trompeur	<i>Sacerdos.</i> Judica me, Deus, et discerne causam meam de gente non sancta: ab homine iniquo et doloso erue me.
--	--

<i>Ministres.</i> Parce que vous êtes, ô Dieu, ma force; pourquoi m'avez-vous re- poussé, et pourquoi mar- ché-je triste, tandis que mon ennemi me persécute?	<i>Ministri.</i> Quia tu es, Deus, fortitudo mea: quare me repulisti, et quare tristis incedo, dum affligit me inimicus?
--	--

<i>C.</i> Envoyez votre lumière et votre vérité; elles m'ont conduit et m'ont amené à votre montagne sainte et dans vos taber- nacles.	<i>S.</i> Emitte lucem tuam, et veritatem tuam: ipsa me deduxerunt et adduxerunt in montem sanctum tuum et in tabernacula tua.
---	--

M. Et j'approcherai à l'autel de Dieu; jusqu'au Dieu qui réjouit ma jeunesse.

C. Je vous célébrerai sur la harpe, Dieu, mon Dieu; pourquoi es-tu triste, mon âme? et pourquoi me troubles-tu?

M. Espère en Dieu, parce que je le louerai encore; il est le salut de mon visage et mon Dieu.

C. Gloire au Père et au Fils, et au Saint-Esprit.

M. Comme il était au commencement, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Le célébrant répète l'Antienne:

Je viendrai à l'autel de Dieu.

R. Jusqu'au Dieu qui réjouit ma jeunesse.

Il se signe, disant:

v. Notre secours est dans le Nom du Seigneur.

R. Qui a fait le ciel et la terre.

Alors il fait la Confession, les mains jointes, profondément incliné.

¶ *Aux Messes des défunts, et dans celles du Propre du Temps depuis le dimanche de la Passion jusqu'au Samedi Saint exclusivement, on omet le Psaume Judica me, Deus, avec le Gloria Patri et la répétition de l'Antienne, mais après avoir dit In nomine Patris, Introibo et Adjutorium, le célébrant fait la Confession comme suit:*

JE confesse à Dieu tout-puissant à la bienheureuse Marie toujours Vier-

M. Et introibo ad altare Dei, ad Deum qui laetificat juventutem meam.

S. Confitebor tibi in cithara, Deus, Deus meus: quare tristis es, anima mea, et quare conturbas me?

M. Spera in Deo, quoniam adhuc confitebor illi: salutare vultus mei et Deus meus.

S. Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto.

M. Sicut erat in principio et nunc et semper, et in saecula saeculorum. Amen.

Introibo ad altare Dei.

R. Ad Deum qui laetificat juventutem meam.

v. Adjutorium nostrum in Nomine Domini.

R. Qui fecit coelum et terram.

CONFITEOR Deo omnipotenti, beatæ Mariæ semper Virgini, beato Mi-

ge, à saint Michel Archange, à saint Jean-Baptiste, aux saints Apôtres Pierre et Paul, à tous les Saints, et à vous, mes frères, que j'ai grandement péché, en pensées, en paroles et en œuvres :

Il se frappe trois fois la poitrine, disant :

par ma faute, par ma faute, par ma très grande faute. C'est pourquoi je supplie la bienheureuse Marie toujours Vierge, saint Michel Archange saint Jean-Baptiste, les saints Apôtres Pierre et Paul, tous les Saints, et vous, mes frères, de prier pour moi le Seigneur, notre Dieu.

chaéli Archangelo, beato Joanni Baptistae, sanctis Apostolis Petro et Paulo, omnibus Sanctis, et vobis, fratres; quia peccavi nimis cogitatione, verbo et opere:

mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa. Ideo precor beatam Mariam semper Virgimen, beatam Michaëlem Archangelum, beatum Joannem Baptistam, sanctos Apostolos Petrum et Paulum, omnes Sanctos, et vos, fratres, orare pro me ad Dominum Deum nostrum.

Les ministres ou servants répondent :

QUE le Dieu tout-puissant vous fasse miséricorde et que, vous ayant pardonné vos péchés, il vous conduire à la vie éternelle.

MISEREATUR tui omnipotens Deus, et dimissis peccatis tuis perducate ad vitam aeternam.

Le célébrant dit : Amen et cesse de s'incliner.

Ensuite les ministres ou les servants répètent la Confession :

JE confesse à Dieu tout-puissant, à la bienheureuse Marie toujours Vierge à saint Michel Archange, à saint Jean-Baptiste, aux saints Apôtres Pierre et Paul, à tous les Saints, et à vous, mon Père, que j'ai grandement péché en pensées, en paroles et en œuvres :

CONFITEOR Deo omnipotenti, beatæ Mariæ semper Virgini, beato Michaëli Archangelo, beato Joanni Baptistæ, sanctis Apostolis Petro et Paulo, omnibus Sanctis, et tibi, Pater, quia peccavi nimis cogitatione, verbo et opere :

Ils se frappent trois fois la poitrine, disant:

par ma faute, par ma faute, par ma très grande faute. C'est pourquoi je supplie la bienheureuse Marie, toujours Vierge, saint Michel Archange, saint Jean-Baptiste, les saints Apôtres Pierre et Paul, tous les Saints, et vous, mon Père, de prier pour moi le Seigneur, notre Dieu.

mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa. Ideo precor beatam Mariam semper Virginem, beatum Michaëlem Archangelum, beatum Joannem Baptistam, sanctos Apostolos Petrum et Paulum, omnes Sanctos, et te, Pater, orare pro me ad Dominum Deum nostrum.

Puis le célébrant prononce, les mains jointes, l'absolution en disant:

QUE le Dieu tout-puissant vous fasse miséricorde et que, vous ayant pardonné vos péchés, il vous conduise à la vie éternelle.

R. Ainsi soit-il.

MISEREATUR vestri omnipotens Deus, et dimissis peccatis vestris perducatur vos ad vitam aeternam.

R. Amen.

Il sait le signe de la croix, disant:

QUE le Seigneur tout-puissant et miséricordieux nous accorde le pardon, l'absolution et la rémission de nos péchés.

R. Ainsi soit-il.

INDULGENTIAM, absolutionem et remissionem peccatorum nostrorum tribuat nobis omnipotens et miséricors Dominus.

R. Amen.

Et s'inclinant, il poursuit:

v. Dieu, tourné vers nous, vous nous vivifierez.

R. Et votre peuple se réjouira en vous.

v. Montrez-nous, Seigneur, votre miséricorde.

R. Et donnez-nous votre salut.

v. Seigneur, exaucez ma prière.

v. Deus, tu convérsum vivificabis nos.

R. Et plebs tua laetabitur in te.

v. Ostende nobis, Domine, misericordiam tuam.

R. Et salutare tuum da nobis.

v. Domine, exaudi orationem meam.

R. Et que mon cri s'élève
à vous.

V. Le Seigneur soit avec
vous.

R. Et avec votre esprit.

R. Et clamor meus ad te
véniat.

V. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

Et étendant, puis joignant les mains, il dit à haut voix:
Oremus (Prions), *et en montant à l'autel il poursuit tout bas:*

NOUS vous en supplions,
Seigneur, ôtez de nous
nos iniquités, afin que nous
approchions du Saint des
Saints avec un esprit pur.
Par notre Seigneur Jésus-
Christ. Ainsi soit-il.

AUFER a nobis, quaesu-
mus, Domine, iniqui-
tates nostras: ut ad Sancta
Sanctorum puris mereamur
méntibus introire. Per
Christum Dominum nos-
trum. Amen.

Ensuite les mains jointes, s'inclinant sur l'autel, il dit:

NOUS vous prions, Sei-
gneur, par les mérites
des Saints dont les reliques
sont ici,

ORAMUS te, Domine, per
mérita Sanctorum tuo-
rum, quorum reliquae hic
sunt,

Il baise le milieu de l'autel.

et de tous les Saints, de
daigner me pardonner mes
péchés. Ainsi soit-il.

et omnium Sanctorum:
ut indulgére dignéris omnia
peccata mea. Amen.

¶ *Aux Messes solennelles, avant de lire l'Introït, le célé-
brant bénit l'encens en disant:*

SOYEZ béⁿⁱ par Celui en
l'honneur de qui vous
serez brûlé. Ainsi soit-il.

AB illo bene^{dic}aris, in
cujus honore crema-
beris. Amen.

*Et ayant reçu du diacre l'encensoir, il encense l'autel en
tous sens, sans prière aucune. Après, ayant repris l'encen-
soir au célébrant, le diacre encense celui-ci trois fois. Ensui-
te le célébrant se signant (1) commence l'introït qu'il lit au
Missel dans le texte propre à la messe du jour.*

(1) *Aux Messes des défunts, le Prêtre signe le Missel.*

2. DE L'INTROÏT A L'OFFERTOIRE.

Introitus.

L'introït varie d'après le Propre du Temps et des Saints.

Après l'introït, le célébrant, les mains jointes, dit alternativement avec les ministres ou les servants:

Kyrie.

SEIGNEUR, ayez pitié.
Seigneur, ayez pitié.
Seigneur, ayez pitié.
Christ, ayez pitié.
Christ, ayez pitié.
Christ, ayez pitié.
Seigneur, ayez pitié.
Seigneur, ayez pitié.
Seigneur, ayez pitié.

KYRIE, éleison.
Kyrie, éleison.
Kyrie, éleison.
Christe, éleison.
Christe, éleison.
Christe, éleison.
Christe, éleison.
Kyrie, éleison.
Kyrie, éleison.
Kyrie, éleison.

Ensuite, au milieu de l'autel, étendant puis levant en les rejoignant les mains, et inclinant légèrement la tête, il dit, si on doit le dire (1) Gloria in excelsis Deo, et il poursuit les mains jointes. Lorsqu'il dit Adoramus te, Gratias agimus tibi, et Jesu Christe, et Suscipe deprecationem, il incline la tête: et à la fin, quand il dit: Cum Sancto Spiritu, il se signe du front à la poitrine.

Gloria.

GLOIRE à Dieu dans le ciel.
Et paix sur la terre aux
hommes de bonne volonté.
Nous vous louons.
Nous vous bénissons.
Nous vous adorons.
Nous vous glorifions.
Nous vous rendons grâces
à cause de votre gloire infi-
nie.

GLORIA in excelsis Deo.
Et in terra pax homi-
nibus bonae voluntatis.
Laudamus te.
Benedicimus te.
Adoramus te.
Glorificamus te.
Gratias agimus tibi prop-
ter magnam gloriam tuam.

(1) On omet le Gloria aux Messes avec ornements noirs ou violets; c'est-à-dire, aux Messes des défunts, pendant l'Avent, la Septuagésime, le Carême, et aux fêtes ou jours de semaine sans fêtes.

Seigneur Dieu, Roi du ciel, ô Dieu, Père tout-puissant.

Seigneur Fils unique, Jésus-Christ.

Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, Fils du Père.

Qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous.

Qui effacez les péchés du monde, recevez notre prière.

Qui êtes assis à la droite du Père, ayez pitié de nous.

Car vous êtes le seul Saint.

Le seul Seigneur.

Le seul Très-Haut, ô Jésus-Christ,

Avec le Saint-Esprit, dans la gloire de Dieu le Père. Ainsi soit-il.

Domine Deus, Rex coelestis, Deus Pater omnipotens.

Domine Fili unigénite, Jesu Christe.

Domine Deus, Agnus Dei, Filius Patris.

Qui tollis peccata mundi, miserere nobis.

Qui tollis peccata mundi, suscipe deprecationem nostram.

Qui sedes ad dexteram Patris, miserere nobis.

Quoniam tu solus Sanctus,

Tu solus Dominus,

Tu solus Altissimus, Jesu Christe,

Cum Sancto Spiritu, in gloria Dei Patris. Amen.

Ensuite il baise le milieu de l'autel, et, tourné vers le peuple, il dit:

v. Le Seigneur soit avec vous.

R. Et avec votre esprit.

v. Dominus vobiscum,

R. Et cum spiritu tuo.

Puis il dit: Orémus (Prions), et les oraisons, une ou plusieurs selon le propre de l'office. Suit alors l'Épître, le Graduel, le Trait ou l'Alléluia avec son Verset ou encore la Séquence selon le Temps ou la qualité de la Messe. Ces prières varient d'après le Propre du Temps ou des Saints.

Collecta

Après chaque conclusion des collectes ou oraisons.:

Dans tous les siècles des siècles.

R. Ainsi soit-il.

Per omnia saecula saeculorum.

R. Amen.

A la fin de l'Épître, on répond:

R. Rendons grâces à Dieu. | R. Deo gratias.

A la messe solennelle, l'Épître est chantée par le Soudiacre.

Graduale

Le Graduel, ou psaume alterné chanté par le chœur, est suivi des versets appelés Alleluia; autemps pascal, on ne dit que l'Alleluia; au temps de pénitence et à la messe des morts, tout est remplacé par le Trait; à des jours déterminés une prose ou Séquence est ajoutée à ces versets. On trouve ces textes à la messe du jour.

Evangelium.

L'Évangile varie aussi d'après le Propre du Temps et des Saints.

¶ *Après le dernier chant, si toutefois la Messe est solennelle, le diacre dépose l'évangile sur l'autel, et le célébrant bénit l'encens comme ci-dessus, p. 175; ensuite le diacre, à genoux devant l'autel, les mains jointes, dit:*

PURIFIEZ mon cœur et mes lèvres, Dieu tout-puisant, qui, d'un charbon ardent, avez purifié les lèvres du Prophète Isaïe. Daignez, par votre miséricordieuse bonté, me purifier pour que je puisse annoncer dignement votre saint Évangile. Par notre Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

MUNDA cor meum, ac labia mea, omnipotens Deus, qui labia Isaiae Prophetae calculo mundasti ignito: ita me tua grata miseratione dignare mundare ut sanctum Evangelium tuum digne valeam nuntiare. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Alors il reprend le livre de l'autel et demande, de nouveau à genoux, la bénédiction du célébrant, disant:

Daignez, seigneur, me bénir. | Jube, domne, benedicere.

Le prêtre répond:

QUE le Seigneur soit dans ton cœur et sur tes lèvres afin que tu annonces dignement et convenablement son Évangile. Au Nom du Père, et du Fils, ✠ et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

DOMINUS sit in corde tuo et in labiis tuis: ut digne et competenter annunties evangelium suum: in Nomine Patris, et Filii, ✠ et Spiritus Sancti. Amen.

Et ayant reçu la bénédiction, le diacre, s'il ne l'a fait auparavant à la messe pontificale, baise alors la main du célébrant et va du côté de l'évangile avec les autres ministres, le Sous-diacre, le thuriféraire, et les acolytes portant les chandeliers. Debout, les mains jointes, il entonne:

v. Le Seigneur soit avec vous.

v. Dominus vobiscum.

r. Et avec votre esprit.

r. Et cum spiritu tuo.

Et tandis qu'il prononce les mots:

Commencement ou suite
du saint Évangile selon N.

Initium sive Sequentia
sancti Evangelii secundum
N.

il trace avec le pouce de la main droite une croix sur le livre au commencement de l'Évangile qu'il va lire; il se signe pareillement lui-même sur le front, la bouche et la poitrine. Et quand les servants répondent:

Gloire à vous, Seigneur. | Gloria tibi, Domine.

il encense trois fois le livre; puis, les mains jointes, il poursuit l'Évangile.

L'Évangile terminé, le sous-diacre porte le livre au célébrant qui baise l'évangile, disant:

Que par cet Évangile nos
fautes soient effacées.

Per evangelica dicta
deleantur nostra delicta.

A la fin de l'Évangile, on répond:

r. Christ, louange à vous.

r. Laus tibi, Christe.

Ensuite le célébrant est encensé par le diacre.

¶ *Si toutefois le prêtre officie sans diacre ni sous-diacre, il s'incline au milieu de l'autel, quand le livre est transporté*

à l'autre côté et, les mains jointes, il dit: *Munda cor meum, comme ci-dessus, et*

Daignez, Seigneur, me bénir.

Que le Seigneur soit dans mon cœur et sur mes lèvres, afin que j'annonce dignement son Évangile. Ainsi soit-il.

Jube, Domine, benedicere.

Dominus sit in corde meo, et in labiis meis: ut digne et competenter annuntiem Evangelium suum. Amen.

Ensuite, tourné vers le livre, les mains jointes, il dit:

v. Le Seigneur soit avec vous.

v. Dominus vobiscum.

R. Et avec votre esprit.

R. Et cum spiritu tuo.

Et prononçant les mots: Initium, ou Sequentia sancti Evangelii, il trace une croix sur le livre, se signe pareillement lui-même sur le front, la bouche, et la poitrine, et lit l'Évangile, comme il a été dit. A la fin le servant répond:

Christ ! louange à vous. | Laus tibi, Christe.

Et le célébrant baise l'Évangile, disant: Per evangelica dicta, comme ci-dessus.

¶ *Aux Messes des défunts on dit le Munda cor meum, mais on ne demande pas la bénédiction, on n'apporte pas les cierges allumés et le célébrant ne baise pas le livre.*

Credo.

Ensuite le célébrant, au milieu de l'autel, étend, élève et rejoint les mains, disant, si on doit le dire (1), Credo in unum Deum, et il poursuit les mains jointes. Lorsqu'il dit Deum, il incline la tête vers la Croix et fait de même en disant Jesum Christum, et simul adoratur. Cependant aux mots Et incarnatus est, il fléchit le genoux jusqu'à ce qu'il ait dit Et homo factus est. A la fin, disant Et vitam venturi saeculi, il se signe du front à la poitrine.

(1) *On dit le Credo tous les dimanches, la Vigile de l'Épiphanie, aux Fêtes des Apôtres, des Docteurs, aux grandes Fêtes et pendant leur Octave (privilégiée ou commune), et en quelques autres cas indiqués dans l'Ordo.*

JE crois en un seul Dieu, Père tout-puissant, qui a fait le ciel et la terre, toutes les choses visibles et invisibles.

Et en un seul Seigneur, Jésus-Christ, Fils unique de Dieu.

Et né du Père avant tous les siècles.

Dieu de Dieu, Lumière de Lumière, vrai Dieu de vrai Dieu.

Engendré et non créé, consubstantiel au Père, par qui tout a été fait.

Qui est descendu des cieux pour nous, hommes, et pour notre salut.

Ici on fléchit le genou.

QUI A PRIS CHAIR, PAR LE SAINT-ESPRIT, DE LA VIERGE MARIE: ET S'EST FAIT HOMME.

Il a été crucifié pour nous a souffert sous Ponce Pilate, et a été enseveli.

Il est ressuscité le troisième jour selon les Écritures.

Il est monté au ciel, où il est assis à la droite du Père.

Et il viendra de nouveau, avec gloire, juger les vivants et les morts; et son règne n'aura point de fin.

Je crois au Saint-Esprit, Seigneur, et donnant la vie, qui procède du Père et du Fils.

CREDO in unum Deum. Patrem omnipotentem Factorem coeli et terrae, visibilium omnium, et invisibilium.

Et in unum Dominum Jesum Christum, Filium Dei unigenitum.

Et ex Patre natum ante omnia saecula.

Deum de Deo, Lumen de Lumine, Deum verum de Deo vero.

Génitum, non factum consubstantialem Patri: per quem omnia facta sunt.

Qui propter nos homines, et propter nostram salutem descendit de coelis.

ET INCARNATUS EST DE SPIRITU SANCTO EX MARIA VIRGINE: ET HOMO FACTUS EST.

Crucifixus etiam pro nobis: sub Pontio Pilato passus et sepultus est.

Et resurrexit tertia die secundum Scripturas.

Et ascendit in cœlum: sedet ad dexteram Patris.

Et iterum venturus est cum gloria judicare vivos et mortuos: cujus regni non erit finis.

Et in Spiritum Sanctum, Dominum, et vivificantem: qui ex Patre Filioque procedit.

Qui est adoré et glorifié conjointement avec le Père et le Fils; qui a parlé par les Prophètes.

Je crois l'Église; une, sainte, catholique et apostolique.

Je confesse un Baptême pour la rémission des péchés.

Et j'attends la résurrection des morts.

Et la vie du siècle à venir. Ainsi soit-il.

Qui cum Patre, et Filio simul adoratur, et conglorificatur: qui locutus est per Prophétas.

Et unam sanctam catholicam et apostolicam Ecclesiam.

Confiteor unum Baptisma in remissionem peccatorum.

Et exspecto resurrectionem mortuorum.

Et vitam venturi saeculi. Amen.

II. MESSE DES FIDÈLES
ou
SACRIFICE PROPREMENT DIT
1. DE L'OFFRANDE À LA PRÉFACE

(L'OFFERTOIRE)

Ici le célébrant baise l'autel, et, tourné vers le peuple, dit:

v. Le Seigneur soit avec vous.	v. Dominus vobiscum.
--------------------------------	----------------------

r. Et avec votre esprit.	r. Et cum spiritu tuo.
--------------------------	------------------------

Ensuite il dit: Orémus: (prions), et lit l'Offertoire.

Offertorium.

Il varie d'après le Propre du Temps et des Saints.

¶ *Alors, si la Messe est solennelle, le diacre présente la patène avec l'hostie au célébrant.*

Si la Messe est privée, le prêtre prend lui-même la patène avec l'hostie, qu'il offre en disant:

RECEVEZ, ô Père saint,
Dieu tout-puissant et
éternel, cette hostie sans
tache, que je vous offre,
moi, votre indigne servi-
teur, à vous, mon Dieu
vivant et véritable, pour
mes péchés, offenses et
négligences sans nombre;
pour tous les assistants;
pour tous les fidèles chré-
tiens, vivants et morts;
afin que cette oblation
serve à eux et à moi pour
le salut éternel. Ainsi soit-il.

SUSCIPE, sancte Pater,
omnipotens æterne Deus
hanc immaculatam hostiam
quam ego indignus famu-
lus tuus offero tibi Deo meo
vivo et vero pro innumera-
bilibus peccatis et offen-
sionibus et negligentiis
meis, et pro omnibus cir-
cumstantibus, sed et pro
omnibus fidelibus christia-
nis vivis atque defunctis:
ut mihi, et illis proficiat ad
salutem in vitam aeternam.
Amen.

Ensuite, il trace une croix avec cette même patène et dépose l'hostie sur le corporal.

¶ *Le diacre verse le vin dans le calice et le sous-diacre l'eau.*

Cependant si la Messe est privée, le prêtre verse lui-même l'un et l'autre et bénit d'un signe de croix l'eau à mêler au vin, en disant:

O DIEU, qui avez élevé à une merveilleuse dignité la nature humaine et qui l'y avez rétablie d'une manière plus admirable encore, faites què, par ce mystère de l'eau et du vin, nous ayons part à la divinité de Celui qui a daigné se faire participant de notre humanité, Jésus - Christ: votre Fils, notre Seigneur, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous, en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

DEUS, qui humanæ substantiæ dignitatem mirabiliter condidisti, et mirabilius reformasti: da nobis per hujus aquæ et vini mysterium, ejus Divinitatis esse consortes, qui humanitatis nostræ fieri dignatus est particeps, Jesus Christus Filius tuus Dominus noster: Qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti Deus: per omnia sæcula sæculorum. Amen.

¶ Aux Messes des défunts l'oraison précédente est bien dite, mais le célébrant ne bénit pas l'eau.

Ensuite, il prend le calice et l'offre en disant:

NOUS vous offrons, Seigneur, le calice du salut, suppliant votre bonté qu'il s'élève comme un parfum agréable, en présence de votre divine Majesté, pour notre salut et celui du monde entier. Ainsi soit-il.

OFFÉRIMUS tibi, Domine, calicem salutaris, tuam deprecantes cleméntiam: ut in conspectu divinæ Majestatis tuæ, pro nostra et totius mundi salute, cum odore suavitatis ascendat. Amen.

Puis il fait un signe de croix avec le calice, le dépose sur le corporal, et le recouvre de la pale; alors les mains jointes sur l'autel, et légèrement incliné, il dit:

NOUS nous présentons devant vous, Seigneur, avec un esprit humilié et un cœur contrit: recevez-nous

IN spiritu humilitatis et in animo contrito suscipiamur a te, Domine: et sic fiat sacrificium nostrum

et faites que notre Sacrifice s'accomplisse aujourd'hui en votre présence, de telle sorte qu'il vous soit agréable, ô Seigneur notre Dieu.

in conspectu tuo hodie, ut placeat tibi, Domine Deus.

Cessant de s'incliner, le prêtre étend, élève et rejoint les mains; portant vers le ciel son regard et l'abaissant immédiatement, il dit:

VENEZ, Sanctificateur tout-puissant, Dieu éternel,

VENI Sanctificator, omnipotens aetérne Deus:

Bénissant les dons offerts, il poursuit:

et bé⁺nissez ce sacrifice préparé à la gloire de votre saint nom.

et bene⁺dic hoc sacrificium tuo sancto nomini præparatum.

¶ *Dans une Messe solennelle le prêtre bénit l'encens en disant:*

QUE par l'intercession du bienheureux Michel Archange, qui se tient debout à la droite de l'autel des parfums, et de tous ses élus, le Seigneur daigne bé⁺nir cet encens et le recevoir en odeur de suavité par Jésus-Christ notre Seigneur. Ainsi soit-il.

PER intercessionem beati Michaélis Archangeli stantis a dextris altaris incénsi, et omnium electorum suorum, incensum istud dignetur Dominus bene⁺dicere, et in odorem suavitatis accipere. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Et, ayant reçu l'encensoir du diacre, il encense les offrandes en disant:

QUE cet encens béni par vous, Seigneur, monte vers vous, et que votre miséricorde descende sur nous.

INCENSUM istud a te benedictum ascéndat ad te Domine, et descéndat super nos misericordia tua.

Ensuite il encense le crucifix et l'autel, disant:

Psaume 140: 2-4.

QUE ma prière monte vers vous, Seigneur, comme l'encens; que mes mains

DIRIGATUR, Domine, oratio mea, sicut incensum in conspectu tuo: ele-

levées vers vous soient comme le sacrifice du soir. Seigneur, mettez une garde à ma bouche, et une porte de sûreté à mes lèvres; ne laissez pas mon cœur s'incliner vers le mal, cherchant de vaines excuses aux péchés.

vatio manuum mearum sacrificium vespertinum. Pone Domine custodiam ori meo, et ostium circumstantiae labiis meis: ut non declinet cor meum in verba malitiae, ad excusandas excusationes in peccatis.

Lorsqu'il remet l'encensoir au diacre, il dit:

QUE le Seigneur allume en nous le feu de son amour et la flamme de l'éternelle charité. Ainsi soit-il.

ACCÉNDAT in nobis Dominus ignem sui amoris, et flammam aeternae caritatis. Amen.

Le diacre procède alors à l'encensement du célébrant et de tous les assistants par ordre de dignité (1). Entre-temps le célébrant se lave les mains en disant:

Psaume 25: 6-12.

Lavabo.

JE laverai mes mains parmi des innocents, et je me tiendrai autour de votre autel, ô Seigneur;

Afin que j'entende la voix de votre louange, et que je raconte toutes vos merveilles.

Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison, et le lieu où habite votre gloire.

Ne perdez pas, ô Dieu, mon âme avec des impies, ni ma vie avec des hommes de sang;

LAVABO inter innocentes manus meas: et circumdabo altare tuum, Domine.

Ut audiam vocem laudis; et enarrem universa mirabilia tua.

Domine, diléxi decorem domus tuae, et locum habitationis gloriae tuae.

Ne perdas cum impiis, Deus, animam meam: et cum viris sanguinum vitam meam;

(1) Aux Messes des défunts, après l'encensement de l'autel, le Célébrant seul est encensé.

Dans les mains desquels sont des iniquités, dont la droite est remplie de présents.

Mais moi, j'ai marché dans mon innocence: rachetez-moi et ayez pitié de moi.

Mon pied est demeuré ferme dans la droite voie dans les assemblées, je vous bénirai, mon Dieu.

Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit.

Comme il était au commencement, et maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

In quorum manibus iniquitates sunt: dextera eorum repléta est munéribus.

Ego autem in innocentia mea ingressus sum: redime me, et miserere mei.

Pes meus stetit in directo: in ecclesiis benedicam te, Domine.

Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto.

Sicut erat in principio, et nunc, et semper, et in saecula saeculorum.

Amen.

¶ *Aux Messes des morts, et aux Messes du Temps depuis le dimanche de la Passion jusqu'au Samedi Saint exclusivement, on omet le Gloria Patri.*

Ensuite le célébrant revient au milieu de l'autel, ou, les mains jointes et un peu incliné, il dit:

RECEVEZ, ô Trinité sainte, cette offrande que nous vous présentons en mémoire de la Passion, de la Résurrection et de l'Ascension de Jésus-Christ notre Seigneur: et en l'honneur de la bienheureuse Marie toujours Vierge, de saint Jean-Baptiste et des saints Apôtres Pierre et Paul, des Martyrs dont les reliques sont ici, et de tous les autres Saints; afin qu'ils y trouvent leur gloire et nous notre salut, et que ceux dont nous honorons la mémoire

SUSCIPE, sancta Trinitas, hanc oblationem, quam tibi offerimus ob memoriam Passionis, Resurrectionis, et Ascensionis Jesu Christi Domini nostri: et in honorem beatae Mariae semper Virginis, et beati Joannis Baptistae, et sanctorum Apostolorum Petri et Pauli et istorum, et omnium Sanctorum: ut illis proficiat ad honorem, nobis autem ad salutem: et illi pro nobis intercedere di-

sur la terre daignent inter-
céder pour nous dans le Ciel.

Par le même Jésus-Christ
notre Seigneur. Ainsi soit-il.

gnéntur in coelis, quorum
memoriam agimus in terris.

Per eundem Christum
Dominum nostrum. Amen.

Puis il baise l'autel, se retourne vers l'assemblée, étend et rejoint les mains en disant d'une voix quelque peu élevée les premiers mots de la prière qui suit:

Orate Fratres.

PRIEZ, mes frères, que mon
sacrifice, qui est aussi
le vôtre, soit agréable à
Dieu le Père tout-puissant.

ORATE fratres, ut meum,
ac vestrum sacrificium
acceptabile fiat apud Deum
Patrem omnipotentem.

*Les ministres, les servants ou les assistants répondent;
ou bien le célébrant lui-même, s'il est seul:*

Que le Seigneur reçoive
de vos (ou mes) mains le
sacrifice pour l'honneur et
la gloire de son nom, ainsi
que pour notre utilité et
pour celle de toute sa sainte
Église.

Suscipiat Dominus sacri-
ficiu de manibus tuis (vel
meis) ad laudem et gloriam
nominis sui, ad utilitatem
quoque nostram, totiusque
Ecclésiæ suæ sanctæ.

Le célébrant répond tout bas: Amen.

*Ensuite, étendant les mains, il lit immédiatement, sans
Oremus, les oraisons secrètes:*

Secreta.

Elles varient d'après le Propre du Temps et des Saints.

*En les terminant, il élève la voix, quand il atteint la con-
clusion:*

Dans tous les siècles des
siècles.

R. Ainsi soit-il.

Per omnia saecula saecu-
lorum.

R. Amen.

2. DE LA PRÉFACE AU PATER NOSTER

(LA CONSÉCRATION)

*Le célébrant commence la Préface les deux mains sur
l'autel. Il les élève un peu pour dire: Sursum corda. Il
les rejoint devant la poitrine et incline la tête aux mots:*

Gratias agamus Domino Deo nostro. *Ensuite il disjoint ses mains et les tient étendues jusqu'à la fin de la Préface; celle-ci terminée, il les rejoint à nouveau et s'incline en disant Sanctus. Enfin aux mots: Benedictus qui venit, il se signe d'un signe de croix du front à la poitrine.*

v. Le Seigneur soit avec vous.

R. Et avec votre esprit.

v. Élevez vos cœurs.

R. Nous les tenons vers le Seigneur.

v. Rendons grâces au Seigneur notre Dieu.

R. Cela est digne et juste.

v. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

v. Sursum corda.

R. Habémus ad Dominum.

v. Gratias agamus Domino Deo nostro.

R. Dignum et justum est.

Præfatio.

Il y a différentes Préfaces propres et une Préface commune. Voyez au Calendrier ou Ordo diocésain celle qu'il faut choisir.

LES PRÉFACES DE TOUTE L'ANNÉE

1. — Préface de la Nativité.

Cette préface se dit depuis la Nativité jusqu'à l'Épiphanie, (excepté le jour de l'Octave de saint Jean, Apôtre), aux fêtes de la Purification, du Saint Sacrement et pendant l'Octave (à moins qu'il ne s'y rencontre une fête ayant une préface propre), de la Transfiguration, du saint Nom de Jésus, et aux Messes votives du Saint Sacrement.

IL est vraiment digne, juste, équitable et salutaire de vous rendre grâces en tout temps et en tout lieu, Seigneur Saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, de ce que vous avez, par le Mystère de l'Incarnation du Verbe, fait briller aux yeux de notre âme une lumière nouvelle, afin qu'en reconnaissant notre Dieu sous une forme visible,

VERE dignum et justum est, æquum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere, Domine sancte, Pater omnipotens, ætérne Deus, Quia per Incarnati Verbi Mystérium, nova mentis nostrae oculis lux tuæ claritatis infulsit: ut dum visibiliter Deum cognoscimus, per

nous soyons attirés par lui à l'amour des choses invisibles.

C'est pourquoi nous nous unissons aux Anges et aux Archanges, aux Trônes, aux Dominations et à toute l'armée céleste, pour chanter un cantique à votre gloire, en disant sans cesse :

hunc in invisibilium amorem rapiamur.

Et ideo cum Angelis et Archangelis, cum Thronis et Dominationibus, cumque omni militia caelestis exercitus, hymnum gloriae tuae canimus, sin fine dicentes:

SANCTUS

SAINTE, Saint, Saint, le Seigneur, Dieu des armées. Votre gloire remplit ciel et terre. Hosanna au plus haut des cieux. Béni soit Celui qui vient au nom du Seigneur. Hosanna au plus haut des cieux.

SANCTUS, Sanctus, Sanctus Dominus Deus Sabaoth. Pleni sunt coeli et terra gloria tua. Hosanna in excelsis. Benedictus qui venit in nomine Domini ! Hosanna in excelsis.

AU CANON

A la Messe de Minuit on dit: et noctem sacratissimam celebrantes, qua, etc.; ensuite on dit toujours diem sacratissimum, quo, etc., jusqu'au jour de l'Octave inclusivement.

UNIS dans une même communion et célébrant le jour très saint (ou la nuit très sainte) où la bienheureuse Marie, sans cesser d'être vierge, mit au monde le Sauveur, nous l'offrons pour honorer la mémoire de cette même Vierge bénie, la glorieuse Mère de notre même Dieu et Seigneur Jésus-Christ; et ensuite de vos bienheureux Apôtres ... p. 206.

COMMUNICANTES, et diem sacratissimum (*sive* noctem sacratissimam) celebrantes, quo beatae Mariae intemerata virginitas huic mundo edidit Salvatorem: sed et memoriam venerantes, in primis ejusdem gloriosae semper Virginis Mariae, Genitricis ejusdem Dei et Domini nostri Jesu Christi: sed ... p. 206.

2.— *Préface de l'Épiphanie.*

Cette Préface se dit le jour de l'Épiphanie et pendant l'Octave.

IL est vraiment digne, juste, équitable et salutaire de vous rendre grâces en tout temps et en tout lieu, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, de ce que votre Fils unique, en paraissant à nos yeux revêtu de notre chair mortelle, nous a rétablis dans le droit de participer un jour à sa glorieuse immortalité.

C'est pourquoi nous nous unissons aux Anges et aux Archanges, aux Trônes, aux Dominations et à toute l'armée céleste, pour chanter un cantique à votre gloire, en disant sans cesse:

Sanctus . . . , p. 190.

AU CANON.

Pendant toute l'Octave.

UNIS dans une même communion, et célébrant cette solennité très sainte où votre Fils unique co-éternel avec vous dans la gloire, s'est fait voir revêtu de notre chair mortelle, nous l'offrons pour honorer la mémoire de la glorieuse et toujours Vierge Marie, la Mère de notre même Dieu et Seigneur Jésus-Christ; et ensuite de vos bienheureux Apôtres . . . , p. 206.

VERE dignum et justum est, aequum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere, Domine Sancte, Pater omnipotens, aetérne Deus, Quia cum Unigénitus tuus in substantia nostrae mortalitatis apparuit nova nos immortalitatis suae luce reparavit.

Et ideo cum Angelis et Archangelis, cum Thronis et Dominationibus, cumque omni militia coeléstis exercitus, hymnum gloriae tuae canimus, sine fine dicentes:

COMMUNICANTES, et diem sacratissimum celebrantes, quo Unigénitus tuus in tua tecum gloria coaetérnus in veritate carnis nostrae visibilibiter corporalis apparuit: sed et memoriam venerantes in primis gloriosae semper Virginis Mariae, Genitricis ejusdem Dei et Domini nostri Jesu Christi: sed . . . , p. 206.

3.—Préface du Carême.

Cette Préface se dit depuis le mercredi des Cendres jusqu'au dimanche de la Passion exclusivement, excepté aux fêtes qui ont une Préface propre.

IL est vraiment digne, juste, équitable et salutaire de vous rendre grâces en tout temps et en tout lieu, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, Qui vous servez du jeûne corporel pour dompter nos passions, élever nos âmes vers vous, nous faire pratiquer la vertu et nous accorder ensuite les récompenses célestes, par le Christ notre Seigneur.

C'est par lui que les Anges louent votre Majesté, que les Dominations l'adorent, que les Puissances la révèrent, que les Cieux, les Vertus des cieux et les bienheureux Séraphins dans un commun transport la célèbrent. Daignez ordonner, Seigneur que nos voix suppliantes puissent se mêler aux leurs en disant :

Sanctus . . . , p. 190.

VERE dignum et justum est, aequum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere, Domine sancte, Pater omnipotens, aetérne Deus, Qui corporali jejunió vitia comprimis, mentem élévas, virtutem largiris et praemia: per Christum Dominum nostrum.

Per quem Majestatem tuam laudant Angeli, adorant Dominationes, tremunt Potestates. Coeli, coelorumque Virtutes, ac beata Séraphim, sociá exultatione concélebrant. Cum quibus et nostras voces ut admitti jubeas deprecamur, supplicí confessione, dicéntes:

4.—Préface de la Passion et de la Croix.

Cette Préface se dit depuis le dimanche de la Passion jusqu'au Jeudi Saint inclusivement (excepté aux fêtes qui ont une Préface propre), aux Messes de la Croix et de la Passion, et à la fête du Précieux Sang de N. S. J.-C.

IL est vraiment digne, juste, équitable et salutaire de vous rendre grâces en tout temps et en tout lieu,

VERE dignum et justum est, aequum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere, Domine

Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, Qui avez attaché le salut du genre humain à l'arbre de la Croix, afin que ce qui avait causé la mort de l'homme devînt pour lui la source d'une nouvelle vie, et que le démon, qui avait vaincu l'homme par le bois, y trouvât aussi sa défaite, par le Christ notre Seigneur.

C'est par lui que les Anges louent votre Majesté, que les Dominations l'adorent, que les Puissances la révèrent, et que les Cieux, les Vertus des cieux et les bienheureux Séraphins, dans un commun transport, la célèbrent. Daignez ordonner, Seigneur que nos voix suppliantes puissent se mêler aux leurs en disant :

Sanctus . . . , p. 190.

sancte, Pater omnipotens, aetérne Deus, Qui salutem humani generis in ligno Crucis constituisti: ut unde mors oriebatur, inde vita resurgeret, et qui in ligno vincébat, in ligno quoque vinceretur: per Christum Dominum nostrum.

Per quem Majestatem tuam laudant Angeli, adorant Dominaciones, tremut Potestates; Coeli coelorumque Virtutes, ac beata Séraphim, socia exultatione concélébrant. Cum quibus et nostras voces ut admitti jubeas deprecamur, supplici confessione dicentes:

5.— Préface de Pâques.

Cette Préface se dit depuis le Samedi Saint jusqu'à l'Ascension (excepté aux fêtes qui ont une Préface propre).

Le Samedi Saint, on dit: in hac potissimum nocte; depuis le jour de Pâques jusqu'au Samedi suivant inclusivement: in hac potissimum die; et ensuite: in hoc potissimum gloriosius praedicare.

IL est vraiment digne, juste, équitable et salutaire de vous louer toujours, Seigneur, mais principalement et avec plus de pompe (en cette sainte nuit, ou en ce saint jour, ou en ce

VERE dignum et justum est, aequum et salutare, Te quidem, Domine, omni tempore, sed (in hac potissimum nocte, sive in hac potissimum die, sive in hoc potissimum) gloriosius

saint temps), où le Christ, notre Agneau pascal, s'est immolé pour nous; car il est véritablement l'Agneau qui a effacé les péchés du monde, qui a détruit notre mort par la sienne, et qui nous a rendu la vie par sa Résurrection.

C'est pourquoi nous nous unissons aux Anges et aux Archanges, aux Trônes, aux Dominations et à toute l'armée céleste pour chanter un cantique à votre gloire, en disant sans cesse:

Sanctus . . . , p. 190.

praedicare, cum Pascha nostrum immolatus est Christus. Ipse enim verus est Agnus qui abstulit peccata mundi. Qui mortem nostram moriendo destruxit, et vitam resurgendo reparavit.

Et ideo cum Angelis et Archangelis, cum Thronis et Dominationibus, cumque omni militia coelestis exercitus, hymnum gloriae tuae canimus, sine fine dicentes:

AU CANON.

Depuis le Samedi Saint jusqu'au samedi in Albis inclusivement. Mais le Samedi Saint on dit: et noctem sacratissimam celebrantes.

UNIS dans une même communion, et célébrant cette solennité très sainte de la Résurrection de notre Seigneur Jésus-Christ selon la chair, nous l'offrons pour honorer la mémoire de la glorieuse et toujours Vierge Marie, la Mère de notre même Dieu et Seigneur Jésus-Christ et ensuite de vos bienheureux Apôtres..., p. 206.

COMMUNICANTES, et diem sacratissimum celebrantes Resurrectionis Domini nostri Jesu Christi secundum carnem: sed et memoriam venerantes, in primis gloriosae semper Virginis Mariae, Genitricis ejusdem Dei et Domini nostri, Jesu Christi: sed . . . , p. 206.

NOUS vous prions donc, Seigneur, de recevoir favorablement cette offrande de notre ministère, et que toute votre famille vous

HANC igitur oblationem servitutis nostrae, sed et cunctae familiae tuae, quam tibi offerimus pro his quoque, quos regenerare

présente, comme l'hommage de son heureuse servitude, aujourd'hui spécialement pour ceux que vous avez daigné régénérer par l'eau et le Saint-Esprit, leur accordant la rémission de leurs péchés, d'établir nos jours . . . , p. 206.

dignatus es ex aqua et Spiritu Sancto, tribuens eis remissionem omnium peccatorum, quaesumus, Domine, ut placatus . . . , p. 206.

6.— Préface de l'Ascension.

Cette Préface se dit depuis l'Ascension jusqu'à la veille de la Pentecôte exclusivement (excepté aux fêtes qui ont une Préface propre).

IL est vraiment digne, juste, équitable et salutaire de vous rendre grâces en tout temps et en tout lieu, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, par le Christ notre Seigneur, Qui, après sa Résurrection, s'est montré à tous les disciples, et en leur présence est monté au ciel pour nous rendre participants de sa divinité.

C'est pourquoi nous nous unissons aux Anges et aux Archanges, aux Trônes, aux Dominations et à toute l'armée céleste, pour chanter un cantique à votre gloire, en disant sans cesse :

Sanctus . . . , p. 190.

VERE dignum et justum est, aequum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere, Domine sancte, Pater omnipotens, aetérne Deus, per Christum Dominum nostrum. Qui post Resurrectionem suam omnibus discipulis suis manifestus apparuit, et ipsis cernéntibus est elevatus in coelum, ut nos divinitatis suae tribueret esse participes.

Et ideo cum Angelis et Archangelis, cum Thronis et Dominationibus, cumque omni militia coeléstis exercitus, hymnum gloriae tuae canimus, sine fine dicéntes :

AU CANON.

Pendant toute l'Octave.

UNIS dans une même communion, et célébrant le très saint jour où votre

COMMUNICANTES, et diem sacratissimum celebrantes, quo Dominus nos-

Fils unique notre Seigneur a placé à la droite de votre gloire notre fragile nature unie en lui à la Divinité, nous l'offrons pour honorer la mémoire de la glorieuse Marie toujours Vierge, Mère de notre même Dieu et Seigneur et Jésus-Christ; et ensuite . . . , p. 206.

ter Unigénitus Filius tuus unitam sibi fragilitatis nostrae substantiam, in gloriae tuae dextera collocavit. Sed et memoriam venerantes, in primis gloriosae semper Virginis Mariae, Genitricis ejusdem Dei et Domini nostri Jesu Christi: sed et . . . , p. 206.

7.—Préface du Sacré-Cœur de Jésus.

Cette Préface se dit à la fête, pendant toute l'Octave et aux Messes votives du Sacré-Cœur de Jésus.

IL est vraiment digne, juste, équitable et salutaire de vous rendre grâces en tout temps et en tout lieu, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, Qui avez voulu que votre Fils unique, attaché à la croix, soit transpercé par la lance du soldat, afin que son Cœur ouvert, sanctuaire de la libéralité divine, répandît sur nous des torrents de miséricorde et de grâce, et afin que, brûlant sans cesse d'amour pour nous, il fût un lieu de repos pour les pieux et un refuge salutaire pour les pénitents.

C'est pourquoi nous nous unissons aux Anges et aux Archanges, aux Trônes, aux Dominations et à toute l'armée céleste, pour chanter un cantique à votre gloire, en disant sans cesse:

Sanctus . . . , p. 190.

VERE dignum et justum est, aequum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere: Domine sancte, Pater omnipotens, aetérne Deus: Qui Unigénitum tuum in cruce pendentem lancea militis transfigi voluisti, ut apértum Cor, divinae largitatis sacrum, torrèntes nobis funderet miserationis et gratiae et quod amore nostri flagrare nunquam déstitit, piis esset réquies et poeniténtibus patéret salutis refugium.

Et ideo cum Angelis et Archangelis, cum Thronis et Dominationibus, cumque omni militia coeléstis exercitus, hymnum gloriae tuae canimus, sine fine dicentes:

8. — Préface de la Pentecôte.

Cette Préface se dit à partir de la Vigile de la Pentecôte jusqu'au Samedi suivant inclusivement, ainsi qu'aux Messes votives du Saint-Esprit, en omettant les mots: hodiérna die.

IL est vraiment digne, juste, équitable et salutaire de vous rendre grâces en tout temps et en tout lieu, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, par le Christ notre Seigneur, Qui, étant monté au plus haut des cieux et s'étant assis à votre droite, fit descendre (en ce jour) sur les enfants de l'adoption le Saint-Esprit, qu'il avait promis.

C'est pourquoi le monde entier répandu sur la terre est transporté d'une sainte joie, les Vertus des cieux et les Puissances angéliques chantent un cantique à votre gloire, en disant sans cesse :

Sanctus . . . , p. 190.

VERE dignum et justum est, aequum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere, Domine sancte, Pater omnipotens, aetérne Deus, per Christum Dominum nostrum, Qui ascendens super omnes coelos, sedénsque ad dexteram tuam, promissum Spiritum Sanctum (hodiérna die) in filios adoptionis effudit.

Quapropter profusis gaudiis totus in orbe terrarum mundus exultat. Sed et supérnae Virtutes, atque angélicae Potestates, hymnum gloriae tuae concinunt, sine fine dicéntes :

AU CANON.

Pendant toute l'Octave.

UNIS dans une même communion, et célébrant cette solennité très sainte de la Pentecôte, où l'Esprit-Saint est descendu sur les Apôtres sous la forme de langues de feu, nous l'offrons pour honorer la mémoire de la glorieuse . . . , p. 206.

COMMUNICANTES, et diem sacratissimum Pentecostes celebrantes, quo Spiritus Sanctus Apostolis innuméris linguis apparuit: sed et memoriam vengerantes, in primis gloriosae . . . , p. 206.

Nous vous prions donc, Seigneur, de recevoir favorablement cette offrande de notre ministère, et que toute votre famille vous présente, comme l'hommage de son heureuse servitude, aujourd'hui spécialement, pour ceux que vous avez daigné régénérer par l'eau et le Saint-Esprit, leur accordant la rémission de leurs péchés, d'établir nos jours . . . , p. 206.

HANC igitur oblationem servitutis nostrae, sed et cunctae familiae tuae quam tibi offerimus pro his quoque, quos regenerare dignatus es ex aqua et Spiritu Sancto, tribuens eis remissionem omnium peccatorum, quaesumus, Domine, ut placatus . . . , p. 206.

9.—Préface de la Très Sainte Trinité.

Cette Préface se dit le jour de la Fête et aux Messes votives de la Sainte Trinité, et tous les dimanches de l'année, qui n'ont pas de Préface propre.

IL est vraiment digne, juste, équitable et salutaire de vous rendre grâces en tout temps et en tout lieu, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, Qui, avec votre Fils unique et le Saint-Esprit, êtes un seul Dieu et un seul Seigneur, non en ne faisant qu'une seule personne, mais trois personnes en une même substance. Car ce que vous avez révélé et ce que nous croyons de votre gloire, nous le croyons aussi sans aucune différence de votre Fils et du Saint-Esprit: en sorte que, confessant une véritable et éternelle divinité, nous adorons tout ensemble la pro-

VERE dignum et justum est, aequum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere, Domine sancte, Pater omnipotens, aetérne Deus, Qui cum unigénito Filio tuo, et Spiritu Sancto, unus es Deus, unus es Dominus: non in unius singularitate personae, sed in unius Trinitate substantiae. Quod enim de tua gloria, revelante te, credimus, hoc de Filio tuo, hoc de Spiritu Sancto, sine différentia discretionis sentimus. Ut in confessione verae sempiternaeque Deitatis, et in personis proprietatis, et in essentia uni-

priété dans les personnes, l'unité dans l'essence, et l'égalité dans la majesté.

C'est elle que louent les Anges et les Archanges, les Chérubins et les Séraphins, qui ne cessent de chanter d'une voix unanime :

Sanctus . . . , p. 190.

tas, et in majestate adoré-
tur aequalitas.

Quam laudant Angeli at-
que Archangeli, Chérubim
quoque ac Séraphim qui non
cessant clamare quotidie,
una voce, dicentes :

10.— Préface du Christ-Roi.

IL est vraiment digne, juste, équitable et salutaire, de vous rendre grâces en tout temps et en tout lieu, Seigneur Saint, Père tout-puissant, Vous qui avez oint de l'huile de l'exultation votre Fils unique, notre Seigneur Jésus-Christ le Prêtre éternel, et le Roi de l'univers, afin que s'offrant lui-même sur l'autel de la croix, comme une Victime immaculée et pacifique, il pût accomplir les Mystères de la Rédemption, et qu'après avoir soumis à son empire toutes les créatures, il présentât à votre Majesté infinie un royaume éternel et universel, un royaume de vérité et de vie, un royaume de sainteté et de grâce, un royaume de justice, d'amour et de paix.

C'est pourquoi nous nous unissons aux Anges et aux Archanges, aux Trônes, aux Dominations et à toute l'armée céleste, pour chan-

VERE dignum et justum est, aequum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere: Domine sancte, Pater omnipotens, aetérne Deus: Qui unigénitum Filium tuum Dominum nostrum Jesum Christum, Sacerdotem aeternum et universorum Regem, oleo exsultationis unxisti: ut seipsum in ara crucis hostiam immaculatam et pacificam offerens, redemptionis humanae sacramenta perageret: et suo subjéctis império omnibus creaturis, aetérnum et universale regnum, imménsae tuae traderet Majestati: regnum veritatis et vitae; regnum sanctitatis et gratiae; regnum justitiae, amoris et pacis.

Et ideo cum Angelis et Archangelis, cum Thronis et Dominationibus, cumque omni militia coeléstis exercitus, hymnum gloriae

ter un cantique à votre gloire, en disant sans cesse :

Sanctus . . . , p. 190.

tuæ canimus, sine fine dicentes :

II.—Préface de la Sainte Vierge Marie.

Cette Préface se dit aux fêtes de la Sainte Vierge (excepté à la Purification où l'on dit celle de Noël) et pendant leurs Octaves; de même aux autres fêtes, sans Préface propres, qui peuvent s'y rencontrer, et aux Messes votives de la Sainte Vierge.

On y dit selon les fêtes: Et te in Annuntiatione, ou Visitatione, ou Assumptione, ou Nativitate, ou Praesentatione, ou Conceptione immaculata.

A la fête de N. D. des Sept Douleurs, on dit: Et te in Transfixione.

A la fête de N. D. du Mont Carmel: Et te in Commemoratione.

A toutes les autres fêtes de la Sainte Vierge: Et te in Festivitate.

IL est vraiment digne, juste, équitable et salutaire de vous rendre grâces en tout temps et en tout lieu, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, de vous louer, de vous bénir et de vous glorifier en ce jour de la *** de la bienheureuse Marie toujours Vierge qui après avoir conçu votre Fils unique, par l'opération du Saint-Esprit, mit au monde, en conservant sa virginité sans tache, la lumière éternelle, le Christ notre Seigneur.

C'est par lui que les Anges louent votre Majesté, que les Dominations l'ado-

VERE dignum et justum est, aequum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere, Domine sancte, Pater omnipotens, aetérne Deus. Et te in *** beatæ Mariæ semper Virginis collaudare, benedicere et prædicare. Quæ et Unigénitum tuum Sancti Spiritus obumbratione concépit, et virginitatis gloria permanente lumen aeternum mundo effudit, Jesum Christum Dominum nostrum.

Per quem Majestatem tuam laudant Angeli, adorant Dominationes, tre-

rent, que les Puissances la révérent et que les Cieux, les Vertus des cieux et les bienheureux Séraphins dans un commun transport la célèbrent. Daignez ordonner, Seigneur, que nos voix suppliantes puissent se mêler aux leurs en disant :

Sanctus . . . , p. 190.

12.— Préface de saint Joseph.

Cette Préface se dit à la fête, pendant l'Octave et lors de la Solennité de saint Joseph. Aux Messes votives, on dit : Et te in Veneratione.

IL est vraiment digne, juste, équitable et salutaire de vous rendre grâces en tout temps et en tout lieu, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, de vous louer, de vous bénir et de vous glorifier par de dignes chants de louanges, et de vous exalter en la * fête de saint Joseph : cet homme juste que vous avez donné pour époux à la Vierge, Mère de Dieu ; le serviteur fidèle et prudent que vous avez constitué chef de votre Famille : pour que remplissant le rôle de père, il gardât son Fils unique, conçu par l'opération du Saint-Esprit Jésus-Christ, notre Seigneur.

C'est par lui que les Anges louent votre Majesté, que les Dominations

munt Potestates : Coeli coelorumque Virtutes, ac beata Séraphim, socia exultatione concélébrant. Cum quibus et nostras voces ut admitti jubeas deprecamur, supplici confessione dicentes :

VERE dignum et justum est, æquum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere, Domine sancte, Pater omnipotens, aetérne Deus ; Et te in * Festivitate beati Joseph debitis magnificare praeconiis, benedicere et praedicare. Qui et vir justus, a te Deiparae Virgini sponsus est datus ; et fidélis servus ac prudens super Familiam tuam est constitutus ut Unigénitum tuum, Sancti Spiritus obumbratione conceptum, patérna vice custodiret, Jesum Christum Dominum nostrum.

Per quem Majestatem tuam laudant Angeli, adorant Dominationes, tre-

l'adorent, que les Puissances la révèlent, que les Cieux, les Vertus des cieux et les bienheureux Séraphins dans un commun transport la célèbrent. Daignez ordonner, Seigneur, que nos voix suppliantes puissent se mêler aux leurs en disant :

Sanctus . . . , p. 190.

munt Potestates, Coeli coelorumque Virtutes, ac beata Séraphim, socia exultatione concélebrant. Cum quibus et nostras voces ut admitti jubeas deprecamur, supplici confessione dicentes :

13.—Préface des Apôtres.

Cette Préface se dit aux fêtes des Apôtres et des Évangélistes (excepté à la fête de l'Apôtre saint Jean), et pendant leurs Octaves, même aux fêtes sans Préface propre, qui peuvent s'y rencontrer, aux Messes votives des Apôtres et aux fêtes des Souverains Pontifes confesseurs ou martyrs.

IL est vraiment digne, juste, équitable et salutaire de vous supplier humblement, Seigneur, Pasteur éternel, de ne point abandonner votre troupeau, mais de le conserver toujours sous votre protection, par l'intercession de vos bienheureux Apôtres, afin qu'il ne cesse d'être gouverné par les mêmes conducteurs que vous avez établis sur lui en qualité de Pasteurs, et que vous avez chargé, comme vos vicaires, de perpétuer votre œuvre.

C'est pourquoi nous nous unissons aux Anges et aux Archanges, aux Trônes, aux omissions et à toute

VERE dignum et justum est, aequum et salutare, Te, Domine, suppliciter exorare, ut gregem tuum, Pastor aetérne, non déseras, sed per beatos Apostolos tuos continua protectione custodias. Ut üsdem rectoribus gubernétur, quos operis tui vicarios eidem contulisti praeesse Pastores.

Et ideo cum Angelis et Archangelis, cum Thronis et Dominationibus, cumque omni militia coeléstis exer-

l'armée céleste, pour chanter un cantique à votre gloire, en disant sans cesse :

Sanctus . . . , p. 190.

citus, hymnum gloriae tuae canimus, sine fine dicentes :

14.— Préface commune.

Cette Préface se dit à toutes les fêtes et fêtes de l'année n'ayant pas de Préface propre.

IL est vraiment digne, juste, équitable et salutaire de vous rendre grâces en tout temps et en tout lieu, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, par le Christ, notre Seigneur.

Par lui les Anges louent votre Majesté, les Dominations l'adorent, les Puissances la révèrent, les Cieux les Vertus des cieux et les bienheureux Séraphins dans un commun transport la célèbrent. Daignez ordonner, ô Dieu, que nos voix suppliantes puissent se mêler aux leurs en disant :

Sanctus . . . , p. 190.

VERE dignum et justum est, aequum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere: Domine sancte, Pater omnipotens, aetérne Deus, per Christum Dominum nostrum.

Per quem Majestatem tuam laudant Angeli, adorant Dominationes, tremunt Potestates, coeli coelorumque Virtutes ac beata Séraphim socia exultatione concélébrant. Cum quibus et nostras voces ut admitti jubeas deprecamur, supplici confessione dicentes :

15.— Préface des Défunts.

Préface obligatoire à toutes les Messes des défunts.

IL est vraiment digne, juste, équitable et salutaire, de vous rendre grâces en tout temps et en tout lieu, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, par le Christ notre Seigneur. En qui resplendit pour nous l'espoir d'une heureuse résurrection, de sorte que la promesse de l'immortalité

VERE dignum et justum est, aequum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere, Domine sancte, Pater omnipotens, aetérne Deus, per Christum Dominum nostrum. In quo nobis spes beatæ resurrectionis effulsit: ut quos contristat certa moriendi conditio, eosdem consolétur

future console ceux qu'attriste la certitude d'une mort inévitable. En effet, Seigneur, pour vos fidèles la vie n'est pas enlevée, mais changée: Vous préparez dans les cieus une demeure éternelle, après que la maison de leur séjour sur la terre s'est écroulée.

C'est pourquoi nous nous unissons aux Anges et aux Archanges, aux Trônes, aux Dominations et à toutes l'armée céleste, pour chanter un cantique à votre gloire, en disant sans cesse:

Sanctus . . . , p. 190.

futurae immortalitatis promissio. Tuis enim fidelibus, Domine, vita mutatur, non tollitur: et dissoluta terrestres hujus incolatus domo, aeterna in coelis habitatio comparatur.

Et ideo cum Angelis et Archangelis, cum Thronis et Dominationibus, cumque omni militia coelestis exercitus, hymnum gloriae tuae canimus, sine fine dicentes:

LE CANON DE LA MESSE.

La Préface terminée, le célébrant étend, élève et rejoint les mains, lève les yeux vers le ciel et les abaisse aussitôt; puis, profondément incliné, les mains jointes reposant sur l'autel, il dit:

NOUS vous supplions, Père très clément, et nous vous le demandons par Jésus-Christ, votre Fils et notre Seigneur,

TE igitur, clementissime Pater, per Jesum Christum Filium tuum Dominum nostrum, supplices rogamus ac pétimus,

Il baise l'autel, et les mains jointes devant la poitrine il dit:

daignez agréer et bénir

uti accepta habeas et benedicas

Il fait trois fois le signe de la croix sur l'hostie et le calice, disant:

ces ✠ dons, ces ✠ offrandes, ces ✠ sacrifices saints et sans tache,

haec ✠ dona, haec ✠ munera, haec ✠ sancta sacrificia illibata.

Il poursuit les mains étendues:

que nous vous offrons d'abord pour votre sainte Église catholique; daignez la pacifier, la garder, l'unir et la régir, par toute la terre; en communion avec votre serviteur notre Pape N... et notre Évêque N... (1) et tous les orthodoxes et ceux qui professent la foi catholique et apostolique.

in primis, quae tibi offerimus pro Ecclesia tua sancta catholica, quam pacificare, custodire, adunare et regere digneris toto orbe terrarum: una cum famulo tuo Papa nostro N... et Antistite nostro N... et omnibus orthodoxis, atque catholicae, et apostolicae fidei cultoribus.

Commémoration pour les vivants.

SOUVENEZ-VOUS, Seigneur, de vos serviteurs et de vos servantes N... et N...,

MEMENTO, Domine, famulorum famularumque tuarum, N... et N...,

Le prêtre joint les mains et prie quelque temps en silence pour ceux qu'il avait l'intention de commémorer, ensuite il continue les mains étendues:

et de tous ceux qui sont ici présents, dont vous connaissez la foi et la dévotion, c'est pour eux que nous vous offrons cette Messe; ou plutôt ils vous l'offrent eux-mêmes pour eux et pour tous leurs proches. Ils en espèrent pour leurs âmes des fruits abondants avec le salut et le bien-être. Par ce sacrifice ils veulent accomplir les promesses qu'ils vous ont faites, à vous, Dieu éternel, vivant et véritable.

et omnium circumstantium, quorum tibi fides cognita est, et nota devotio, pro quibus tibi offerimus; vel qui tibi offerunt hoc sacrificium laudis pro se, suisque omnibus; pro redemptione animarum suarum, pro spe salutis, et incolumitatis suae: tibi que reddunt vota sua aeterno Deo, vivo et vero.

(1) *Si c'est un évêque qui célèbre, il dit ici et me indigno servo tuo (et avec moi votre indigne serviteur).*

AU CANON. (1)

PARTICIPANT à une même communion, nous honorons la mémoire premièrement de la glorieuse Marie toujours Vierge, Mère de Dieu et de Jésus-Christ notre Seigneur: Et ensuite de vos bienheureux Apôtres et Martyrs Pierre et Paul, André, Jacques, Jean, Thomas, Jacques, Philippe, Barthélemy, Matthieu, Simon et Thaddée; Lin, Clet, Clément, Xyste, Corneille, Cyprien, Laurent, Crysgone, Jean et Paul, Côme et Damien, et de tous vos Saints: accordez à leurs mérites et à leurs prières qu'en toutes choses nous soyons toujours munis du secours de votre protection.

Il joint les mains.

Par le même Christ notre Seigneur. Ainsi soit-il.

Il tient les mains étendues sur l'hostie et le calice en disant:

NOUS vous prions donc Seigneur, de recevoir favorablement cette offrande de notre ministère qui est aussi l'offrande de toute votre famille, d'établir nos jours dans votre paix, enfin d'ordonner que nous soyons

COMMUNICANTES, et memoriam venerantes, in primis gloriosae semper Virginis Mariae, Genitricis Dei et Domini nostri Jesu Christi: Sed et beatorum Apostolorum ac Martyrum tuorum, Petri et Pauli, Andréae, Jacobi, Joannis, Thomae, Jacobi, Philippi, Bartholomaei, Matthaei, Simonis et Thaddaei; Lini, Cleti, Cleméntis, Xysti, Cornélii, Cypriani, Lauréntii, Chrysogoni, Joannis et Pauli, Cosmae et Damiani, et omnium Sanctorum tuorum: quorum méritis precibusque concédas, ut in omnibus protectionis tuae muniamur auxilio.

Per eundem Christum Dominum nostrum. Amen.

HANC igitur oblationem servitutis nostrae, sed et cunctae familiae tuae quaesumus Domine, ut placatus accipias; diésque nostros in tua pace disponas, atque ab aetérna damnatione nos éripi, et in elec-

(1) *Le Communicantes est propre aux Fêtes de: Noël, Épiphanie, Pâques, Ascension, Pentecôte et pendant leurs Octaves. Voir p. 190 et suivantes.*

préservés de l'éternelle damnation, et enrôlés dans la troupe de vos élus.

torum tuorum jubeas grege numerari..

Il joint les mains:

Par notre Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Nous vous prions, ô Dieu daignez faire qu'en toutes choses cette oblation soit,

QUAM oblationem tu Deus in omnibus, quæsumus,

Il marque de trois signes de croix le pain et le vin.

bé✠nie, re✠çue, rati✠fiée, digne et acceptable,

bene✠dictam adscrip✠tam, ra✠tam, rationabilem, acceptabilemque facere digneris:

Il trace une croix sur l'hostie et une sur le calice.

afin qu'elle devienne pour nous le Corps ✠ et le Sang ✠ de votre Fils bien-aimé, notre Seigneur Jésus-Christ.

ut nobis Cor✠pus, et San✠guis fiat dilectissimi Filii tui Domini nostri Jesu Christi.

QUI, la veille de sa Passion,

QUI pridie quam pateretur,

Il prend l'hostie.

prit du pain dans ses mains saintes et vénérables,

accepit panem in sanctas ac venerabiles manus suas,

Il lève les yeux vers le ciel.

et levant les yeux au ciel vers vous, Dieu tout-puissant, son Père,

et elevatis oculis in coelum ad te Deum Patrem suum omnipotentem,

Il incline la tête.

vous rendit grâces,

tibi gratias agens,

Il fait un signe de croix sur l'hostie.

bé✠nit ce pain, le rompit et le donna à ses disciples en disant: Prenez et mangez-en tous:

bene✠dixit, fregit, deditque discipulis suis, dicens: Accipite, et manducate ex hoc omnes:

Tenant des deux mains l'hostie, entre ses index et ses pouces, il prononce à voix basse mais distinctement et avec attention les paroles de la consécration sur l'hostie et sur toutes ensemble, s'il en doit consacrer plusieurs:

Car ceci est mon Corps.

Hoc est enim Corpus meum.

Aussitôt il fléchit le genou et adore l'Hostie consacrée; il se relève. La montre au peuple (1), La dépose sur le corporal, et fait une nouvelle gémuflexion en L'adorant; désormais il ne disjoint plus ses index et ses pouces, si ce n'est pour prendre l'Hostie, jusqu'à l'ablution des doigts.

Alors, découvrant le calice, il dit:

DE même, après la Cène,

SIMILI modo postquam coenatum est,

Il prend à deux mains le calice.

prenant aussi ce précieux Calice entre ses mains saintes et vénérables, pareillement

accipiens et hunc praeclarum Calicem in sanctas ac venerabiles manus suas: item

Il incline la tête:

Vous rendant grâces

tibi gratias agens

Le tenant par la main gauche, il signe le calice de sa droite.

le bé⁺nit, et le donna à ses disciples en disant: Prenez, et buvez-en tous,

bene⁺dixit, deditque discipulis suis, dicens: Accipite et bibite ex eo omnes:

Il prononce avec attention, sans interruption et à voix basse les paroles de la consécration sur le calice, qu'il soulève un peu:

Car ceci est le Calice de mon Sang, le Sang du nouveau et éternel Testament (Mystère de Foi), Sang qui sera répandu pour vous et pour la multitude en rémission des péchés.

Hic est enim Calix Sanguinis mei, novi et aeterni Testamenti (Mysterium Fidei): qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum.

(1) Les Souverains Pontifes accordent aux fidèles sept ans d'indulgence chaque fois que ceux-ci regardent dévotement la Sainte Hostie à ce moment, ou quand elle demeure solennellement exposée, en disant: « Mon Seigneur et mon Dieu » (Preces et pia opera, n. 107).

Il dépose le Calice sur le corporal et dit tout bas:

Toutes les fois que vous accomplirez ces Mystères, vous le ferez en mémoire de Moi.

Haec quotiescumque feceritis, in mei memoriam facietis.

Il fléchit le genou, adore le Saint Sang, se redresse, montre le Calice à l'assemblée, Le dépose, Le recouvre et fait une nouvelle génuflexion en L'adorant. Il continue les mains étendues :

AU CANON.

C'EST pourquoi, Seigneur, nous, vos serviteurs et votre saint peuple, au souvenir de la si heureuse Passion de ce même Christ votre Fils, notre Seigneur, et de sa Résurrection des enfers, et de sa glorieuse Ascension au ciel, nous offrons à votre très auguste Majesté, de vos propres dons et bienfaits,

UNDE et memores, Domine, nos servi tui, sed et plebs tua sancta, ejusdem Christi Filii tui Domini nostri tam beatæ Passionis, necnon et ab inferis Resurrectionis, sed et in coelos gloriosæ Ascensionis offerimus præclaræ Majestati tuæ de tuis donis ac datis

Il rejoint les mains et bénit trois fois l'Hostie et le Calice, disant:

l'Hostie ✠ pure, l'Hostie ✠ sainte, l'Hostie ✠ sans tache,

Hostiam ✠ puram, Hostiam ✠ sanctam, Hostiam ✠ immaculatam,

Il signe une fois l'Hostie en disant:

le Pain ✠ sacré de la vie éternelle,

Panem ✠ sanctum vitæ æternæ,

Et une fois le Calice en disant:

et le Calice ✠ de l'éternel salut.

et Calicem ✠ salutis perpetuæ.

Le célébrant poursuit les mains étendues:

DAIGNEZ, Seigneur, jeter un regard de complaisance et de bonté sur ces dons, et agréer ce sacrifice saint, cette Hostie sans

SUPRA quæ propitio ac sereno vultu respicere digneris, et accepta habere, sicuti accepta habere dignatus es munera pueri

tache, comme il vous a plu d'agréer les présents d'Abel, le juste, votre serviteur, ainsi que le sacrifice d'Abraham, notre Patriarche, et celui que vous a offert votre grand-prêtre Melchisédech.

tui justī Abel, et sacrificium Patriarchae nostri Abrahæ, et quod tibi obtulit summus sacerdos tuus Melchisedech, sanctum sacrificium, immaculatam Hostiam.

Il s'incline profondément, appuie les mains jointes contre l'autel et dit:

NOUS vous en supplions,

Dieu tout-puissant, ordonnez que ces offrandes soient portées par les mains de votre saint Ange jusque sur votre autel, en présence de votre divine Majesté; afin que nous tous

SUPPLICES te rogamus omnipotens Deus: jube hæc perfèrri per manus sancti Angeli tui in sublimè altare tuum, in conspectu divinæ Majestatis tuæ: ut quotquot

Il baise l'autel.

qui en participant à cet autel, aurons reçu

ex hac altaris participatione sacrosanctum Filii tui,

Il joint les mains et fait un signe de croix sur l'Hostie et un sur le Calice.

le Corps ✠ et le Sang ✠ sacrés de votre Fils,

Corpus, et Sangui-nem sumpsérimus,

Il se signe lui-même.

nous soyons comblés de bénédictions et de grâces.

omni benedictione cœlesti et gratia repleamur,

Et rejoint les mains.

Par le même Jésus-Christ notre Seigneur. Ainsi soit-il.

Per eundem Christum Dominum nostrum. Amen.

COMMÉMORATION POUR LES MORTS

SOUVENEZ-VOUS aussi, Seigneur, de vos serviteurs et de vos servantes N... et N..., qui nous ont précédés, marqués du sceau de la foi, et qui dorment du sommeil de la paix.

MEMENTO etiā Domine, famulorum, famularumque tuarum N... et N..., qui nos præcesserunt cum signo fidei, et dormiunt in somno pacis.

Le prêtre joint les mains et prie quelque temps pour les défunts qu'il avait l'intention de commémorer, ensuite il poursuit, les mains étendues:

A eux, Seigneur, et à tous ceux qui reposent dans le Christ, accordez, nous vous en supplions, le lieu du rafraîchissement, de la lumière et de la paix.

Ipsis, Domine, et omnibus in Christo quiescentibus locum refrigerii, lucis et pacis, ut indulgeas, deprecamur.

Il rejoint les mains et incline la tête.

Par le même Jésus-Christ notre Seigneur. Ainsi soit-il.

Per eundem Christum Dominum nostrum. Amen.

AU CANON.

Il se frappe la poitrine de la main droite et dit, élevant un peu la voix:

ET à nous pécheurs,

NOBIS quoque peccatoribus

Il tend les mains et poursuit à voix basse:

vos serviteurs, confiants dans la multitude de vos miséricordes, daignez accorder une part dans votre royaume avec vos saints Apôtres et Martyrs: avec Jean, Étienne, Mathias, Barnabé, Ignace, Alexandre Marcellin, Pierre, Félicité, Perpétue, Agathe, Lucie, Agnès, Cécile, Anastasie et tous vos Saints: nous vous le demandons, admettez-nous par votre miséricorde dans leur société, ayant égard non pas à nos mérites, mais à votre indulgence.

famulis tuis, de multitudine miserationum tuarum sperantibus, partem aliquam, et societatem donare digneris, cum tuis sanctis Apostolis et Martyribus: cum Joanne, Stéphano, Matthia, Barnaba, Ignatio, Alexandro, Marcellino, Petro, Felicitate, Perpétua, Agatha, Lucia, Agnète, Caecilia, Anastasia et omnibus Sanctis tuis: intra quorum nos consortium, non aestimator mériti sed vénia, quaesumus, largitor admitte.

Il joint les mains.

Par le Christ notre Seigneur.

Per Christum Dominum nostrum.

PAR qui sans cesse vous
créez ces offrandes,

PER quem haec omnia,
Domine, semper bona
creas,

Il bénit trois fois l'Hostie et le Calice en disant:

vous les sancti ✠ fiez,
vous les vivi ✠ fiez, vous les
bénis ✠ sez, et vous nous les
donnez.

sancti ✠ ficas, vivi ✠ ficas
bene ✠ dicis, et praestas
nobis.

Il découvre le Calice, fléchit le genou, prend l'Hostie entre le pouce et l'index de la main droite et tenant le Calice de la main gauche, il fait avec l'Hostie et sur le Calice, d'un bord à l'autre, trois signes de croix, en disant:

PAR lui ✠, avec ✠ lui et en
✠ lui,

PER ip ✠ sum, et cum
ip ✠ so, et in ip ✠ so,

Maintenant il trace avec l'Hostie deux signe de croix entre le Calice et sa poitrine, disant:

est à vous, Père ✠ tout-
puissant, en l'unité du Saint
✠ Esprit,

est tibi Deo Patri ✠ om-
nipotenti, in unitate Spiri-
tus ✠ Sancti.

Il lève légèrement le Calice et l'Hostie en disant:

tout honneur et toute
gloire.

omnis honor et gloria.

Il dépose l'Hostie, recouvre le Calice, fléchit le genou, se redresse et dit à haute voix:

Dans tous les siècles des
siècles.

R. Ainsi soit-il.

Per omnia saecula saecu-
lorum.

R. Amen.

3. DU PATER NOSTER AUX ABLUTIONS.

(LA COMMUNION).

Pater Noster.

Le célébrant joint les mains.

PRIONS: Avertis par le pré-
cepte du Sauveur, et
instruits par la leçon divine,
nous osons dire:

ORÉMUS: Praeceptis salu-
taribus moniti, et divi-
na institutione formati,
audémus dicere:

Il étend les bras.

Notre Père, qui êtes aux cieux, que votre Nom soit sanctifié, que votre règne arrive; que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien; et pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés; et ne nous induisez point en tentation.

R. Mais délivrez-nous du mal.

Il conclut à voix basse: Amen.

Ensuite il prend la patène entre l'index et le médius de la main droite et il la tient appuyée sur l'autel en récitant à voix basse:

DÉLIVREZ-NOUS, s'il vous plaît, Seigneur, de tous les maux passés, présents et à venir, et par l'intercession de la bienheureuse Marie toujours Vierge, Mère de Dieu et de vos Apôtres Pierre, Paul et André, et de tous les Saints,

Pater noster qui est in coelis, sanctificetur Nomen tuum: advénia regnum tuum; fiat voluntas tua, sicut in coelo et in terra. Panem nostrum quotidianum da nobis hodie et dimitte nobis débita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris; et ne nos inducas in tentationem.

R. Sed libera nos a malo.

LIBERA nos, quaesumus Domine, ab omnibus malis praeteritis, praesentibus, et futuris: et intercedente beata et gloriosa semper Virgine Dei Genitrice Maria, cum beatis Apostolis tuis Petro et Paulo, atque Andréa, et omnibus Sanctis,

Il se sert de la patène pour se signer du front à la poitrine.

daignez nous faire jouir de la paix tous les jours de notre vie;

da propitius pacem in diébus nostris:

Il baise la patène.

afin que par le secours de votre miséricorde, nous soyons à jamais délivrés du péché et exempts de toute sorte de trouble.

ut ope misericordiae tuae adjuti, et a peccato simus semper liberi, et ab omni perturbatione securi.

Il glisse la patène sous l'Hostie, découvre le Calice, fléchit le genou, se redresse, prend l'Hostie et La tenant des deux mains au-dessus du Calice, il La rompt par le milieu en disant:

Par le même Jésus-Christ votre Fils notre Seigneur,	Per eundem Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum,
--	--

Il dépose sur la patène la moitié de l'Hostie qu'il tient dans sa droite. Puis rompant une parcelle de l'autre moitié, il dit:

qui, étant Dieu, vit et règne avec vous, en l'unité du Saint-Esprit,	qui tecum vivit et regnat, in unitate Spiritus Sancti Deus,
--	---

De la main gauche le prêtre dépose aussi l'autre moitié sur la patène. De sa droite il tient la petite parcelle au-dessus du Calice qu'il prend de sa gauche par le nœud en dessous de la coupe, disant à haute voix:

Dans tous les siècles des siècles.	Per omnia saecula saeculorum.
R. Ainsi soit-il.	R. Amen.

Il fait avec la parcelle et sur le Calice, trois signes de croix, en disant:

Que la paix✠du Seigneur soit✠toujours avec✠vous.	Pax ✠ Domini sit ✠ semper vobis✠cum.
R. Et avec votre esprit.	R. Et cum spiritu tuo.

En laissant tomber dans le Calice la parcelle, le prêtre dit à voix basse:

QUE ce mélange et cette consécration du Corps et du Sang de notre Sei- gneur Jésus-Christ, que nous allons recevoir, nous soit un gage de la vie éter- nelle. Ainsi soit-il.	HAEC commixtio, et con- secratio Corporis et Sanguinis Domini nostri Jesu Christi fiat accipien- tibus nobis in vitam aetér- nam. Amen.
--	---

Il recouvre le Calice, fléchit le genou, se redresse et s'incline devant le Saint Sacrement les mains jointes. Puis se frappant trois fois la poitrine, il dit à haute voix:

Agnus Dei.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, donnez-nous la paix.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem.

¶ *Aux Messes des défunts, au lieu de miserere nobis, on dit dona eis réquiem (donnez-leur le repos) en ajoutant à la troisième fois sempiternam (éternel).*

Ensuite, légèrement incliné, les mains jointes reposant sur l'autel, il récite à voix basse les oraisons suivantes:

SEIGNEUR Jésus-Christ, qui avez dit à vos Apôtres: Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix, oubliez mes péchés, pour ne voir que la foi de votre Église; et daignez, selon votre volonté, la pacifier et l'unir. Vous qui, étant Dieu, vivez et réglez dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

DOMINE Jesu Christe, qui dixisti Apostolis tuis: Pacem relinquo vobis, pacem meam do vobis: ne respicias peccata mea, sed fidem Ecclesiae tuae eamque secundum voluntatem tuam pacificare et coadunare digneris. Qui vivis et regnas Deus, per omnia saecula saeculorum. Amen.

¶ *Quand le baiser de paix doit être échangé, le célébrant baise l'autel et donne l'accolade en disant:*

La paix soit avec vous.

R. Et avec votre esprit.

Pax tecum.

R. Et cum spiritu tua.

¶ *Aux Messes des morts la prière précédente est omise, de même que l'échange du baiser de paix.*

SEIGNEUR Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, qui par la volonté du Père et la coopération du Saint-Esprit, avez donné la vie au monde par votre mort;

DOMINE Jesu Christe, Filii Dei vivi, qui ex voluntate Patris, cooperante Spiritu Sancto, per mortem tuam mundum vivificasti: libera me per hoc

délivrez-moi, par ce Corps très saint et par votre Sang, de toutes mes fautes et de tous les maux. Faites que je m'attache toujours à votre loi, et ne permettez pas que je me sépare jamais de vous, qui, étant Dieu, vivez et régnez, avec le même Dieu le Père en l'unité du Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SEIGNEUR Jésus - Christ, puisse cette communion, que je me propose de faire, malgré mon indignité, ne pas être cause de ma condamnation, mais que par votre bonté, elle fortifie mon être tout entier et me guérisse, vous qui, étant Dieu, vivez et régnez avec Dieu le Père, en l'unité du Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

sacrosanctum Corpus, et Sanguinem tuum ab omnibus iniquitatibus meis, et universis malis: et fac me tuis semper inhaerere mandatis, et a te numquam separari permittas. Qui cum eodem Deo Patre et Spiritu Sancto vivis et regnas Deus in saecula saeculorum. Amen.

PERCÉPTIO Corporis tui, Domine Jesu Christe, quod ego indignus sumere praesumo, non mihi provéniant in judicium et condemnationem: sed pro tua pietate prosit mihi ad tutamentum mentis et corporis, et ad medélam percipiéndam. Qui vivis et regnas cum Deo Patre in unitate Spiritus Sancti Deus, per omnia saecula saeculorum. Amen.

Communion.

Le prêtre fait la gèneuflexion, se relève et dit:

JE prendrai le Pain du ciel et j'invoquerai le nom du Seigneur.

PANEM caeléstem accipiam et nomen Domini invocabo.

Ensuite il prend les deux parcelles de l'Hostie et la patène et les tient dans la main gauche. Il s'incline un peu en avant et de la main droite il se frappe la poitrine trois fois, en disant chaque fois dévotement et humblement, tandis que le servant sonne trois fois:

SEIGNEUR, je ne suis pas digne que vous entriez

DOMINE, non sum dignus, ut intres sub tectum

sous mon toit; mais dites seulement un mot et mon âme sera guérie.

meum: sed tantum dic verbo, et sanabitur anima mea.

Prenant alors l'Hostie de la main droite, il forme avec Elle le signe de la croix, en disant:

QUE le Corps de notre Seigneur Jésus-Christ garde mon âme pour la vie éternelle. Ainsi soit-il.

CORPUS Domini nostri Jesu Christi custodiat animam meam in vitam aeternam. Amen.

Le prêtre prend le Corps de Notre-Seigneur. Les mains jointes, il demeure pendant quelques instants en adoration.

Ensuite il découvre le Calice, fléchit le genou et au moyen de la patène recueille les petites parcelles de l'Hostie qu'il fait tomber dans le Calice, en disant:

QUE rendrai-je au Seigneur pour tout ce qu'il m'a donné? Je prendrai le Calice du salut et j'invoquerai le nom du Seigneur. J'implorerai le Seigneur, et je le louerai, et je serai délivré de mes ennemis.

QUID retribuam Domino pro omnibus quae retribuit mihi? Calicem salutaris accipiam, et nomen Domini invocabo. Laudans invocabo Dominum, et ab inimicis meis salvus ero.

Tenant la patène dans la main gauche, il élève de la droite le Calice et forme avec lui le signe de la croix en disant:

QUE le Sang de notre Seigneur Jésus-Christ garde mon âme pour la vie éternelle. Ainsi soit-il.

SANGUIS Domini nostri Jesu Christi custodiat animam meam in vitam aeternam. Amen.

Alors le prêtre prend le Saint Sang de Notre-Seigneur.

¶ *La Communion est la participation nécessaire au sacrifice. Par elle le Sacrifice est consommé. Donc, liturgiquement, la Communion des fidèles suit celle du célébrant. C'est pourquoi les fidèles doivent faire ici la Communion spirituelle, s'ils ne peuvent communier sacramentalement.*

4. DES ABLUTIONS JUSQU'À LA FIN.

La Communion terminée, le prêtre fait verser du vin dans le Calice, en disant:

PUISSIONS-NOUS conserver dans un cœur pur, Seigneur, ce que nos lèvres ont goûté, et puisse ce don, qui nous est accordé ici-bas, devenir pour nous le salut éternel.

QUOD ore sumpsimus, Domine, pura mente capiamus et de munere temporali fiat nobis remedium sempiternum.

Ensuite il se fait verser sur les doigts du vin et de l'eau, disant:

PUISSENT votre Corps, Seigneur, dont je me suis nourri, et votre Sang dont je me suis abreuvé, s'attacher à mon être; et faites qu'il ne reste en moi aucune souillure du péché, tandis que je suis réconforté par des sacrements si purs et si saints. Vous qui vivez et régnez dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

CORPUS tuum, Domine, quod sumpsi, et Sanguis quem potavi, adhaereat visceribus meis: et praesta, ut in me non remaneat scelerum macula quem pura et sancta refecerunt sacramenta. Qui vivis et regnas in saecula saeculorum. Amen.

Le prêtre prend l'ablution, purifie le Calice, le recouvre, à moins que le sous-diacre, à la messe solennelle, ne s'en charge, et va du côté de l'Épître, pour lire dans le Missel l'antienne de Communion:

Antienne de la Communion.

Cette antienne varie d'après le Propre du Temps ou des Saints.

Le prêtre retourne au milieu de l'autel, le baise, se tourne vers les fidèles et les salue:

v. Le Seigneur soit avec vous.

R. Et avec votre esprit.

v. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

Les oraisons dites Postcommunions.

Il retourne au côté de l'Épître, invite les fidèles à la prière, disant:

Prions.

Orémus.

Puis il dit ou chante la Postcommunion.

Cette Oraison soit une, soit plusieurs, varie d'après le Propre du Temps ou celui des Saints.

Après la première et la dernière oraison, le servant répond:

R. Ainsi soit-il.

R. Amen.

Conclusion.

Le prêtre au milieu de l'autel se tourne de nouveau vers le peuple et répète:

v. Le Seigneur soit avec vous.

v. Dominus vobiscum.

R. Et avec votre esprit.

R. Et cum spiritu tuo.

Le célébrant, ou dans les Messes solennelles le diacre, tourné vers l'assemblée, la congédie en disant ou en chantant:

v. Allez, le Sacrifice est terminé.

v. Ite Missa est.

Le servant répond:

R. Rendons grâces à Dieu. | R. Deo gratias.

¶ *Dans les Messes sans Gloria, le Ite Missa est est remplacé par:*

v. Bénissons le Seigneur.

v. Bénedicamus Domino

R. Rendons grâces à Dieu.

R. Deo gratias.

¶ *Aux Messes des défunts, on dit ou on chante:*

v. Qu'ils reposent en paix.

v. Requiéscant in pace.

R. Ainsi soit-il.

R. Amen.

Benediction.

Le célébrant, incliné au milieu de l'autel et les mains jointes, dit cette prière à la Sainte Trinité:

QUE l'hommage de votre
sujet vous soit agréable
ô Trinité Sainte; et puisse,

PLACEAT tibi, sancta Tri-
nitas, obsequium servi-
tutis meae: et praesta, ut

par votre grâce, le sacrifice que j'ai offert, quoique indigne, sous le regard de votre Majesté, être reçu de vous, et m'être favorable par votre miséricorde, à moi et à tous ceux pour qui je l'ai offert. Par notre Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

sacrificium quod oculis tuae Majestatis indignus obtuli, tibi sit acceptabile, mihi, et omnibus pro quibus illud obtuli, sit, te miserante, propitiabile. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Puis il baise l'autel, et levant les mains et les yeux vers le ciel, il dit:

Que le Dieu tout-puissant vous bénisse,

Benedicat vos omnipotens Deus,

et se tournant vers le peuple, il donne la bénédiction:

le Père, et le Fils ✠ et le Saint-Esprit.

Pater, et Filius ✠ et Spiritus Sanctus.

R. Ainsi soit-il. (1)

R. Amen.

¶ *Aux Messes des défunts, on ne donne pas la Bénédiction mais le célébrant, immédiatement après la prière Placeat, passe du côté de l'Évangile et dit le*

Dernier Évangile.

¶ *En règle générale, le dernier Évangile est l'Évangile In principio, c.à.d. le commencement de l'Évangile selon l'Apôtre saint Jean (1: 1-14). Parfois, les règles des rubriques prescrivent un autre Évangile à la fin de la Messe. Voir à cet effet le Calendrier du jour.*

v. Le Seigneur soit avec vous.

v. Dominus vobiscum.

R. Et avec votre esprit.

R. Et cum spiritu tuo.

v. Commencement ✠ du saint Évangile selon Jean.

v. Initium ✠ Sancti Evangelii secundum Joannem (1: 1-14).

R. Gloire soit à vous, Seigneur.

R. Gloria tibi, Domine.

(1) *Si le célébrant est Évêque, il a dit d'abord: Sit nomen Domini benedictum, Adjutorium nostrum, puis Benedicat vos comme le simple prêtre.*

A l'Évangile on se tient debout, et comme le prêtre on fait avec le pouce le signe de la croix sur le front, la bouche et la poitrine.

AU commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. C'est Lui, qui, au commencement, était en Dieu. Toutes choses ont été faites par Lui; et sans Lui rien n'a été fait de ce qui a été fait. En Lui était la Vie, et la Vie était la Lumière des hommes. Et la Lumière lui dans les ténèbres, et les ténèbres ne L'ont pas comprise. Il y eut un homme envoyé de Dieu, dont le nom était Jean. Celui-ci vint comme témoin pour rendre témoignage à la Lumière, afin que tous crussent par Lui. Il n'était pas la Lumière, mais il devait rendre témoignage à la Lumière. Celui-là était la vraie Lumière qui illumine tout homme venant en ce monde. Il était dans le monde, et le monde a été fait par Lui, et le monde ne L'a pas connu. Il est venu chez lui, et les siens ne L'ont pas reçu. Mais à tous ceux qui L'ont reçu, il a donné le pouvoir d'être faits enfants de Dieu; à ceux qui croient en son Nom; qui ne sont point nés du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme,

IN principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum: et Deus erat Verbum: hoc erat in principio apud Deum. Omnia per Ipsum facta sunt, et sine Ipso factum est nihil, quod factum est: in Ipso Vita erat, et Vita erat Lux hominum: et Lux in tenebris lucet, et tenebrae Eum non comprehendérunt. Fuit homo missus a Deo cui nomen erat Joannes. Hic venit in testimonium ut testimonium perhiberet de Lumine ut omnes créderent per illum. Non erat ille Lux: sed ut testimonium perhiberet de Lumine. Erat Lux vera quae illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. In mundo erat, et mundus per Ipsum factus est et mundus Eum non cognovit. In propria venit, et sui Eum non receperunt. Quotquot autem receperunt Eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri: his qui credunt in Nomine ejus, qui non ex sanguinibus, neque ex voluntate carnis, neque ex voluntate

mais de Dieu. (*On fléchit le genou*). ET LE VERBE A ÉTÉ FAIT CHAIR, et il a habité parmi nous; et nous avons vu sa gloire, comme la gloire qu'un Fils unique reçoit de son Père, plein de grâce et de vérité.

R. Rendons grâces à Dieu.

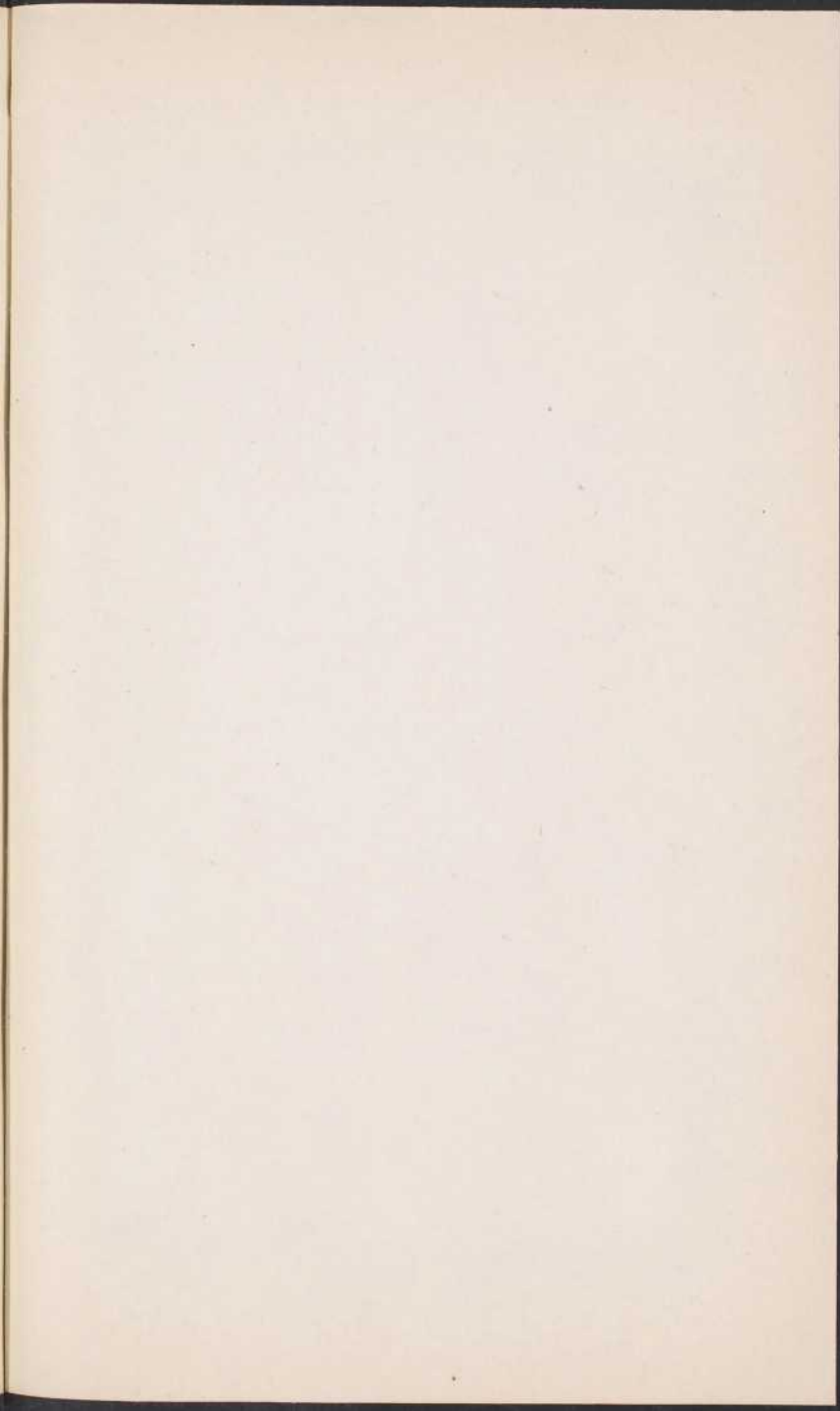
virī, sed ex Deo nati sunt. (*On fléchit le genou.*) ET VERBUM CARO FACTUM EST, et habitavit in nobis: et vidimus gloriam ejus, gloriam quasi Unigéniti a Patre, plenum gratiae et veritatis.

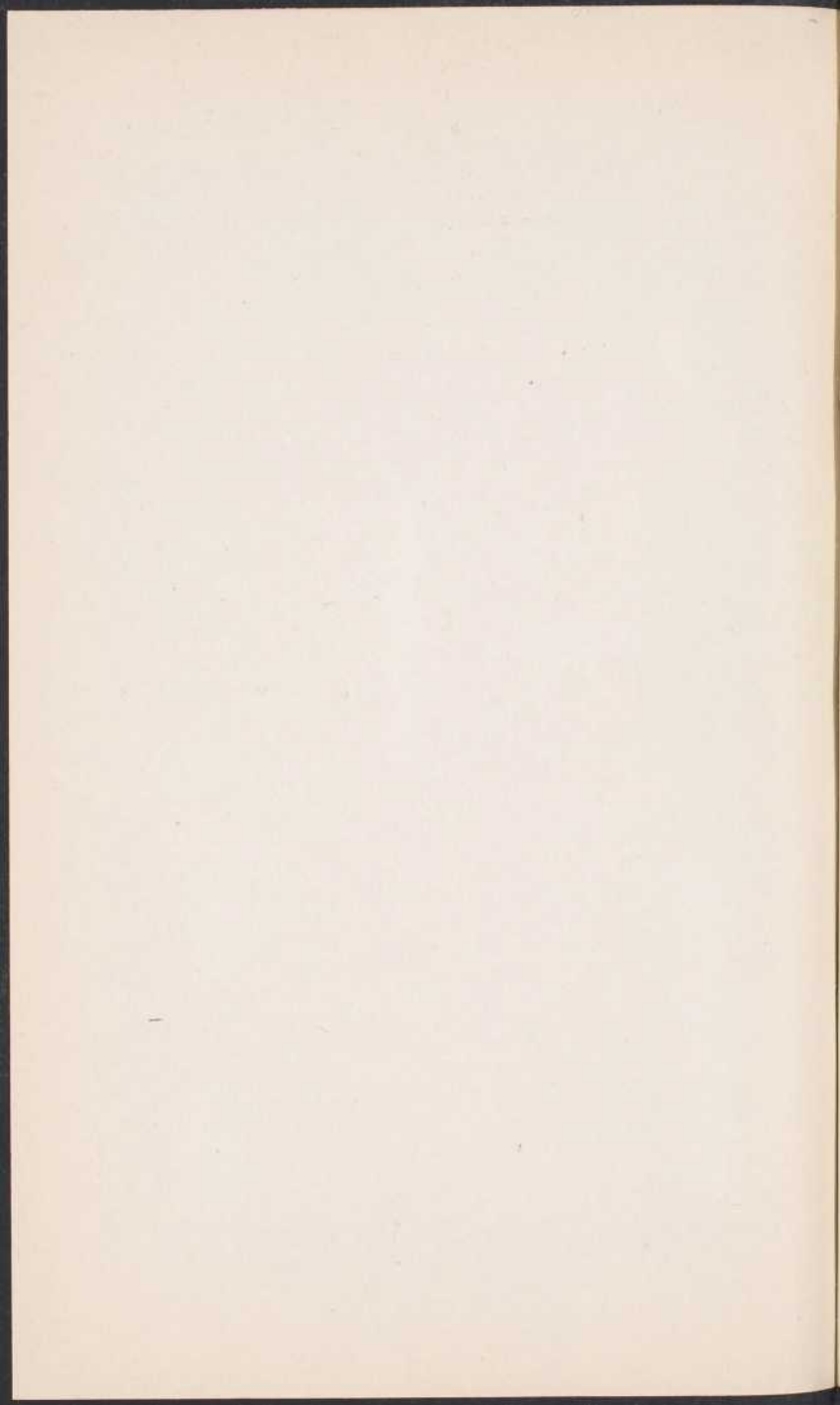
R. Deo gratias.

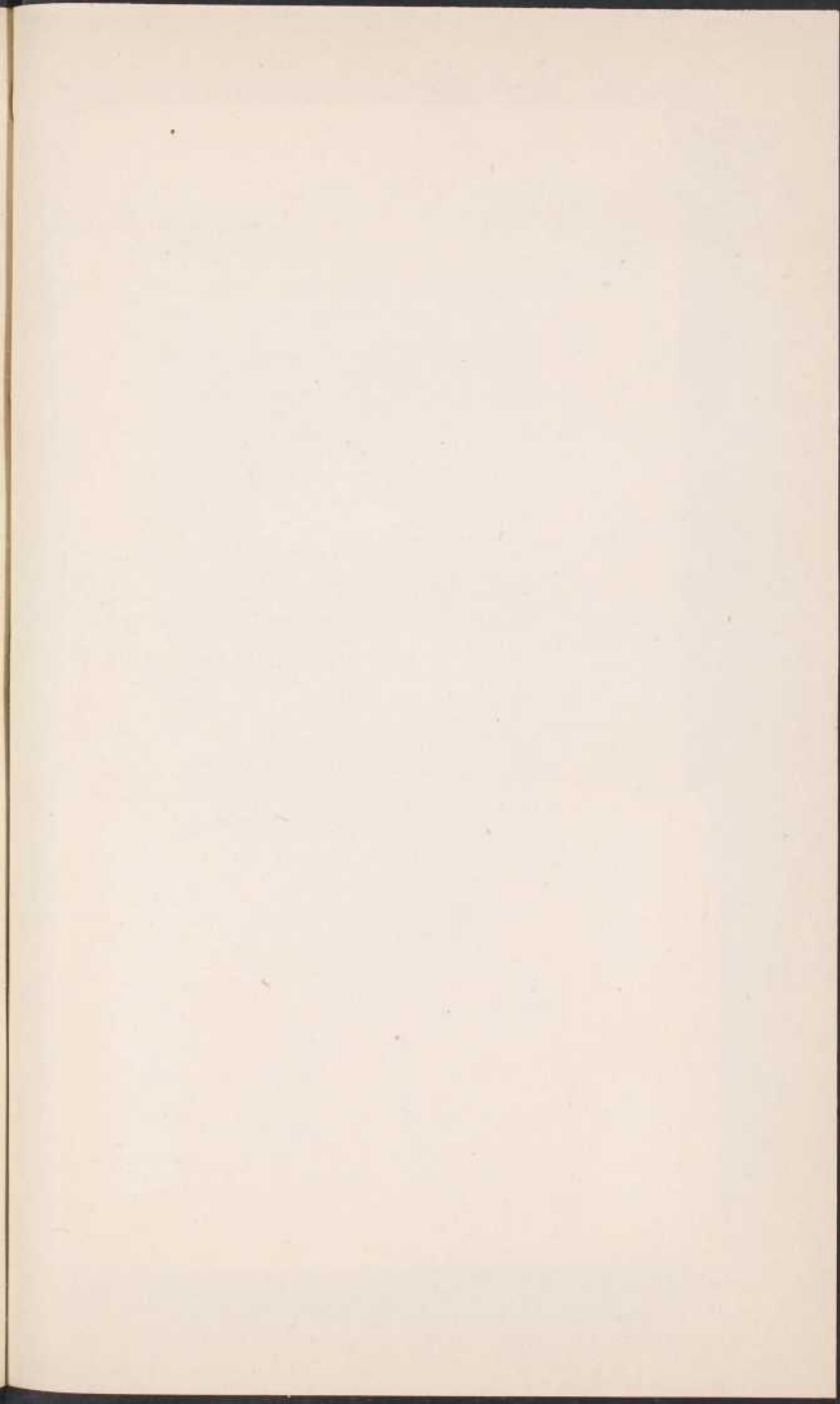
TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
AVANT-PROPOS	5
PREMIÈRE INSTRUCTION:	
Excellence du saint Sacrifice.	7
I.— Nécessité du Sacrifice chrétien.	9
II.— Sainteté du Sacrifice de la messe	20
Conclusion.	32
DEUXIÈME INSTRUCTION:	
La dévotion à la Messe	35
I.— Dévotion de précepte.	36
II.— Dévotion de ferveur.	45
Conclusion.	57
TROISIÈME INSTRUCTION:	
Histoire et structure de la Messe.	61
I.— Abrégé historique de la Messe	63
II.— Structure actuelle de la Messe	75
Conclusion.	82
QUATRIÈME INSTRUCTION:	
Le cadre matériel de la Messe	85
I.— Objets liturgiques servant à la Messe.	87
II.— Vêtements des ministres du saint Sacrifice ..	97
III.— Gestes liturgiques à la Messe	107
Conclusion.	115
CINQUIÈME INSTRUCTION:	
La Messe pontificale	117
I.— Les préludes: chant de Tierce et vêtur.	126
II.— L'avant-Messe ou Messe des catéchumènes.	139
III.— La Messe proprement dite ou Messe des fidèles	150
Conclusion.	165
APPENDICE. Ordinaire de la Sainte Messe	
I.— Avant-Messe ou Messe des catéchumènes ..	171
II.— Messe des Fidèles ou Sacrifice proprement dit	183





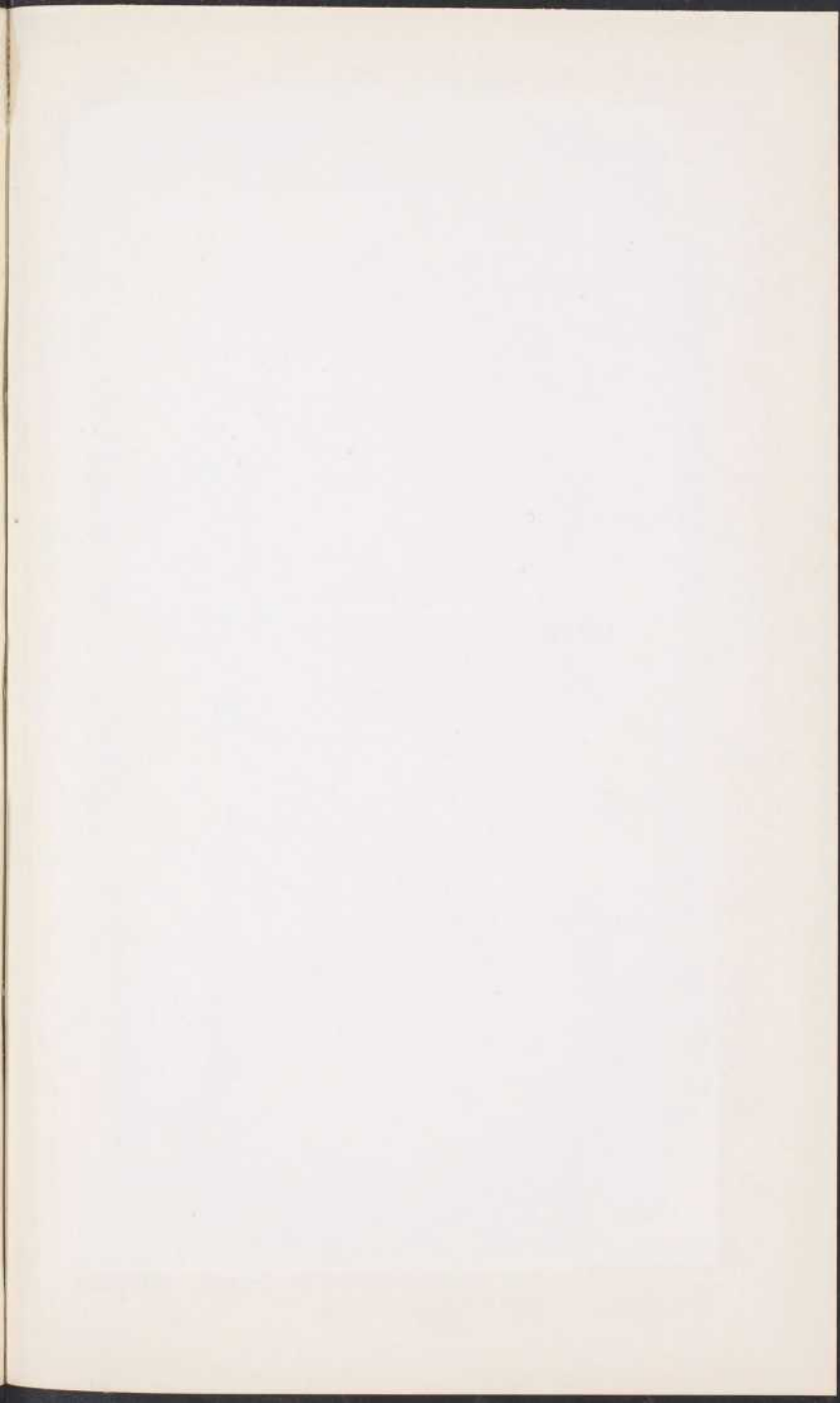


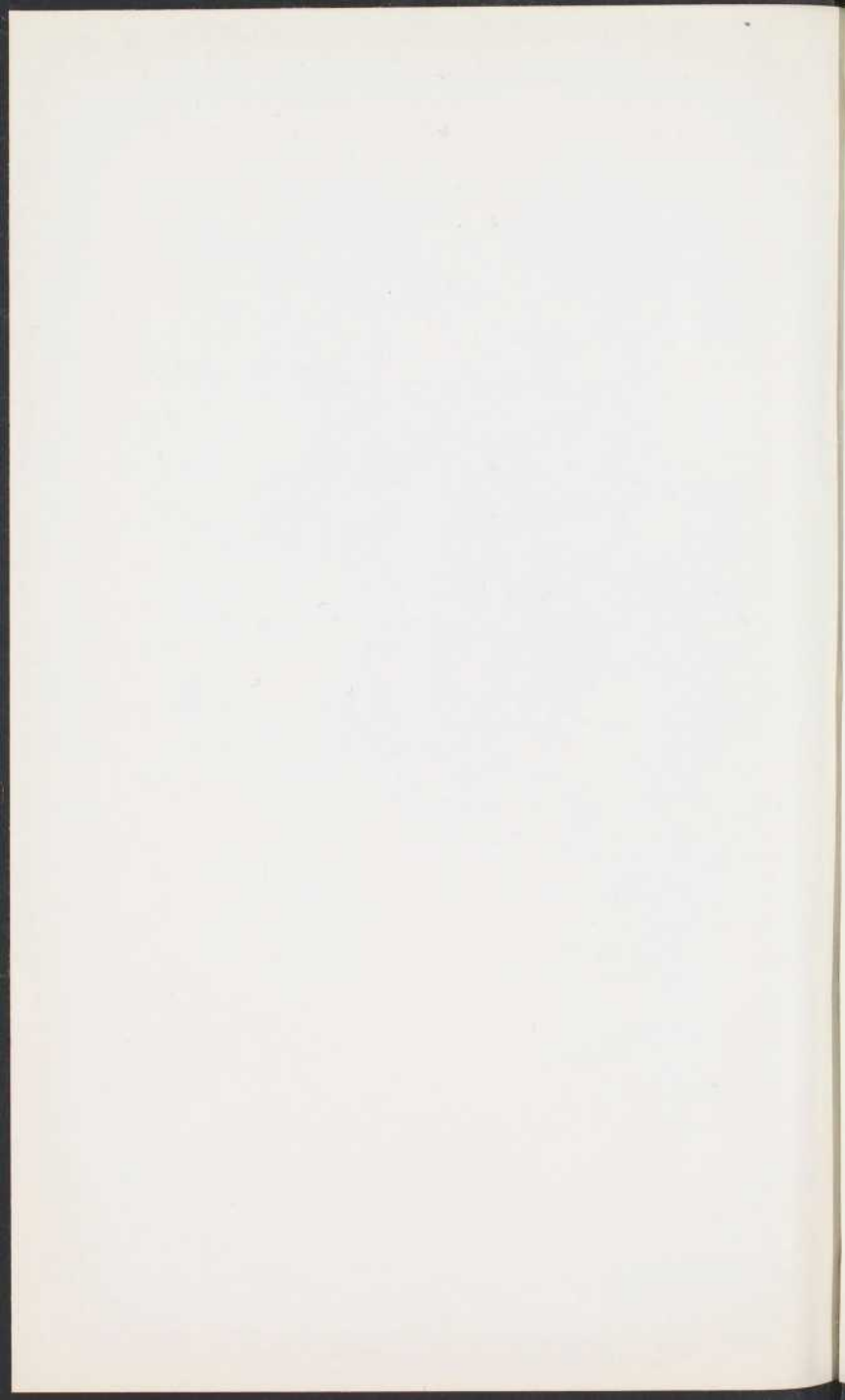


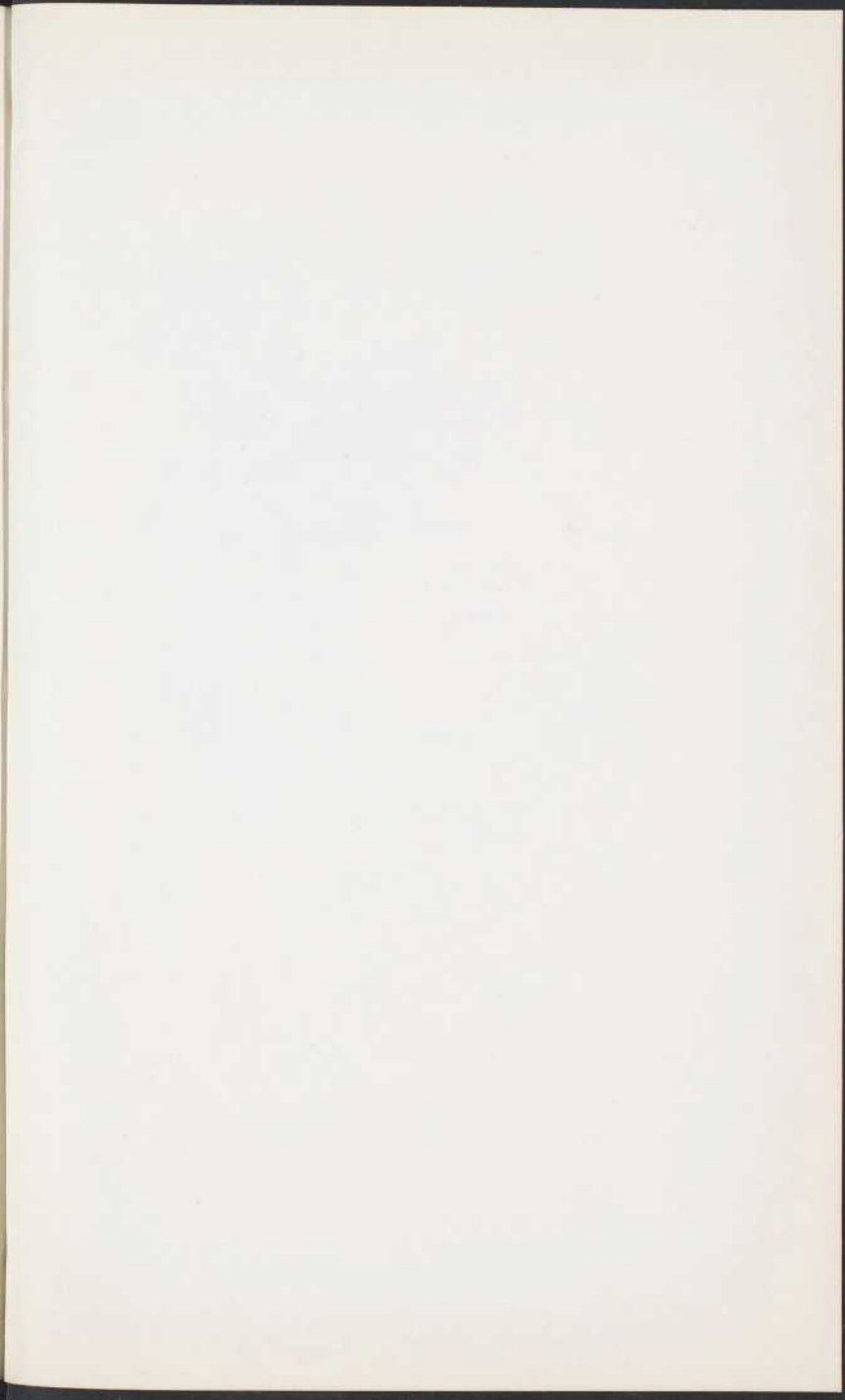
--	--	--	--

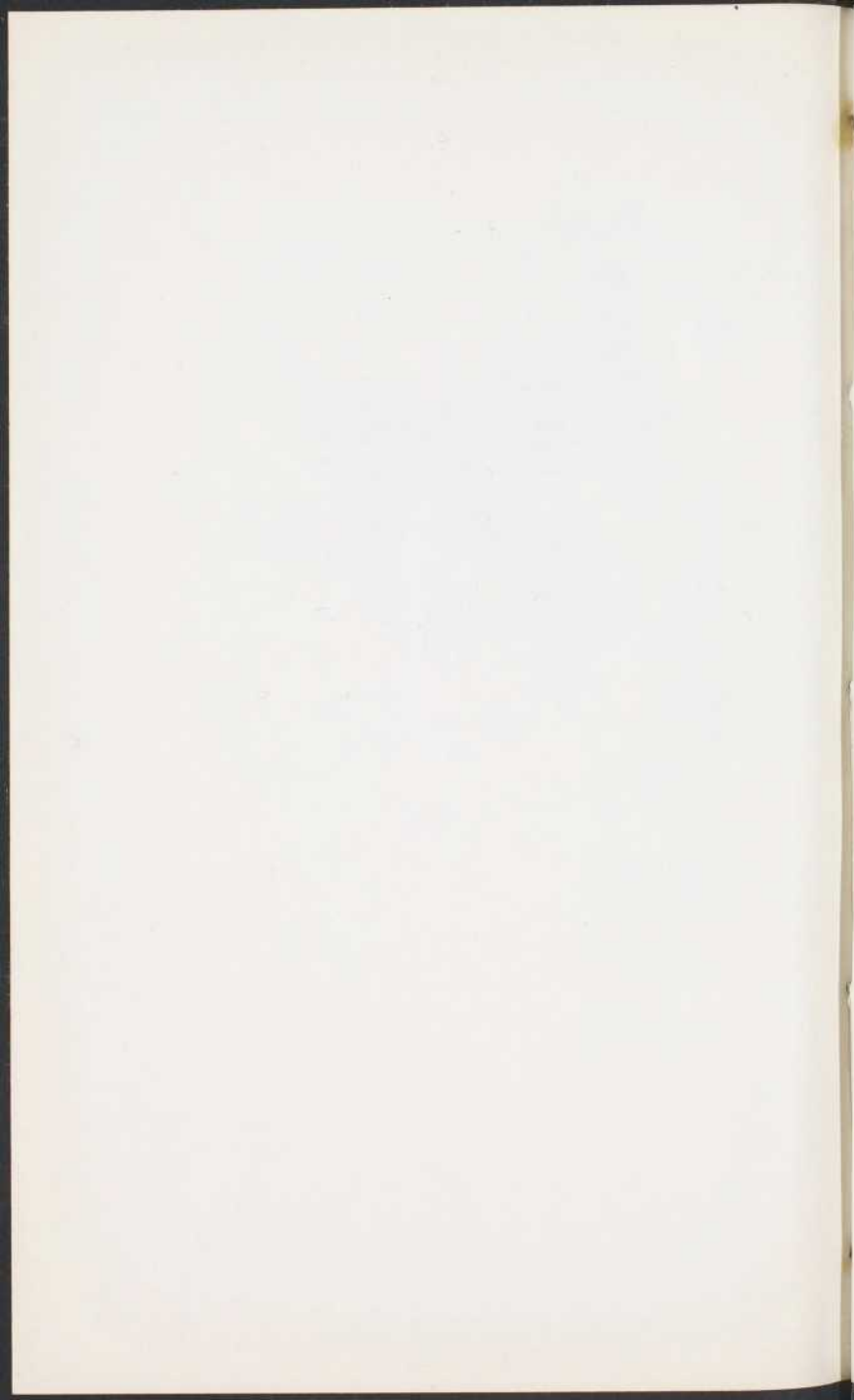
V71m

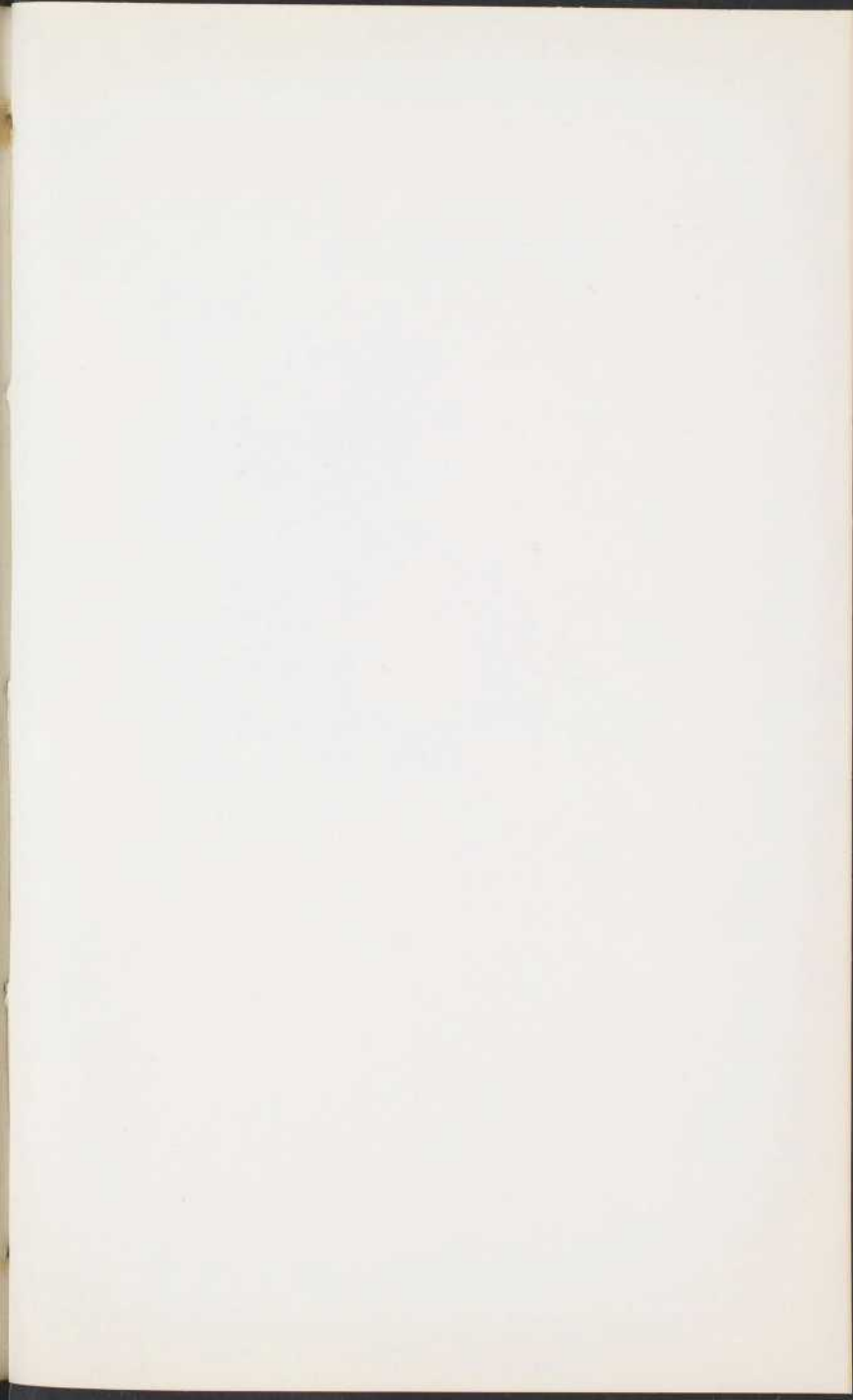
Cardinal Villeneuve











RELIURE
Claire Enrg.
BOOKBINDING

BNQ



000 376 950